

User, observer, programmer et fabriquer l'espace public



Publié sous la
direction de

Jean-Yves Toussaint
Monique Zimmermann

**User, observer, programmer
et fabriquer l'espace public**

Collection des sciences appliquées de l'INSA de Lyon

User, observer, programmer et fabriquer l'espace public



Publié sous la
direction de

Jean-Yves Toussaint
Monique Zimmermann

Autres ouvrages parus chez le même éditeur:

Enjeux de la sociologie urbaine

Michel Bassand, Dominique Joye, Vincent Kaufmann (Ed.)

Espaces publics urbains

Michel Bassand, Anne Campagnon, Dominique Joye, Véronique Stein (Ed.)

Enjeux de la propriété urbaine

Charlotte Berdier, Henri Botta, Jean-Michel Deleuil (Ed.)

L'espace local en mutation

Katia Horber-Papazian (Ed.)

Les Presses polytechniques et universitaires romandes sont une fondation scientifique dont le but est principalement la diffusion des travaux de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne, d'autres universités francophones ainsi que des écoles techniques supérieures. Le catalogue de leurs publications peut être obtenu par courrier aux Presses polytechniques et universitaires romandes, EPFL – Centre Midi, CH-1015 Lausanne, par E-Mail à ppur@epfl.ch, par téléphone au (0)21 693 41 40, ou par fax au (0)21 693 40 27.

Conception graphique de la couverture: André Lambelet

Vous pouvez consulter notre catalogue général sur notre serveur web

<http://www.ppur.org>

ISBN 2-88074-471-7

© 2001, Presses polytechniques et universitaires romandes,
CH – 1015 Lausanne.

Tous droits réservés.

Reproduction, même partielle, sous quelque forme
ou sur quelque support que ce soit,
interdite sans l'accord écrit de l'éditeur.



TABLE DES MATIÈRES

Témoignage	L'AN I, L'AN II, L'AN III DES ESPACES PUBLICS LYONNAIS..... 1 <i>Jean-Pierre Charbonneau</i>
Introduction générale	L'ESPACE PUBLIC COMME PRATIQUE D'AMÉNAGEMENT 5 Les préceptes d'une expérience singulière..... 5 Mode d'emploi, mode de lecture..... 13 <i>Jean-Yves Toussaint</i> <i>Monique Zimmermann</i>
Première partie	Emergence de l'espace public 17 Introduction 19
Chapitre 1	EVEIL À L'ESPACE PUBLIC 23 1.1 Du héros fondateur au citoyen acteur dans l'espace public 23 1.2 Moyen Âge et altercations constructives 25 1.3 L'espace public de contrôle 28 1.4 L'espace public : autres arguments théoriques 30 1.5 A conclure 31 <i>André Sauvage</i>
Chapitre 2	ESPACES PUBLICS, ESPACES DE VILLE, ESPACES DE VIE 33 2.1 Requalifier l'espace public, statuer sur la ville..... 33 2.2 Des premiers villages aux premières villes, espaces communs et espaces du sacré..... 34 2.3 Les villes sumériennes, l'exaltation des espaces sacrés et des espaces du pouvoir 35 2.4 La naissance de l' <i>Agora</i> 36 2.5 L'empire romain et l'invention de l'espace ostentatoire 37 2.6 La fusion du public et du privé, la ville organique du Moyen Âge..... 38 2.7 L'espace urbain, le pouvoir, le marché et le décor 39 2.8 Les espaces publics de la ville classique 40 2.9 L'espace des masses 42 2.10 L'espace fonctionnel et l'espace moderne..... 43 2.11 L'espace des grands ensembles 44 2.12 Espace public privé, espace privé public 45

	2.13 Perspectives opérationnelles et retour sur le travail de programmation	46	<i>Bruno Voisin</i>
Chapitre 3	L'ESPACE PUBLIC SAISI PAR LE DROIT	49	
	3.1 L'espace public une notion inconnue du droit : domaine public et espace public, deux notions distinctes	49	
	3.2 Une notion saisie par le droit	57	<i>Véronique Hémerly</i>
Chapitre 4	LES PARADIGMES DE L'ESPACE PUBLIC	61	
	4.1 Le rythme urbain s'accélère	61	
	4.2 Trois phénomènes contemporains relatifs aux places publiques	66	
	4.3 Trois types différents d'urbanité	69	
	4.4 Les phénomènes urbains, changement de paradigme ou apparences conjoncturelles ?	71	<i>Marcus Zepf</i>
Chapitre 5	L'ESPACE PUBLIC ET L'ESPACE DU PUBLIC. POLITIQUE ET AMÉNAGEMENT	73	
	5.1 Aménager l'espace public, édifier le politique	73	
	5.2 L'éloge politique de l'espace public	75	
	5.3 Le public dans l'espace	81	
	5.4 Aménagement et conversion politique	87	<i>Jean-Yves Toussaint</i> <i>Monique Zimmermann</i>
Deuxième partie	User et observer l'espace public	93	
	Introduction	95	
Chapitre 6	DIVISIONS SOCIALES ET DIVISIONS SPATIALES	101	
	6.1 L'espace sur le mode idéologique	101	
	6.2 L'insécurité, de l'ordre social à l'ordre spatial	103	
	6.3 Observer, participer et aménager	108	<i>Jean-Claude Barthez</i>
Chapitre 7	VISIBILITÉ SOCIALE ET APPROPRIATION DES ESPACES	115	
	7.1 Lieux de passage et interactions	115	
	7.2 Du retrait au repli	116	
	7.3 Du croisement à l'évitement	117	
	7.4 Les caves : de la rue au squatt	119	
	7.5 Repli et altérité	121	
	7.6 Altérité et espace public	123	<i>Abdelhafid Hammouche</i>

Chapitre 8	L'ESPACE PUBLIC, SCÈNE ET MISE EN SCÈNE.....	125
	8.1 Quatre analogies, un théâtre.....	125
	8.2 Observer L'espace public comme une scène.....	130
	<i>Davyd Chaumard</i>	
Chapitre 9	L'EXPÉRIENCE DE L'OBSERVATION EN BUREAU	
	D'ÉTUDES	135
	9.1 Observation, le point de vue du bureau d'études	
	de sociologie	135
	9.2 Empirisme et analyse systémique	136
	9.3 Les espaces publics, les groupes et les	
	rapports sociaux	139
	<i>Olivier Pipard</i>	
	<i>Jean Grané</i>	
Chapitre 10	OBSERVER LES LIEUX ET LES GENS, PENSER	
	L'AMÉNAGEMENT.....	147
	10.1 Programmer c'est observer	147
	10.2 L'enquête sociologique, un acquis intégré au sein	
	de la maîtrise d'ouvrage communautaire.....	148
	10.3 Observer la complexité urbaine	149
	10.4 L'observation pour sortir des <i>a priori</i>	151
	10.5 Des prérequis pour observer. L'observation comme	
	un moment de l'analyse	152
	10.6 Les niveaux d'expertise et la construction du plan	
	d'observation.....	153
	10.7 Conclusion	156
	<i>Bruno Voisin</i>	
Chapitre 11	DU CADRE DE VIE À L'ESPACE PUBLIC.....	157
	11.1 Du bon usage de l'usage en politique	157
	11.2 Le cadre de vie, la double revendication de la	
	préservation et de la participation	158
	11.3 L'espace public : une offre politique	
	de citoyenneté ?.....	161
	11.4 Des légitimités démocratiques concurrentielles	163
	<i>Malika Amzert</i>	
Troisième partie	Programmer et fabriquer l'espace public.....	167
	Introduction	169
<i>Carnet photos</i>	<i>Réalisations lyonnaises en matières d'espaces publics</i>	<i>172</i>
Chapitre 12	CONNAISSANCE ET TRADUCTION DU PARADOXE URBAIN....	173
	12.1 Le paradoxe urbain	173

	12.2 La dynamique structurelle.....	174
	12.3 La transparence éclectique	176
	12.4 L'identité dialectique	178
	12.5 Traduire le paradoxe urbain dans le projet urbain	180
	12.6 Concevoir l'éphémère et le durable	181
		<i>Marcus Zepf</i>
Chapitre 13	L'EXPÉRIENCE LYONNAISE, LA NAISSANCE	
	D'UNE ORGANISATION	185
	13.1 Nouvelles perspectives, un constat	185
	13.2 Les moyens pour gérer la complexité	187
	13.3 De la décision à la réalisation	189
	13.4 La conduite de projet	194
	13.5 Un constat et des perspectives	198
		<i>Jean-Louis Azéma</i>
Chapitre 14	AUTOMOBILE, STATIONNEMENT ET ESPACE URBAIN.....	199
	14.1 Constructions sans architecture	199
	14.2 L'émergence du modèle lyonnais	200
	14.3 Stationnement, déplacement, espaces publics	201
	14.4 Stationnement et traitement des parcs de stationnement.....	203
	14.5 Le public des parcs.....	206
	14.6 Conclusion	207
		<i>François Gindre</i>
Chapitre 15	ELOGE DU POTELET.....	209
	15.1 Des espaces publics hérissés de piques et de pointes	209
	15.2 La perception visuelle se laisse difficilement tromper	210
	15.3 Démarche fonctionnaliste ou démarche environnementale, Lyon ou Barcelone	211
	15.4 Privilégier la recherche de solutions ornementales....	220
		<i>Jean-Claude Gallety</i>
Chapitre 16	LA SIGNALÉTIQUE, LIRE ET SYMBOLISER	
	L'ESPACE PUBLIC.....	223
	16.1 Parcs et zones industrielles, repères et symboles.....	223
	16.2 L'information, le point de départ d'une signalétique	226
	16.3 Quels enseignements tirer de la pratique du Grand Lyon ?	230
		<i>Bernard Lenseil</i>

Chapitre 17	MAÎTRISE D'ŒUVRE, MAÎTRISE D'OUVRAGE, HABITANTS... 233
	17.1 La situation du maître d'œuvre entre commande et usage..... 234
	17.2 Relations entre la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage, la construction des légitimités 236
	17.3 Le projet comme partage, le rôle de la concertation 238
	17.4 Pourquoi donc Lyon et pas une autre ?..... 242
	<i>Entretien avec Alain Marguerit</i>
Quatrième partie	Espace public, un état des lieux bibliographique 245
	ESPACE PUBLIC, UN ÉTAT DES LIEUX BIBLIOGRAPHIQUE 247
	Axe 1 : méthode, programmation et espace public..... 248
	Axe 2 : usages, usagers, pratiques et espace public..... 252
	Axe 3 : arts, architecture, paysage urbain et espace public 256
	Axe 4 : théorie et espace public, approches sociologique, anthropologique, philosophique..... 260
	Axe 5 : vidéos..... 263
	<i>Chantal Gérard</i>
Conclusion	L'ESPACE PUBLIC EN DÉBAT..... 265
	Qu'est-ce que l'espace public ? D'où vient que cette question est une question politique ?..... 267
	Usages, pratiques et comportements, observations et participations, politique et démocratie 271
	Projet d'espace public et mise en œuvre de la démocratie..... 273
	<i>Jean-Yves Toussaint</i> <i>Monique Zimmermann</i>
Bibliographie	OUVRAGES, ARTICLES ET DOCUMENTS RÉFÉRÉS PAR LES AUTEURS..... 279
Annexe	AUTEURS, LECTEURS ET OBSERVATEURS DU SÉMINAIRE DU 26 MAI 2000..... 289
	Auteurs..... 289
	Lecteurs 290
	Observateurs 290

L'AN I, L'AN II, L'AN III DES ESPACES PUBLICS LYONNAIS¹

L'An I fut celui du tâtonnement, de la découverte, de l'empirisme, des conflits, de l'engagement. Nous le situons en 1989, lorsque Henry Chabert, nouvel Adjoint à l'urbanisme de Lyon et Vice-Président du Grand Lyon, nous demanda d'organiser une politique d'espace public s'appuyant notamment sur la référence barcelonaise. Il faut avouer aujourd'hui que si la commande politique était clairement formulée, en revanche, personne n'était suffisamment avancé pour la mettre en œuvre, pas plus les concepteurs auxquels nous avons décidé de faire appel pour créer les projets, que nous-mêmes. Les services du Grand Lyon étaient toutefois compétents dans leurs domaines spécifiques d'activité : gérer la voirie ou diriger le développement de nouveaux quartiers par exemple.

L'objectif politique était de faire une ville belle, solidaire et agréable à vivre. Mais après le slogan, le chemin reste long pour passer des grands principes initiaux aux réalisations. Alors, pas à pas, nous avons mis en place l'organisation, les moyens, les hommes pour, projet après projet, diminuer cette distance. Nous avons construit une maîtrise d'ouvrage – dirigée par Jean-Louis Azéma² – qui s'est peu à peu professionnalisée au fil des projets, inventant les méthodes, les mécanismes susceptibles d'améliorer en continu tout à la fois les pratiques et les résultats. Cette maîtrise d'ouvrage mène aujourd'hui des opérations complexes, à l'image des villes et de leurs espaces. Elle prend appui sur les instruments qu'elle s'est créés ; ainsi du programme qui permet d'ancrer une transformation dans un contexte, ou de la formulation de la commande qui vise à identifier et à utiliser au mieux les compétences extérieures incontournables, enfin la conduite de projet sans laquelle rien ne pourrait avancer, pour assurer l'animation d'acteurs multiples. Sur ce point, pour répondre à la nécessité d'agir et donc de proposer des solutions établissant un certain consensus parmi des intérêts souvent bien divergents, nous avons sollicité des maîtres d'œuvre capables d'aborder la complexité pour en tirer des projets. Nous avons appris à organiser les débats, à les susciter. Il nous a fallu apprendre à construire des partenariats qui permettent à un maximum d'acteurs de travailler ensemble. Il a fallu organiser un système de décisions efficace permettant d'arbitrer entre les différentes logiques à l'œuvre. La ville est une. Chaque quartier, chaque personne est estimable.

Mais pour que ce principe soit appliqué dans les faits, nous avons favorisé la création d'éléments facteurs de cohérence : ainsi du vocabulaire des espaces publics. Cette méthode vise à ce que chaque projet soit étudié avec la même attention, quelle

¹ Par Jean-Pierre Charbonneau, consultant, conseiller technique de la Ville de Lyon et du Grand Lyon.

² Alors directeur du service des espaces publics du Grand Lyon.

que soit sa nature ou sa situation. La bonne volonté n'a pu y suffire, pas plus que la production de cahiers des charges. Il a fallu créer une organisation permettant de gérer avec la même attention un grand nombre de projets simultanément. Les services communautaires ont dû se spécialiser dans la maîtrise d'ouvrage. L'organisation a été complétée par divers lieux de contrôle de la qualité. C'est en ce sens que le groupe de pilotage des espaces urbains présidé par Henry Chabert a été créé.

Le but est de rendre la vie agréable. Il est pour cela nécessaire de mieux connaître la manière dont les gens vivent. Cela nous a conduits à cumuler connaissance empirique des acteurs de terrain et méthodes d'analyse sociologique plus systématiques, mises en place par Bruno Voisin à l'Agence d'Urbanisme du Grand Lyon. L'un des enseignements de cette approche de la connaissance est qu'il n'y a pas un habitant type mais des personnes aux pratiques et aux intérêts différents, parfois contradictoires : il n'y a pas un mais des espaces publics générant des ambiances et des usages pluriels, selon leur morphologie mais aussi selon les personnes qui les utilisent, voire selon les moments de la journée.

La concertation dans ce processus n'a pas été un moyen démagogique de faire «passer la pilule» mais plutôt l'un des instruments – utilisé d'abord dans les quartiers sensibles – pour une approche plus pertinente de la complexité des modes de vie et de la diversité des attentes. Elle a constitué un instrument pour assumer les conflits. Au bout du compte, cet instrument a permis d'agir concrètement pour transformer les lieux, les quartiers et les rendre plus agréables. La concertation n'est donc pas une fin en soi mais l'un des moyens pour nourrir et rendre possible une action décidée dans l'intérêt public par des élus. A ce propos, il est intéressant de noter qu'au sein du Grand Lyon ce thème fait l'objet d'un certain consensus politique ; consensus qui assure la continuité de l'action publique. Rappeler ce que furent ces lieux avant transformation permet de mesurer le chemin parcouru.

Nous avons appris en marchant.

L'aménagement de la Presqu'île a nécessité de coordonner les réflexions puis les actions en termes de stationnement, de transports en commun, de circulation, d'espaces publics et de vie sociale. Cette transversalité opérationnelle a nourri l'action sur les quartiers sensibles ; action qui à son tour, alimente le travail sur les boulevards, les centres des communes ou les nouveaux quartiers.

De l'an I de l'espace public, je retiendrai d'abord que travailler sur ce sujet n'est pas exercer un métier consensuel, que c'est par nature se retrouver au cœur des conflits puisque c'est se situer entre des intérêts divergents avec des points de vue contradictoires. En ce sens, il est plus aisé pour un élu ou un professionnel d'émettre des principes, des attendus que de s'engager sur des projets qui les concrétiseront. Il est facile de dire que l'on veut une ville juste. Il est plus difficile de défendre et d'imposer le même niveau de qualité pour tous dans tous les quartiers, le même mobilier urbain, le même raffinement, les mêmes investissements, la même attention.

De plus, il me semble essentiel de signaler que l'enjeu n'est pas dans le seul espace public mais dans tous les lieux où la transformation urbaine se fait : les pôles d'échange de transports en commun, les infrastructures, les nouveaux quartiers, etc. Si l'attention est la même, si les méthodes sont adaptées, ces lieux peuvent être des vecteurs efficaces de création de qualité urbaine (ou, inversement, de pathologie). Et, après dix ans durant lesquels pratiquement 300 sites auront été transformés, l'impact

de cette politique lyonnaise se mesure à l'échelle même de l'agglomération : il suffit de faire le tour des grands ensembles de l'Est lyonnais pour s'en convaincre, même si le travail n'est pas achevé.

Nous sommes peut-être dans l'An II de l'espace public à Lyon : celui de l'explicitation des méthodes, des questions. L'Institut National des Sciences Appliquées de Lyon (INSA) qui a formé une partie des professionnels engagés dans ce travail, s'est depuis le début impliqué par une intense activité de recherche. L'Institut marque par cet ouvrage un moment-clé. En effet, y sont analysés des processus, commentés des études ou des expériences, critiquées des réalisations. Nous arrivons au temps du confortement des compétences d'une discipline qui n'a pas plus de dix ans : celle de l'aménagement de l'espace public, en particulier dans le rôle joué par la maîtrise d'ouvrage. Ces points de vue, ces critiques sont salutaires et rendent compte de la complexité des questions, des sujets. Ils mettent en relief un des thèmes qui a commencé à être abordé dans la politique lyonnaise : comment la recherche fondamentale, la connaissance spécialisée peuvent-elles nourrir une action publique de transformation urbaine rendue nécessaire par des problèmes repérés ? Jusqu'où faut-il aller dans la connaissance ? A partir de quel seuil doit-on passer au projet ? Que doit-on préserver et que faut-il changer ?

Toutes ces questions, et bien d'autres, sont légitimes. Elles doivent être discutées et participer du débat démocratique. Il faut pour cela que la responsabilité politique continue à s'exercer pour décider, par exemple, jusqu'à quel point il convient de poursuivre la recherche de la réalité, à quel moment on doit s'affranchir d'une approche exhaustive de la complexité pour passer à l'acte et transformer. Il serait intéressant d'ailleurs de confronter la politique d'aménagement lyonnaise à celle menée par Michel Thiollière³ à Saint-Etienne ; tenter de repérer ce qui les rapproche et ce qui les distingue. Je dirais qu'au-delà des similitudes qu'elles manifestent, il existe au moins une différence culturelle, et c'est heureux, car toute cité en tout lieu doit faire l'effort de trouver ses propres réponses.

Peut-être serons-nous bientôt dans l'An III de l'espace public. L'An III serait celui des méthodes parfaitement connues, des questions finement analysées, des projets maîtrisés : un temps où l'on produira de la transformation parce que l'on saura le faire bien, même si cela n'est plus nécessaire parce que cela ne répond plus à une nécessité sociale, urbaine ou culturelle. J'avoue aimer Naples. Cette cité n'est pas hygiénique. Elle a cette ambiguïté qui me plaît dans les villes : l'ordonné et l'anarchique, l'ancien et le contemporain, la présence d'un temps arrêté et la vitalité, la vie. Que deviendrait-elle par exemple dans l'hypothèse d'une parfaite maîtrise de l'évolution ?

Cette spéculation sur l'avenir n'est pas sans fondement quand, au début des années 1960, on s'est engagé à transformer la ville pour l'automobile parce que l'on maîtrisait parfaitement le sujet, de la fabrication des voitures jusqu'à la construction des infrastructures, en passant par l'asservissement des espaces urbains à ce seul mode de transport. On peut certainement produire une ville ordonnée, hygiénique, achevée. Est-ce bien ce que nous recherchons ? Il nous faudra être capables, le mo-

³ Maire de Saint-Etienne, Président de Saint-Etienne Métropole, vice président de la Région Rhône-Alpes.

ment venu, de nous arrêter, d'orienter l'action publique vers d'autres thèmes (la culture ou le développement économique ou social) car ce sera peut-être alors plus juste pour notre société. Cela renvoie à l'existence d'un rôle sans lequel les méthodes peuvent être trompeuses (une vérité à un moment peut s'avérer fausse dans un autre contexte), le rôle du politique tel qu'il engendre le débat à partir de l'engagement. Ce rôle était récurrent dans la construction de l'An I de l'espace public à Lyon, il devra servir de garde-fou contre la tentation de l'An III.

L'ESPACE PUBLIC COMME PRATIQUE D'AMÉNAGEMENT¹

La pratique de l'aménagement urbain centrée sur l'espace public aborde la ville par ses creux, ses vides. Cet aménagement vise les espaces que la ville met en commun et que reçoivent en partage les habitants et tous ceux qui, pour une raison ou une autre, s'y affairent. L'expérience lyonnaise témoigne de cette orientation de la pratique de l'aménagement urbain. A partir de cette expérience singulière, cet ouvrage se voudrait une contribution aux débats que suscite cette orientation qui renouvelle la pratique de l'aménagement en tentant de définir les publics auxquels s'adressent ses productions. Quelles possibilités cette orientation tente-t-elle d'explorer ? Quelle formation sociale et spatiale tente-t-elle de révéler ? Quelle ville peut-il en advenir ?

LES PRÉCEPTES D'UNE EXPÉRIENCE SINGULIÈRE

Comment aménager la ville pour produire la solidarité, la beauté et l'agrément ? C'est à peu près en ces termes qu'ont dû être sollicités, au début des années 1990, les acteurs mandatés pour réaliser le programme d'aménagement promis par la municipalité de Lyon tout juste élue. Le diagnostic engagé alors stigmatise l'encombrement généralisé de l'espace urbain. Il l'impute principalement à la quantité de véhicules qui le traverse et y stationne [Communauté Urbaine, 1990, p. 5]. Le plan retenu s'emploie à réduire au plus vite la pression du transport individuel sur l'organisation de la ville en général et sur l'organisation du centre-ville en particulier. Le centre Presqu'île – c'est le nom du centre-ville à Lyon – dessiné par la confluence de la Saône et du Rhône doit être, pour ainsi dire, libéré des automobiles².

L'idée d'«espace public» naîtrait, à Lyon, de cette volonté de désencombrer l'espace urbain pour le rendre au public et, plutôt même, aux publics. L'espace doit autoriser une multiplicité d'usages. Son aménagement ne doit plus privilégier une fonction unique, celle de la mobilité, mais favoriser une pluralité de fonctions – résidentielle, économique, directionnelle, commerciale, culturelle, touristique et

¹ Par Jean-Yves Toussaint et Monique Zimmermann, enseignants-chercheurs au sein de l'équipe Développement Urbain de l'Unité Mixte de Recherche du CNRS «Environnement-Ville-Société», INSA de Lyon, département Génie Civil et Urbanisme.

² Le Plan du centre Presqu'île est le premier acte à Lyon des grandes orientations d'aménagement centrées sur l'aménagement des espaces publics [Communauté Urbaine, ville de Lyon, 1991, p. 5].

ludique, de représentation, de circulation... Désormais, l'aménagement des espaces publics doit permettre un usage de proximité (fonction résidentielle) sans contrarier les usages anomaux que sont le tourisme et tout autre usage occasionnel (fête, manifestation) ou particulier (personnes souffrant de handicaps). La différenciation des espaces publics doit marquer les spécificités des activités économiques et directionnelles : les différences qualitatives et sensibles des aménagements doivent permettre de distinguer le quartier d'affaires du centre-ville historique. Et, en centre-ville, l'aménagement des espaces publics «doit créer un cadre de travail marqué par la convivialité, l'animation urbaine, la relation de proximité» [Communauté Urbaine, 1990, p. 8]. Ces aménagements doivent concourir à l'amélioration du confort des piétons et ce faisant, ils doivent permettre de distinguer les offres commerciales. «Le plaisir de la promenade urbaine et de la flânerie devant les vitrines dans un dédale de rues et dans la perspective des places» peut faire du centre-ville une alternative à l'offre commerciale périphérique (centres commerciaux fondés sur l'accessibilité par le transport individuel – grande distribution notamment) [*ibid.*, p. 9]. Le traitement de l'espace public différencié selon les endroits, qui conforte les lieux d'animation existants, qui en fait surgir de nouveaux [*ibid.*, p. 11], assurera le plein développement des fonctions culturelles, touristiques, ludiques et de représentation.

«L'aménagement de l'espace public doit aboutir à la mise en évidence d'une série de réseaux et de lieux piétonniers, dont le traitement soit homogène avec l'environnement architectural, afin de créer un enchaînement de parcours permettant de joindre les éléments les plus remarquables du patrimoine architectural ; des lieux de prestige qui doivent devenir autant d'œuvres d'art ; des lieux de chalandise, là où domine la fonction commerciale, pour installer le plaisir de la flânerie et du lèche-vitrine ; des lieux d'usage pour les différents types de population : enfants, personnes âgées, riverains, visiteurs» [Communauté Urbaine, 1990, p. 17].

L'espace urbain a cessé d'être «vide», «libre», «vert» ou «de circulation». Il est devenu public.

Cette politique d'aménagement centrée sur l'espace public dépasse le centre-ville et s'étend à l'ensemble de l'agglomération, jusqu'aux grands ensembles des banlieues. Cette politique est présentée comme une véritable politique d'agglomération. Le centre y constitue le point de départ et le point d'arrivée à partir d'une approche qui se veut «globale et innovante» [Grand Lyon, 1995, p. 6]. Ce qui a été réalisé pour le centre doit être réalisé partout. Cependant, il ne s'agit pas de reproduire infiniment un unique modèle, mais plutôt de viser l'unité de la ville, voire son identité, par l'ajustement des différences constituées en complémentarités.

La politique des espaces publics s'agrège alors à la politique de Développement Social Urbain (DSU)³ pour tenter de régler les situations anomiques vers lesquelles dérivent les banlieues. Lyon a été l'une des toutes premières villes en France à

³ Décret du 28 octobre 1988 créant un Conseil National, Comité Interministériel des Villes et du Développement Social Urbain et une Délégation Interministérielle à la Ville et au Développement Social Urbain (CNV-DSU, CIV-DSU, DIV). L'appellation DSU apparaît et remplace progressivement (parfois avec difficulté) l'ancien sigle DSQ (Développement Social des Quartiers). On passe du quartier à la ville, du DSQ au DSU, ce qui correspond à la volonté de traiter le quartier non seulement pour lui-même, mais par rapport à la ville, voire à l'échelle de l'agglomération [DIV, 1997].

connaître des difficultés majeures, dont les plus célèbres sont les incidents des Minguettes en 1981⁴ et ceux du Mas-du-Taureau à Vaulx-en-Velin en 1990. «Incidents», «violences», quasi «émeutes»... Ce ne sont pas des luttes urbaines traditionnelles [François Tomas, 1998] mais des actions qui ne trouvent pas leur place dans le cadre institué des luttes politiques. Ce sont des «flambées de violence» comme le décrivent les médias, des actions qui ne visent pas une alternative politique, sociale et urbaine. Ces violences tendent plutôt à exprimer le désarroi de la séparation, de la relégation entendue comme improbabilité d'appartenir et, par ce fait, de participer à l'institution politique de la société. «Flambées de violence» d'autant plus redoutables qu'elles trouvent dans les médias une forme d'expression : le spectacle. Assurant le spectacle, leur médiatisation spectaculaire stigmatise la banlieue, pour ne pas dire que les médias participent, peu ou prou, à l'institution du stigmate de la banlieue⁵.

Ce faisant, l'espace public comme pratique d'aménagement change de statut : ce n'est plus seulement la condition spatiale qui est en jeu, mais la capacité de l'espace comme condition, à orienter les comportements sociaux, à instruire la relation à autrui. La valorisation des espaces urbains conduite à travers la requalification des espaces publics⁶ participe des modalités de revalorisation sociale des quartiers en difficulté. La politique d'aménagement urbain dépassant la planification spatiale tend à devenir l'une des modalités par lesquelles sont attendues sinon la détermination, du moins l'orientation de la socialisation des individus, en particulier celle des «jeunes des quartiers».

L'espace public apparaît dans les discours sur l'urbain – tant pratiques que théoriques – comme un vocable à double fond. Il s'entend comme un espace à trois dimensions, orienté par la gravité, lieux où s'exerce la nature avec la pluie, le soleil et le vent. Mais il s'entend aussi comme espace de l'action politique et de la pratique sociale où s'exerce la culture, comme ensemble de manières d'être, de faire, de dire et de penser, comme ensemble d'attentes à l'endroit des autres. Dans leur engagement à requalifier les espaces publics, les autorités politiques – *la ville* – parient sur une relation de causalité entre ordre spatial et ordre social. Des espaces urbains plus que d'autres sont soumis au désordre social. La banlieue s'oppose au centre-ville sur l'échelle qui court du désordre à l'ordre. L'ordre social aurait à dépendre, pour ainsi dire, de l'adéquation des configurations spatiales aux pratiques sociales et politiques. Le désordre social s'installerait partout où les distances entre la configuration spatiale et la configuration sociale et politique seraient maximales. Ainsi est-il attendu de la production de connaissances sur les règles d'engendrement des pratiques sociales, l'émergence de techniques efficaces de conformation de l'espace qui, produit comme espace conforme aux usages sociaux et politiques,

⁴ Incident dans le quartier des Minguettes à Vénissieux (près de 250 voitures détruites en l'espace de deux mois). Découverte du rodéo, pratique qui consiste à détruire des automobiles.

⁵ Et plus vraisemblablement de celui du «jeune des quartiers», du «jeune des banlieues», voire, du «jeune».

⁶ Conduite en parallèle à d'autres actions, comme la requalification des commerces et des centres commerciaux, l'amélioration des conditions d'accessibilité (transport en commun, plan de déplacement urbain) ou encore l'action économique visant la régulation territoriale de l'emploi (proximité, priorité des recrutements) [Juliette Garnier, 1996].

garantirait l'ordre social. Un espace conforme aux usages serait capable d'illustrer (dans un sens quasi iconographique) l'urbanité. Ainsi produit, il aurait le pouvoir d'orienter positivement les comportements. L'espace constituerait alors le fond sur lequel pourrait se révéler le degré de recevabilité des conduites. Autrement dit, un espace conforme aux usages inviterait à la conformité des pratiques sociales et politiques.

Cette politique d'aménagement a fait l'objet d'une programmation substantielle. Le bilan du Plan Presqu'île fait état en 1995 d'un investissement de deux milliards de francs⁷ en six ans, dont la moitié dépensée pour les seuls aménagements urbains de la Presqu'île – soit un milliard de francs⁸ répartis à hauteur de 68% pour les déplacements urbains, 30% pour les aménagements (les grands projets d'espace public ont consommé 95% du budget affecté aux aménagements), 2% pour les réseaux. En 1996, plus de 23 sites dans l'agglomération, répartis sur 14 communes, étaient concernés par la politique de Développement Social Urbain [J. Garnier, 1996] et par des aménagements d'espace public.

Avec ses réalisations, l'agglomération de Lyon représente aujourd'hui un véritable terrain expérimental. Les innovations ont été nombreuses, sur le plan organisationnel notamment, offrant des perspectives et des moyens de renouveler la conception de l'aménagement en transformant les conditions de la commande. Les praticiens, architectes, paysagistes, artistes, ingénieurs, techniciens, tous convoqués à la formalisation de la politique d'aménagement urbain à Lyon, sont relativement unanimes pour reconnaître la création de cette opportunité de renouvellement de leur pratique⁹. Lyon, avec Barcelone entre autres, constitue une référence, non seulement en termes de formalisation (d'apparence et de décors urbains) mais, plus encore, en termes de réflexion opérationnelle sur la qualité urbaine centrée sur l'espace public comme espace «octroyé» à différents publics. L'espace public y est posé comme mode d'urbanisation. Ceci se réalise dans le contexte très particulier de la ville européenne qui, aujourd'hui, tend moins à s'étendre qu'à se «reprendre».

⁷ Soit environ 304 900 000 euros, dont 152 450 000 (environ un milliard de francs) pour le réaménagement d'équipements (l'Opéra, Palais Saint-Pierre, l'église Saint-Nizier, la Chapelle Ampère, la Galerie des Terreaux, etc.). Sources, Mission Presqu'île [1995, pp. 14-16].

⁸ Le financement du plan d'aménagement (ou Plan Presqu'île), soit 1 milliard de francs, est assuré à hauteur de 34% par la ville de Lyon et le Grand Lyon, 60% par Lyon Parc Auto (société d'économie mixte chargée de la gestion et de la réalisation de parkings urbains), 3% par le Sytral (Syndicat des transports en commun de l'agglomération lyonnaise), 1,3% par la Région Rhône-Alpes. Sources, Mission Presqu'île [1995, pp. 14-16].

⁹ «[...] Une ville qui, comme celle de Lyon, fait un effort absolument fantastique sur l'espace public devrait parallèlement créer un lieu dans lequel on puisse puiser des informations sur les sites, car il y a toujours une continuité, un antécédent à assurer, même si l'espace est tourné vers la modernité.» Michel Corajoud, paysagiste, concepteur du parc des Hauteurs et du parc de la Cité Internationale. Sources, Grand Lyon [1994, p. 10]. «A Lyon, vous avez fait un travail fantastique qui fait parler de la ville et que beaucoup de gens de l'extérieur viennent visiter.» Jean-Noël Capar, paysagiste, concepteur de la ZAC de Gerland [ibid., p. 29]. «Dira-t-on, un jour, «l'Ecole de Lyon», pour désigner une démarche et un savoir-faire spécifiques en matière d'espaces publics ? Une chose est sûre : la politique menée depuis cinq ans par la Communauté urbaine – le Grand Lyon – est en passe de devenir la référence nationale tant par la méthode employée que par la qualité de ses réalisations» [Martine Allaman, 1995, p. 15].

L'urbanisation n'y est plus extension indéfinie à ses limites. Elle est, aussi et surtout, réaménagement de l'«existant»¹⁰.

«Faire» la ville n'est plus à l'ordre du jour – les dernières tentatives engagées en ce sens, entre 1930 et 1990¹¹, ont laissé des traces suffisamment traumatisantes pour n'y plus songer pendant quelques décennies¹². Il n'est plus question de vouloir «faire» la ville mais bien plutôt de la «refaire», de la «reprendre», de la «reprendre» pour ainsi dire. Il faut aujourd'hui s'accommoder de la ville existante en l'accommodant : aménager en ménageant [Michel Marié, 1989¹³]. C'est de cet accommodement dont l'histoire récente de Lyon témoignerait : une autre façon de penser l'administration de la ville en tentant de penser la ville comme totalité sociale et spatiale. Désormais, l'activité technique (qu'il s'agisse des réseaux, du génie civil, de l'architecture et de la construction, ou encore de l'urbanisme opérationnel) ne suffit plus à constituer le fonds des projets politiques et économiques¹⁴. L'attente en matière d'action politique ne semble plus se satisfaire de quantité de logements construits, de kilomètres de voies «rapides», «express», d'«évitements» et de «contournements» et autres «pénétrantes»¹⁵, pas plus qu'elle ne se nourrit de la réalisation des réseaux d'alimentation en eau potable, électricité ou

¹⁰ En France, aujourd'hui, l'orientation politique de l'aménagement du territoire est au «renouveau urbain». Il est attendu de cette nouvelle direction de l'administration de la ville une forme d'embrayage de l'urbanisation et du développement durable – ainsi, les récents appels d'offres de recherche du Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement : «Concevoir l'existant. D'autres commandes, d'autres pratiques, d'autres métiers», Plan Urbanisme, Construction et Architecture, 1999 ; «Renouveau Urbain et Environnement. Développement durable des quartiers et qualité environnementale du bâti existant», PUCA, 2000.

¹¹ Soit, toujours en France, de 1920 à 1950, l'élaboration théorique, de 1950 à 1990, la réalisation pratique et de 1990 à aujourd'hui (2001), la tentative de la réparation...

¹² Bien que la croissance revenue – et avec elle, la répartition différentielle du développement économique sur le territoire – puisse aujourd'hui conduire les responsables politiques à s'interroger sur les modalités des extensions urbaines nécessaires pour accueillir en quasi-urgence la main-d'œuvre au sein des bassins d'emploi en pleine expansion – ce pourrait être le cas de la ville de Saint Nazaire en France : «En avril 1999, ils étaient 6 000 sur le site des Chantiers. Un an plus tard, ils sont 10 000 à travailler à la construction des paquebots. Et 2 000 devraient encore arriver d'ici un an. Seuls ou en famille, les nouveaux arrivants viennent du Havre, de Cherbourg, de Pologne, de Suède, de Finlande, de Grèce... Leur arrivée qui ne passe pas inaperçue à Saint-Nazaire, a mobilisé tout le monde pour organiser leur accueil.» [Ville de Saint-Nazaire, 2000].

¹³ A qui nous devons l'expression reprise dans l'ouvrage collectif [Jean-Yves Toussaint, Monique Zimmermann, 1998] *Projet urbain, ménager les gens, aménager la ville*.

¹⁴ Ainsi reproche-t-on, aujourd'hui, à l'ancien maire de Lyon Louis Pradel (1957-1976) d'avoir «bétonné» Lyon : «Fini l'aménagement à la sauvette, tel qu'il a été pratiqué dans la décennie passée. Après l'immobilisme Herriot, le bétonnage Pradel et le saupoudrage Collomb, Michel Noir veut redéfinir une politique globale.» Sources, *Lyon-Figaro* du mardi 10 octobre 1989.

¹⁵ «[...] nous ne voudrions pas manquer cette occasion qui se présente aujourd'hui du fait du changement fondamental de regard sur la voiture et de l'entrée dans une société nouvelle. Face aux nouvelles données dont nous sommes conscients (la montée de la solidarité, la fin de la consommation permanente...), il faut que la conception de la ville en tienne compte et s'adapte.» Propos de Henry Chabert, alors vice-président du Grand Lyon, délégué à l'aménagement et au développement urbain [Grand Lyon, 1994, p. 33].

télécommunications¹⁶. Ce n'est pas que cette façon renouvelée de penser l'administration de la ville exclue ou limite l'activité technique et les ambitions urbanistiques (au contraire même). Désormais, il n'est plus possible de penser la ville idéale¹⁷ et de célébrer la rédemption des mœurs par la seule invention de dispositifs techniques et spatiaux adéquats¹⁸ : il faut agir avec doigté, en tenant compte des contraintes et surtout, parmi toutes ces contraintes, celle que représente la capacité des habitants à s'opposer, à résister, à adhérer, à soutenir les desseins politiques et économiques qui orientent les transformations de la ville.

Les aménagements urbains sont destinés à un public que les aménageurs servent et auquel s'adresse le personnel politique en état de commander à ces aménagements. C'est en cela que la question de l'espace public est une question à double fond : une attente en matière de configuration spatiale qui se double d'une attente en matière de conformation sociale et politique du public.

Habitants solidaires ou en lutte entre eux¹⁹, organisés en association, en coordination ou en collectif, citoyens partisans et opposés, voire myriades de groupuscules et d'individus instrumentant les moyens juridiques à leur disposition, bref, des habitants d'autant plus difficilement discernables que les instances de représentation se multiplient et se concurrencent. La légitimation politique est débordée de toutes parts. Les médias «donnent» la parole ou l'octroient en se faisant porte-voix – porte-voix des différents acteurs de l'urbain en état de faire valoir des arguments, des positions ou des projets et dont la confrontation assure toujours un minimum de spectacle. La représentation telle qu'elle procède d'un mandat octroyé aux représentants par les représentés – par l'élection dans l'art de vivre en démocratie – n'est pas l'exclusivité de l'activité politique²⁰. L'entrepreneur, sous la forme du chef d'entreprise, du président directeur général, du gérant est à même, comme responsable d'une ou plusieurs organisations, de revendiquer la meilleure représentation de *ses* clients et de *ses* employés, selon qu'il définit et revendique les impératifs d'aménagements nécessaires à la distribution des productions de son

¹⁶ Même si l'Internet peut valoir politiquement, il reste un réseau qui utilise lui-même des réseaux existants (il en renouvelle même les usages). De même, le câble n'a pas, semble-t-il, constitué une opportunité politique.

¹⁷ Il s'agirait plutôt de penser la ville idéale qui s'est réalisée par morceaux avec les grands ensembles devenus par la force des mots, «banlieue».

¹⁸ «[...] On pourrait dire par exemple, à l'image de Pérec, «je me souviens» de la place Perrache et se demander en prononçant ces mots si on est passéiste, voire réactionnaire, ou si on va dans le sens du progrès» propos d'Alexandre Chemetoff, paysagiste, concepteur de la place de la Bourse à Lyon [Grand Lyon, 1994, p. 26]

¹⁹ Entre, «Lyonnais», «lyonnais intra-muros», «bons lyonnais», «faux lyonnais», «habitants de l'Est lyonnais», «bourgeois lyonnais», «chômeurs», «citoyens», «citoyens sans scrupule», «clients», «clochards», «commerçants», «consommateurs», «électeurs», «gens», «habitants», «riverains», etc. autant de catégories prises parmi plus de 150 désignations des catégories sociales impliquées d'une manière ou d'une autre dans les opérations de requalification des espaces publics sur l'axe «Antonin-Poncet / République / Terreaux», restituées par la lecture de la presse nationale et locale. Sources, «analyse de la presse», in *Recherche-Action : procédure d'évaluation des espaces publics produits par le Grand Lyon. Le parcours Poncet-République-Terreaux*, sous la direction scientifique de Jean-Yves Toussaint et Monique Zimmermann, recherche en cours.

²⁰ En cela que le représentant, qui doit sa légitimité à l'élection par laquelle il reçoit un mandat, n'est plus nécessairement un élu (au sens électif du terme...).

entreprise (produits ou services), selon qu'il définit les conditions urbaines d'une meilleure productivité du travail. Le commerçant se définit comme le meilleur représentant des consommateurs dont il défend âprement les intérêts (accès et stationnement des véhicules personnels, sécurité des piétons²¹, etc.). Les associations représentent leurs membres en défendant ce qui constitue leurs ressources : les «commerçants», les «arbres», les «riverains», les «vélos» ou les «patins à roulettes», les «artistes» ou les «œuvres»... bref, la représentation des citoyens se démultiplie, les représentations entrent en concurrence et les représentants en compétition.

De cette manière, le débat sur l'administration de la ville se politise. Il ne porte pas sur les moyens à mettre en œuvre pour exécuter un projet politique orientant le devenir de la ville, il porte sur le projet lui-même. L'engagement politique – le choix par élection d'un projet politique contre d'autres – n'est pas suffisant, ou plus exactement, il ne peut pas devenir opérationnel. Ainsi, le vote – la position du public – ne pourrait pas procéder d'un projet politique, dans la mesure où ce projet ne peut guère aller au-delà de la promesse d'investir les délégations politiques du pouvoir afin d'orienter au mieux le cours des événements qu'initient, non pas des actions politiques mais, hors du champ politique, des processus réputés irrévocables, irréversibles²². L'intérêt général ne s'impose pas ou plus exactement, rien ne peut transcender les intérêts particuliers, lesquels se discutent, tout comme se discutent l'usage du domaine public et les fins que doit servir l'administration de ce dernier. En ce sens, et pour partie hors des mandats électifs, la représentation politique n'est pas l'exclusivité des élus. Tous les acteurs sont en état de revendiquer tout ou partie de la représentation du public, mais ne disposent pas des mêmes légitimités ni des mêmes moyens de coercition dans la compétition qui les oppose.

Cette politisation générale aurait favorisé l'émergence de nouvelles conceptions de la représentation du public. Dans ces nouvelles conceptions, l'administration de la ville ne doit pas relever de l'action exclusive des acteurs – c'est-à-dire de ceux qui peuvent agir sur cette administration parce qu'ils disposent d'un mandat électif ou bien d'un mandat d'une autre nature, «technique» et «économique» tenant aux expertises qu'ils détiennent (ou représentent) et / ou tenant à la reconnaissance sociale et politique (notoriété) de leurs activités. L'administration de la ville doit également s'orienter d'après la «demande» du public : des «mandants», des «bénéficiaires», des «usagers», des «habitants», des «consommateurs», etc. Ce ne sont pas les électeurs qui sont visés ici – puisqu'ils votent – mais le public tel qu'il

²¹ Ces trois «thèmes» (accès, stationnement, sécurité) défendus par les commerçants pour le compte de leurs clients, ont été relevés dans trois pétitions adressées par des associations de commerçants dans le cadre des travaux de la rue de la République à Lyon en 1991, «Lyon Presqu'île coordination commerciale», «Union de la rue de la République», et les «commerçants de la rue de la République-Hôtel de Ville / Cordelier».

²² Notamment l'activité économique posée et observée comme processus autonome producteur de rapports sociaux. Ainsi posée, l'économie tend à se *naturaliser*, c'est-à-dire à s'imposer comme ensemble de lois données et non plus créées. L'activité économique ainsi instituée s'oppose au politique (comme création de lois). L'économie naturalisée interdit de penser l'économie comme institution et elle interdit par la même occasion l'institution d'un intérêt général transcendant les intérêts particuliers. Ceci du fait même que les intérêts particuliers d'une économie naturalisée sont autant de nécessités dans lesquelles le processus met tout un chacun dans l'obligation de les faire valoir comme s'opposant à tous les autres.

occupe l'espace urbain, s'y affaire et, ce faisant, subit les aménagements. En effet, le bénéficiaire des services publics, l'usager des services et des objets que ce service met à sa disposition, l'habitant à qui est attribué l'espace urbain, le consommateur à qui s'adressent les productions, etc., ne sont pas acteurs, au sens où ils sont passifs, comme les spectateurs d'une scène n'interviennent pas sur la scène – tout au moins dans la forme contemporaine du spectacle. La seule marge de manœuvre du spectateur consiste en la manifestation de contentement ou de dépit, en applaudissant ou en sifflant, ou encore en usant du silence, en payant sa place ou en s'abstenant. Mais le spectateur n'écrit pas la scène, pas plus qu'il ne la réalise ou ne la joue. En cela, il n'est pas acteur dans le spectacle. Il en est le destinataire. A ce titre, il est inscrit dans le spectacle. Le public, dans l'espace urbain, est dans cette situation de destinataire des aménagements. Les nouvelles conceptions de l'administration de la ville orientée par la demande des *mandants* tentent d'inverser la tendance en octroyant au public le rôle d'acteur.

Ces nouvelles conceptions de l'administration de la ville, plutôt défendues par les acteurs politiques²³, tentent d'imposer un autre rapport au public destinataire des aménagements. Les destinataires des aménagements deviennent prescripteurs des aménagements et, s'il est possible de filer la métaphore de l'acteur, le destinataire est constitué en scénariste²⁴ qui pourrait se mettre en scène en décrivant le décor, la réalisation restant cependant l'apanage des techniciens. De cette manière peut s'opposer à tous les acteurs de l'administration de la ville, non pas l'intérêt général, mais l'opinion²⁵ publique, c'est-à-dire, en dernier ressort, l'opinion de tous ceux (habitants, clients, consommateurs, électeurs, bénéficiaires, usagers, etc.) au nom desquels, peu ou prou, chaque acteur légitime son action et plus généralement son activité (techniciens et concepteurs, services techniques, entrepreneurs, commerçants et industriels, partis politiques, voire les associations, etc.). Reste à *entendre* cette opinion, à la distinguer dans le bruit et la fureur de la ville et à la faire valoir. C'est le personnel politique qui tend – et l'expérience lyonnaise est de ce point de vue tout à fait exemplaire – à revendiquer la médiation de l'opinion publique. Le personnel politique ne se pose pas comme porte-parole, – c'est le rôle qui incombe aux

²³ Pour son élection à la mairie de Lyon, Michel Noir s'était largement engagé en ce sens. Dans un tract intitulé «Ensemble, aimons Lyon» il précisait que «[...] La concertation, certes, mais pas n'importe laquelle. Surtout pas celle qui consiste à présenter un projet tout ficelé. Au contraire, nous voulons promouvoir un style de concertation permettant aux usagers et à leurs associations de mettre à plat le projet des techniciens et de prendre en compte, le plus en amont possible, tous les éléments d'une discussion». Cet extrait du tract sera utilisé quelques années plus tard pour contester le type de concertation mis en œuvre par la municipalité sous la mandature de Michel Noir dans une lettre ouverte publiée par l'association des Riverains des Parkings Presqu'île – Sources, *Lyon-Figaro* du mardi 21 avril 1992. Toutefois, cette nouveauté est relative. Bien avant la concertation ont existé dans les années 60-80 plusieurs tentatives comparables : le concept de participation relevait de cette intention de diminuer la distance entre acteurs et destinataires (y compris dans le spectacle, d'enjamber le fossé entre acteurs et spectateurs), entre dirigeants et dirigés : il s'agissait d'intégrer les «destinataires», les «exécutants» dans les processus de décision orientant leur propre action.

²⁴ Sur le concept de *scénario* ou de *script* dans l'activité technique (ici appliqué à l'activité d'aménagement urbain), voir Madeleine Akrich [1987] et Nicolas Dodier [1995].

²⁵ Ainsi Jacques Rey, architecte et urbaniste, considère l'opinion comme un des matériaux du projet urbain [J. Rey, 1998, p. 46].

médias – il se fait maïeuticien de la parole du public, il lui revient d'en recueillir la voix.

La concertation est le mot le plus usuel pour qualifier cette tentative à se saisir de cette voix. Elle procède à partir de plusieurs modes, selon qu'il s'agit d'entreprendre une demande (qu'attendent les mandants ? qu'attend le public ?), selon qu'il devient nécessaire de comprendre les usages afin de construire des espaces adéquats (comment se comportent les mandants ? que fait le public ?) ou encore qu'il faille pour évaluer les réalisations – en mesurer le degré de réussite – chercher à interpréter la demande et les usages à travers un dessein objectivé dans une proposition ou une réalisation d'aménagement (qu'en pensent les mandants ? comment réagit le public ?).

La concertation n'a pas pour objet premier l'émergence d'un public de l'architecture ou de l'aménagement, voire de l'œuvre urbaine [Henri Lefèbvre, 1968, pp. 54-55], mais l'institution d'une finalité de l'action opposable à l'ensemble des acteurs en état d'orienter le destin de la ville. L'institution de cette fin, à savoir satisfaire à l'opinion publique, aurait au bout du compte comme objet premier de constituer les moyens d'y parvenir en autant de fins orientant l'activité de chaque acteur.

L'expérience lyonnaise est exemplaire de cette exploration de nouvelles pratiques d'aménagement centrées sur l'espace public. Qu'il s'agisse du statut de l'espace public, de la prise en compte des usages et des procédures de concertation, la pratique d'aménagement à Lyon n'échappe ni à l'inquiétude sur le bien-fondé des actions, ni aux débats sur la méthode... C'est de ce débat qu'est née l'idée de cet ouvrage consacré à l'espace public comme mode d'urbanisation contemporain singularisant, pour partie, la ville européenne.

MODE D'EMPLOI, MODE DE LECTURE

Des chercheurs et des praticiens avaient été réunis sous l'égide de l'Agence d'Urbanisme du Grand Lyon²⁶ pour débattre des meilleures méthodes visant à s'assurer de la traduction, dans la programmation des aménagements, des connaissances produites sur les usages dans le cadre d'observations des pratiques dans les espaces publics des quartiers. Subsidièrement était posée la question de l'utilisation de ces observations pour évaluer les aménagements réalisés. Pour engager ce travail de systématisation de la méthode²⁷ avait été choisi un corpus d'observations réalisées par des étudiants²⁸ dans le cadre de stages ou de travaux de fins d'études mettant à contribution l'Agence d'Urbanisme. Ce matériel – cette

²⁶ Notamment par Bruno Voisin, sociologue, et Pierre Suchet, directeur du Service du Développement Social et Urbain de la Communauté Urbaine de Lyon.

²⁷ Ce travail était déjà engagé au sein de l'agence d'urbanisme dans le cadre de ses activités d'assistance dans le cadre du Développement Social Urbain [Agence d'Urbanisme, 1996].

²⁸ En dernière année d'ingénieur (ENTPE, INSA), en maîtrise (Etudes Urbaines, sociologie), DEA (Urbanisme, sociologie), en DESS (urbanisme).

matière grise accumulée – malgré sa grande hétérogénéité s'est trouvé très vite à l'origine de discussions entre les chercheurs et les praticiens lyonnais. Il est rapidement apparu l'intérêt de prolonger le débat et, d'une certaine manière, de l'étendre à d'autres expériences et de le consigner au-delà des seuls compte rendus de réunions.

C'est ainsi qu'a été décidée au sein de ce collectif, l'organisation d'une sorte d'espace public sur l'espace public²⁹. Partant d'une expérience précédente menée à l'Institut National des Sciences Appliquées de Lyon autour du concept de projet urbain [J.Y. Toussaint, M. Zimmermann, 1998], il s'agissait de réunir, autour d'une table, des praticiens, des politiques, des chercheurs. Pour faire face aux auteurs et à leurs témoignages sur l'expérience d'un aménagement centré sur l'espace public, un public de lecteurs a été constitué.

Selon ce canevas, un ensemble d'auteurs et de lecteurs a été identifié à partir des différents réseaux des protagonistes réunis autour du travail sur l'opérationnalité des observations engagées sous la responsabilité de l'Agence d'Urbanisme. Le but du jeu consistait à représenter l'ensemble des acteurs de l'aménagement – avec toutes les limites que l'on peut accorder à ce type de représentativité. Il s'agissait par ce biais d'ouvrir sur l'expérience de l'espace public à partir de l'expérience d'acteurs impliqués à divers degrés, y compris comme observateur.

Les auteurs³⁰ (dix-sept) et les lecteurs (treize) choisis appartenaient à différents milieux professionnels – de la formation, de la recherche institutionnelle et privée, des services techniques, des services de l'Etat, y compris les services de tutelle de différents acteurs impliqués dans les aménagements, des bureaux d'études, des consultants, des concepteurs (maîtrise d'œuvre), des politiques. Ils sont issus de différentes disciplines – architecture, sociologie, sciences politiques, philosophie, droit, urbanisme, aménagement, géographie, paysage, génie civil.

Le canevas de l'ouvrage a été organisé autour des difficultés que tentaient de démêler les praticiens et les chercheurs réunis sous l'égide de l'Agence d'Urbanisme. Ces difficultés impliquaient quatre niveaux :

- *Usage et pratique*. Les modalités d'expression du public et sa constitution ;
- *Observer*. Les modalités d'appréhension des pratiques de l'espace public ;
- *Programmation*. Les modalités de traduction des attentes du public ;
- *Fabrication*. L'autre versant de la traduction, le passage des mots de la commande en objets réalisant l'espace public comme valeur d'usage, voire comme œuvre.

Les auteurs avaient pour consigne de témoigner, dans ce canevas, de leur pratique de l'espace public à partir de leur position respective. Chaque lecteur devait «rapporter» deux ou trois contributions chacun ; chaque contribution étant rapportée par deux lecteurs. Les lecteurs avaient pour consigne de présenter les contributions, de produire un point de vue critique sur leurs contenus pour évoquer les problématiques soulevées et qui pouvaient faire l'objet d'un débat. En effet, on peut

²⁹ Un séminaire fermé a été organisé le 26 mai 2000, à l'INSA de Lyon.

³⁰ Dont la liste complète est donnée en fin de l'ouvrage.

considérer que chaque auteur ayant déjà argumenté, le débat ne pouvait s'enrichir d'une présentation orale. L'idée était de renvoyer aux auteurs le point de vue de lecteurs, le point de vue d'un public pour ainsi dire. Et il était demandé aux auteurs de bien vouloir alimenter le débat sans prendre de position défensive ni présenter leurs travaux. Les lectures, les échanges, les débats ont été enregistrés et décryptés. Il était convenu qu'à l'issue de ce débat le recueil des contributions et la restitution des débats seraient réorganisés dans un ouvrage collectif. C'est ainsi que dans sa version définitive, cet ouvrage se présente en trois parties :

- la *première partie* intéresse l'émergence du concept d'espace public comme concept opératoire dans l'aménagement urbain ;
- la *deuxième partie* est réservée aux modalités par lesquelles sont saisis les usages et les pratiques des objets qui constituent l'espace public ;
- la *troisième partie* intéresse les conditions de traduction de la commande d'espace public en espaces concrets.

Chacune de ces parties fait l'objet d'une introduction qui présente le contenu des chapitres-contributions et les remarques saillantes des lecteurs exprimées lors du séminaire du 26 juin 2000.

Ces trois parties sont complétées par un état des lieux bibliographique raisonné sur le thème. Cette bibliographie est étendue aux productions multimédias produites sur le thème. C'était là l'occasion d'assurer les conditions d'un transfert des connaissances sur la question des espaces publics à l'adresse de l'ensemble des acteurs sollicités à leur production.

Enfin une conclusion ouvre sur l'actualité du débat.

Cet ouvrage, ainsi structuré, privilégie l'hétérogénéité des points de vue. C'est même un parti pris des responsables scientifiques. En effet, la réalité de l'espace public ne peut se laisser enfermer dans un seul discours, voire dans aucun discours, puisqu'il s'agit de témoigner de pratiques – pratiques sociales, pratiques techniques, pratiques politiques, pratiques économiques... Ce parti pris de rédaction se traduit ainsi dans le « style » des chapitres, dans une relative autonomie des propos, dans les commentaires qui introduisent chaque partie.

C'est ainsi qu'il revient à chaque lecteur de faire *la* synthèse. Sont proposés ici une diversité d'informations, une pluralité de points de vue, des interrogations et des niveaux de problématique très différents. Il ne s'agit pas de présenter un achèvement, mais un instant des débats en cours sur la configuration de l'espace urbain contemporain.

PREMIÈRE PARTIE

ÉMERGENCE DE
L'ESPACE PUBLIC

INTRODUCTION

Cinq chapitres forment cette première partie consacrée à l'histoire sociale et spatiale du concept d'espace public. Ils introduisent aux différents modes de traitement des espaces urbains dont les citoyens, du fait même d'être en ville, disposent en partage.

Ces espaces assurent le passage. Sans doute le passage est à l'urbain ce que le besoin est aux individus sociaux : une incontournable fonction ; mais une fonction ne dit rien sur la manière dont elle s'intègre, pas plus qu'elle ne dit quelque chose sur les termes qu'elle met en relation, sur les variables qui modulent les applications. Ces espaces qui ont en commun d'assurer cette fonction de passage, n'ont jamais eu tout à fait les mêmes significations, les mêmes rôles et n'ont pas reçu les mêmes traitements, d'une société à une autre, dans le même temps ou dans la succession des temps. A peine est-il possible de retenir de l'histoire et de la comparaison que les espaces réservés au public se construisent en opposition aux espaces privés ou domestiques tout en les servant.

La notion de «public» renvoie à ce qui se passe en dehors de la domesticité. Ce «public» est pour ainsi dire entre les familles, entre les individus. En cela, l'espace public est ce qui s'établit entre les citoyens quand ils sortent de leur domaine, de leur maison. L'espace public est ce qui relie tous ces domaines, toutes ces maisons. Il n'est possible que dans l'institution de cette promiscuité des domaines et des maisons, des propriétés et des propriétaires, dès lors qu'entre toutes les propriétés, l'une doit échapper à toutes les autres, pour que chacune puisse être appropriée. En ce sens, le public s'entend aussi comme catégorie du droit. Il nous est apparu important de faire le point sur les rapports que pouvaient entretenir les notions de «domaine public» et d'«espace public». Enfin, l'histoire du concept «espace public» en tant que formulation d'une idée de la ville – ville entendue dans sa double acception d'entité spatiale et d'entité politique – permettait d'interroger ce qui relie l'«espace public» et l'«espace du public». Quelles relations entretiennent l'espace de la communication et l'espace nécessaire à la communication ? Comment correspondent le public comme ensemble d'individus qui prennent place et la place qu'ils prennent ?

Pour André Sauvage¹, la question de l'espace public ne peut pas être a-historique. Répondant dans le débat à Bruno Voisin, il insiste sur le rapport entre l'émergence des espaces publics et les luttes sociales. Les espaces publics ne sont jamais donnés, ils sont acquis de haute lutte. C'est la destruction des propriétés des familles «abaissées» dans l'Italie de la Renaissance qui fait «place» : la place

¹ Cette contribution a été insérée après le séminaire, André Sauvage ayant proposé de reprendre ses travaux de recherche sur le thème pour enrichir son compte rendu de lecture de la contribution de Bruno Voisin.

publique n'est que la trace de la victoire d'une maison et l'abaissement de l'autre. Des luttes comparables opposent les féodaux aux bourgeois pour définir les règles d'usage de la rue. De fait, l'espace public, en tant que dispositif spatial, en tant que ville, pourrait être une projection des aspirations sociales et morales d'une société donnée.

De quelle manière la référence à la tradition grecque peut-elle éclairer la problématique contemporaine de l'espace public ? Les mentalités au sein de la Grèce Antique et de l'Europe contemporaine sont-elles en quelques points comparables ? Que signifiait la démocratie ? la politique ? la vie ? Les positions d'Hannah Arendt [1963] ou les exégèses de Martin Heidegger [1994] montrent toute la difficulté qu'il peut y avoir de passer d'un monde à l'autre, de traduire les pratiques d'un monde dans l'autre. Que cherche-t-on dans le creusement de cette chronologie : une permanence, un dévoilement de ce qui serait l'institution enfin advenue d'une référence à un modèle de l'espace public, à une idée d'espace public ? L'espace public n'est-il pas une construction, chaque fois recommencée, non pas la même, mais chaque fois différente ?

Bruno Voisin adopte un point de vue plus opérationnel. L'histoire doit rendre vigilant en avertissant de la relativité des représentations que nous pouvons nous faire à chaque époque : l'histoire des espaces publics doit éclairer les enjeux des politiques d'espaces publics contemporaines. C'est en ce sens que la chronologie qu'il adopte, gomme les ruptures, lisse les passages d'une période à une autre. Il lui est reproché une certaine linéarité. Mais la succession de tableaux historiques n'a pas pour objet de mettre en avant les luttes et les ruptures. Elle tente simplement de trouver dans les traces des actions qui se succèdent dans le temps historique, les moyens d'explicitier le présent urbain par le passé.

Que justifie-t-on dans la succession historique des tableaux ? Est-ce l'histoire qui accouche de notre monde ou bien plutôt, notre monde qui accouche cette histoire ? Qu'y a-t-il de commun entre l'*agora* du temps de Périclès, le *forum* du temps de l'Empire romain et la place des Terreaux aujourd'hui ? Que nous dit l'histoire de la réalité, de la possibilité même de cette filiation ? Pourquoi ne pas renvoyer aux expériences contemporaines, aux différences qui permettent d'identifier les villes arabes, les villes américaines, les villes asiatiques, les villes européennes ? N'y aurait-il pas dans ces expériences synchrones de meilleures sources pour comprendre ce que l'urbanisme, l'architecture et l'économie modernes ont imposé et homogénéisé (et continuent sans doute d'imposer et d'homogénéiser là où le mode quantitatif organise la production du cadre bâti) ?

Le droit apporte un autre éclairage sur la genèse de l'espace public à partir de l'opposition public / privé. La contribution de Véronique Hémerly mobilise le débat sur la question de la privatisation et de la déréglementation. Si la libre circulation est constitutive de l'espace public, que dire du monopole de l'automobile comme mode de transport ? Le stationnement sur la voie est-il cohérent avec l'espace public ou constitue-t-il une forme de privatisation ? Sans doute à ces questions, le droit ne peut répondre, si ce n'est au travers des principes juridiques par lesquels le droit énonce les conditions d'usage du domaine public. C'est le parti pris de cette contribution qui tente de confronter le «domaine public» comme concept juridique, à l'«espace

public» comme concept opératoire en aménagement. Dans quelle mesure le premier façonne-t-il le second ?

Marcus Zepf, quant à lui, tente de retrouver les paradigmes de l'espace public contemporain. Ce dernier s'organiserait autour de l'émergence de nouveaux usages à partir desquels sont conçues de nouvelles fonctionnalités. Il insiste sur trois d'entre elles, la théâtralisation, la festivalisation, la commercialisation. Cette contribution qui échappe à la référence lyonnaise, puisqu'il s'agit ici de travaux portant sur l'urbanisation en Suisse, prend délibérément le parti d'une vision démocratique de l'aménagement : aujourd'hui, l'aménagement centré sur l'espace public se singulariserait par la tentative de répondre aux aspirations des usagers.

Ce parti pris focalise le débat. En effet, s'agit-il de véritables aspirations ? Qu'en est-il de leur permanence ? Quels sont les rapports de la fête, de la manifestation, du festival aux usages quotidiens ? La question de la permanence pose le problème de l'accessibilité de l'espace public à toutes les activités et à tous les publics. Comment se règle la co-présence de publics aux usages antagonistes (ainsi les riverains et les autres) ? La qualité des espaces publics peut-elle se définir à travers les seules fonctionnalités ? Trop orienté sur ces fonctionnalités nouvelles, l'espace public n'est-il pas simplement l'image donnée par chaque ville dans une stratégie marketing pour capter de nouvelles ressources sur un marché des ambiances qualifiant des territoires ?

L'espace public est un concept à double détente. Il est formé dans les années soixante en philosophie politique. Il est usé aujourd'hui, quarante ans plus tard, avec tout autant de succès mais dans une tout autre acception. Partant de ce constat, Monique Zimmermann et Jean-Yves Toussaint s'interrogent sur la correspondance qui existe entre l'«espace public» en tant qu'espace politique et l'«espace public» en tant qu'espace *du* public. Le débat s'ouvre sur le rapport du public au privé. Il semblerait que pour comprendre le sens de l'introduction du concept d'«espace public» dans la théorie de l'aménagement, il faille s'intéresser au rôle et à l'importance des espaces privés. Dans le même temps, dans ce passage de l'espace public à l'espace *du* public se pose la question du statut de l'espace commun.

Tous les espaces en commun sont-ils publics ? Est-ce que public veut dire commun à tous ? Le débat glisse sur le statut du politique dans la ville. L'espace public comme concept opératoire en aménagement apparaît au moment même où la communauté est violente, discutée, fracturée, au moment même où le politique tend à disparaître. L'espace public serait donc ainsi l'un des instruments politiques mis en œuvre pour renforcer un lien social qui n'a jamais été aussi faible au sein de nos sociétés. Mais doit-on parler du lien social ou de la solidarité ? Pourquoi l'expression «lien social» – plutôt que «solidarité» – s'impose-t-elle dans la terminologie associée à l'espace public et à l'anomie constatée à longueur de commentaire ? N'est-ce pas le propos de l'espace public contemporain que de lier – pour ne pas dire enchaîner – tous les individus à une unique communauté de destin, le destin économique du monde ?

ÉVEIL À L'ESPACE PUBLIC¹

Eclairer l'apparition de ces places, rues, équipements publics que la civilisation occidentale s'est inventés, conduira à deux modes explicatifs qui n'auront pas un poids identique, bien que renvoyant l'un à l'autre.

La première voie s'appuiera sur quelques tableaux montrant comment, à des ères différentes, les hommes ont réinventé constamment l'espace public. D'une certaine manière, il s'agit d'en illustrer la reproduction, en vue d'une remise au goût du jour nécessaire à la pérennité de la cité. Mais ce faisant, ne sommes-nous pas enfermés dans l'évidence ? L'espace public existerait du seul fait que je le nomme ainsi. Comment échapper au risque tautologique ?

Un tel défi nous suggère une seconde manière d'expliquer, passant de la référence à l'histoire à la mise en œuvre de quelques postulats. Par celle-ci, nous tenterons de fonder cette émergence, moins par un recours diachronique que par un ancrage anthropologique. Au fond, il nous faut éclairer ce qui fait et ce que fait cette source reproductrice de l'espace public... Par l'évocation des mondes grec, médiéval et moderne, nous nous renseignerons sur les formes variables de ces lieux, avant d'engager cette conversion explicative.

1.1 DU HÉROS FONDATEUR AU CITOYEN ACTEUR DANS L'ESPACE PUBLIC

Athènes était loin de constituer un idéal du point de vue des espaces matériels. Aristophane espérait qu'un architecte inspiré d'Hippodamos de Milet pût mieux ordonner sa ville. Car, «autre était la vraie Athènes : ses rues étaient difficiles à pratiquer, souvent en pente, boueuses, étroites (elles mesuraient entre 1,50 et 4,50 m) sauf quelques exceptions comme la rue des Panathénées et celle des Trépieds qui étaient larges, magnifiquement ornées» [Milanezi S., 1994, p. 35].

1.1.1 Trois types d'espace

La *polis* grecque s'organise en fait autour de trois pôles où dieux et humains trouvent leur place. Sacrée donc réservée, l'Acropole – toutes les cités grecques d'Europe et d'Asie Mineure ont les leurs – est affectée à Zeus et aux siens. Ce séjour divin est réputé périmé dans la phase démocratique.

Le second endroit accueillant aux affaires et aux idées se distribue en marché (ou *agora*), halle et rue. Cette dernière constitue un endroit commun, où se déroulent

¹ Par André Sauvage, Professeur à l'école d'architecture de Bretagne, chercheur au LARES.

tractations commerciales, échanges sur des affaires avec les voisins et où se développent des opérations de police ; de là, on observe, dénonce des délits... «L'identité de la cité se découvre dans la rue au travers des fêtes religieuses, privées ou publiques. C'est alors l'occasion de montrer que l'on est un bon citoyen» [Violaine Sébillotte, 1994, p. 310]. L'*agora* s'impose comme le sanctuaire du commerce, de l'échange. Espace de discussion, de négociation, de bavardage, cette cohue a pu constituer un obstacle à la mobilité, car bien difficile à traverser². Cet exubérant désordre, digne des souks moyen-orientaux, se nichait dans un espace encore encombré de stèles et de statues débordant sur les voies. A l'*agora*, pas de ségrégation des usages : toutes les castes s'y mêlent, le brouhaha y est assourdissant. Dans un tel désordre, surmontant le vacarme ambiant, les sophistes s'exercent au discours, à la persuasion ; certains même deviennent de dangereux virtuoses de la conviction, capables de retourner une opinion dans le sens que la morale réproouve.

Plus complexe s'avère l'espace civique. Au-delà du *dème* – circonscription administrative d'inscription du citoyen athénien – on découvre d'abord la *Pnyx*. Colline athénienne en forme de théâtre, elle accueille l'assemblée unique des citoyens, l'*ecclesia* ; les plus de 40 ans votent les lois, élisent les 500 *Bouleutes*, dirigeants de la *polis*. Puis la *Boulée*, constituée des 500 magistrats, prépare les projets de lois pour ceux qui sont en charge de l'exécutif. Leur siège, le *Boulétarion*, prend la forme d'une croix. Enfin, les 50 *Prytanes* (ou sénateurs) occupent le *Prytanée*. De forme ronde, appelé aussi *Tholos*, et placé en ville basse à proximité de l'*agora*, le *Prytanée* constitue à Athènes le foyer commun de la cité ; ce dernier en concrétise la délégation collective, puisque c'est là que sont accueillis les hôtes illustres et les citoyens que la cité souhaite honorer.

1.1.2 Sens de l'espace public grec

Son apparition a supposé une radicale rupture dont on peut esquisser quelques traits. Il s'est agi de se déprendre des insécurités entretenues par la loi du talion. Comme l'a bien montré Louis Gernet [1968, pp. 382-393], la cité s'est fondée sur une révolution des mentalités, essentiellement la régression de la communauté tribale. Elle s'est ritualisée dans les repas du *Prytanée*, les cérémonies qui dramatisent l'unité du groupe civique. Ces diverses manifestations, accompagnées de l'apparition d'un droit de la cité, favorisèrent son unité. Bloc organisateur d'un lieu stable, la *polis* «n'est précisément construite qu'en vue de l'espace public, la place publique dans laquelle ceux qui sont libres et égaux peuvent se rencontrer à toute heure» [Hannah Arendt, 1995, p. 62]. Pouvoir s'échapper du monde obscur du rudimentaire *oikos*... pour aller à l'*agora* constituait, pour les citoyens grecs, un acquis considérable, puisqu'il permettait en même temps de passer du monde tyrannique du maître à celui, plus libre, du tête à tête avec les citoyens. Mais comme on l'a vu, tout l'enjeu du débat grec a consisté à créer les garanties spatiales pour ne

² «Beaucoup de boutiques (constructions légères comme dans nos foires d'aujourd'hui), des baraques en planches, des claies d'osier, des ateliers qui envahissaient tous les endroits laissés libres. C'est à l'*agora* que la clientèle était la plus dense, que commerçants et artisans faisaient les meilleures affaires» [Richard Sennett, 1990].

plus rendre hasardeuses ou risquées leurs sorties hors de leurs maisons³. Ceci, comme l'explique H. Arendt, a émergé avec les mises en garde inscrites dans les épopées éducatives, celles où s'illustrent les grands héros, tel Ulysse qui se lance dans un fantastique défrichage du monde. La cité devient ce foyer commun qui aménage une nouvelle tranquillité. «L'espace dans lequel pénétraient ceux qui avaient osé franchir le seuil de la maison cessa d'être, dès l'époque la plus reculée, un domaine de grandes entreprises et d'aventures qu'on ne pouvait affronter et où on ne pouvait espérer subsister qu'en s'associant avec les autres en tant que pairs» [H. Arendt, 1995, p. 62]. C'est souligner ici que l'émergence de l'espace public supposait la reconnaissance d'altérité entre citoyens grecs et de coopération stable, en cours d'accomplissement en démocratie.

1.2 MOYEN ÂGE⁴ ET ALTERCATIONS CONSTRUCTIVES

1.2.1 Cités mosaïques

La chute de l'empire romain est consommée, les barbares ont déferlé, les routes sont devenues moins sûres. Les marchands juifs, syriens, lombards... souffrent de tous les rançonnages, tous les brigandages possibles et se révèlent être des forains auxquels les cités d'alors, toujours sur le qui-vive, réserveront des lieux à part. Manques d'approvisionnement, méfiances... stimulent alors des autochtones, fils de serfs, à s'initier au troc, au colportage. Vagabonds, les uns et les autres tentent sans succès de s'installer à l'intérieur des remparts.

Car les cités étaient encore fragmentées en communautés religieuses (confréries avec oratoires, couvents et abbayes qui possèdent de grands terrains), professionnelles (où jurandes et corporations font la loi), ethniques⁵ (juiveries ou *juderia*, quartiers musulmans nommés *moreria*, rue des Lombards), familiales (les quartiers se constituaient autour de *consorteria*, d'*albergho* à Gênes) [Jacques Heers, 1974]. Ces dernières encore propriétaires des puits, fours, bains ou étuves... les réservaient aux parents, conjoints, amis, clients.

³ On peut souligner aussi l'apparition de rites de sécurisation, comme par exemple, la salutation romaine dont la formule *salve*, c'est-à-dire «sois sain et sauf» servant à s'aborder dans un espace public témoigne d'une disposition protectrice à l'égard de la personne croisée.

⁴ On se reportera utilement à différents textes rassemblés par Alain Leménoirel [1994] dans, *La rue, lieu de sociabilité ?*. En particulier (Maria Isabel del Val Valdiviesco, «Les rues castillanes au XV^e siècle : miroir d'une société», B. Leroy, «Les rues des villes navarraises à la fin du Moyen Age, reflets de leurs sociétés, de leurs activités, de leurs sensibilités») T. Foulds, J. Hughes, M. Jones, «Une ville anglaise et ses rues à la fin du Moyen Age à travers ses archives méconnues : les Borough Court Rolls de Nottingham (1303-1455)» ainsi que Jean-Pierre Leguay, 1984, *La rue au Moyen Age*.

⁵ A côté des vagabonds, des hommes armés et des prostituées frappés d'interdiction de certaines rues, on trouve les minorités ethnico-religieuses. Les juifs et les musulmans, en Espagne sont directement visés. Au XV^e, «on leur délimite un espace hors duquel ils ne peuvent habiter. En outre, on délimite aussi leur capacité de mouvement dans la ville en fonction du métier qu'ils exercent, en particulier en ce qui concerne les activités commerciales. Il est évident que ces deux communautés vont chercher à briser cette interdiction» Maria Isabel del Val Valdiviesco [1994., pp. 68-69].

1.2.2 Dynamiques urbaines

Dans ce contexte, les villes changent selon deux procédures. D'abord, les excroissances. Sans foi ni loi, les hordes restent hors des enceintes des bourgs fortifiés. Rejetées, mais âpres au gain, elles s'installent sous les murailles, montent quelques palissades protectrices ; les relais s'ajoutent, et au fur et à mesure de l'éloignement des portes de l'enceinte de la ville, les baraques plus précaires se mêlent à des bâtiments de fermes... La place de marché, espace public fonctionnel, se niche dans une patte d'oie, à proximité de l'enceinte. Plus actif que le bourg corseté dans ses murailles autour du château, le faubourg attire des commerçants, des artisans tonneliers, menuisiers, ouvriers du cuir et de la colle... Dépotoir, on y déverse les immondices, on y relègue les lépreux, les mendiants et les prostituées. Ainsi naît une première opposition entre les seigneurs et les faubourgs, ces derniers constituant bientôt un défi au pouvoir⁶ des premiers.

Ensuite, les naissances. «On ne peut faire honneur de la création des villes au Moyen Age ni aux abbayes, ni aux châteaux, ni aux marchés. Les villes sont nées spontanément sous l'action des causes économiques qu'a suscitées, en Europe, la renaissance du commerce et de l'industrie» [Henri Pirenne, 1939, p. 43]. Cependant, des villes nouvelles apparaissent çà et là ; et à côté des réveils de Marseille, Bordeaux, Rouen... on enregistre les fondations de Villefranche, Salvetat ou Villeneuve le Roi...

1.2.3 Conflits

Les espaces publics des villes s'avèrent autant de sédiments ensemencés par les escarmouches sociales d'alors. Deux illustrations suffiront ici.

En premier, l'église et les Francs Bourgeois. On le sait, le droit canon menace d'excommunication tous ceux qui font commerce d'argent. Et les Juifs, qui vont s'y adonner dès la fin du premier millénaire, subiront les foudres des évêques édiles. Aux juiveries ouvertes succéderont bientôt (XVI^e) les ghettos⁷, fermés, inventés à Venise. Les entrepreneurs artisans, commerçants... recherchent une libération à l'égard des autorités ecclésiastiques et seigneuriales (Cambrai 1077) pour devenir de prospères Francs Bourgeois ; et si les banquiers apparaissent moitié XIII^e, ils ressentent aussi sur leur tête l'épée de Damoclès de l'excommunication ; crainte, culpabilité conduisent les uns et les autres à des compromis pour s'allier les bonnes grâces de l'Eglise. De 1050 à 1350, s'édifient quelque 80 cathédrales et 500 églises. Pour se faire pardonner leur goût de l'or, ces riches fondent diverses organisations charitables qui financent ces grands chantiers. La destination culturelle et culturelle rapproche la cathédrale de l'antique basilique ; ainsi, à Amiens, la cathédrale doit pouvoir accueillir 10 000 personnes ; on peut y suivre le culte, y déposer le trésor de

⁶ Entre 1549 et 1781, 17 édits royaux interdisant la construction hors des murs de Paris sont promulgués.

⁷ De ghetto (la fonderie), République de Venise, 1516. Parmi les formes d'interdiction et de procédures menant à la marginaliser, voir Concile de Tolède (681) : que le juif soit séparé de son épouse chrétienne s'il ne se rallie pas à la foi ; que les juifs ne soient responsables d'aucune charge publique ; interdiction aux juifs d'avoir des serfs chrétiens... in 1981, «Antisémitisme et racisme : hier», *Bibliothèque de Travail*, Publications de l'Ecole Moderne Française, 2, n° 128, pp. 12-14.

la «commune⁸» – protégé du seul fait de son caractère sacré – y dormir, manger, s'y installer avec ses chiens et ses éperviers...

Dunkerque à Landau en passant par Bologne, Lübeck... sont autant de cités où cette bourgeoisie s'affranchit juridiquement et idéologiquement ; le sens pratique et réaliste des bourgeois les conduisent à édifier des maisons communes, ancêtres de l'Hôtel de ville. Celles-ci offrent généralement des salles d'assemblée, une chapelle, une halle pour marchands, mais aussi des chambres fortes pour tenir sous haute protection aussi bien le nécessaire pour le commerce comme les poids publics, que les archives, un tribunal et une prison...

En second, les communes et les familles patriciennes. Une autre longue lutte s'amplifiera pour liquider la domination des groupes ethniques et des dynasties familiales sur les quartiers. Le puzzle spatial régnant tenait d'abord à des attachements sacrés à la propriété. Ainsi, les historiens notent qu'il faudra trois générations de ducs de Bourbon (XIV- XV^e) pour convaincre 120 personnes de vendre leurs parcelles en vue d'ériger le Louvre⁹.

Comme le démontre M. Weber [1982], l'émergence de la commune sera décisive. En s'appuyant sur les *Priori* (les quartiers) et les *Anziani* (les corporations), les premiers magistrats (*Capitani*, Gonfaloniers de justice) souvent étrangers à la ville et donc supposés dégagés des combines locales, résident dans des maisons fortifiées, protégées contre les *nobili* et autres patriciens, tenants des tribus et des clans. Ils pourront ainsi exercer une autorité unificatrice au profit du *popolo*. Notamment, ils tenteront d'user de ce pouvoir municipal pour détruire les maisons des rebelles, ou confirmer à l'issue de sanglantes luttes de partis, l'expropriation du vaincu. C'est ainsi qu'à Bologne, les places publiques ne sont pas les endroits récupérés sur de quelconques forums antiques, mais bien les lieux où les dynasties familiales opposées à la commune, puis vaincues, avaient leurs propriétés. Dépasser les intérêts des grandes familles, sans éradiquer violemment leurs traditions, a conduit à pérenniser sur un mode rituel et ludique les affrontements des *Priori*. Le Palio de Sienne et les contrades qui manifestent, chaque année, l'expression autorisée d'une existence et d'une aspiration à la suprématie par des joutes sur la place centrale, peuvent en être l'emblème. Ici, ce substitut des luttes entre factions rivales investit la grand'place ; ailleurs ce peut être le théâtre de démonstration du pouvoir (célébrations royales, processions des représentants des vassaux à Florence), voire de luttes entre Eglise et Pouvoir profane. Signes avant-coureurs des éruptions laïques, certains pouvoirs communaux aimaient, à titre de défi, faire passer d'importants défilés sous les fenêtres épiscopales pour terminer la manifestation !

⁸ «Au départ, commune signifie serment des gens qui n'appartiennent à aucun groupe (...) et passent un traité commun.», [Jean Duvignaud, 1995, p. 148].

⁹ La question se pose aussi pour les congrégations, communautés, confréries, couvents... qui disposent de grands terrains.

1.3 L'ESPACE PUBLIC DE CONTRÔLE

On le caractérise par une oscillation entre ostentation et occultation, deux bornes d'un style d'espace public qui renvoie aux traits de l'homme de la grande ville.

1.3.1 Occultation, contrôle de soi et personnalisation

A une pratique du marchandage séculairement attachée à la rue, en public, succèdent des négociations secrètes, privées, dérobées. S'ajoute bientôt un nouveau cercle de protection. Persuadé d'une foncière instabilité de l'homme lorsqu'il se laisse aller à l'émotion, le romantique s'ingénie à conduire sa rêverie comme une technique d'introspection susceptible de l'amener à la maîtrise de ses apparences. Les hommes involontairement expressifs sont reconnus malades, anormaux, débiles. Dans Paris, le *Guide populaire de 1870* note, en plein XIX^e, qu'il existe encore «des créatures primitives poussées à l'incontinence des larmes par le malheur de quelque héroïne sur les planches !» Ainsi, «montrer immédiatement sa peine ou sa joie passe pour inconvenant, on le renferme en soi, le visage reste calme (...) l'homme doit avoir la force de rester pareil à lui-même» [E. Canetti, 1966, p. 397]¹⁰.

L'urbain se contrôle et apparaît insensible, blasé, indifférencié. De 1870 date cette police¹¹ qu'impose le public au théâtre par les *chut* !... Il est vrai que ce théâtre rassemble avec quelque 4000 places, comme à l'Opéra Garnier, d'impressionnantes foules ! Les Anglais y imposeront les lumières baissées tandis que Wagner fera du noir dans la salle un absolu pour son théâtre de Bayreuth.

Cette occultation s'achève dans la culture de l'anonyme. En public, l'homme civilisé s'interdit de trahir son origine ou son appartenance sociale : silencieux, là où il est susceptible d'être vu, il s'habille de façon neutre. Cette standardisation de la mise du citoyen est soutenue par toutes sortes de dispositifs. Ainsi, la machine à coudre inventée en 1825, brevetée par Singer en 1851, va de pair avec la production en série vers le milieu du XIX^e des montres, des chaussures et des chapeaux. Et l'on se souvient des curiosités, pour ne pas dire des grossièretés que représente l'accoutrement repérable identifiant l'origine du Savoyard, du Morvandean ou de la Bécassine bretonne dans les rues de Paris tant au yeux des Bourgeois installés que des Rastignac conquérants ; ceux-là n'apprécient que le frac ou la redingote noire qu'ils arborent comme témoignage du bon goût de la parure cosmopolite et mondaine.

¹⁰ On notera que Georg Simmel [1990, pp. 66-67] en fait un principe de survie de l'homme de la ville qui, sans cette capacité d'échapper à toutes les sollicitations accidentelles de la grande ville, se trouverait nécessairement épuisé. Il en fait non seulement la base de l'émergence à l'abstraction rationnelle, intellectuelle de l'homme de la grande ville, mais aussi la cause d'un type illustre : le blasé. Françoise Choay [1965, pp. 413-414] traduit l'analyse développée par G. Simmel.

¹¹ Sur les manières de s'y comporter préalablement, on se reportera utilement à Marivaux, 1737-1735, *Le paysan parvenu*.

1.3.2 La montée des menaces publiques

Cette tendance au gommage des différences tend à rendre les citoyens indistincts. Or voilà qu'une ville comme Paris croît de 37,4 % entre 1841 et 1852 ! Toutes sortes de difficultés surgissent : établissement d'un pouvoir d'état difficile, développement de la peste¹², épidémies. Toute chose qu'il faut maîtriser pour affermir son autorité et confirmer son pouvoir.

1.3.3 L'ostentation forcée ou l'effraction des frontières

Contrariant les tendances précédentes, on peut souligner que les premiers panneaux de rues apparaissent en 1725 à Paris, et l'on y attribue les numéros de maisons en 1775. Cela se fait dans la foulée du relevé moderne pour l'établissement d'un plan de Paris, en vue d'établir une base d'imposition. Et si les premiers bains chauds s'installent sur la Seine en 1760, les trottoirs visant à protéger les piétons des risques des fameux embarras, apparaissent en 1782 quand les becs à gaz de Lebon éclairent les passages de Paris à partir de 1805. Dans le même temps, la frontière devient un lieu stratégique pour l'espace public. Trois systèmes d'acteurs au moins la travaillent.

La police tout d'abord. Les bas-fonds interlopes développent leurs trafics dans l'anonymat, les révolutionnaires fomentent dans le secret le plus total. Pour tenter d'endiguer ces périls sécuritaires, on tient les asociaux repentis, on les fait mouchards. Vidocq, délinquant retourné devenu policier enquêteur efficace, illustre cela.

La médecine ensuite. Bien avant le choc de la mort du jeune et populaire général Bugeaud (30 ans) lors de la première épidémie de choléra, le préfet Rambuteau avait fait réaliser des recensements. Les casiers sanitaires se mettent alors en place pour repérer les conditions urbaines les plus mortifères... La tendance à l'hygiénisme débouche sur l'invention des croisades contre les maladies (visiteuses médicales, puis assistantes sociales...). Avec la période pastorienne, l'espace public se médicalise notamment par les trois lois de 1852, 1902 et 1936 qui territorialisent la santé publique, inventent et départementalisent l'action sanitaire.

Puis l'école. Trois autres lois (Guizot 1833, Falloux 1850 et Ferry 1884) installent un système de surveillance puissant. Tandis que les communes doivent entretenir un maître et ses classes, l'école normale de chaque département et les inspecteurs forment, visitent, surveillent. L'espace physique et l'uniforme favorisent le repérage de l'enfant en vue de le sortir du ruisseau ou de l'école buissonnière ; la conciergerie, véritable sas entre la cour de l'école et la rue¹³, assure le contrôle des allées et venues. Tandis qu'on adhère au mythe hugolien «d'ouvrir une école pour fermer une prison», l'instituteur se fait le pilier d'une chaîne d'observatoires des familles¹⁴.

¹² Honoré de Balzac, Eugène Sue, Victor Hugo et Emile Zola ont abondamment éclairé ces situations.

¹³ Les facéties de Gibus dans la *Guerre des boutons* sont beaucoup moins sérieuses que celles de Gavroche encore si proche des révolutionnaires. Sur ces questions, voir Philippe Ariès [1979, pp. III-XIV].

¹⁴ En particulier l'édification de la famille [Isaac Joseph, Philippe Fritsch 1977, p. 113 et suivantes]

1.4 L'ESPACE PUBLIC : AUTRES ARGUMENTS THÉORIQUES

Passant du témoignage à la postulation, on éclairera autrement cette poussée.

1.4.1 D'une borne l'autre

1) *Systématisations...* Deux auteurs comme Sennett et Habermas prennent des paris opposés sur les variations de ces espaces publics. Quand le premier croit percevoir leur dissolution [Richard Sennett, 1979], le second [Jurgen Habermas, 1993] est plutôt enclin à en soutenir l'extension. Nous sommes tenté de voir, quant à nous, une sorte d'oscillation entre ces pôles. Tenir l'altérité comme repère central montre que l'ostentation (la transparence d'utopie) et l'occultation appellent toutes les amplitudes d'ombre ; ces variations n'effacent pas mais ré-agencent techniquement les frontières et offrent des opportunités que régulent les acteurs. Limité dans les cités grecque, médiévale et moderne, l'espace public se situe tendanciellement à l'opposé chez les Romains, dans les mondes baroque du Prince et d'aujourd'hui ; ces derniers univers ne visent-ils pas à faire des places, jardins... voire de la ville en totalité, des scènes accueillantes au monde global ?

2) *...et injonctions.* Les doctrines urbaines qui guident les traitements des espaces publics ont été prises dans un maelström similaire. Le bref regard porté sur les hésitations des CIAM¹⁵ suffisent pour convaincre le lecteur. Le Corbusier [1970, p. 60] honnit le «chemin aux ânes» pour concevoir la rue comme une machine à circuler. Il a perçu, dès 1912, que l'offre intérieure qualifiée conduirait à une culture plus domestique. La véritable mort de la rue serait moins due à son sacrifice sur l'autel de la circulation qu'à la disparition des espaces publics qui s'accorde avec la naissance d'une intériorité magnifiée : rues intérieures, grands escaliers, accès privés de stationnement, toits accessibles, services collectifs... En prenant la direction des CIAM après guerre, Team X (Van Eyck, Gueddes, Carlo...) reviendra sur le statut de la rue... Le congrès de 1953 soutient une conception radicalement différente, abandonnant la rue «machine à circuler» pour celle d'«association humaine».

1.4.2 Notes anthropologiques

Si l'on se range à cette idée que «...la victoire de l'égalité dans le monde moderne n'est que la reconnaissance juridique et politique du fait que la société a conquis le domaine public et que les distinctions, les différences sont devenues affaires privées propres à l'individu» [H. Arendt, 1963, p. 53] alors, on tiendra dans l'espace public une garantie de tranquillité par association.

1) *Noms communs.* Premier trait de l'urbanité possible de la rue ou de la place : tous les anonymes que l'on croise dans la ville peuvent être identifiés comme Lyonnais, Rennais... sauf si l'habit, la langue ou une conduite indigne nous convainquent que ce ne peut être le cas. Combattant l'anonymat, la toponymie d'une place, d'une rue... consacre la mémoire d'un citoyen illustre.

¹⁵ Congrès Internationaux de l'Architecture Moderne.

2) *Lieux communs*. Le passant [Walter Benjamin, 1989], situé au pôle opposé du demeurant, caractérise encore l'homme de l'espace public. Plusieurs ont signalé que ce dernier ne pouvait stationner ou repasser régulièrement dans la rue sans perdre son statut de quidam, et sans être un occupant qui menace l'espace public. N'est-ce pas une des formes de négociation de la citoyenneté ?

3) *Biens communs*. Les comportements policés dans ces espaces appellent la politesse, comme respect des normes acceptables : décence, tact, neutralisation. La figure antagonique du «barbare» – le marginal – tend à imposer d'autres codes dans ces espaces. N'est-ce pas dans ces conflits de normes que se co-produit la civilité ?

1.4.3 Les usages de l'espace public

Les usages de l'espace public évolueraient entre deux bornes identifiées ainsi :

1) *La crainte*. L'insécurité ontologique qui la nourrirait met en question la capacité de l'urbain à «se doter d'une confiance, d'une sécurité identitaire lui permettant de se donner à voir aux autres, de s'exposer sans anxiété à leur regard» [Danilo Martuccelli, 1999, pp. 527-528]. Chercher l'assurance contre l'imprévisible et les contingences qui peuvent assaillir dès que l'on quitte le chez soi, nourrit des conduites de repli ou de fuite de l'espace public.

2) *L'assurance*. L'affrontement de l'espace public incite à l'exposition visible et voyante, réciproque et réversible. Prendre une pause (en traversant la rue, en entrant dans le magasin...) est une forme d'attention coopérative [Louis Quéré, Dietrich Brezger, 1993, p. 90], puisque je reconnais que je suis observable par et pour l'autre. Ces petites attentions organisent de la co-présence, contribuent à l'espace public, à sa coproduction. Comment ? Dans celui-ci, on n'entre pas en relation approfondie avec les autres mais la surface à laquelle on se maintient permet la connexion, la coordination des actions, des mobilités... sans participer à des actions conjointes. On échappe au chaos et l'on se croise sans difficulté sur le trottoir... L'inattention civile, le tact comme conduite de retenue, – donner l'illusion de ne pas voir pour ne pas gêner, être attentif et veiller aux observances des conventions singulières des espaces publics, prendre sa place, faire la queue, ne pas heurter un cercle de conversation, éviter de s'inviter de manière imprévue sur une photo – instaurent les conditions d'une émergence de l'espace public. Animée du mouvement perpétuel des gens, la cité se fait garante de la co-présence amène du grand nombre.

1.5 À CONCLURE

On pourra retenir que l'espace public amalgame dans sa permanente ré-élaboration les nouveautés techniques, les aspirations sociales et morales. C'est ainsi que nous croyons apercevoir au travers de cette reproduction un écho lointain de la parité ainsi que des variations de l'altérité qui peuvent déraiper jusqu'à l'altercation. Mais l'espace public est aussi conditionné par les connaissances. Par exemple, quels impacts auront les savoirs de la nouvelle écologie urbaine? Comment s'ordonneront les espaces publics pour faire une autre place à la faune, éviter le chaos et maintenir la sécurité si nécessaire aux urbains dans les rues et les places d'aujourd'hui ?

ESPACES PUBLICS, ESPACES DE VILLE, ESPACES DE VIE¹

«Lorsque, dans une chambre donnée on change la place du lit, peut-on dire que l'on change de chambre ou quoi ?» George Pérec, 1976.

Que faisons-nous lorsque nous intervenons sur les espaces publics ? Que tendons-nous à produire du point de vue du statut des résidents et de leurs capacités à partager un espace quand nous réaménageons un quartier périphérique ? Quelles volontés ou quelles forces nous animent et entraînent les décideurs de ces politiques publiques centrées sur l'espace ? Ce sont ces questions qui ont piqué notre curiosité et nous ont conduit à nous intéresser à l'évolution des relations entre espaces publics et espaces privés dans l'histoire de la ville.

Ces interrogations sont naturellement celles de l'anthropologie de l'espace : «Changer la place d'une place, est-ce changer dans la ville ou est-ce changer de ville ? Et encore, qu'est-ce qu'une ville ? Place d'une chose, place des choses dans un ensemble qui les contient, place d'un ensemble, place de ces ensembles ; relations entre les choses, entre les places des choses, entre les ensembles qui les contiennent ; places des gens, relations des gens avec les choses, avec les places des choses, entre eux, entre leurs places, avec les ensembles qui les contiennent ; représentations de ces places, de ces ensembles et de leurs relations, etc. Et tout cela qui peut changer et qui change» [Paul-Lévy Françoise, Segaud Marion, 1983, p. 19]. Ces interrogations en écho à G. Pérec [1976] guident notre parcours dans l'histoire contrastée des villes.

2.1 REQUALIFIER L'ESPACE PUBLIC, STATUER SUR LA VILLE

Aménager les espaces publics des quartiers consiste moins à créer ou à restaurer un lieu donné avec un certain type de centralité prédéfinie qu'à agir indissolublement sur les représentations du quartier et de la ville, sur la gestion des co-présences, sur les modes d'accès à l'espace urbain et sur le statut de l'habiter. L'objet devient alors bien plus complexe qu'il n'y paraissait en première approche. Sa complication physique se fait complexité sociale. En ce sens, il répond assez bien à la notion d'artefact reprise par Jean-Yves Toussaint [2000, p. 191] dans son travail sur «le statut du destinataire de l'œuvre architecturale et la responsabilité de l'architecte».

Requalifier une place publique consiste à redéfinir ensemble un certain mode de consommation de la ville, un mode d'habiter et un type de partage des espaces extérieurs. La requalification intéresse directement les dimensions sociale et

¹ Par Bruno Voisin, sociologue-urbaniste, Agence d'Urbanisme du Grand Lyon.

historique de ce type de partage ainsi que ses modalités d'existence. C'est à cela que contribue la mise en place de limites, de seuils et de lieux intermédiaires. Ils permettent de passer de l'espace protégé du privé aux différents degrés d'exposition de soi qui sont le propre de l'espace public.

Comment s'est opéré historiquement ce partage entre public et privé, entre exposition et protection de la personne ? Comment les communautés ont-elles joué des seuils, des limites et des interdits ? Comment les rapports sociaux ont-ils transformé les structures des villes en créant des configurations d'espaces singulières constitutives de mentalités historiquement datées ? Ce détour par l'histoire renforcera notre vigilance vis à vis des enjeux affichés des politiques actuelles d'espaces publics. Les transformations des métropoles européennes s'accompagnent d'une mutation profonde du statut de ces espaces dont nous ne percevons que partiellement le sens.

En participant à la programmation des nouveaux aménagements qui concrétisent une politique publique, par bien des côtés emblématique, nous sommes à la fois acteurs et instruments de transformations qui touchent tous les niveaux de la réalité urbaine. Les brefs développements produits ici n'ont pas l'ambition de retracer une histoire exhaustive de la structuration des espaces publics au regard des modes de vie, mais simplement d'aiguiser la curiosité du lecteur à propos des mutations contemporaines de l'espace de nos villes.

2.2 DES PREMIERS VILLAGES AUX PREMIÈRES VILLES, ESPACES COMMUNS ET ESPACES DU SACRÉ

Le passage des modes de vie liés à la cueillette et à la chasse, à l'élevage et à l'agriculture a transformé les rapports des groupes humains aux espaces qu'ils se sont appropriés. Archéologues et ethnologues ont étudié la façon dont le travail de la terre, la domestication et l'enclos pour le bétail, les réserves et la répartition des hommes et des femmes, ont modelé le territoire des communautés, ainsi séparé du reste des espaces disponibles. Les territoires familiers ont en commun l'organisation de plusieurs aires circulaires emboîtées les unes dans les autres qui laissent apparaître une logique d'appropriation progressive. Le village proprement dit est le plus souvent clos par une barrière qui délimite l'espace commun partagé entre plusieurs polarités symboliques.

Le village Bororo décrit par Lévy Strauss en est un exemple des plus saisissants. L'espace interne est divisé selon une ligne de partage parallèle au fleuve. Chacune des moitiés accueille un clan différent. Un second axe partage chaque clan en deux fractions. A chaque quadrant sont associées des valeurs symboliques et des règles sociales. La croix ainsi dessinée sur la terre a valeur de fondation. On la retrouve à l'origine des créations des villes anciennes sur tous les continents. Elle préside à la fondation des villes étrusques et à celle de Rome [F. Paul-Lévy, M. Segaud, 1983, p. 112]. Nous ne sommes pas loin de la géographie symbolique et de la territorialisation fine des grandes places classiques de nos agglomérations modernes².

² Voir, à ce propos, le travail de Christophe Pomon [1996].

Sans doute ce modèle recoupe-t-il des structures mentales profondes qui nous guident toujours dans l'appropriation de l'espace.

Les premières villes, nées de l'agriculture, se sont développées dans le croissant fertile à partir du neuvième millénaire avant Jésus-Christ. Les recherches archéologiques mettent en évidence un tissu très dense. Les maisons sont agglomérées. Elles sont accessibles par les toits au moyen d'échelles. Elles semblent résulter d'une densification à l'intérieur du périmètre qu'organisent les remparts. Ces villes ne comprennent ni rue ni espace public. Seul se singularise le temple. Ce dernier est séparé des quartiers d'habitations par des hauts murs. Il se distingue des autres constructions par sa masse plus imposante et par la concentration de l'artisanat et des activités de stockage.

L'étendue intra-muros est entièrement divisée entre les familles. C'est seulement hors les murs que l'espace est mis en valeur collectivement. Les rues n'apparaissent que très progressivement avec la croissance de la cité, quand il faut desservir les quartiers que constituent les différents blocs de maisons³.

2.3 LES VILLES SUMÉRIENNES, L'EXALTATION DES ESPACES SACRÉS ET DES ESPACES DU POUVOIR

Dans la vallée du Tigre et de l'Euphrate naissent les villes sumériennes. Ces villes s'organisent à l'image du cosmos institué. Elles en sont une quasi-projection. Le Palais Royal y joue un rôle central. Autour de lui se concentrent les activités de stockage et les grandes réserves. L'espace public se réduit à l'espace sacré du palais où l'on progresse par un jeu de seuils et de cours successives, jusqu'à l'endroit où apparaît à temps régulier le roi. Une bureaucratie nombreuse et minutieuse, entièrement dévouée au pouvoir divin du roi-prêtre, assure la continuité de l'administration du corps social. Les villes sumériennes sont des Villes-Etat. Chacune se définit comme le centre du monde. Cela rend leur existence exclusive et les pousse à la conquête des autres cités ; conquête qui se solde par l'arasement des cités vaincues et le massacre de leur population.

Avec Babylone, les Villes-Empire succèdent aux Villes-Etat. A la différence de ces dernières, les Villes-Empire se constituent par assujettissement des cités vaincues. Les villes victorieuses déportent les peuples vaincus et les réduisent en esclavage. Elles accumulent les richesses et accentuent leur propre division sociale. L'esclavage des peuples soumis permet aux citoyens d'accéder aux loisirs et à la vie intellectuelle. Cette situation favorise l'émergence d'une architecture ornementale qui marque l'ensemble des constructions publiques.

Cette architecture, imposante et décorative, magnifie le pouvoir du souverain tout en symbolisant le règne de la divinité tutélaire sur les dieux des peuples soumis. La multiplicité des lieux de culte et des palais fonde le développement d'un urbanisme complexe. A l'intérieur de la Ville-Empire, les enceintes s'interpénètrent

³ Voir les plans des deux plus vieilles villes connues du monde, Jericho et Çatal Höyük, présentés par Michel Ragon [1985].

et servent d'appui à une majestueuse structure de places et de voies grandioses. Les places fonctionnent comme des seuils qui marquent les différents franchissements des remparts. En annexe du palais, les jardins suspendus, qui figurèrent parmi les sept merveilles du monde, complètent le dispositif urbain.

Ce modèle urbain se systématisait dans les villes satellites de ces grandes Villes-Empire. Il influencera les cités d'Asie Mineure, les grandes villes indiennes et égyptiennes. Ce modèle préfigure déjà les traits que prendra l'espace public dans la Rome impériale [M. Ragon, 1985, pp. 24-25].

2.4 LA NAISSANCE DE L'AGORA

L'*agora* naît de la refondation républicaine d'Athènes après le saccage par Sparte de la cité royale. Le site royal de l'Acropole est abandonné par le pouvoir. Il devient un espace religieux et identitaire. A ses pieds, la nouvelle Athènes est recréée. L'*agora* devient l'espace de débat entre les différentes tribus rassemblées. Espace de formalisation de l'opinion publique et du gouvernement républicain, l'*agora* est à la fois un espace physiquement inscrit dans le sol et un espace immatériel où circulent les idées. Flanquée du *Prytanée* où est entretenu le feu sacré, et du *Bouleutérion* où se réunit le conseil des anciens, l'*agora* est le lieu même de la délibération et de la gouvernance. Espace des citoyens, l'*agora* est un espace de liberté. C'est aussi un espace d'exclusion. Seuls les citoyens y ont accès. Les *métèques* en sont écartés. Contrairement aux espaces publics des villes royales et aux sites religieux, l'*agora* est un lieu commun et ne paie pas de mine. Longtemps les autres hellènes se moquèrent des Athéniens pour l'absence de prestige de leur lieu de débat, symbole de leur République.

L'*agora* se prolonge. Elle se diffuse. Les places et les rues deviennent, sur un mode plus diffus, des espaces de débat et de loisirs collectifs. Les théâtres se conçoivent comme des prolongements de cet espace de la démocratie. La ville s'organise en fédérant les différents quartiers mais sans un plan systématique. La satire témoigne des débats sur la question de la maîtrise de l'urbanisation. Les architectes et les urbanistes patentés, adeptes des plans en damier et de la superposition des trames géométriques sont pris à parti : le carré dans le cercle et vice-versa.

Parmi ces architectes, Hippodamos de Milet défend le développement urbain à partir d'une trame rectangulaire. Cette trame n'est pas marquée par les voies monumentales ni par l'emprise des palais ou des temples. Elle sauve ainsi la dimension humaine [Léonardo Benevolo, 1983, p. 69]. En effet, la trame urbaine est assujettie à la taille des maisons d'habitation. C'est à partir de ces principes que seront aménagées les colonies grecques qui connaîtront une extraordinaire diffusion autour du bassin méditerranéen.

2.5 L'EMPIRE ROMAIN ET L'INVENTION DE L'ESPACE OSTENTATOIRE

L'Empire romain transforme le sens de l'*agora*. Au cœur de la cité, les *forums* se succèdent et se rajoutent les uns aux autres marquant chaque fois la munificence des empereurs. Rome fait passer l'*agora* et ses formes dérivées, d'un espace des citoyens à un espace dédié aux loisirs urbains des citadins. L'*agora*, devenue *forum*, n'est plus l'aire du débat, en cela elle perd de sa force démocratique. Elle se transforme en un espace d'ostentation dominé par les temples et relié aux lieux de spectacle : les cirques, les amphithéâtres, les odéons. «Espace de la consommation culturelle, du loisir et du spectacle, la Rome des empereurs est la ville ludique par excellence, la ville du pain gratuit et des jeux perpétuels. C'est la ville conçue pour la fête, pour l'oisiveté et le farniente. C'est déjà la ville moderne avec toutes ses fascinations et toutes ses aberrations» [M. Ragon, 1985, p. 67].

Le luxe, le confort et l'ostentation de l'habitation atteignent un niveau pratiquement inégalé à nos jours. Mais la ville s'organise aussi pour faire face aux masses plébéiennes. Elle se transforme en machine rigoureuse à gérer des flux. Les rues sont redressées, élargies, mises à angle droit, au prix même de l'arasement des collines et de la destruction des quartiers anciens. Néron remodèle ainsi Rome après l'incendie de 64 après Jésus-Christ produisant sans doute ainsi l'un des premiers projets d'ensemble à la fois architectural et fonctionnel. Ce projet intègre les soucis d'hygiène et se définit par rapport à un niveau de services urbains nettement plus élevé. Les rues élargies desservent des bâtiments collectifs protégés par des portiques. Les nouvelles constructions sont réglementées pour mieux résister au feu. Tous pourtant n'y voyaient pas que des avantages, certains regrettaient la fraîcheur des anciennes ruelles.

Le *forum* romain anticipe sur nos conceptions des équipements publics et des espaces de loisirs et de consommation. Tout comme nos cités administratives et nos quartiers d'affaires, il devient progressivement un centre civique passif, fermé. Il dessert les principaux bâtiments du pouvoir. Il est utilisé et quasi réservé aux fonctionnaires. La consommation de loisirs s'oriente vers de gigantesques équipements fonctionnels : les cirques, les théâtres, les odéons, les gymnases, les bains, etc. Ces équipements sont construits sur les deniers publics ou sur les cagnottes des notables qui participent directement aux nouveaux investissements urbains. Pour montrer leur magnificence, ils financent sur leurs propres deniers, les colonnades, les places ou les équipements culturels de la cité dont ils briguent les suffrages. Cette pratique, l'évergétisme⁴, se développera particulièrement dans la gaule romanisée. Elle est à la source de la monumentalité des équipements collectifs des cités gallo-romaines. Les fortunes privées sont ainsi mises au service des espaces publics et des lieux de divertissements qui accueillent les activités de loisirs de la grande masse.

⁴ Terme tiré du grec *évergète* qui signifie «bienfaisant», titre d'abord attribué aux princes et aux rois des cités du bassin méditerranéen.

2.6 LA FUSION DU PUBLIC ET DU PRIVÉ, LA VILLE ORGANIQUE DU MOYEN ÂGE

La fin de l'Empire romain coïncide avec la montée de l'insécurité. La population urbaine décroît considérablement. L'insécurité se traduit par un resserrement des populations sur les villes. La cité se replie dans une partie restreinte de la ville romaine. Les populations réinvestissent l'*oppidum* et les grands équipements en s'entourant de murailles de protection. La ville d'Arles, par exemple, se recroqueville entièrement dans l'amphithéâtre romain. Les maisons de bois et de briques s'agglutinent dans des espaces réduits. Les monuments romains servent de carrière. La construction des nouveaux édifices du culte chrétien et des équipements civils réutilise leurs matériaux.

L'évêque, souvent issu des nobles familles cultivées de l'Empire, représente la continuité du pouvoir. Les liens d'allégeance personnels empreints de mysticisme se substituent aux anciennes formes de citoyenneté. Les attributs de la puissance publique tendent à fusionner dans la personne sacralisée du seigneur. Les évêques et les princes tiennent les deux dimensions publique et privée attachées à leur personne.

Les lieux de pouvoir deviennent des espaces clos. Les cloîtres, les cathédrales, ou encore les châteaux se constituent en autant d'enclaves fortifiées au cœur de la ville, elle-même enserrée par des murailles. Ces espaces du culte et du pouvoir s'insèrent dans un tissu urbain particulièrement dense. «L'église médiévale n'était pas seulement un lieu de culte, mais l'édifice privilégié de la vie communautaire. On y disposait le trésor de la Commune. Les associations de métiers s'y réunissaient. Spectacles et banquets s'y déroulaient. Les cathédrales et églises tenaient à la fois le rôle du forum et de l'amphithéâtre dans le monde antique.» [M. Ragon, 1985, p. 118]. Les cathédrales qui se multiplient à partir du XI^e siècle, sont dimensionnées pour recevoir l'ensemble de la population de la cité.

L'espace public tend à disparaître au profit d'une succession aléatoire de lieux. Ces lieux qui présentent des desseins symboliques et des positions sociales marquées, forment autant d'univers particuliers. Les espaces vides sont systématiquement investis ou surplombés par le bâti. Les places se referment et sont comme autant d'écrans réservés aux piétons [Paul Blanquart, 1998, pp. 70-73]. Les principes d'organisation préalables à la structure urbaine sont absents. La ville ne se dessine pas, elle s'engendre.

La croissance urbaine, qui ne relève pas de la planification, s'effectue organiquement en intégrant de proche en proche les abbayes et les faubourgs. Les règles d'engendrement des espaces urbains relèvent à la fois de la compétition qui oppose les groupes sociaux pour l'appropriation des lieux centraux et des règles de dispersion qui voient la dissémination de quartiers qui se forment autour d'une corporation ou d'une fonction (ce qui peut revenir au même). Pour chaque catégorie d'habitant, les liens de dépendance s'expriment dans des liens d'attachement personnels et fortement individualisés. Chacun se voit assigner une place. Il fait partie d'une clientèle. Les luttes entre les différents groupes sociaux, entre factions au sein de ces mêmes groupes peuvent devenir extrêmement violentes. Elles laissent des traces indélébiles dans la cité. A Florence, la destruction des palais des familles

vaincues, sera l'occasion de remanier les places et de développer les premières perspectives.

L'évolution de la ville est comme la trace de l'évolution des rapports sociaux et des différents pouvoirs qui s'y affrontent. La structure urbaine complexe s'organise autour d'une multitude d'oppositions qui participent à la différenciation symbolique, sociale et fonctionnelle de l'espace. Elle n'est pas lisible en soi. Son unité organique ne prend sens que relativement aux fins religieuses et aux fins politiques qui se servent l'une l'autre. La cathédrale comme le palais ou le château ordonnent symboliquement l'espace et la distribution des pouvoirs : d'une certaine manière ils les expriment en les faisant valoir comme lieux du sacré et lieux du pouvoir. Mais le sens que prend la ville comme objet légué par le temps se révèle non plus par rapport aux projections actuelles mais, par le dévoilement des projections passées, des significations réifiées dans les édifices.

Ainsi l'expression des liens qui unissent la terre au ciel, la monstration de la foi et l'élévation spirituelle se traduisent dans la tentation de l'altitude, par la création de points hauts avec la multiplication des flèches et des tours qui dominent l'espace urbain. Les vitraux et la statuaire des cathédrales relient l'histoire civile et profane à l'histoire sacrée. L'organisation des processions et les entrées princières mettent en scène la ville à partir d'un système éphémère de décor. En contrepoint, à l'envers pour ainsi dire, la solidarité du corps social est réaffirmée sur le mode de la transgression quand arrive le jour du carnaval.

2.7 L'ESPACE URBAIN, LE POUVOIR, LE MARCHÉ ET LE DÉCOR

Les premiers espaces publics des villes du Moyen Age naissent progressivement des lieux de transition et sur les interstices frontaliers. Ces lieux prennent un statut particulier. C'est le parvis de la cathédrale où se jouent les mystères. Ce sont les portes du palais qui servent la solennité des arrivées et départs du suzerain. Ce sont les portes de la ville qui s'ouvrent sur le marché plus ou moins sauvage. Les portes deviennent les lieux d'échanges, de rencontres. Mais elles sont aussi une clôture. Elles mettent à distance les plus pauvres, les malades, les étrangers.

Les marchés sont sans doute les premiers espaces à se constituer en espaces publics. Ils mettent en scène tout à la fois les échanges et les objets échangés. Dans les villes italiennes et germaniques, les grandes halles fonctionnelles qui abritent les activités du marché accueillent aussi les cérémonies publiques ainsi que les activités de la justice bourgeoise ou princière. A partir des XII^e et XIII^e siècles, la place du marché devient centrale. L'essor économique favorise l'urbanisation et l'émergence de villes neuves ou de villes militaires qui s'organisent autour de la place du marché. Bordée par les édifices du pouvoir – et notamment du pouvoir municipal – la place du marché se constitue en cœur actif de la ville. Elle s'organise autour d'une halle placée en son milieu ou comme vaste espace disponible bordé d'arcades. Dans les villes-neuves, la place du marché ou grande place se situe à l'épicentre d'un quadrillage viaire qui renoue avec les anciens dessins de la ville coloniale grecque.

Mais c'est au tournant des XIV^e et XV^e siècles que, dans le mouvement de renaissance intellectuelle et artistique, émerge une nouvelle conception de

l'architecture. Les villes de la Renaissance italienne témoignent de cette nouvelle conception de la ville. Les transformations urbaines consistent en une théâtralisation des tissus urbains organiques hérités du Moyen Age. La ville se constitue en scène.

L'idée de projet est la pièce maîtresse de ce renouvellement. En effet, le projet permet de penser la structure de l'œuvre en intégrant tout à la fois, les modalités techniques de la réalisation, les éléments constitutifs de l'ouvrage à ses différentes échelles et l'environnement. La pensée précède l'ouvrage. Pour ainsi dire, elle le programme. Les savoir-faire de la mise en œuvre et les formes de pensée qui leur sont liées, sont assujettis à la démarche de conception. La mise en œuvre n'est plus la création de l'ouvrage, mais seulement l'exécution d'un plan. Le projet transforme l'appréhension technique et architecturale de la ville : il met la ville en perspective. Comme système de représentation, la perspective présente la ville dans la multiplicité de ses apparences possibles. Elle permet de la concevoir, de la projeter.

Ainsi le dôme de Florence, prouesse technique de Brunelleschi, est aussi un repère urbain : le moyen de mettre en perspective les édifices de la ville, les places du centre et la nouvelle enceinte urbaine. Il les unifie dans un seul point de vue. Il catalyse la nouvelle image de la ville tout en l'inscrivant dans un paysage qu'il marque de sa présence [L. Benevolo, 1983, p. 263].

A Rome, les papes qui ont repris le pouvoir sur les familles patriciennes de la cité au milieu du XV^e siècle engagent ces transformations avec une ambition inégalée. Ils confient aux plus grands artistes la mise en ordre du tissu urbain médiéval d'où émergent encore quelques grands monuments romains. Au XVI^e siècle, les grandes avenues relient les édifices majeurs, religieux ou civils. Les grandes avenues ouvrent la perspective. Elles organisent le point de vue, l'œil est guidé, les édifices se détachent du fond urbain, le passant est désormais environné des signes qui le font tendre vers la lumière. L'esplanade du Bernin devant Saint-Pierre joue de ces ruptures et de ces mises en scène architecturales. Les dômes, les statues monumentales, les obélisques occupent les principaux points d'inflexion de la nouvelle structure d'espaces publics. Ce n'est plus seulement un ensemble de constructions, de rues et de places héritées qui ensere le regard mais une véritable trame visuelle pensée en tant que telle. Elle réunit les différentes strates historiques de la ville et organise une liaison progressive des monuments aux quartiers anciens et populaires.

Les grandes places publiques sont réinterprétées et font l'objet d'une géométrisation. La place n'est plus ce vide fonctionnel occupé par le marché ou la circulation du carrefour, mais un cadre architectural, le décor d'une scène où le riverain est constitué en acteur et le passant en spectateur. Les artistes multiplient les effets visuels. Les fontaines, la statuaire achèvent le décor et font de la ville une œuvre. Ainsi naît la ville baroque qui met à profit le désordre pour mieux célébrer l'unité de la cité transformée.

2.8 LES ESPACES PUBLICS DE LA VILLE CLASSIQUE

Les premiers jardins et parcs urbains apparaissent en France au XVI^e siècle. Le jardin des Tuileries, à Paris, prolonge l'ensemble monumental des palais royaux. Les

parcs et les jardins constituent des lieux de sociabilité nouveaux où les groupes sociaux se côtoient et expérimentent les plaisirs de la rencontre. Ces jardins trouveront leur prolongement dans la multiplication des mails plantés et des promenades dans les villes du XVIII^e siècle.

Les places royales incarnent l'urbanisme du XVII^e siècle. Elles manifestent la puissance militaire du Roi, son règne et la subordination des institutions municipales. Elles sont des ruptures dans la ville féodale organique. Elles changent le statut des délaissés des anciens faubourgs. Ainsi, le Champ de Mars à Paris, la place Bellecour à Lyon, ou la place Stanislas à Nancy, sont autant de places royales qui bordent le noyau ancien de la ville et qui, ce faisant, articulent de nouveaux quartiers. D'abord champs de manœuvre pour les armées, l'urbanisme les transforme en espaces de représentation centrés sur la statue royale ou princière.

Ces places deviennent l'espace privilégié des manifestations de la puissance de l'Etat. Elles accueillent les défilés militaires. Les prises d'armes y sont magnifiées. Toutefois, entre deux manifestations, ces places surdimensionnées sont abandonnées à la sociabilité et aux loisirs populaires. L'abbé Lacatelli, prêtre bolognais découvre au XVII^e siècle, l'animation de la place Bellecour et en donne une vision bien éloignée de la réserve lyonnaise contemporaine : «Hommes et femmes se promenaient bras dessus, bras dessous, se tenant les uns aux autres comme on tient un enfant...Nous pensions entrer dans un bordel...J'observais leur gaîté et à l'entrée de la promenade je les voyais se prendre le bras.» [Philippe Ariès, 1993, p. 441].

Ces places royales, d'abord conçues fermées sur elles-mêmes, s'ouvrent peu à peu sur la perspective de grandes avenues «à caractère militaire». Elles mettent ainsi le corps symbolique du roi au centre de la nouvelle structure monumentale de la ville et au cœur d'un espace qui accueille à la fois les démonstrations du pouvoir et les sociabilités plus informelles [M. Ragon, 1985, p. 156]. Hors la ville constituée, Versailles constitue une sorte de laboratoire de cette géométrisation des espaces publics urbains. La ville, créée de toutes pièces, est pensée et structurée autour de l'espace dédié au Palais et à la Cour. La cité royale et ses nombreux bâtiments publics forment le pendant minéral de la Cour organisée selon une étiquette savante autour du service de la personne royale. La splendeur de la cour et de ses fêtes manifeste la grandeur de l'État confondue avec la gloire et le caractère unique de la personne royale. C'est ce que manifeste l'urbanisme rayonnant qui part du Palais.

La nouvelle géométrisation prend toute son ampleur dans la réalisation des villes nouvelles militaires sur les plans de Vauban. L'architecture de ces villes se règle sur les nouvelles modalités de la guerre et de la défense contre l'artillerie. La géométrisation des remparts a son pendant dans une organisation interne rigoureuse. Ainsi, Vitry-le-François se compose d'un carré de six cent douze mètres de côté subdivisé en seize carrés plus petits, avec au centre une place d'armes carrée de plus d'un hectare [*ibid.*, pp. 166-168]. Le ministère de Colbert est contemporain de l'invention des premiers villages ouvriers qui préfigureront les cités utopiques de Ledoux et de Godin. Ces villages sont conçus au croisement des logiques géométriques du pouvoir et de l'industrie naissante. Ils constituent autant de tentatives d'instauration par l'ordre spatial d'un ordre sociétal nouveau. Ces tentatives trouveront leur plein épanouissement au XIX^e siècle.

La civilité urbaine se développe. Les villes se dotent de grands mails et de longues promenades urbaines. Dans toute l'Europe de cette époque se multiplient les parcs publics formés de grands terrains plantés d'arbres alignés sur des tracés rectilignes. Ces parcs aux formes simples où les gens se promènent et se détendent sont agrémentés de buvettes [Girouard Mark, 1987, p. 191].

2.9 L'ESPACE DES MASSES

Au XIX^e siècle, plusieurs facteurs concourent à la transformation des espaces urbains. Les développements de l'économie marchande, l'essor sans précédent de l'industrie, les révoltes ouvrières et les grandes épidémies imposent le remaniement des villes, leur adaptation à un nouvel ordre. De nouveaux équipements s'imposent. La trame urbaine renouvelée et les espaces publics contribuent au remodelage du cœur historique. C'est le règne des pratiques haussmanniennes de désintégration de l'ancien enchevêtrement organique de la ville moyenâgeuse. Le préfet Haussmann se fonde sur une conception renouvelée de la rue et de l'avenue qui s'appuie sur les nouvelles théories de l'hygiène. La conception de l'espace public s'autonomise. Il n'est plus seulement l'effet des constructions qui le constituent en creux dans la ville. Le mobilier urbain et l'armature paysagère, désormais, le dessinent et lui octroient une forme. A son tour, l'espace public participe à l'implantation des bâtiments, au dessin de la rue.

La rue, dans cette ville réorganisée, devient primordiale. L'habitat passe au second plan, même si, de fait, sa production est l'objet de spéculations qui assurent l'essentiel du financement de la transformation urbaine. Les nouveaux immeubles d'habitation sont socialement et architecturalement fortement différenciés. Au long des nouveaux axes, les façades des immeubles affichent les signes de distinction sociale. Pas moins de cent soixante cinq kilomètres de voies publiques sont créés dans Paris en quelques années. Alphand se voit confier dans le même esprit systématique, l'extension de la trame verte que forment les parcs et les jardins de la capitale. Ces développements urbains sont concomitants aux développements de nouvelles civilités, à la création de nouveaux plaisirs urbains.

Les classes populaires, observées comme classes dangereuses, sont reléguées dans les secteurs les moins valorisés de la ville. Elles sont maintenues à l'écart dans les zones interstitielles qui se taudifient. Le monde ouvrier se constitue en marge de la ville bourgeoise. Les faubourgs ouvriers se développent en frange des grandes zones affectées désormais à l'activité industrielle. Cette différenciation sociale des espaces urbains contribue à fragmenter les réseaux d'interaction sociale. Si la rencontre reste le mode d'urbanité essentiel, elle se fait au sein des sphères sociales bien délimitées. L'usine par l'environnement qu'elle produit, à savoir les faubourgs, est à la fois constitutive du milieu ouvrier et lieu hostile du déroulement des affrontements qui opposent exécutants et dirigeants, ouvriers et bourgeois. La figure de l'«encanaillement» quand les aristocrates et les bourgeois se plaisent à fréquenter les lieux des plaisirs populaires relève de l'exotisme urbain cher aux romantiques.

Avec la troisième République, l'urbanisme se focalise sur la circulation rendue nécessaire par l'émergence de la consommation de masse. C'est l'ère des nouveaux

transports et des grands équipements de la mobilité : les gares de chemin de fer et le réseau du métropolitain. C'est le temps nouveau des foules qu'absorbent les grands boulevards qui alimentent les grands magasins, temples de la consommation. L'animation urbaine atteint des dimensions jamais égalées jusque-là. Cet espace public, à la fois fonctionnel et décoratif, est un espace octroyé par le pouvoir politique. Le temps des préfets et des ingénieurs venu, il devient une composante du service public qu'assure l'Etat. L'aménagement des espaces urbains subit le marquage républicain et civique de la troisième République. Les mairies, les écoles, les postes, monuments de la République, s'inscrivent comme autant de points forts de la nouvelle trame urbaine. Après la grande guerre de 14-18, les monuments aux morts renforceront ce marquage de l'espace public urbain comme espace de la nation.

Des espaces du plaisir et de la civilité aux espaces du civisme républicain, les usages et les modes d'appropriation de l'espace public se transforment. L'espace symbolique de la République convient plus aux cérémonies des anciens combattants qu'aux fêtes populaires et aux usages spontanés. La ville a éclaté sous le choc de l'industrialisation. Des secteurs entiers ont fait sécession. Désormais, les grands équipements se parent de vertus fonctionnelles. L'anonymat se développe. Il limite l'engagement des personnes dans les interactions sociales. Les plaisirs de la rencontre et de l'échange sont contenus. La réserve se substitue à l'ouverture. Elle consiste en une protection de soi qui autorise la coexistence des publics les plus divers dans les lieux partagés.

La fréquentation des espaces publics se déplace du plaisir de la rencontre et des échanges spontanés, vers les vertus de l'observation distanciée et intime. En parallèle se développe le repli sur la sphère privée et l'intimité dans le même mouvement où se diffusent les valeurs familialistes et les nouvelles technologies de l'habitat (équipements d'hygiène, appareils de chauffage et ascenseurs).

2.10 L'ESPACE FONCTIONNEL ET L'ESPACE MODERNE

La ville de la seconde moitié du XX^e siècle déborde sous la pression automobile. L'ordonnement de la ville est désormais celui de la circulation qui relie des espaces différenciés par leurs fonctions. La ségrégation sociale s'y superpose à la spécialisation fonctionnelle. A partir des années 1960-70, l'administration d'Etat encourage les grands ensembles périphériques. Dans la foulée se développent, sur les marges de la ville, les nouveaux équipements collectifs modernes desservis par de grandes infrastructures routières : nouveaux stades, lycées, campus universitaires, grandes surfaces, hypermarchés, pôles d'échange, pôles tertiaires et directionnels, parcs de loisirs, etc. L'automobile commande et impose ses espaces dans la ville héritée.

L'aménagement urbain et les politiques urbaines sont aux mains des ingénieurs des Ponts et Chaussées. Au prétexte de modernisation et des nécessités d'adaptation aux changements, ces techniciens destructurent le tissu urbain pour l'adapter à la circulation automobile. La ville est traversée par les autoroutes et les voies rapides urbaines. Les autoponts, les trémies complexes, les échangeurs taillent dans le tissu

urbain. Ces équipements modifient les rapports des villes à leur espace naturel. Les berges sont investies par la circulation. Les derniers espaces de respiration qui subsistaient sont occupés.

L'espace public résiste mal à la distribution fonctionnelle des espaces et à la temporalité qu'autorise désormais la mobilité automobile – le fameux métro/autoboulot-dodo. Son appropriation se réduit à la mobilité. L'urbanisme de dalle tente d'en moderniser l'apparence mais ne produit qu'un ersatz d'espace public. Les grands ensembles périphériques et les villes nouvelles se justifient comme autant d'alternatives à l'asphyxie urbaine.

Mais avec la loi Malraux se jouent les prémisses d'une contre-tendance que confirme la reconquête des centres-villes dans les années 1980. La requalification des espaces publics urbains devient l'objet d'une politique volontariste qui accompagne la revalorisation patrimoniale des espaces urbains centraux des villes anciennes ; cette revalorisation tend à une quasi-transformation du patrimoine hérité en musée à ciel ouvert. Les nouveaux espaces publics ainsi reconquis, soit centrés sur le loisir urbain, soit sur l'accès au patrimoine naturel remis en valeur, sont venus renforcer l'offre existante. La ville redevient à la mode. Elle est à nouveau prise comme un espace de sociabilité et un espace de loisirs. Les ménages composés de jeunes urbains réinvestissent certains quartiers anciens des centres-villes. Ils mettent souvent en avant les valeurs du quartier-village ; valeurs très liées à la prédominance des couches populaires dans les quartiers ainsi réinvestis.

2.11 L'ESPACE DES GRANDS ENSEMBLES

Les grands ensembles et, plus généralement, les quartiers aménagés à partir des années 1960, forment des espaces assez peu différenciés. Ils s'organisent presque entièrement autour de la circulation et du stationnement automobile. La présence d'espaces verts ponctués selon les époques d'aires de jeux pour les différentes classes d'âge et la création de lieux de rencontre figés dans des espaces octroyés à cet effet (les «forums», «agora», «placettes») sont supposés favoriser la vie collective. Ces espaces verts et ces espaces de rencontre se doivent de convenir aux attentes des ménages distribués dans ces espaces.

De fait, ces aménagements sommaires, produits selon des *a priori* sur les comportements sociaux, se sont révélés en décalage par rapport à la réalité des pratiques quotidiennes des habitants. Ils ont échoué à créer des sociabilités de proximité du fait des distances sociales entre les résidents. L'absence d'entretien aidant, l'obsolescence rapide de ces aménagements a conduit très vite à la production d'un cadre de vie ingrat. La crise économique accentue la tendance. Ces espaces focaliseront les tensions sociales et seront pointés comme fauteurs d'insécurité.

Deux conceptions sont en cause, celle d'espaces verts indifférenciés et celle d'espaces libres ouverts à la rencontre. Ces deux conceptions sont très liées à la doctrine d'aménagement formulée par Le Corbusier dans la Charte d'Athènes ; doctrine qui a fait longtemps référence parmi les urbanistes et les constructeurs de logements sociaux en France. Dans ses principes la charte d'Athènes entendait créer des unités d'habitation noyées dans la nature. Mais elle n'a pas permis d'approfondir

les rapports à la nature tout comme elle n'a pas permis d'interroger les conditions de l'usage des nouveaux espaces qu'elle permettait d'introduire. Il n'en subsiste le plus souvent qu'une suite d'immeubles implantés sur des lieux vides, comme des morceaux de sucre posés sur une table. Ce type d'espaces extérieurs est devenu le prototype même de la ville, inhospitalière, dégradée, stigmatisant négativement ses habitants.

Les violences urbaines qui se déploient dans les quartiers les plus ségrégués apparaissent comme autant de symptômes d'espaces urbains transformés en espaces d'exclusion, en lieu de concentration des souffrances sociales. Les jeunes sans qualification, coupés de l'emploi, souvent issus de l'immigration ou des classes les plus pauvres, en exprimant cette violence sont les révélateurs d'un profond malaise social. Plus précisément, ils mettent en évidence l'existence de zones de non-droit dans lesquelles ils sont amenés à vivre, privés de la qualité minimale des services publics. La pauvreté des aménagements extérieurs, les multiples coupures et frontières qui isolent et autonomisent ces nouveaux quartiers, renforcent le sentiment de rejet, de mise à l'écart, le sentiment d'être au ban de la ville.

Dans ces quartiers paupérisés, l'espace se fragmente et laisse apparaître des territoires antagonistes. Territoire des jeunes qui occupent les entrées d'immeuble, les caves, squattent des appartements et s'affichent dans les lieux stratégiques aux frontières du quartier. Territoire de la famille qui se replie sur le logement. Territoire des hommes adultes qui se regroupent sur les rares lieux de centralité ou aux entrées du quartier. Peu à peu, les usages se réduisent. Les appropriations demeurent transitoires. Les conduites d'évitement deviennent la règle. L'espace n'est plus partagé et l'accès aux services publics devient problématique.

Ces constats ont poussé les responsables politiques à concevoir le réaménagement des espaces extérieurs, comme un élément majeur de la réintégration des quartiers dans la ville.

2.12 ESPACE PUBLIC PRIVÉ, ESPACE PRIVÉ PUBLIC

La ville connaît aujourd'hui un double mouvement. D'un côté, certains espaces deviennent des espaces emblématiques et sont valorisés par une politique publique très active. De l'autre, la grande majorité des lieux produits sont des espaces de transition sans qualité particulière autre que leur fonctionnalité. Les grands équipements périphériques, pôles d'échanges, hypermarchés, bien que de statut privé, deviennent les véritables espaces publics des périphéries.

Parallèlement, «l'espace public», dans son acception métaphorique de lieu où se forme l'opinion publique, se transforme et étend son emprise sur la vie quotidienne des ménages. Par le biais des médias, il pénètre l'intimité des foyers. C'est le «*20 heures*» qui délivre dans l'immédiateté télévisuelle le débat politique et le cortège des images terribles de la guerre ou des catastrophes naturelles. C'est, à partir de 1980, le *Minitel* avec ses forums, ses rencontres, le développement du télé-achat, puis récemment la généralisation de l'Internet qui démultiplie à l'infini les possibles et fait du monde virtuel un nouvel enjeu sociétal. Le téléphone portable transforme aussi notre relation à l'espace public nous raccordant en tout lieu à nos réseaux

familiaux, amicaux ou professionnels. Il gomme le risque et la spécificité de notre engagement dans ces espaces de rencontre et de regards partagés.

De son côté, l'espace personnel se modifie. On assiste au recul de l'intime, du non-dit groupal devant la formalisation des rôles familiaux. L'émergence d'un droit de la personne, qui prime sur les rapports familiaux traditionnels, s'impose dans des sphères de plus en plus larges. «Mercredi j'en parle à mon avocat» affirme un slogan tendant à armer les enfants contre les abus à l'intérieur de la famille. L'espace domestique se redéploie à travers les logiques de résidences séparées dans les familles recomposées ou non. Les figures de la cohabitation au sein du logement se multiplient. La séparation entre les espaces de vie et les espaces de travail est réinterrogée par le biais du télétravail. Les espaces de débats, de rencontres, réels ou virtuels, se multiplient. Les relations entre sphère privée et sphère publique deviennent extrêmement complexes. Elles tendent à se réguler à partir de formes de plus en plus différenciées selon les milieux sociaux et les types d'environnement.

Loin d'être une réalité stable, les rapports du public et du privé continuent d'évoluer et de transformer en profondeur la ville. On ne peut pas travailler sur l'espace public sans être attentif aux formes concrètes de cette évolution et à leur signification pour le fonctionnement de la ville, de ses quartiers, de ses équipements.

2.13 PERSPECTIVES OPÉRATIONNELLES ET RETOUR SUR LE TRAVAIL DE PROGRAMMATION

Programmer un aménagement ou un réaménagement, c'est définir la structure des lieux et la façon dont, dans un contexte donné, s'articuleront les différentes espèces d'espaces. C'est, concrètement, participer à redéfinir, en le qualifiant, l'environnement architectural, urbain et social des résidents et des citoyens. Les évaluations faites sur les espaces réaménagés des quartiers sociaux prioritaires, montrent bien la prégnance des modes de vie, y compris dans le positionnement mutuel des groupes sociaux et des classes d'âge⁵. Le travail de programmation ne peut infléchir ou modeler les comportements et les pratiques qui en résultent.

L'espace peut contraindre des usages. Il peut faciliter des pratiques. Il ne peut ni empêcher, ni produire les faits sociaux. L'aménagement peut contribuer à renforcer ou au contraire à affaiblir les effets de coupure ou d'antagonisme qui se lisent dans l'espace urbain. Il produit des lieux, des objets qui seront les supports des situations que créeront les habitants et usagers. L'intervention urbaine doit donc être attentive à renforcer les possibles, permettre les échanges et les mobilités, tout en répondant aux attentes de sécurité, de confort ou de statut des résidents et des citoyens.

L'histoire montre comment la transformation des structures spatiales accompagne celle des structures mentales et des structures sociales. En ce sens, le programmeur est autant agi qu'il est acteur. Ce qui nous semble important, c'est que le programmeur accorde toute leur importance aux évolutions sociétales dans

⁵ Espaces extérieurs et usages des habitants dans les ensembles d'habitat de l'agglomération lyonnaise. Contrat de ville de l'agglomération lyonnaise, décembre 1999.

lesquelles ses interventions s'inscrivent. La diversité des situations spatio-temporelles et sociales qui font la ville aujourd'hui ne peut se réduire à un modèle simple. Elle nécessite d'être saisie dans ses déterminants multiples. Car c'est en partie par la médiation de l'espace que, chacun, aujourd'hui, règle le degré de distance ou de proximité qu'il entretient avec autrui, tantôt successivement, tantôt simultanément, à la mesure de ses possibilités, à la mesure de son désir.

L'ESPACE PUBLIC SAISI PAR LE DROIT¹

La notion d'«espace public» est une notion familière aux urbanistes. Elle l'est moins pour le juriste qui utilise essentiellement celle de «domaine public», qui recouvre des dépendances telles que les rues, places, immeubles administratifs, rivages de la mer... utilisées par tous et soumises comme telles à un régime juridique spécifique, distinct du droit de propriété. La notion de domaine public qui est une création juridique, n'est pas une réalité pour les seuls juristes. Elle l'est également pour tout un chacun qui connaît bien ce qui sépare les propriétés privées des espaces publics ouverts à la circulation générale ou aux usagers des services publics dont ils sont le support. On pourrait être tenté, en raison de la ressemblance entre les expressions, de conclure que les notions d'«espace public» et de «domaine public» recouvrent une seule et même réalité. Il convient donc de définir avec plus de précision ce que recouvre l'expression de domaine public, d'en délimiter les contours, afin de vérifier comment et en quoi ces deux notions peuvent se rejoindre ou au contraire se différencier.

Par ailleurs, l'espace public qui n'est pas une notion juridique n'en apparaît pas moins comme saisi par le droit à travers l'application de législations spécifiques.

3.1 L'ESPACE PUBLIC UNE NOTION INCONNUE DU DROIT : DOMAINE PUBLIC ET ESPACE PUBLIC, DEUX NOTIONS DISTINCTES

En premier lieu, il existe, dans la masse des biens matériels immobiliers qui constituent le domaine des collectivités publiques, une distinction fondamentale entre le domaine public et le domaine privé. L'intérêt de la distinction des deux domaines est d'abord de caractère pratique. Il réside dans la dualité des régimes juridiques auxquels ceux-ci sont respectivement soumis : le domaine public est soumis à un régime de droit administratif dominé par le principe d'inaliénabilité et comportant des règles diverses de délimitation, de protection pénale, d'utilisation, tandis que le domaine privé est soumis à un régime de droit privé et au contentieux judiciaire. Ce dernier est constitué par tous les biens appartenant aux diverses collectivités publiques pour lesquelles les critères du domaine public ci-dessous exposés ne trouvent pas application. Cette distinction fondamentale dessine également les contours de la différence entre espace public et domaine public.

¹ Par Véronique Hémerly avocate au Barreau de Lyon.

3.1.1 La notion de domaine public

Les principes qui permettent de définir le domaine public n'ont pas été posés par la loi, mais par la jurisprudence, autrement dit par le juge. Certes, le législateur a donné une définition générale du domaine public, au moins en ce qui concerne les biens de l'Etat. D'après l'article L. 2 du Code du domaine de l'Etat, tous les biens et droits immobiliers appartenant à l'Etat «*qui ne sont pas susceptibles d'une propriété privée en raison de leur nature ou de la destination qui leur est donnée sont considérés comme des dépendances du domaine public national. Les autres constituent le domaine privé*». Cette définition n'est toutefois pas satisfaisante puisqu'elle ne correspond pas totalement à la réalité. Cela n'exclut pas qu'il existe un domaine public par détermination de la loi. Des textes particuliers ont en effet rangé certaines catégories de biens dans le domaine public : il en est ainsi des autoroutes (article 2 de la loi n° 55-435 du 19 août 1955), des «routes express» (article 1 de la loi n° 69-7 du 3 janvier 1969), du sol et du sous-sol de la mer territoriale, des terrains soustraits artificiellement à l'action du flot (article 1 de la loi 63-1178 du 28 novembre 1963), des cours d'eau navigables ou flottables ainsi que de certains ouvrages construits dans le lit des cours d'eau (article 1 du Code du domaine public fluvial). En vertu de l'article L. 111-1 du Code de la voirie routière (rédaction de la loi du 22 juin 1989), «*le domaine public routier comprend l'ensemble des biens du domaine public de l'Etat, des départements et des communes affecté aux besoins de la circulation terrestre à l'exception des voies ferrées*».

Il ne s'agit là que d'une définition partielle et fragmentaire du domaine public qui n'est pas suffisante à elle seule pour mettre en évidence une différence entre les deux notions. La définition générale est établie sur la base des éléments fournis par la jurisprudence. Ainsi pour qu'un bien appartienne au domaine public, deux conditions doivent être simultanément réunies : il doit, en premier lieu appartenir à une collectivité publique et il doit, en second lieu, être affecté à certaines destinations.

La première condition appelle peu de commentaires, si ce n'est qu'elle implique logiquement que les personnes privées ne peuvent posséder de domaine public. Les collectivités publiques (Etat, régions, départements, communes, établissements publics) disposent, par ailleurs, d'un droit de propriété sur leur domaine public dont certains aspects s'apparentent au droit de propriété du droit commun², tandis que d'autres marquent le particularisme de la propriété du domaine public³.

² Parmi les principales prérogatives reconnues qui sont reconnues à l'administration, on mentionnera le droit d'utiliser elle-même le domaine public ou d'accorder à des tiers ce droit, moyennant le paiement de redevances ; le droit d'obtenir réparation des dommages causés aux biens domaniaux par les administrés ; le droit d'imposer aux propriétés privées contiguës au domaine public les charges de voisinage de droit commun. A l'inverse, l'administration est soumise à certaines charges qui découlent de la propriété privée : les frais d'entretien des biens domaniaux lui incombent ; elle doit réparer les dommages causés aux administrés par ces mêmes biens ; elle doit payer les impôts et taxes afférents aux biens du domaine public sous réserve des exceptions prévues par les textes.

³ Il s'agit de prérogatives et de sujétions totalement inconnues dans le droit de la propriété du Code Civil tels que le droit d'utiliser des procédés spéciaux de droit public pour l'acquisition des biens domaniaux (par exemple la procédure de l'alignement) ; le droit de déterminer unilatéralement le domaine public ; le droit d'utiliser des procédures répressives spéciales afin de protéger le domaine public contre les usurpations ou dégradations ; la possibilité d'imposer

La seconde condition signifie que pour faire partie du domaine public, les biens appartenant aux personnes administratives doivent avoir reçu une certaine affectation d'intérêt général. Le domaine public englobe non seulement les biens affectés à l'usage du public, mais aussi ceux affectés aux services publics.

Or la mise en œuvre de ces deux conditions va permettre de délimiter les contours du domaine public et, partant, de le distinguer de l'espace public conçu comme un espace mis à la disposition de tous et pouvant être utilisé par tous.

La domanialité publique résultant de l'affectation à l'usage du public

Traditionnellement, les biens mis à la disposition du public étaient considérés comme faisant partie *ipso facto* du domaine public⁴. Ce critère s'est, au cours de ces dernières années, révélé trop large et le juge a estimé que tous les biens affectés à l'usage du public ne méritaient pas d'être protégés par le régime de la domanialité publique.

La notion d'affectation a donc été corrigée, et l'appartenance au domaine public de nombreux biens affectés à l'usage du public est désormais subordonnée à l'existence d'un aménagement spécial en vue de leur utilisation par le public. Certains biens affectés à l'usage du public sont néanmoins rangés dans le domaine public sans avoir fait l'objet d'aménagements spéciaux : c'est le cas des dépendances du domaine public telles que les rivages de la mer, les cours d'eau navigables et flottables, qui tirent leur origine de phénomènes naturels et non pas de travaux exécutés de la main de l'homme.

Dans tous les cas, l'affectation à l'usage du public doit revêtir un certain nombre de caractères, qui permettent là encore de distinguer nettement domaine public et espace public.

Les caractères de la notion d'affectation à l'usage du public

Cette notion doit en premier lieu être directe. Autrement dit, seuls sont considérés comme affectés à l'usage du public les biens administratifs que les particuliers peuvent utiliser directement.

En second lieu, l'affectation à l'usage du public ne doit pas être assimilée à celle d'usage collectif : elle ne vise pas uniquement les biens utilisés par la totalité ou la quasi-totalité des administrés, c'est-à-dire par un nombre indéterminé d'usagers ; elle s'applique aussi aux biens affectés à l'usage privatif de certaines catégories d'administrés nettement individualisés ou identifiables. C'est le cas par exemple des cimetières qui font l'objet de concessions funéraires au profit des familles, des halles et marchés publics qui comportent des emplacements réservés aux commerçants.

L'affectation à l'usage du public ne revêt pas un caractère général. Elle correspond à des buts précis, à certains types d'usage bien déterminés. Ainsi les voies publiques sont uniquement destinées à permettre la circulation et l'accès aux propriétés

des servitudes administratives aux propriétés riveraines du domaine public ; l'imprescriptibilité et l'insaisissabilité des biens domaniaux.

⁴ Voir par exemple l'arrêt du Conseil d'Etat du 18 juin 1935, *Mougamadousadagnetoullah dit Marecar* : «Un cimetière communal, affecté à l'usage du public, doit être dès lors compris dans les dépendances du domaine public communal».

riveraines. Les autres affectations sont interdites ou considérées comme non conformes à l'affectation des voies.

Enfin, l'affectation à l'usage du public n'est pas nécessairement libre et gratuite. Les dépendances domaniales affectées à des utilisations collectives sont librement ouvertes au public, mais l'accès n'est pas toujours gratuit (autoroutes et ponts à péage, musées). Lorsque ces dépendances comportent des utilisations privatives, celles-ci ne sont ni libres ni gratuites ; une autorisation doit être sollicitée et des redevances doivent être acquittées par les usagers.

La notion d'affectation à l'usage du public n'est cependant pas un critère sûr de la domanialité publique. Ainsi les chemins ruraux, certains squares et jardins publics, ainsi que des «biens communaux» (terres vagues, landes de pacages, bois), bien qu'étant des biens affectés directement à l'usage du public, sont rangés dans le domaine privé des communes. De même, les voies privées ouvertes à la circulation publique sont, comme leur nom l'indique, la propriété de personnes privées.

En raison de son caractère vague et incertain, la notion est susceptible d'englober une masse infiniment vaste de biens appartenant aux collectivités publiques. C'est pourquoi le juge a ajouté au critère de l'affectation à l'usage du public la condition supplémentaire d'un aménagement spécial.

L'appel au critère de l'aménagement spécial

Cette notion a été introduite par l'arrêt du Conseil d'Etat, *Berthier*, du 22 avril 1960 à propos d'une promenade publique. Jusque-là, la nature juridique des promenades publiques était assez mal définie, mais l'on rangeait généralement ces promenades dans le domaine privé des collectivités publiques. L'explication de l'arrêt *Berthier* peut se trouver dans le fait que la nécessité de protéger les promenades publiques devenait de plus en plus évidente, et que les règles de la domanialité publique constituaient un moyen de protection efficace. Cependant, le juge administratif a considéré qu'il ne pouvait conclure à l'appartenance au domaine public de toutes les promenades publiques sous peine d'aboutir à une extension quasi illimitée du domaine public. Il a donc décidé que leur affectation à l'usage du public ne suffisait pas à entraîner leur incorporation dans le domaine public, et il a ajouté la condition nouvelle de leur aménagement spécial pour éviter d'inclure dans le domaine public tous les terrains, forêts, espaces verts... situés à l'intérieur ou à proximité immédiate des agglomérations et utilisés par les promeneurs. Les mêmes principes ont été appliqués aux plages publiques, aux parcs et aux aires de stationnement, aux ouvrages de drainage, aux fontaines publiques et à certains immeubles.

Le Conseil d'Etat ne donne aucune indication sur la nature de l'aménagement requis pour que les promenades soient incorporées au domaine public. Autrement dit, les plantations d'arbres, la création de pelouses et de massifs, l'ouverture d'allées, l'installation de bancs destinés au repos du public ne peuvent, en soi, être considérées comme des aménagements⁵. Le juge administratif, en introduisant la notion d'aménagement spécial a voulu éviter de donner une trop grande extension au do-

⁵ Voir conclusions du commissaire du gouvernement Galmot, *RDP*, 1965, pp. 501 et suivantes sur CE 5 février 1965, *Société lyonnaise de transports*.

maine public. C'est ainsi qu'il a rangé dans le domaine privé une forêt domaniale de l'Etat qui avait fait l'objet d'aménagements particuliers destinés à permettre son utilisation par le public⁶.

Ainsi, tous les lieux affectés à la promenade, au repos ou au délasserment n'appartiennent pas au domaine public alors qu'ils peuvent appartenir à l'espace public.

La domanialité publique résultant de l'affectation à un service public

L'autre critère permettant de faire entrer un bien dans le domaine public réside dans l'affectation à un service public. Mais les biens affectés à un service public ne sont inclus dans le domaine public qu'à la condition d'être «*par nature ou par aménagements particuliers adaptés exclusivement ou essentiellement au but particulier de ces services*». Cette condition recouvre deux situations :

- Certains biens sont considérés comme tout naturellement adaptés aux nécessités du service public et compris, de ce fait, dans le domaine public. Ainsi, les tableaux, meubles, tapisseries exposés dans les musées sont des dépendances du domaine public de ces établissements publics⁷. Les terrains servant d'assiette aux voies ferrées sont compris dans «l'emprise même de la voie ferrée» et sont intimement liés à l'exécution du service public ferroviaire⁸.

- D'autres biens ne sont incorporés au domaine public qu'après avoir reçu un aménagement spécial en vue de l'exécution du service public. Ce principe a été appliqué notamment aux mairies⁹, aux palais de justice¹⁰, aux monuments historiques¹¹, aux halles publiques¹², aux locaux scolaires et aux logements situés dans ces locaux¹³, aux maisons des jeunes et de la culture¹⁴, aux salles des fêtes affectées à des

⁶ Dans l'arrêt du 28 novembre 1975, *Office national des forêts c/ Abamonte*, il a jugé que «les mesures prises par l'Office national des forêts pour ouvrir la forêt de Banney au public, notamment par la réalisation d'aménagements spéciaux, n'étaient pas de nature (...) à faire regarder ladite forêt comme faisant partie du domaine public». En l'espèce, il semble que les aménagements spéciaux dont la forêt avait bénéficié (routes pour les véhicules, sentiers de promenade pour les piétons, aires de pique-nique) n'étaient pas suffisamment importants pour justifier l'inclusion dans le domaine public.

⁷ Cour de cassation, 2 avril 1963, *AJDA* 1963, II, p. 487.

⁸ CE, 4 juin 1935, *Menad, Rec.*, p. 223.

⁹ CE, 17 mars 1967, *Ranchon, Rec.*, p. 131 : l'hôtel de ville de Saint-Etienne a été rangé dans le domaine public municipal au motif que «cet immeuble a été spécialement aménagé en vue du groupement des services municipaux auquel il est affecté».

¹⁰ CE, 23 octobre 1968, *Brun, Rec.*, p. 503 : le palais de justice de Paris est «affecté au service public de la justice».

¹¹ CE, 11 mai 1959, *Dauphin, Rec.*, p. 294 : l'allée des Alyscamps à Arles a été considérée comme une dépendance du domaine public parce qu'elle a été spécialement aménagée en vue d'un service public de caractère culturel et touristique.

¹² CE, 22 avril 1977, *Michaud, Rec.*, p. 184.

¹³ CE, 6 février 1981, *Epp, Rec. tables*, p. 745

¹⁴ CE, 21 janvier 1984, *Association MJC de Saint-Maur, Gaz. Pal.*, 21-22 septembre 1983.

activités culturelles ou récréatives d'intérêt général¹⁵, aux établissements aménagés en maisons de soins¹⁶, aux châteaux des collectivités publiques ouverts aux visites du public¹⁷, aux stades municipaux¹⁸.

La notion d'aménagement spécial recouvre trois situations :

- La plupart du temps, elle correspond à l'existence d'installations matérielles réalisées de la main de l'homme.

- Parfois, c'est la situation géographique du bien qui tient lieu d'aménagement spécial. Dans l'arrêt *Société lyonnaise des transports*, du 5 février 1965, le Conseil d'Etat a rangé dans le domaine public ferroviaire, le Garage-Terminus de la gare de Lyon-Perrache qui permet aux usagers de la SNCF d'entreposer leurs véhicules automobiles pendant la durée de leurs déplacements. Ce garage ne comporte aucune installation particulière, aucun aménagement spécial susceptible de le différencier des autres garages situés dans la ville de Lyon. Mais cet immeuble occupe une place privilégiée, il se trouve «à proximité immédiate de la gare et offre ainsi des commodités particulières aux voyageurs». C'est donc uniquement en raison de sa situation que ce garage a été considéré «comme spécialement aménagé en vue de l'objet auquel il est destiné».

- Enfin, dans d'autres cas, la notion d'aménagement spécial découle à la fois de la situation de l'immeuble et des installations matérielles qu'il comporte.

L'élargissement de la domanialité publique par application des notions de complément ou accessoire

Une règle consacrée par de nombreuses décisions jurisprudentielles étend le régime de la domanialité publique aux biens immobiliers des personnes administratives qui constituent des éléments accessoires ou annexes des dépendances du domaine public. En ce qui concerne la nature du lien qui unit le bien du domaine public ou bien principal à son accessoire, il peut être de deux ordres :

- Il peut s'agir d'un lien d'ordre purement matériel ou physique, lorsque le bien, par sa situation même, est inséparable du domaine public auquel il est accolé : il peut se trouver au-dessus (par exemple un pavillon sur une promenade publique) ou au-dessous (une galerie située dans le sous-sol d'un chemin classé dans la voirie communale). Les ouvrages édifiés au-dessus ou au-dessous du domaine public doivent de plus appartenir à une personne publique et il doit exister un lien physique étroit entre le bien accessoire et le bien principal incorporé au domaine public.

- Le juge se montre parfois exigeant et estime qu'il doit exister un lien fonctionnel entre le bien principal et le bien accessoire, le second doit présenter une utilité pour le premier. Ce critère s'applique en particulier à certains éléments incorpo-

¹⁵ CE, 25 novembre 1981, *Commune de La Roche-sur-Fron*, *Dr. adm.* 1982, n°408.

¹⁶ TC, 3 décembre 1979, *Ville de Paris*, *Rec.*, p. 578.

¹⁷ CE, 11 mai 1977, *Costes*, *Rec. tables*, p. 823.

¹⁸ CE, 13 juillet 1961, *Ville de Toulouse*, *Rec.*, p. 513.

rés aux voies publiques et qui sont destinés soit à assurer la conservation de ces voies (murs de soutènement, les fossés qui servent à l'écoulement des eaux...), soit à garantir la sécurité des usagers comme les barrières et les murs de protection.

Au total, le parti pris du juge de limiter, par la mise en œuvre de critères restrictifs, l'incorporation dans le domaine public de biens pourtant accessibles à tous permet de mettre en évidence le fait que domaine public et espace public ne se recouvrent pas. La première notion est nettement délimitée parce qu'elle implique l'application d'un régime juridique spécial alors que la seconde est beaucoup plus large et ne permet pas de répondre à un souci constant du droit d'identifier précisément des catégories auxquelles seront affectées un régime juridique particulier.

La composition du domaine public, simplement évoquée jusqu'ici, permet de mettre en évidence une différence fondamentale entre domaine public et espace public : le premier comporte une dimension matérielle (il s'agit de biens mobiliers ou immobiliers) qui s'oppose au caractère plus immatériel du second.

3.1.2 La composition du domaine public

Les dépendances du domaine public, telles qu'elles résultent de l'application du critère précité, peuvent faire l'objet de multiples classifications. Aucune d'entre elles ne s'impose absolument et une énumération des dépendances suffit à mettre en évidence le fait que si les notions de domaine public et d'espace public se recouvrent parfois, elles ne peuvent pour autant être confondues.

Appartiennent au domaine public :

- Le domaine maritime naturel (le sol et le sous-sol de la mer territoriale, les rivages de la mer, les plages naturelles, les terrains réservés¹⁹, les étangs salés en communication directe avec la mer, les havres et rades).
- Les ouvrages établis dans l'intérêt de la navigation maritime (ports maritimes, leurs eaux et leurs sous-sols ainsi que leurs dépendances²⁰).
- Le domaine fluvial²¹.
- Les ouvrages établis dans l'intérêt de la navigation fluviale (les ports publics situés sur les voies navigables ainsi que leurs dépendances²²).
- Les eaux publiques captées au moyen d'ouvrages particuliers.

¹⁹ Ce sont des terrains privés réservés «en vue de la satisfaction des besoins d'intérêt public d'ordre maritime, balnéaire ou touristique» qui peuvent être acquis, sur demande du propriétaire, par l'Etat et sont alors incorporés au domaine public.

²⁰ Les quais, digues, jetées, bouées et balises, phares, voies publiques aménagées, outillage à caractère immobilier appartenant à une personne publique.

²¹ Par exemple : les cours d'eau navigables ou flottables ; les cours d'eau et leurs dérivation classés dans le domaine public en vue d'assurer l'alimentation en eau des voies navigables, les besoins en eau de l'agriculture et de l'industrie, alimentation des populations ou la protection contre les incendies ; les lacs navigables ; les dépendances des cours d'eau (plantations sur les berges, quais) ; les rivières canalisées, les canaux de navigation, étangs ou réservoirs d'alimentation, contrefossés et autres dépendances.

²² Les quais et terre-pleins, les docks et hangars, bassins, écluses et ponts tournants, les digues, balises remblais.

- Le domaine aérien (les aérodromes appartenant aux personnes publiques et répondant aux critères du domaine).
- Les voies terrestres (routes nationales et autoroutes, routes départementales, voies communales, chemins, rues, places affectées à la circulation publique). La domanialité publique s'étend non seulement au sol et au sous-sol, mais également à leurs diverses dépendances, par application de la théorie de l'accessoire (ponts, trottoirs, égouts, accotements et talus, murs de soutènement, bornes et poteaux indicateurs, colonnes d'affichage, poteaux, pylônes, galeries souterraines).
- Les ouvrages divers affectés à l'usage du public (cimetières²³, édifices du culte²⁴, et leur mobilier et dépendances indispensables à l'exercice du culte, les halles et marchés, les promenades publiques et plages, les bibliothèques publiques, les parkings aménagés, les salles des fêtes).
- Le domaine ferroviaire (les voies ferrées²⁵, les ouvrages rattachés à la voie²⁶, les terrains et emplacements situés dans les bâtiments des gares²⁷, ou dans leur dépendances²⁸).
- Les biens affectés à divers services publics (le domaine public militaire²⁹, un stade municipal³⁰, les collections des musées, un hôpital³¹, des ouvrages affectés aux télécommunications³², un dépôt d'autobus³³, une station de métro³⁴, un Palais de justice³⁵, une école publique, les campus et les résidences universitaires³⁶).

Au total, il ressort des éléments qui précèdent que si les notions de domaine public et d'espace public – conçu comme un lieu accessible et utilisable par le public – peuvent parfois se recouvrir, elles ne se confondent toutefois pas. En effet, tous les biens incorporés dans le domaine public ne sont pas accessibles au public. La plupart des dépendances du domaine public ferroviaire, à l'exception des gares et des

²³ CE, 28 juin 1935, *Marécar*.

²⁴ Paris, 13 mai 1933, *D.*, 1934.III.101.

²⁵ Loi du 15 juillet 1945.

²⁶ Les gares (CE, 13 juin 1938, *Pétard*), ponts, passage à niveaux (CE, 8 décembre 1950, *Cie générale des eaux.*)

²⁷ CE, 25 avril 1951, *Baud*.

²⁸ Par exemple : les cours et avenues des gares, stands placés dans les cours des gares (CE, 8 janvier 1960, *Lafon*).

²⁹ Décret du 25 février 1953.

³⁰ CE, 13 juillet 1961, *ville de Toulouse*.

³¹ TA Marseille, 19 nov. 1954, *Blanc*.

³² CE, 16 nov. 1934, *Ministre des Travaux Publics*.

³³ TA Paris 9 mai 1961, *RATP*.

³⁴ TA Paris, 17 mai 1961, *RATP*.

³⁵ CE, 23 oct. 1968, *Epoux Brun*.

³⁶ CAA Nantes, 31 déc. 1992, *Recteur de Rennes*.

quais d'embarquement, sont interdites au public. Les voies express ou les terrains militaires, les biens mobiliers (tableaux...), les murs de soutènement, etc. qui appartiennent bien au domaine public ne peuvent être considérés comme des espaces publics. Il ne peut donc y avoir confusion entre les deux notions : à la différence de l'espace public, le domaine public est une notion juridique impliquant l'application d'un régime particulier.

Néanmoins, si l'espace public n'est pas une notion juridique, il n'en est pas moins saisi par le droit.

3.2 UNE NOTION SAISIE PAR LE DROIT

Ignoré du droit en tant que notion juridique, il n'en demeure pas moins que l'espace public, en tant qu'il est conçu comme un lieu accessible et utilisable par tous, fait l'objet d'une définition de principes de gestion qui inspire, entre autres, les lois d'aménagement et d'urbanisme.

3.2.1 Les règles d'urbanisme et l'organisation de l'espace

Il est possible de retrouver cette nécessité d'une organisation spatiale sous la forme d'une pétition de principe dans l'article L. 110 du *Code de l'urbanisme* : «Le territoire français est le patrimoine commun de la nation. Chaque collectivité publique en est le gestionnaire et le garant dans le cadre de ses compétences. Afin d'aménager le cadre de vie, d'assurer sans discrimination aux populations résidentes et futures des conditions d'habitation, d'emploi, de services de transports répondant à la diversité de ses besoins et de ses ressources, de gérer le sol de façon économe, d'assurer la protection des milieux naturels et de paysages ainsi que la sécurité et la salubrité publique et de promouvoir l'équilibre entre les populations résidant dans les zones urbaines et rurales et de rationaliser la demande de déplacements, les collectivités publiques harmonisent, dans le respect réciproque de leur autonomie, leurs prévisions et leurs décisions d'utilisation de l'espace».

La constitution d'une hiérarchie des normes en matière d'urbanisme, qui surplombe notamment les documents locaux d'urbanisme, a pour objet l'organisation d'un territoire ou d'une catégorie d'espace.

L'élaboration d'un plan d'occupation des sols procède d'une démarche relativement objective dont les étapes sont assez clairement explicitées par le contenu du rapport de présentation (article R. 123-17 du *Code de l'Urbanisme*). «Un plan d'occupation des sols est un parti d'urbanisme, c'est-à-dire un ensemble de choix d'urbanisme qui ont leur cohérence» [Pierre Soler-Couteaux, 1996].

A la base de l'ordonnancement juridique qu'est la sectorisation, on retrouve le concept de zonages qui a été perçu par Le Corbusier comme une «discrimination nécessaire entre les diverses activités humaines réclamant chacune leur espace particulier : locaux d'habitation, centres industriels ou commerciaux...» [Pascale Martel, 1996]. Les règles d'urbanisme tendent à obtenir une organisation générale de l'espace la plus harmonieuse et la plus cohérente possible.

Une prescription qui régleme l'utilisation ou l'occupation du sol ne peut régulièrement être édictée sur le fondement du droit de l'urbanisme que si elle pour-

suit une finalité d'urbanisme qui conditionne la possibilité même pour un plan d'occupation des sols de réglementer des activités, ce qui n'entre pas d'emblée dans la vocation de la réglementation d'urbanisme. En effet, une activité ne réalise pas, par elle-même, une occupation ou une utilisation du sol.

Ensuite, c'est la considération de la finalité de l'urbanisme qui permet de répondre à la question fréquemment posée de savoir quelles discriminations le plan d'occupation des sols peut légalement opérer entre certaines formes d'habitat ou certains types d'équipements. Ainsi, le plan d'occupation des sols opère-t-il des discriminations :

- en fonction de la nature des constructions (par exemple : limitation à un niveau de la hauteur des constructions à usage exclusif d'habitation) ;
- en fonction du type de bâtiment concerné.

La règle d'urbanisme intervient donc pour réglementer le volume-enveloppe de la construction à l'exclusion de la distribution interne du bâtiment autorisé qui relève de la sphère privée et du seul droit de la construction [P. Martel, 1996].

Dans ce cadre juridique, l'architecture et l'urbanisme constituent, en matière d'occupation des sols, des domaines qui sont amenés à se concilier et à s'harmoniser. Les plans d'occupation des sols peuvent ainsi contenir des dispositions spécifiques liées à l'aménagement des différentes zones de la commune, à l'aspect architectural des constructions à édifier. Ainsi, parmi les dispositions d'un plan d'occupation des sols qui seront imposées aux constructions nouvelles ou aux modifications qui seront projetées sur les constructions existantes, on trouve, par exemple, des obligations d'implantation par rapport à la voie publique, aux limites séparatives ou, encore, aux autres constructions.

D'autres règles prévues par les articles 11 des plans d'occupation des sols concernent l'aspect extérieur des constructions. A l'origine, ces prescriptions ont été prévues pour éviter la réalisation de constructions atypiques qui étaient venues, à certains endroits, dénaturer toute l'architecture locale telle que conçue et réalisée jusque-là. On s'aperçoit désormais que les architectes et urbanistes ont pour but de préserver l'harmonie des constructions, en utilisant de préférence, les matériaux de base apparents qui devront rester traditionnels, ainsi qu'en se référant aux lieux voisins. Alors qu'il existait déjà des règles concernant les volumes, les thèmes à l'ordre du jour vont plus loin concernant l'aspect visuel brut, c'est-à-dire la cohérence visuelle des constructions dans une zone déterminée. Le législateur vise, en quelque sorte, à préserver un ensemble : une symbiose entre les différents éléments naturels et les constructions nouvelles. Il semblerait qu'il vise à conserver cet élément fondamental qu'est l'environnement.

3.2.2 La publicité et l'espace public

Autre exemple de gestion de l'espace commun et en particulier de l'espace de la ville : la réglementation relative à la publicité. La publicité est, en effet, dévoreuse d'espace : elle investit et accapare les lieux où elle attirera l'attention des passants. L'essentiel étant qu'elle soit vue et qu'elle imprime la rétine du promeneur pour qu'il se transforme en client. Le lieu, qu'elle pourrait le cas échéant défigurer, importe

peu. C'est sous cet aspect, défini par le lieu et l'œil qui la regarde, que la publicité a alimenté les controverses [Jean-Yves Vincent, 1996]. Ce qui est en cause ici, c'est l'emplacement qu'occupe la publicité : la question posée est donc une question d'espace et de gestion de l'espace. «Au premier chef, elle sollicite l'architecte, le géographe ou le planificateur, avant d'interroger le sociologue, l'économiste ou le juriste» [*ibid.*]. Le droit est alors chargé d'apaiser les conflits.

Ainsi, les abus dont se sont rendues coupables les entreprises d'affichage, ont créé un sentiment d'overdose dans le public, mobilisé les défenseurs de l'environnement et suscité des réflexes publiphobes de ceux-là même que la publicité cherchait à séduire. De plus, l'intérêt général commande de réglementer la publicité dans les espaces publics : ainsi, la publicité ne doit pas nuire à la sécurité des utilisateurs des voies publiques, elle ne doit pas distraire les automobilistes et provoquer des accidents. De même, la publicité ne doit pas altérer le cadre de vie, dénaturer le patrimoine urbain, le site ou le paysage. Les pouvoirs publics ont la mission d'y veiller par la police administrative (arrêtés d'interdiction), qui ne les autorise pas pour autant à user des pouvoirs qu'elle leur confère pour bannir la publicité de l'espace urbain et «assouvir ainsi l'aversion qu'elle leur inspirerait» [*ibid.*]. La liberté d'expression et / ou la liberté du commerce et de l'industrie s'opposent irrémédiablement à un tel dessein.

C'est donc plutôt une intervention médiatrice du droit qui est attendue : il s'agit en effet de trouver un juste équilibre entre les contraintes économiques des sociétés de publicité et le souci d'éviter la prolifération anarchique des panneaux de publicité. Il y a donc une demande de droit visant à préserver l'espace public. De cette demande est née la législation actuelle et notamment la loi du 29 décembre 1979, relative à la publicité, aux enseignes et aux pré-enseignes, qui se proposait de réconcilier environnement et publicité. Pour ce faire, elle va imposer ou préconiser une gestion de l'espace, de son occupation. Elle va donc interdire à la publicité de s'étaler là où la nuisance serait la plus intolérable et la plus mal supportée (par exemple, les monuments et les sites classés ou les arbres). Le règlement national de la publicité du 21 novembre 1980 élargit ces interdictions absolues à des emplacements moins sensibles d'un point de vue esthétique : les murs de cimetière et de jardin public, les murs d'habitation, les poteaux de téléphone ou d'éclairage, les équipements destinés à la circulation routière... Enfin, la loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement a eu le souci de renforcer l'efficacité de la loi du 29 décembre 1979 en contrôlant plus étroitement l'implantation de l'affichage (l'article 5-1 soumet «l'installation, le remplacement ou la modification des dispositifs ou matériels qui supportent la publicité (...)» à déclaration préalable) et en renforçant le système répressif mis au point par cette loi.

Il existe néanmoins des dérogations aux interdictions d'affichage qui recourent à la méthode de zonage donc de découpage de l'espace, méthode classique en matière d'urbanisme, à bien des égards comparable au POS qui, au demeurant, peut prêter son appui.

Ainsi, le droit intervient comme instrument de régulation des activités humaines qui réclament chacune leur espace particulier au sein de l'espace public. Il serait possible de multiplier les exemples de législations particulières visant au même but. Ainsi, le développement de la législation en matière d'environnement (loi sur l'air,

loi sur le bruit ...) relève de la même philosophie que les législations liées à l'urbanisme ou à la réglementation de la publicité : il s'agit de réglementer et rationaliser l'utilisation de l'espace public en conciliant des intérêts parfois antinomiques.

L'espace public, notion ou expression inconnue du droit, l'intéresse et l'interpelle en ce qu'elle lui confère soit une mission de médiation, soit une mission de régulation des activités humaines dans la sphère publique.

LES PARADIGMES DE L'ESPACE PUBLIC¹

4.1 LE RYTHME URBAIN S'ACCÉLÈRE

Les phénomènes urbains tels que la «*Street-Parade*» à Zurich, l'«*International Roller-Contest*» à Lausanne, le «Reichstag voilé» à Berlin et «l'illumination scénique» des espaces publics à Lyon témoignent du pouls accéléré des espaces urbains. Ce changement de rythme affecte à la fois les rapports réels et imaginaires à l'urbain de ceux qui découvrent et pratiquent la ville mais aussi, et surtout, de ceux qui la pensent et la construisent. Ainsi, les concepts et les représentations qui, dans le passé, ont guidé l'élaboration de grands projets urbains ne sont plus aptes à répondre à la réalité urbaine enchevêtrée et complexe d'aujourd'hui.



Fig. 4.1 *International Roller-Contest* à Lausanne (photo IRCL).

Quant au nombre considérable de publications qui évoquent actuellement l'importance du lien entre la dimension sociale et la dimension spatiale de l'urbain,

¹ Par Marcus Zepf, docteur ès sciences techniques, chercheur à l'Institut de Recherche sur l'Environnement Construit, Ecole polytechnique fédérale de Lausanne.

force est de constater que l'analyse et la connaissance des phénomènes de la structuration sociale en milieu urbain constituent une donnée indispensable pour concevoir la forme des espaces urbains futurs.

Partant, l'image des futurs espaces publics devrait trouver une résonance sous la forme d'une partition plus adéquate au rythme urbain changeant. La quête de nouveaux référentiels urbains permettant de concevoir de tels espaces demande ainsi une analyse approfondie des processus d'utilisation, de production et de formation de ces espaces.

En premier lieu, il s'agit à propos des espaces publics :

- de comprendre comment se constituent les représentations et les conceptions des « producteurs » (professionnels de l'espace, fonctionnaires et élus) ;
- de comprendre comment s'organisent les pratiques sociales des utilisateurs (résidents, citoyens et visiteurs) ;
- de comprendre comment se formalisent les paramètres spatiaux (sites géographiques, caractéristiques architecturales, compositions du mobilier urbain).

En second lieu, il s'agit d'exprimer certains phénomènes contemporains qui contribuent à souligner des réalités sociospatiales que l'on observe aujourd'hui. Les phénomènes de la « théâtralisation », de la « festivalisation » et de la « commercialisation » apparaissent comme particulièrement évocateurs et autorisent une meilleure définition de la notion récurrente du discours sur l'urbain, à savoir celle de l'*urbanité*.



Fig. 4.2 Place de la Navigation, Lausanne².

Aujourd'hui, on assiste selon Philippe Genestier [1997] au « développement progressif d'une mentalité caractérisée par un processus d'individuation, de médiatisation et d'intellectualisation du rapport au réel, de montée démographique des inactifs solvables et d'aristocratisation des mœurs » [Ph. Genestier, 1997, p. 44].

² Sources, *Journal communal de Lausanne*, n°54, avril 1997.

Ces phénomènes sociaux témoignent d'une transformation profonde de la société urbaine quant à l'utilisation des espaces publics. Jusqu'alors, la fonction principale de la plupart des espaces publics était de gérer les flux de circulation, même si certaines places publiques présentent une diversité d'usage plus grande (marchés, noyaux de rencontre, etc.) compte tenu de leur cadre architectural plus riche. Les changements de pratiques sociales apparus avec la «société de loisirs» ont placé la question des espaces publics au centre des réflexions sur le développement urbain. De plus en plus d'espaces publics sont devenus stratégiques pour la mise en scène de l'urbain puisque censés satisfaire un nombre croissant d'utilisateurs qui souhaitent consommer du «public».



Fig. 4.3 Comédien de rue à Barcelone.

Selon certains auteurs préoccupés par la problématique de la production de l'espace public urbain, la «mixité» figure comme élément principal des espaces publics attrayants. Cette mixité englobe une diversité optimale en termes de fonctions et d'affectations, de groupes d'utilisateurs et d'utilisages. Il en ressort une grande variété de situations urbaines perceptibles. Par ailleurs, ces transformations mettent en question l'organisation intégrale de la ville et suscitent parmi un certain nombre d'auteurs un débat sur la définition de la notion de ville. Beck [1993] propose deux modèles qui fondent la structure sociale urbaine.

Le premier modèle s'applique à une vision fragmentaire de la ville et correspond à une réalité urbaine où les quartiers présentent des fonctions et des usages plus ou moins exclusifs. Ce que Beck appelle *die Stadt des «entweder oder»* (la ville de l'un ou de l'autre) fait référence à la ville du dix-neuvième siècle (la séparation sociale dans une logique de maîtrise, de sécurité et de contrôle). Le deuxième modèle *die Stadt des «und»* (la ville de l'un et de l'autre) introduit l'idée de la ville intégrant des fonctions et des usages *a priori* conflictuels ou paradoxaux. Cette idée recouvre la diversité, la différence, la globalité non fermée et l'acceptation de l'ambivalence et de l'ironie. «Une tendance en architecture au cours des années cinquante était de favoriser la vie et l'espace individuel. Les fonctions de cet espace individuel étaient la retraite, le contrôle de soi-même et l'intention de se débarrasser des contraintes extérieures et intérieures. Cet espace individuel pourtant ne produit aucune identité sociale, ni même une identité personnelle. L'identité se produit dans les espaces intermédiaires, entre le domaine public et le domaine privé. La question de l'identité sociale devient de plus en plus importante lorsqu'une individualisation émerge. Si on considère la distinction entre les bons logements dans des quartiers défavorisés et les logements moyens dans des quartiers favorisés, les premiers sont recherchés, les derniers sont évités³» [U. Beck, 1996, p. 363].

Les professionnels de l'espace parlent d'une *polygamie successive* entre groupes sociaux dans les quartiers urbains. Il s'agit d'une valorisation des quartiers «populaires» qui offrent une ambiance urbaine kaléidoscopique (petits commerces, restaurants exotiques, immeubles non restaurés et «typiques»). Cette idée s'oppose d'une part au processus d'homogénéisation produit par les médias et d'autre part à la perte du lieu et au triomphe de la fragmentation. A ce propos, on peut citer Marc Augé [1992, p. 49] : «Si l'expérience lointaine nous a appris à décentrer notre regard, il nous faut tirer profit de cette expérience. Le monde de la surmodernité n'est pas aux mesures exactes de celui dans lequel nous croyons vivre, car nous vivons dans un monde que nous n'avons pas encore appris à regarder. Il nous faut réapprendre à penser l'espace».

Un aspect primordial des initiatives de revitalisation des centres urbains dégradés est donc souvent l'intention de construire la ville «de l'un et de l'autre». Dans cette ville, les espaces ne sont pas séparés selon leurs fonctions. C'est-à-dire qu'il ne devrait pas exister de priorité politico-administrative par rapport à certains espaces spécifiques (espaces représentatifs, commerciaux, de consommation, etc.) puisqu'une telle concentration peut contribuer à la dégradation d'autres secteurs urbains (zones d'habitations HLM, friches, etc.). *Die Stadt des «und»* poursuivrait la lutte contre le contrôle social, contre un régime de différence exclusive et pour une culture et une architecture de l'«espace» (c'est-à-dire l'espace de vie, l'espace du quotidien, l'espace de la culture, etc.). Cela permet de réunir ce qui semble *a priori* incompatible : l'anonymat et la communauté. Il s'agit de remplacer les tendances de l'exclusion et du faste national par un renouvellement et un encouragement de la démocratie urbaine. L'architecture réflexive de «la ville de l'un et de l'autre» tient

³ Traduction assurée par l'auteur.

compte du lieu où elle s'installe. Elle analyse les spécificités des espaces ainsi que les forces qui créent l'identité et qui rendent publics et authentiques les espaces intermédiaires (les espaces de transition entre sphère publique et sphère privée).

Depuis le début des années quatre-vingt, les professionnels de l'espace essaient de répondre à la réalité urbaine en transformation par la mise en place de processus de planification interdisciplinaires, censés rendre plus intégralement compte de la complexité des phénomènes urbains contemporains.



Fig. 4.4 Forum de négociation à Winterthur, Suisse.

Le plus souvent, l'organisation d'un véritable «espace public de négociation» doit contribuer à l'intégration des diverses catégories d'acteurs concernées par la question urbaine (les ménages, les associations, les entreprises locales, l'administration communale, etc.). Par ailleurs, les représentants du milieu politico-administratif communal semblent être de plus en plus sensibles aux problèmes de la concertation et de l'intégration des experts internes et externes dans les procédures de la planification urbaine. L'objectif est d'augmenter la transparence des processus de décisions politiques et de renforcer par la suite la légitimation des dépenses publiques. L'individualisation et l'émancipation croissante des citoyens par rapport à la hiérarchie sociale traditionnelle ont contribué à affirmer leur demande d'être informés et associés aux prises de décision concernant leur environnement urbain. Aujourd'hui, de surcroît, les dépenses relatives à la planification et la réalisation de projets urbains, qu'elles soient importantes ou modestes sont soumises à l'épreuve d'une légitimation publique plus sévère, compte tenu de la crise budgétaire des gouvernements urbains.

4.2 TROIS PHÉNOMÈNES CONTEMPORAINS RELATIFS AUX PLACES PUBLIQUES

Depuis un certain temps, on peut constater une augmentation de l'intérêt relatif à l'usage de la place publique contrairement à l'époque où J. Jakobs [1963] constatait la mort de la vie urbaine. La popularité d'un «tourisme de places européennes» (voire mondiales) et l'animation ambitieuse de ces espaces publics (marchés divers, festivals, fêtes, spectacles, etc.) témoignent d'une demande accrue des usagers des places publiques. Pour désigner ce phénomène de popularité, H.J. Aminde [1996, p. 2010] utilise le terme de la «nouvelle envie de la place publique» se manifestant par des usagers qui fréquentent la place par «envie d'observer, de participer, de savourer, de se présenter, etc.⁴». Selon H.J. Aminde, il s'agit d'une «publicité urbaine» (*Stadtöffentlichkeit*) jeune, festive et oisive (se présentant parfois de manière extravagante et hédoniste).

Ces différentes citations illustrent la diversité des enjeux qu'il s'agit de prendre en compte afin de mettre en évidence les nouveaux rôles des espaces publics et plus précisément ceux de la place publique urbaine. Force est de constater que le phénomène de l'urbanité, qui semble caractériser de manière emblématique et idéalisée les vertus de la place publique, se compose d'un grand nombre de facteurs sociaux, spatiaux et politico-administratifs. Le principe de l'urbanité réside surtout dans une logique paradoxale qui tente de concilier des éléments opposés. La dimension sociale de la dialectique voit ainsi s'opposer : sphère privée et sphère publique, densité et diversité, sécurité et animation, conflit et tolérance. Pour la dimension sociospatiale, on retiendra la dialectique entre : limites spatiales et disponibilité du terrain, architecture cohérente et sentiment de l'espace (le plein et le vide), caractère végétal et caractère minéral. Quant à la dimension politico-administrative, on peut finalement relever la dialectique entre : potentiel et réel fonctionnel de la place, entité urbaine et discontinuités urbaines, logique de séjour et logique de passage, ordre et désordre, préservation de l'histoire et influence du «Zeitgeist».

Les interdépendances entre les échelles du local et du global semblent par ailleurs influencer le rôle de la place publique urbaine. Finalement, ce débat autour du rôle actuel de la place nous a permis de dégager certaines tendances fondamentales liées aux pratiques sociales qui marquent les usages actuels de la place publique. Il s'avère intéressant de mettre en lumière trois phénomènes contemporains qui constitueront une sorte de ligne directrice de notre quête de l'urbanité.

4.2.1 La «théâtralisation» des places publiques

Le phénomène d'individualisation de la société urbaine se manifeste davantage dans les espaces publics urbains. Le fait que ces lieux offrent la possibilité de s'y rendre gratuitement (en principe), d'y avoir accès en tant qu'individu différencié socialement et culturellement, d'y accueillir tous types de comportements sociaux et

⁴ Traduction assurée par l'auteur.

de se présenter aux yeux des spectateurs, crée un espace qui est avant tout une scène publique. Les équipements de la place sont donc des coulisses pour une pièce de théâtre dont le scénario n'est pas écrit. Cet endroit favorise la *danse macabre* de ses acteurs et constitue ainsi le lieu de fabrication des identités secrétées par les «masques» présentés par les citoyens [V. Flusser, 1995].



Fig. 4.5 *Streetparade* à Zurich, août 2000.

Selon I. Joseph [1992-1993, p. 213], les professionnels sont donc des sortes de metteurs en scène, «ceux qui se préoccupent de cadrer une perspective et le lieu d'une action, scander une intrigue ou le récit d'un usage ordinaire ou exceptionnel de l'espace public, analyser les ressources dramatiques d'un site urbain, les qualités d'un emplacement, d'un ordre de places et de positions». L'aménagement «scénique» de la place publique renvoie donc à la tendance d'une certaine «dramatisation» de l'usage actuel, qui va à l'encontre de la «banalisation» des usages de l'époque «moderne et rationalisée» du milieu de ce siècle.

4.2.2 La «festivalisation» des places publiques

Les espaces publics des villes européennes accueillent de plus en plus de spectacles de toutes sortes. L'exemple de la «*Street Parade*» à Zurich (qui se déroule depuis 1996 chaque année) est un exemple extrême du nouveau rôle festif de l'espace public. Environ 350 000 participants se sont joints à un gigantesque spectacle bariolé dans les rues et places de la capitale économique de la Suisse. Au rythme de la «techno» (une musique qui favorise la danse sans partenaire direct au sein d'une foule), on a pu constater une diversité de déguisements et d'appropriations individuelles considérables. Une autre sorte de festivalisation plus religieuse, mais néanmoins en relation avec le phénomène de la *Street Parade*, est le rassemblement

de près d'un million de pèlerins lors de l'organisation de la Journée Mondiale de la Jeunesse à Paris.

Mais ces deux exemples ne sont que les «prototypes» d'un phénomène de festivalisation plus général. Les responsables communaux chargés de la gestion des places publiques organisent ou favorisent l'organisation de toutes sortes de fêtes, festivals ou spectacles qui peuvent contribuer à l'animation de cet espace (par exemple à Lausanne : la fête de la Bière, les présentations de mode, les spectacles des rollers, etc.).



Fig. 4.6 Tour de France à Lausanne, juillet 2000.

4.2.3 La «commercialisation» des places publiques

La place publique urbaine est l'objet d'un attrait économique croissant. Les producteurs de places urbaines (politiciens, managers urbains, fonctionnaires, urbanistes, etc.) sont entrés dans une logique de marketing urbain, de promotion de la ville afin d'attirer des groupes de clientèles qui cherchent à consommer l'attraction d'une atmosphère publique spécifique. Toutes sortes d'acteurs, représentant une certaine figure médiatique (les jeunes sportifs dynamiques, les hommes d'affaires sérieux, la famille avec enfants, etc.), sont invités à participer au spectacle. La qualité et la quantité des éléments figurant dans la plupart des places publiques urbaines y sont installés dans le but de servir à la consommation du public. Les objets ludiques, par exemple, figurent parmi les éléments les plus importants de la conception d'une place. Par ailleurs, certains auteurs comme Ph. Genestier [1997, p. 43] posent la question de savoir si l'espace urbain ne subit pas une conformité «aux standards morphologiques, paysagers, esthétiques et patrimoniaux contemporains et universels, c'est-à-dire aux normes du mercantilisme touristique occidental». Cet auteur constate

ainsi une «homogénéisation plastique» et une «réduction des relations sociales se déployant sur les espaces publics».

Il s'agit donc d'une tendance et d'un potentiel fortement ambivalent qui d'un côté, prend en compte la demande du citoyen contemporain pour une animation plus stimulante et qui de l'autre côté, entraîne une ségrégation accrue. Cette dernière se manifeste surtout parmi ces groupes d'utilisateurs qui ne sont pas conformes à l'image de la «gentrification» de la place publique.



Fig. 4.7 La Place de la gare à Lausanne.

4.3 TROIS TYPES DIFFÉRENTS D'URBANITÉ

L'idée de la ville «de l'un *et* de l'autre», la reconquête du génie du lieu, la variété de situations urbaines créées à l'aide d'une mixité fonctionnelle, sont des facteurs qui ont été cités afin de pointer les enjeux du changement de paradigme de l'urbain. Ce nouveau paradigme concerne les dimensions sociale, architecturale, urbanistique et politico-administrative. Cependant, penser qu'il suffit d'accorder un seul instrument d'orchestre, comme par exemple ne se préoccuper que de la composition architecturale harmonieuse, serait porter une réponse inachevée à la question de la complexité urbaine. En revanche, si on admet qu'un grand concert intègre plusieurs instruments, alors il devient indispensable d'orchestrer l'ensemble des instruments, ici la composition architecturale et urbanistique, la structure sociale, le processus politico-administratif, pour être en concordance avec le nouveau rythme urbain des espaces publics.

4.3.1 L'urbanité sociale

Il s'agit d'un ensemble de facteurs sociaux qui reposent sur l'hétérogénéité et la densité de groupes sociaux, sur l'émergence d'un sentiment de sécurité fondé sur une sorte de contrôle social informel, sur une dialectique entre sphère privée et sphère publique faisant apparaître des codes de comportement qui favorisent la rencontre et la communication. Cependant, l'urbanité se construit aussi sur des conflits d'usage et de statut qui marquent l'émancipation sociale de l'individu par rapport au contrôle social.

Le phénomène de la festivalisation constitue un exemple emblématique mettant en exergue l'importance de l'espace public en tant que lieu de socialisation renouvelée au sein d'une société d'individus de plus en plus déracinés de leur noyau familial traditionnel.

4.3.2 L'urbanité spatiale

Ce faisceau d'éléments spatiaux est d'abord lié à une bonne lisibilité de la structure urbaine au niveau des unités qui constituent les mailles du tissu bâti, c'est-à-dire les quartiers. C'est notamment la capacité de percevoir la dialectique entre le plein (les espaces construits) et le vide (les espaces libres).

A un niveau plus architectural, les façades de la maison urbaine, mis à part les aspects esthétiques, constituent un élément de communication entre la sphère privée et la sphère publique. Sa composition et le degré de son ouverture (arcades, vitrines, portes et fenêtres) permettent le contact, l'information et l'échange entre ces deux sphères.

Un certain nombre d'éléments plus sensibles font référence aux phénomènes de génie du lieu et d'attrait du site, phénomènes qui renvoient à la spécificité topographique, à l'histoire topologique ou encore toponymique d'un lieu d'urbanité. A ce propos, on peut aussi évoquer le lien entre la configuration spatiale et la configuration sociale, c'est-à-dire une conscience sociospatiale qui désigne l'accord entre les actions sociales et l'environnement construit. L'urbanité est d'ailleurs soumise à des effets de temporalité qui rythment les cycles d'utilisation et de désuétude d'un espace urbain.

4.3.3 L'urbanité politico-administrative

Un des enjeux de la planification et de la gestion de l'urbanité consiste à évaluer les potentialités et les réalités d'urbanité que présente un espace urbain. Les discontinuités spatiales et les paradoxes territoriaux, relevés par les urbanistes et conceptualisés à travers de nouveaux modèles urbanistiques, constituent par ailleurs des éléments théoriques qui fondent l'urbanité contemporaine.

L'urbanité est aussi et surtout un concept qui intègre des éléments historiques de la ville. La présence des éléments qui font référence à la mémoire collective urbaine constitue donc une donnée indispensable. Cependant, il faut soulever les contradictions urbaines qui sont elles aussi indissociables du concept de l'urbanité. Il s'agit d'un antagonisme général qui se présente à tous les niveaux urbains (social, spatial, politique et économique).

4.4 LES PHÉNOMÈNES URBAINS, CHANGEMENT DE PARADIGME OU APPARENCES CONJONCTURELLES ?

Le renforcement de l'individualisation, la croissance du standard de vie, l'extension de ménages à une personne et l'étalement urbain témoignent d'un changement qui affecte à la fois les styles de vie et la *Gestalt* de l'environnement construit urbain. Parmi d'autres, les trois phénomènes de la «théâtralisation», de la «festivalisation» et de la «commercialisation», énoncés dans ce chapitre, illustrent la situation actuelle dans les espaces publics urbains. Ces espaces reflètent d'ailleurs de manière particulière les tendances contemporaines d'organiser et de vivre la ville. Par ailleurs, on peut constater, de manière générale que les styles de vie et la *Gestalt* urbains ont tendance à se transformer plus rapidement, compte tenu des options techniques, sociales et politiques que l'on peut choisir dans une époque de mondialisation de tous les domaines de la ville.

Cependant, il serait trompeur de trop insister sur certaines manifestations de l'espace public et de fonder sur un terrain instable des concepts lourds. Mais tous ces événements urbains, qu'ils persistent ou non, contribuent tout de même à repenser et à redéfinir l'image de la ville d'aujourd'hui. Il s'agit de déceler et de qualifier délicatement ces phénomènes que l'on observe dans les espaces publics et d'en extraire les tendances passagères et les tendances lourdes afin de créer une représentation sensible et visionnaire permettant de construire et d'organiser la ville de demain. La relation entre éléments durables et éphémères constitue une composante importante de cette représentation urbaine :

- les éléments durables forment le cadre de ligatures et de repères urbains qui marquent l'identité de la ville et qui la distinguent du monde rural ;
- les éléments éphémères forment un cadre libre qui permet le changement et l'évolution des dynamiques urbaines.

Il existe une notion qui peut servir de baromètre en révélant les différents ingrédients des phénomènes sociaux, spatiaux et politico-administratifs qui façonnent la ville et que l'on agrège dans l'idée d'*urbanité*. Cette notion incantatoire, prisée par les urbanophiles est rarement définie de manière précise. Dans ce chapitre, nous avons présenté trois champs qui nourrissent une définition de l'urbanité :

- le champ social à travers une analyse des pratiques sociales (sports de rue, spectacles, formes de rencontre, etc.) ;
- le champ spatial à travers une analyse des pratiques d'aménagement (structure du tissu urbain, styles d'architecture, et aménagement des espaces libres) ;
- le champ politico-administratif à travers une analyse des pratiques de gestion urbaine (collaboration, négociation et participation).

Cette notion, pour être opératoire dans le cadre d'élaboration de concepts à la fois innovateurs et en relation avec la réalité urbaine, doit dans un premier temps se fonder sur l'analyse sensible de l'état d'agrégation urbaine *in situ*. Les résultats de cette analyse doivent ensuite faire l'objet d'un débat public réunissant la plus grande

diversité d'acteurs urbains. Partant, on peut espérer élaborer un langage commun entre citoyens pour pouvoir qualifier les phénomènes urbains et ainsi définir ce qui compose actuellement l'*urbanité*.

L'ESPACE PUBLIC ET L'ESPACE DU PUBLIC. POLITIQUE ET AMÉNAGEMENT¹

La notion d'*espace public* s'est établie récemment dans le vocabulaire de l'aménagement. Elle se généralise depuis un peu plus d'une dizaine d'années en France². D'où vient qu'une notion forgée dans les années 1960 en philosophie politique³ ait tant de succès trente ans plus tard comme quasi-doctrine en aménagement ? Que peut bien signifier le triomphe de ce qui apparaît comme une transposition de l'action politique dans l'activité d'édification ? Cette transposition qui associe, au point de les confondre, l'espace *du* public et l'«espace public politique» [Jürgen Habermas, 1993] ne consiste-t-elle pas en une délégation faite à l'édification de prérogatives politiques octroyant aux édifices le pouvoir de gouverner non seulement les consciences mais aussi les comportements ? Autrement dit, ne serions-nous pas en état d'observer dans la doctrine d'aménagement, le réinvestissement d'espoirs fondés en Utopie par Thomas More [1516 – éd. 1987] : l'espace bâti reconsidéré comme un instrument de «conversion politique⁴» ?

5.1 AMÉNAGER L'ESPACE PUBLIC, ÉDIFIER LE POLITIQUE

La stratégie d'aménagement centrée sur la requalification des «espaces publics» mise en œuvre à Lyon après les élections municipales en 1989 constitue une expé-

¹ Par Jean-Yves Toussaint et Monique Zimmermann, enseignants-chercheurs à l'Institut National des Sciences Appliquées de Lyon.

² Ce qui ne veut pas dire que ce vocable n'ait pas été déjà utilisé ici et là par quelques aménageurs, urbanistes, paysagistes ou architectes. Ainsi, Christian Devillers l'utilise-t-il déjà en 1974 (p. 21) en l'opposant à l'espace formé par les logements. Mais, c'est son établissement dans le discours autour de la pratique d'aménagement urbain qui nous intéresse ici. L'édition de 1988 du *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement* [Merlin Pierre, Choay Françoise, 1988] considérait comme *récent* l'usage de la notion d'espace public. Cet usage, dans le vocabulaire de l'aménagement urbain, est concomitant à la formation du vocable «projet urbain» [David Mangin et Philippe Panerai, 1999 ; Jean-Yves Toussaint et Monique Zimmermann, 1998].

³ Notamment les travaux d'Hannah Arendt [1951 – éd. 1995 ; 1963], de Jürgen Habermas [1962 – éd. 1993] et plus tardivement Richard Sennett [1974 – éd. 1979 ; 1990 – éd. 1992] ou encore ceux de Louis Quéré [1982].

⁴ «[...] On s'aperçoit alors que l'utopie, en tant que catégorie littéraire créée par Thomas More, comporte deux traits communs à tous les écrits de l'urbanisme : l'approche critique d'une réalité présente et la modélisation spatiale d'une réalité à venir. Elle offre, au niveau de l'imaginaire, un instrument de conception *a priori* de l'espace bâti, le modèle» [Françoise Choay, 1980, p. 15]. «Il faudra attendre la Renaissance et qu'une triple investigation de l'espace géométrique, iconique et architectural permette de constituer le monde bâti en objet, pour que celui-ci, sous la plume de Thomas More, puisse apparaître, pour la première fois, comme un moyen de conversion» [*ibid.* pp. 48-49].

rience riche d'enseignements sur ce renouvellement de la doctrine en aménagement et sur les manières d'œuvrer à l'édification urbaine en administrant la cité. En effet, les fins par lesquelles procèdent ces aménagements ne se limitent pas à l'administration des territoires urbains, pas plus qu'elles ne s'enferment dans la seule volonté d'embellir la ville. Elles ne sont pas non plus réductibles à une démarche de marketing urbain qui définirait *a priori* la mise en scène la plus attractive pour les entreprises à haute valeur ajoutée et les catégories sociales que ces entreprises entretiennent. Les différents protagonistes associés aux aménagements des «espaces publics» lyonnais s'accordent généralement pour considérer que toutes ces fins sont subordonnées à l'action politique⁵.

L'expérience d'aménagement lyonnaise centrée sur la requalification des «espaces publics» est significative d'une évolution (d'une révolution ?) dans la pratique de l'aménagement : cette évolution s'appuie sur l'instauration – ou la restauration ? – du *prima* de l'action politique dans les modalités d'urbanisation⁶. A Lyon, la «politique d'espace public» comme il est d'usage de dire, se présente comme une alternative à un urbanisme embourbé dans les règlements techniques et administratifs de l'urbanisation. Dans cette manière de poser le problème de l'aménagement, la légitimité politique se confronte très directement aux légitimités techniques, administratives et économiques : qui gouverne à l'activité d'édification ? Pour servir quelle fin ? C'est en ce sens semble-t-il qu'il faut entendre les discours politiques quand ils affirment la prééminence du global sur le local, du général sur le sectoriel. Ces discours visent la partialité des acteurs techniques, administratifs et économiques. Ils dénon-

⁵ «Vous [le Grand Lyon] avez conduit sur le plan politique et sur le plan de la maîtrise d'ouvrage une action exemplaire.» Alain Sarfati [Grand Lyon, a1994, p. 11] architecte, lauréat du concours d'aménagement de la rue de la République à Lyon. Il illustre bien cette position qui généralement associe aux fins politiques du projet d'aménagement l'organisation de la maîtrise d'ouvrage. L'action politique qui intéresse l'administration du territoire urbain, apparaît aussi sous la forme de la maîtrise d'ouvrage. Cette forme de l'action politique n'est pas sans ambiguïtés. En effet, l'action politique y apparaît sous les traits de l'activité technique dans la mesure où l'action y est déléguée aux techniciens ; directement dans le cas des services techniques de la ville quand celle-ci assure directement la maîtrise d'ouvrage, indirectement par le biais de la mise en œuvre et de la réalisation (maîtrises d'œuvre et entreprises de réalisation pour l'essentiel). Par cette délégation, l'action politique trouve à se réaliser. Mais l'action politique n'est pas l'activité technique. En effet, l'objet visé est sans doute le même pour le politique et pour le technicien (technicien pris au sens large de «réalisateur») ; le projet quant à lui, diffère. Pour le premier, l'espace public est projet de cité, entendu par là, non pas un projet de société, mais un projet de règles par lesquelles il est concevable de vivre en société. Pour le second, l'espace public est projet d'édification – au sens large, c'est-à-dire, projet économique, projet technique, projet de marketing et de publicité, selon les «techniciens» mis à l'œuvre dans la réalisation. Les difficultés adviennent quand le projet d'édification est le projet politique (et inversement). [J.Y. Toussaint, M. Zimmermann, 2000 ; J.Y. Toussaint, 2000].

⁶ Cette évolution est déjà perceptible à d'autres niveaux : ainsi dans la même période, en 1989, l'émergence de la «politique de la ville» que définit le gouvernement et qui oriente toutes les actions des services de l'Etat (circulaire du 22 mai 1989 définissant la «politique de la ville»). La «politique de la ville» a pour origine l'identification et la définition d'une crise sociale des banlieues. Elle a pour objet le traitement non pas des territoires, mais des populations réputées en crise, entendu par là, des populations en danger et en rupture de ban et dangereuses parce que capables de violences (violence urbaine, situation anomique, etc.). C'est ce rapport à un territoire identifié (mais indéfini), la banlieue, d'une population à traiter pour ainsi dire, qui permet de parler de l'aménagement comme action politique. Pour Annie Boyer, Elisabeth Rojat-Lefebvre [1994, p. 15], l'enjeu strictement politique de l'aménagement des espaces publics ne fait aucun doute : «[...] l'aménagement des espaces publics constitue un enjeu urbain majeur de nature à la fois politique, économique, social et spatial».

cent leur incapacité à définir le contexte de leurs actions en dehors des activités qu'ils servent, leur tendance à poser leurs fins particulières comme fins opposables à tous.

Le statut de la rue, posé politiquement comme «espace public», illustre parfaitement les données du problème. Cette rue ne peut pas se réduire à la gestion des flux et se résoudre dans des équations empruntées directement à la mécanique des fluides. La rue n'est pas un fleuve d'automobiles encombré de piétons. Elle est aussi et surtout un bien en partage et, en ce sens, un bien commun. Ce serait ce dernier statut qui, formant les moyens de l'échange et, par conséquent en provoquant et en multipliant les mobilités des gens et des biens, causerait les flux qu'il convient effectivement de réguler ; encore faut-il que la régulation ne soit pas une fin en soi ou qu'elle privilégie un mode de déplacement parmi tous les autres modes possibles. Les résolutions techno-administrative et économique des pratiques de mobilité ne sauraient à elles seules octroyer le statut de rue à la voie qu'elles permettent cependant d'édifier...

L'enjeu de cette confrontation des légitimités des acteurs de l'aménagement – notamment la légitimité du personnel politique régulièrement élu à la direction des villes et des agglomérations – tiendrait aux effets attribués à la conformation des espaces urbains. En effet, de cette conformation, il est attendu des comportements adéquats⁷ : de la conformation de l'espace *du* public – de la rue, de la place, du jardin public, etc. – pourrait dépendre le comportement du public. Ce serait cette attente de comportements adéquats qui permettrait d'expliquer la généralisation, par le discours politique, de l'«espace public» comme concept opératoire pour désigner l'espace où se tient le public, l'espace *du* public.

5.2 L'ÉLOGE POLITIQUE DE L'ESPACE PUBLIC

L'«espace public» est constitué en principe central de la politique d'aménagement au sein de l'agglomération lyonnaise entre 1989 et 1995⁸. Cette politique d'aménagement centrée sur les «espaces publics» est inaugurée avec le Plan Presqu'île⁹. Les objectifs de ce plan pour le centre sont définis en quatre points, soit,

⁷ A titre d'illustration sur le plan des comportements économiques, sur le plan foncier : «[...] c'est que la requalification des espaces publics s'avère avoir une incidence sur le comportement des usagers. Dans les centres-villes anciens, on constate un effet d'entraînement sur les réhabilitations privées» [A. Boyer, E. Rojat-Lefebvre, 1994, p. 17].

⁸ Pendant le mandat de Michel Noir (1989-1995) à la mairie de Lyon et à la présidence de la Communauté Urbaine. Cette politique s'ouvre sur la mise en débat de l'aménagement du centre Presqu'île. Michel Noir confie la direction de l'urbanisme à Henry Chabert (vice-président du Grand Lyon chargé de l'urbanisme) en 1989. Ce dernier mettra en œuvre une politique d'aménagement particulièrement ambitieuse et toute entière centrée sur les espaces publics – soit en requalifiant l'existant soit en créant de nouveaux espaces publics. Le succès de cette politique n'est pas contestable. La transformation de Lyon en témoigne. En 1995, le successeur de Michel Noir, Raymond Barre, confirme Henry Chabert dans son action et ses prérogatives. L'«espace public» comme principe d'aménagement était déjà posé au début des années 1980 à Lyon. Le projet d'aménagement de la place Antonin Poncet consistait dès 1984 en un aménagement des «espaces publics» tout comme le projet de réaménagement de la rue de la République entre 1987 et 1989. Mais en 1989 l'équipe municipale en systématisant le principe a pu et a su engager les services techniques sur ce programme, considérant son action sur la ville comme action sur l'espace dont elle avait la charge et, à ce titre, «public».

⁹ La Presqu'île est le nom donné habituellement au centre-ville de Lyon. L'appellation Presqu'île provient que ce centre est situé entre le Rhône et la Saône.

dans l'ordre, «affirmer la fonction résidentielle», «confirmer la fonction économique et sa spécificité», «favoriser la diversification et l'épanouissement de la structure commerciale» et, enfin, «accroître les fonctions culturelles, touristiques, ludiques et de représentation» [Communauté Urbaine de Lyon, Ville de Lyon, 1991, p. 7]. Pour atteindre ces objectifs sont énoncés un impératif «limiter la circulation» et des principes directeurs, à savoir, dans l'ordre, «priorité aux transports en commun», «limiter la circulation automobile», «améliorer l'accessibilité par la maîtrise des flux inutiles», «accroître l'attractivité» [*ibid.* pp. 8-10]. La politique d'aménagement des «espaces publics» compte au nombre des moyens mis en place. Elle occupe la quatrième position¹⁰ après «la nouvelle offre de transports en commun», «la création des parkings», «la maîtrise de l'usage de l'automobile». Cette politique, posée comme volontaire, s'intéresse d'abord aux grandes rues, aux places impliquées par les chantiers de parkings souterrains et s'étendra aux autres espaces de manière à renforcer l'attractivité du «nouveau centre Presqu'île» [*ibid.*, p. 11 ; p. 21]. Dans sa version initiale, la politique d'aménagement des «espaces publics» vise la transformation des usages des espaces de la presqu'île : améliorer le confort en limitant la circulation automobile, améliorer par conséquent l'accessibilité et surtout l'attractivité en orientant les usages vers les pratiques de consommation (lèche-vitrines, loisirs urbains, promenades, etc.).

A la suite de cette version initiale, la politique lyonnaise tente d'orienter les pratiques urbaines en modifiant les conditions spatiales de ces pratiques. En quelque sorte, l'espace est constitué comme une offre en pratiques. L'«espace public» requalifié a pour objet de renouveler cette offre : la promenade, la balade, le lèche-vitrines, les loisirs urbains, le tourisme contre le monopole de la circulation / l'élargissement des trottoirs, les plateaux piétons, les matériaux prestigieux et le plan de circulation contre la capacité de la chaussée et l'enrobé. Si le principe demeure, son application s'étend à la ville toute entière. Dès 1993, l'«espace public» devient principe générateur – ou plutôt régénérateur¹¹ – des conditions de l'urbain. Ces conditions sont dou-

¹⁰ La requalification des espaces publics fait partie des objectifs prioritaires : «[...] La requalification des espaces publics et la mise en valeur du patrimoine du centre-ville font partie de nos objectifs prioritaires» (source : registre des délibérations du Conseil de Communauté, séance du 24 septembre 1990, extrait de l'exposé du Président). Ce rappel ne fait qu'affirmer les orientations d'aménagement du centre Presqu'île mises en débat : «Le centre, riche de la diversité de ses fonctions et de chacune de ses particularités tant urbaines qu'architecturales, doit mettre en valeur l'ensemble de son patrimoine. Cette mise en valeur repose pour beaucoup dans l'amélioration de la qualité de l'espace public, le traitement des rues et des places, le choix de l'agencement des matériaux qui devront contribuer à l'harmonie générale des architectures. Ainsi, si l'objectif général est à la fois de rendre l'usage de l'espace public aisé et confortable à tout le monde tout en lui donnant une qualité esthétique, il ne s'agit pas simplement de proposer la mise en voie piétonne des rues et places, mais de rendre compatibles les différents aménagements contribuant à l'embellissement avec les usages à assurer» [Communauté Urbaine de Lyon, ville de Lyon, 1990, p. 17].

¹¹ La politique d'aménagement des espaces publics renvoie, comme souvent les discours de l'aménagement, à la corruption d'un état posé comme idéal dans un passé indéfini : «[...] Depuis plusieurs décennies, les espaces publics ont perdu leur usage de lieu de vie publique pour être assimilés à de simples vides reliant les sites bâtis. Ils ont ainsi été «remplis», au fur et à mesure et de façon aléatoire, sous la pression de l'automobile et en l'absence de réflexion sur leur importance ou leur intérêt. Les voies de circulation se sont vu accorder une place démesurée et des éléments hétéroclites ont envahi la ville. Dans les grands ensembles, les espaces publics, n'étant pas considérés comme des facteurs de la vie sociale, ont souvent été négligés ou oubliés après la construction des logements.» in «Forger des espaces de

bles. Elles sont politiques et spatiales : «[...] Les espaces publics sont un élément essentiel puisqu'ils manifestent la volonté de vivre ensemble ; ils font le lien entre les habitants : on doit donc s'intéresser autant aux vides, aux creux qu'aux pleins de la ville» Henry Chabert¹² [AMC, 1993].

Cette double condition de l'urbain est aussi au centre du propos de Jean-Pierre Charbonneau¹³ : «[...] Le rôle d'un aménagement d'espace public n'est pas d'éliminer les conflits mais de les rendre vivables. [...]. Je pense que les maîtres d'ouvrage et les concepteurs ont une grande responsabilité dans l'usage qui sera fait de ces espaces. Nous savons qu'il y a des aménagements qui sont pathogènes sur certains sites même s'ils peuvent être bénéfiques ailleurs. Une large voie dans un quartier difficile deviendra sans doute un lieu de «rodéos» de voitures. Il vaut mieux éviter des recoins dans un endroit déjà fréquenté par des dealers et il y a de grandes possibilités qu'un passage souterrain se transforme en toilettes publiques. Mais il ne faut jamais perdre de vue qu'un espace public est celui de tout le monde et que dans une ville il y aura toujours des dealers, des marginaux. Il est donc normal qu'ils soient là, eux aussi. En revanche, leur présence ne doit pas gêner les autres usagers ou les empêcher de venir. Miser sur une surveillance policière n'est ni une solution réaliste, ni une bonne solution. Il faut créer des espaces qui s'autogèrent.» [M. Allaman, 1995, p. 18]. En écho, H. Chabert écrit en introduisant au *vocabulaire des espaces publics* : «Penser et faire une ville pour l'homme peut rester une ambition sans contenu, si le mot d'ordre ne se traduit pas dans l'exigence des équipements mêmes les plus anodins.» [Grand Lyon, 1995, p. 6].

L'écoute des discours politiques qui se succèdent à la Communauté Urbaine et à la ville de Lyon depuis 1989 montre que l'action politique privilégie la transformation des conditions spatiales. En effet, à un ensemble d'attentes sur les comportements permettant de restaurer l'urbain comme manière d'être, propre à la ville, correspond un ensemble d'actions sur l'espace permettant de restaurer l'urbain comme espace propre à la ville. Autrement dit, il s'agit de se rapprocher d'une sorte de norme de l'urbain, norme que porterait l'«espace public». Ainsi l'action politique est-elle action sur l'espace. Elle est aménagement des espaces *du* public. C'est en ce sens que l'on peut entendre que l'espace *du* public est constitué comme offre en pratiques ; offre qui orienterait les comportements du public : «[La] volonté est de le faire [l'espace public] appréhender comme un lieu de vie à part entière, expression d'urbanité, d'échange, de convivialité. L'espace public est une des composantes de la ville et on lui reconnaît des dimensions multiples : humaine, technique, urbaine, culturelle, poétique... Autour de lui, la ville s'organise et il présente désormais des particularités de forme, d'usage et de style qui, toutes, offrent aux usagers de nou-

vie. Communiqué de presse» [Grand Lyon, b1994]. Voir, Martine Allaman [1995, p. 15] qui reprend ce communiqué de presse.

¹² Entretien avec Henry Chabert, député européen, adjoint au maire de la ville de Lyon, chargé de l'urbanisme et vice président de la Communauté Urbaine.

¹³ Ingénieur des arts et métiers, conseiller technique du Grand Lyon et «cheville ouvrière de la politique des espaces publics» [M. Allaman, 1995, p. 15].

velles façons de vivre et augmentent leur capacité à se sentir bien dans une ville plus belle, plus agréable, plus solidaire.» H. Chabert [Grand Lyon, 1995, p. 6]¹⁴.

La norme de l'urbain que porte l'«espace public», décline quatre conditions politiques et spatiales. Ces conditions fondent les formes adéquates que doit prendre l'espace *du* public : la solidarité, la contemporanéité, l'identité, l'unité [Grand Lyon, b1994].

Il est attendu que la requalification des «espaces publics» restaure les conditions de la solidarité. Les «espaces publics» restaurés doivent exprimer la solidarité que le développement urbain contemporain aurait presque aboli. Pour ainsi dire, du reconditionnement des espaces *du* public est attendu un renouvellement du contrat social. «Construire une ville solidaire impose de conduire la même politique des espaces publics et d'appliquer des standards de qualité identiques dans toutes les communes de l'agglomération, quels que soient les sites concernés : les espaces majeurs (la place des Terreaux, la rue de la République...) les opérations de quartiers (la place de la mairie à Sathonay Camp, celle de Solaize, le square René et Madeleine Caille à Lyon 8^e...) mais aussi les espaces courants, les grandes voiries (quai du Général de Gaulle, rue Garibaldi...) et les grands ensembles d'habitat social (la Duchère, Vénissieux-Les Minguettes, Décines-Le Prainet...). Une grande attention est en effet portée à ces derniers qui sont traités avec le même souci de qualité, de sérieux, et de rigueur que les autres quartiers : le même vocabulaire y est utilisé, les mêmes concepteurs sollicités. L'objectif poursuivi est d'assurer à chaque habitant du Grand Lyon, quel que soit son lieu de résidence, la présence d'espaces publics de qualité à proximité de chez lui» [Grand Lyon, b1994]. Et la restauration de la solidarité fonde le choix des matériaux, des couleurs, et plus généralement, des dispositifs techniques et spatiaux¹⁵ qui constituent l'espace *du* public. Ainsi est-il recommandé d'adopter une gamme restreinte de matériaux et de produits pour servir «le parti pris

¹⁴ En mai 2000, Henry Chabert au cours d'un entretien confirme cette position privilégiant l'action sur l'espace pour travailler sur la dimension sociale : «[...] et ... de ce point de vue ... pour moi ... les espaces publics constituent un élément essentiel de la politique de la ville et du développement urbain ... puisque c'est par définition le lieu commun ... la propriété commune ... l'espace public c'est vraiment le lieu qu'on partage, le lieu par excellence de convivialité ... de solidarité ... de conflits aussi parfois ... mais c'est parce que c'est public ... que c'est important ... et ça ... ça été le premier pas à la fois ... avoir un projet global ... et y insérer les espaces publics comme éléments majeurs de la politique de la ville ... c'est la raison pour laquelle progressivement on a mis en place une politique d'espace public ... et non pas seulement la réalisation d'espaces publics ... une vraie politique d'espace public qui soit à la fois quantitativement importante ... 250 espaces publics refaits en presque dix ans ... et qualitativement ... [...]» entretien réalisé dans le cadre de travaux d'initiation à la recherche développement à l'INSA [Giovanni Belgenio, Séverine Brun, Barbara Coudene, Sidonie Guénin, 2000].

¹⁵ L'appellation *Dispositifs Techniques et Spatiaux de l'Urbain* (ou encore *DTSU*) a pour propos de regrouper dans un même plan d'observation l'ensemble des objets et des services nécessaires à «la vie en ville». La mise en œuvre de ces dispositifs participe très directement à la formation de l'urbain en sa double qualité spatiale et sociale. La voirie, les espaces *du* public et, avant eux, les traditionnels espaces verts de l'architecture moderne, les transports, les réseaux d'adduction en eau potable ou assainissement, les systèmes de signalisation ou encore les systèmes informatiques de gestion du patrimoine urbain (type systèmes d'information géographique) ainsi que les constructions (comme ensembles techniques organisant l'espace urbain) représentent autant d'exemples de Dispositifs Techniques et Spatiaux de l'Urbain. Ces dispositifs participent à l'établissement de la ville en la constituant tangiblement en *artifice*, en *monde objectif* et, de ce fait, la rendent disponible d'une manière ou d'une autre à l'ensemble des urbains – habitants, passants, visiteurs.

de la simplicité et de la mesure» [Grand Lyon, 1995, p. 12]. Ce parti pris privilégie l'adoption d'une ligne de mobilier urbain pour l'ensemble du territoire [*ibid.*, p. 12]. Tous les espaces *du* public doivent jouir de la même qualité : «[en] instituant un vocabulaire commun, on assure un traitement aussi soigné dans les centres des communes et, par exemple, dans les grands ensembles, dans les grands projets d'aménagement et dans les petits espaces de quartiers. L'art urbain participe ainsi à la nécessité de solidarité¹⁶ ; il renforce le sentiment d'appartenance à une entité lyonnaise¹⁷» [*ibid.* p. 12].

Les dispositifs techniques et spatiaux de l'urbain, tels qu'ils forment l'espace *du* public tout à la fois comme objets disposés dans l'espace et comme dispositifs techniques assurant le fonctionnement urbain, ne sont conditions de l'urbain que pour autant qu'ils contribuent au recouvrement du lien social, qu'ils manifestent la cohésion sociale, l'identité de la ville, qu'ils participent par leur présence à la lutte contre l'exclusion¹⁸. L'espace *du* public doit assumer toutes les fonctions sans en privilégier une contre les autres : en assurant la mixité des usages l'espace *du* public assurera la mixité sociale, c'est-à-dire le mélange des genres, des âges et des groupes sociaux, voire le mélange des groupes ethniques par lequel s'impose le rapport entre les autochtones et les étrangers étrangers. L'espace *du* public, en ce sens, est la condition objective de la rencontre et de l'échange par lesquels se tisse le «lien social», par

¹⁶ En écho, le texte du Plan de mandat 1996-2001 : «Il conviendra de veiller au **bon équilibre de l'agglomération***, particulièrement entre l'Est et l'Ouest de celle-ci, de telle sorte que toutes les fonctions urbaines soient réparties harmonieusement. L'habitat social sera développé à l'Ouest, conformément au programme local de l'habitat (PLH). Des zones d'activités et d'habitat doivent être créées sur l'ensemble du territoire de l'agglomération dans le but d'assurer un juste équilibre et d'éviter ainsi une concentration trop forte de logements d'un côté et d'entreprises de l'autre. Outre l'indispensable solidarité, les notions d'équilibre, d'harmonie, de cohésion et d'efficacité devront guider l'ensemble des choix et des décisions de l'exécutif. Cette solidarité entre les territoires est la garantie et le moyen de la mise en place d'une meilleure **solidarité entre les personnes***. Lutter contre l'exclusion urbaine, c'est lutter contre l'exclusion, tout court. Quels que soient leur catégorie socioprofessionnelle, leur style de vie, leur famille culturelle, tous les habitants de la Communauté Urbaine ont droit au même regard attentif, à la même solidarité. Le développement et le plein épanouissement des personnes sont à la fois l'enjeu et le moyen du développement économique et social harmonieux de notre agglomération.» [*Bloc Notes Grand Lyon*, p. 7]. * En gras dans le texte original.

¹⁷ Les dispositifs techniques et spatiaux de l'urbain sont constitués en signes. «Ce document [*un vocabulaire pour l'agglomération*] formalise la définition du vocabulaire urbain et constitue ainsi un corpus des règles d'écriture de l'agglomération lyonnaise lequel, loin d'être figé, va s'enrichir au fil des expériences et des nouvelles réflexions qu'elles susciteront. Comme une langue vit des mots et de leurs enchaînements, la ville a son propre langage. L'ensemble des éléments qui interviennent dans la composition de l'espace urbain constitue son vocabulaire.» [Grand Lyon, 1995, p. 5]. Les dispositifs techniques et spatiaux de l'urbain font langue. Ils parlent aux gens des conduites adéquates, de la civilité et de l'urbanité.

¹⁸ Ainsi ce discours extrait du «Plan de Mandat 1996-2001» de la Communauté Urbaine de Lyon : «Organisée en Communauté Urbaine depuis 25 ans, l'agglomération a su se développer en organisant une **forte solidarité*** entre les différents territoires qui la composent et entre les personnes qui l'habitent. Son développement est volontairement planifié pour mettre en place une véritable mixité de toutes les fonctions urbaines partout dans l'agglomération (habitat de tous les types, centres commerciaux, zones d'activités, universités...). En utilisant les nombreux outils politiques et réglementaires dont il dispose, le Grand Lyon porte un projet fédérateur et redistributeur pour une meilleure solidarité entre les communes et leurs habitants. Il participe de manière efficace à la lutte contre l'exclusion sous toutes ses formes (actions de développement social urbain, soutien à l'habitat social, requalification des espaces publics, etc.)» in «Un plan de mandat pour une stratégie d'agglomération [*Bloc Notes Grand Lyon*, 1996, p. 3]. * En gras dans le texte original.

lesquels s'hybrident les différences dans le creuset immense de l'appartenance à la ville.

La condition de solidarité ne doit pas oblitérer la condition de nouveauté, en particulier l'émergence de nouveaux comportements. L'«espace public» requalifié doit être de «notre temps». «L'aménagement des espaces publics doit tout à la fois, avoir une facture contemporaine et être ancré dans la réalité des quartiers. Il s'agit d'établir, par des traitements paysagers adaptés, les différents usages propres à un lieu dans le respect de la cohérence esthétique de l'ensemble. La modernité naît ainsi de la conjugaison des nouvelles techniques avec les modes de vie actuels et les nouveaux mécanismes sociaux» [Grand Lyon, b1994]. Ainsi la condition de contemporanéité est condition de nouveauté. La contemporanéité n'est pas reproduction, mais création : «[La] capacité à penser la complexité de la ville et à faire des lieux de vie en intégrant les différentes fonctions qui y cohabitent ainsi que les attentes des habitants, est assurée par la création¹⁹» [*ibid.*]. La condition de contemporanéité a pour corollaire les conditions d'identité et d'unité.

La continuité des espaces *du* public permet d'arrimer les quartiers sur l'ensemble de l'agglomération²⁰. Il faut continuer la construction de la ville en respectant son identité et, pour ce faire, il faut distinguer ce qui est ancré dans la culture lyonnaise de ce qui est «plaqué» pour des motifs fonctionnels [Grand Lyon, 1995, p. 12]. Pour distinguer entre l'identité et la fonction, il faut «libérer l'espace²¹» : «Face à un existant hétéroclite, il est devenu essentiel de nettoyer l'espace de tout ce qui l'encombre et de contrôler ce qui sera ensuite susceptible d'y être implanté. En un mot, il s'agit de ranger la ville. La réflexion est poussée encore plus loin en imaginant que certains endroits tels que les métros et les abribus concentrent différents types de mobiliers urbains de service : toilettes publiques, cabines téléphoniques, points d'informations...» [*ibid.*, p. 14]. Un «design de soustraction» est ainsi suscité

¹⁹ Par le travail des concepteurs – des architectes et des paysagistes pour l'essentiel.

²⁰ «Afin de retrouver les effets de rues planes et les perspectives harmonieuses de la ville avant l'invasion de l'automobile, il faut traquer tout aménagement entraînant la déformation des trottoirs ou les dénivellations abruptes, en finir avec les implantations aléatoires de mobiliers hétéroclites. C'est pourquoi des règles ont été édictées définissant clairement le traitement des délimitations dans l'espace public tout en marquant suffisamment l'identité de chacun de ces espaces (chaussée, trottoir, piste cyclable, zone piétonne...). L'adoption de nouveaux partis de nivellement et l'harmonisation des formes et des éléments qui composent l'espace public vont également dans ce sens» [Grand Lyon, 1995, p. 14].

²¹ «Une fois libéré, l'aménagement doit respecter les règles communes pour le tracé et le traitement des sols et des surfaces et le choix des matériaux, des végétaux et des mobiliers. Elles constituent le vocabulaire de la ville. Facteur de cohérence et d'identité, ce langage compris et accepté par tous les concepteurs a permis la constitution d'une véritable culture urbaine et donné naissance à un style, manière propre à l'agglomération lyonnaise de traiter les matières et les formes de la ville. Représentatif de notre culture ancienne et de notre culture en devenir, le vocabulaire urbain repose sur les mêmes valeurs fondamentales que l'ensemble de la politique des espaces publics : capacité à être démultiplié, simplicité, modernité, pérennité et réalisme financier» [Grand Lyon, b1994].

qui doit assurer unité et continuité de l'espace *du* public²². «L'ambition est de parvenir à retrouver l'identité profonde des espaces et de les imprégner de la traduction contemporaine des besoins et des usages d'aujourd'hui.» [*ibid.*, p. 13].

Ranger la ville, est-ce ranger les gens ? Poser cette question ne ramène-t-il pas à un débat presque aussi vieux que la société industrielle elle-même : débat entre ceux qui pensent qu'il faut «changer la ville pour changer la vie» et ceux qui pensent inversement, qu'il faut «changer la vie pour changer la ville»²³. L'intérêt de l'expérience lyonnaise tient à la subtilité des positions : l'espace *du* public n'est pas posé comme producteur des pratiques sociales. Autrement dit, l'espace *du* public en soi n'infèrerait pas le comportement du public, mais l'espace *du* public rapporté à des usages —et comme signifiant des usages— infèrerait des pratiques. Les noms «square», «jardin public», «rue» ou «boulevard» ou «place» ne désignent pas que des espaces mais un complexe de correspondances qui s'instaurent entre des usages et des objets usés, entre des usages²⁴ et des espaces praticables. L'espace, comme mot, ne désigne *rien* —au sens où il désigne un vide. L'espace est une abstraction. Il cesse de l'être quand il a un nom : ce nom il le doit aux usages qui le configurent (qui le remplissent à la fois d'objets et de sens) et aux pratiques que les usages autorisent et que l'adéquation de l'espace ainsi praticable pérennise. Toute la difficulté de l'entreprise lyonnaise tient alors à poser la réversibilité du sens : fabriquer un espace dont le nom formerait – ou réformerait – des usages pour régler les pratiques. Que dit alors ce nom «espace public» qui aurait un sens pratique ? Qu'est-ce qui est praticable dans l'«espace public» ?

5.3 LE PUBLIC DANS L'ESPACE

L'«espace public» dans le vocabulaire de l'aménagement tend à définir, en les englobant, les lieux où se tient le public. L'«espace» est une abstraction de ces lieux qui n'en dit pas grand chose. L'espace est sans formes, sans odeurs, sans bruits. Il est prêt, en revanche, à les prendre toutes, à se colorer, à s'emplier des odeurs et des bruits. Dans le lexique des doctrines d'aménagement, l'espace fait partie de ce voca-

²² L'argument à l'adresse des médias : «Afin que les interventions sur l'espace public ne se réduisent pas à une suite de «coups» disparates, il est important de veiller à la cohérence des aménagements. Car si chaque site est singulier, il n'en appartient pas moins à la même entité urbaine. Cette recherche d'un «fil conducteur» implique au préalable de réparer les erreurs du passé en libérant progressivement l'espace de tout ce qui l'encombre pour remédier à la situation de remplissage anarchique et hétéroclite qui jusqu'à présent le caractérisait. Ce «design de soustraction» vise à rendre à l'espace public sa vocation initiale de communication et de mise en scène de la rue et à contrôler son aménagement grâce à l'instauration d'un permis d'implanter qui édicte des règles communes d'installation des «émergences» (bornes, feux, armoires métalliques...) sur la voie publique» [Grand Lyon, b1994].

²³ Voir en particulier l'ouvrage d'Anatole Kopp [1975].

²⁴ Henri Raymond [1974, 1984] aurait sans doute parlé de *modèles culturels* (ou sociaux). Usage renvoie également à l'*habitus* [Pierre Bourdieu, 1980] et aux «habitudes collectives» que définit Marcel Mauss [1968]. L'usage renvoie ici au rapport aux objets, au fait que les activités sociales impliquent la médiation d'une foule d'objets, et plus généralement qu'elles se déroulent dans un monde qu'elles participent à former.

bulaire²⁵ par lequel s'introduit la nouveauté et sans doute plus encore l'innovation. Ainsi en est-il, par exemple, des mots «accès», «axe²⁶», «centre commercial», «équipement²⁷», «espace vert», «grand ensemble», «liaison», «ligne», «parc» et «parking»²⁸, «pôle», «trémie²⁹», «voie³⁰», etc. La nouveauté ou l'innovation est à entendre au double sens de ce qui n'existait pas et qui apparaît – qui apparaît notamment au public – et de ce qui n'a pas d'usage ou dont l'usage n'est pas justiciable de l'urbain – mais qui peut être justiciable, en revanche, d'activités qui constituent l'urbain en ressources. L'édification peut faire partie de ces activités quand elle est constituée comme fin en soi. Ainsi, les mots «axe», «pénétrante», «équipement», «accès», et, plus généralement, «espace» renvoient à des objets concrets auxquels l'activité d'aménagement et l'activité d'édification donnent sens et qu'elles participent même à instituer – par exemple la «voie» dans la régulation de la circulation automobile en lieu et place de la rue – et le plus souvent *dans* la rue.

Mais ces objets qui apparaissent et occupent effectivement des espaces qui sont nommés à partir des catégories abstraites de l'aménagement, sont proprement innommables quand ils apparaissent au public. Innommables en ce sens qu'ils n'ont pas d'usage dans le donné que constitue l'urbain. Qu'est-ce qu'un accès ? Pourquoi ne s'agit-il pas d'une entrée ? Que sont tous ces édicules qui fleurissent sur les places et les trottoirs ? Ce sont des «émergences de réseaux»³¹ dans le langage savant. Les entreprises Electricité et Gaz de France, France Télécom, la Poste ou encore les ser-

²⁵ Un travail en cours à partir d'articles de presse consacrés aux aménagements des espaces publics lyonnais entre 1986 et 1996 (*Le Monde*, *Le Figaro*, *Le Progrès* pour l'essentiel) a permis d'identifier 817 mots et expressions (syntagmes nominaux) pouvant constituer le vocabulaire de l'aménagement des espaces publics – pour 102 textes examinés à ce jour. L'«espace» lui-même y est décliné en : espace, espace baroque, espace central, espace de référence, espace de référence moderne, espace de sécurité, espace de «sociabilisation», espace des monuments, espace des places, espace d'intérêt paysager, espace libre, espace paysagé, espace public, espace sociologique, espace souterrain, espace urbain, espaces bâtis, espaces de granit, espaces de promenades, espaces verts. – Davyd Chaumard, Jean-Yves Toussaint, Monique Zimmermann, 2001, *Procédure d'évaluation des espaces publics produits par le Grand Lyon. Le parcours Poncet République Terreaux*, recherche action, en cours.

²⁶ Qui fait lui-même l'objet d'une multitude de déclinaisons : axe, axe architectural Rhône-Saône, axe autoroutier, axe central de la cité, axe de circulation, axe historique de Lyon, axe Nord-Sud, axe périphérique, axe piétonnier, axe rapide, axe routier nord-sud, axe sud, axe transversal, axe vide, axe de contournement périphérique, axe de voirie.

²⁷ Équipement de production, équipement éducatif, équipement sportif, équipement universitaire, équipement, équipement public.

²⁸ Parc, parc auto souterrain, parc automobile, parc de stationnement, parc de stationnement souterrain, parc souterrain ; le parc urbain et le parc public sont selon des parcs pour automobiles ou des parcs de la tradition (c'est-à-dire une autre forme du jardin public) – ainsi l'usage de «parc de promenade». Le parc peut être aussi un «parc de logements privés». Le parc est complété par le parking : parking de surface, parking périphérique, parking privé, parking public, parking souterrain.

²⁹ Trémie, trémie paysagère, trémie routière.

³⁰ Voie, voie d'accès, voie de circulation, voie de référence, voie privée, voie publique, voie rapide, voie routière, voie royale, voie semi-piétonne, voie de passage, voie de roulement, voie ferrée ; ou encore le vocable voirie, voirie piétonne, voirie pour piéton.

³¹ [Stéphane Roubay, 1994 ; J.Y. Toussaint, M. Zimmermann, 2000].

vices de la Signalétique Urbaine ou ceux de la Propreté urbaine sont les seuls bien souvent à en connaître l'usage et ce faisant à les nommer – le plus souvent par des noms de code. Que représente pour le public cette assemblée d'objets qui remplissent l'espace et le forment ? Ces objets concrets qui appartiennent à l'ordre des activités convoquées à l'aménagement des villes apparaissent au public sans avoir d'usage du point de vue des usages urbains. Ils sont, pour ainsi dire, abstraits des usages. Ils échappent en cela aux conventions qui établissent les rapports entre un ensemble de formes – entre des espaces définis et en ce sens, finis – et un ensemble de pratiques possibles et impossibles. Ainsi en est-il de la «rue» dans la ville occidentale bourgeoise, celle dont nous héritons aujourd'hui, en Europe³². La rue est comme forme, comme espace formé à partir d'un ensemble de rapports aux autres, un ensemble de possibilités. Elle est aussi un ensemble plus grand d'impossibilités d'être en relation à autrui. La rue, en ce sens, est une institution ; une institution qui conforme un espace, qui singularise un espace en commandant aux pratiques : les pratiques effectuent l'usage de l'ensemble des objets qui, formant la rue, la constituent en espace. De cette manière, la rue comme espace formé relativement à des rapports à autrui conserve la mémoire de ces rapports. Elle est une mémoire de formes pourrait-on dire. Mais cette forme qui serait mémoire d'un ensemble de rapports à autrui ne saurait engendrer ces rapports.

Toutefois, la forme résulte de l'action sur l'espace. Le problème de la nouveauté ou de l'innovation dont il est question ici, n'est pas qu'il y ait création de nouvelles formes, de nouveaux objets qui constituent de nouveaux espaces. Le problème tient au fait que ces nouvelles formes et ces nouveaux objets résultent d'activités qui, *stricto sensu*, ne relèvent pas de l'urbain ou ne servent pas l'urbain mais d'autres fins. Ainsi les émergences de réseaux servent des fins techniques ; ces fins renvoient au fonctionnement des réseaux et aux objets aliénés à ces réseaux qui constituent le territoire urbain en moyen. Cela n'est, par ailleurs, possible que si les urbains – si le public (des services ainsi constitués) – sont eux-mêmes réduits au statut de consommateurs et de clients, c'est-à-dire constitués en ressources, en moyens du fonctionnement de ces réseaux³³. Le problème n'est pas la nouveauté ; le problème est que ces objets qui conforment l'espace sont relatifs à des conventions qui ne sont pas celles de l'urbain. Ces conventions relèvent des activités techniques, économiques et administratives qui s'autonomisent relativement à l'urbain parce qu'elles sont subordonnées à la production – et, pour ce qui nous intéresse, à la production des espaces urbains – telle que l'industrie (au sens d'une éthique de la production) constitue la production comme une fin en soi³⁴.

³² Voir Henri Raymond, [1988] et Weber Max, [1982].

³³ Voir l'invention du confort sous l'angle de l'aliénation aux fonctionnements de services [François Beguin, 1977].

³⁴ Nous rejoignons, semble-t-il, des positions déjà défendues à partir de l'observation des effets de l'industrialisation du bâtiment entre 1950 et 1980, par différents auteurs inspirés par la pensée d'Henri Lefèbvre [1968], notamment Anne Gotmann [1981] : «[...] Le bâtiment en tant qu'objet concret, et conventionnellement repérable laisse la place à une notion beaucoup plus abstraite : l'espace, masse amorphe qui se constitue en «négatif» des équipements et des structures. L'espace y est normé telle une catégorie physique et non plus par rapport à des pratiques «de tous les jours, comme une catégorie savante et non plus vulgaire». C'est d'ailleurs l'architecture moderne du XX^e siècle dite «inter-

L'espace, en tant que potentialité de formes, en tant que rapport plastique comme forme infiniment malléable, ne peut prendre sens par sa seule plasticité : les rapports plastiques n'engendrent pas les usages. La plasticité suscite sans doute des pratiques, mais ces pratiques, hors des conventions qui font de la forme un contenu connu, sont hors des usages et les objets ainsi conformés sont hors d'usage ; tout du moins leurs usages s'entendent relativement aux activités par lesquelles ils ont été formés. Ainsi en est-il de ces objets dont l'apparition est subordonnée à la seule activité productive – au sens où l'éthique industrielle pose la production comme finalité à laquelle tend l'ensemble social. Du point de vue de l'urbain, bien souvent, ces objets fonctionnent, mais ils sont hors d'usage, à force d'être hors des usages. La mémoire que les formes ainsi produites entretiennent, n'a plus d'écho dans la conscience du public dans la mesure où elle n'a d'écho que dans la conscience des agents des activités productives. En ce sens, et d'une certaine manière, ces formes ont la mémoire de la privation, c'est-à-dire de l'enchaînement des consciences aux fins productives et non pas aux fins de relations avec les autres.

L'aménagement centré sur l'«espace public» tente de pallier les inconvénients de ces effets sur la ville, de cette orientation du processus d'édification. Si l'espace est mémoire du public, de quelle manière s'inscrit cette mémoire, et plus exactement de quelle manière le public peut-il inscrire cette mémoire, et ce faisant, former et réformer l'espace qui le contient ?

La notion d'«espace public» est ambiguë de par sa nature spatiale et politique. Cette ambiguïté semble constitutive de son élaboration, ou plutôt de sa ré-élaboration dans les années 1950-1960 en philosophie politique. L'«espace public» constitue une métonymie remarquable qui fond les lieux où se tient le public, en particulier le public affairé à la discussion. Ce public, occupé à discuter, forme et forge l'opinion en instruisant le discernement de chacun. De fait, il institue les formes de délibération publique libres par lesquelles les choix collectifs sont fondés. La notion d'«espace public» qui se rapporte aux formes que prennent ces délibérations publiques, n'entreprend pas une réalité spatiale si ce n'est de manière contingente à partir des lieux où chacun peut apparaître en public.

Les notations de J. Habermas [1990] identifiant le public à un espace renvoient à la lente émergence de la possibilité de se réunir en faisant abstraction des identités sociales de chacun (à partir des prémisses d'une égalité entre les individus) au profit

nationale» qui a instauré l'espace comme opérateur du bâtiment, trouvant en ce concept la manière adéquate de traiter d'aménagements que les techniques nouvelles de structures libéraient totalement des types conventionnels et usités. [...] La construction devient ainsi production technique d'un espace a-typique au sens où celui-ci n'aborde plus les différenciations issues d'interventions locales, particulières ou de groupes. Et la normalisation établie par la réglementation contraint certes, mais avant tout *unifie*.» p. 58. «La polarité plastique/fonctionnelle recouvre une dualité espace/équipement, l'espace étant le principe de mise en forme des équipements ou de leur prolongement. L'espace, catégorie générale et homogène, doué donc de qualités plastiques, n'est plus qu'une question d'habillage, de volumétrie, et vient en second par rapport au cœur du logement, son moteur, à savoir les réseaux et schémas d'installation des équipements. La division est claire : l'Etat calibre et contrôle les équipements, les fabricants et architectes, l'espace, système plastique de la matière. Aux architectes revient la recherche plastique sur l'espace c'est-à-dire la remise en question des convenances ; l'habitat «plastique», c'est l'habitat qui se cherche, bouge, varie, s'adapte, c'est aussi un espace homogène, continu, qui peut se déformer tout en restant identique à lui-même, et donc épouse le flux de la production sans accidents.» p. 62.

d'une parité fondée sur la compétence de chacun à faire partager une opinion en usant publiquement de son raisonnement [pp. 45-48]. Ces lieux se constituent lentement dans le domaine privé de la maison avec l'émergence dans l'architecture domestique des salles de réception dévolues à la «société» [ibid., pp. 54-56] : salles de séjour, qui deviendront les fameux salons³⁵, qui sont à la démocratie bourgeoise ce qu'est l'*agora* à la Grèce antique. Les cafés constituent également l'un de ces lieux. Toutefois la formation de tels lieux ne constitue pas l'enjeu de l'édification d'un «espace public». Les salles de séjour, les salons, les clubs, les cafés, etc. sont le moyen du rassemblement. De fait, J. Habermas note surtout l'évolution des rapports entre la sphère privée et la sphère publique à partir des traces que laisse l'évolution architecturale du domaine privé, laissant entendre que ce sont bien les usages dans leurs lentes institutions qui commandent à l'espace. Le café et le salon, par exemple, sont des lieux différents, mais le fait qu'ils se différencient aussi par les publics qu'ils accueillent, n'induit pas qu'ils produisent ces différences de publics.

L'«espace public» entendu comme espace de communication entre un ensemble de personnes formant un public est une pure abstraction. A travers cette acception, il définit l'étendue du public, la portée de la critique – autrement dit, la capacité du public à s'orienter politiquement en faisant valoir une opinion (publicité). Dans cette figure abstraite, l'espace urbain et les objets qui le remplissent sont contingents. Ils n'ont pas de statut. En effet, ils n'informent ni n'éclairent le public, pas plus qu'ils n'assurent une quelconque médiation dans la co-présence des personnes formant le public. Du reste, les seuls objets dont s'emplit l'«espace public» politique consistent dans les dispositifs de la communication, à savoir les médias – notamment la presse et plus récemment la radio, la télévision et dernièrement l'Internet (ou média électronique³⁶). Du point de vue spatial, l'«espace public» politique est un vide sidéral.

La ville, l'espace urbain ou encore l'espace *du* public peuvent manifester l'existence de l'«espace public» politique dans la mesure où l'étendue de cet espace dépend des rapports qu'entretiennent la sphère privée et la sphère publique³⁷. La ville

³⁵ «[...] La ligne qui partage sphère privée et domaine public traverse la maison en son centre même. Les individus quittent l'intimité de leur chambre pour l'espace public du salon. Mais celle-là est strictement corrélative de celui-ci. Seul le nom du salon rappelle que la discussion en société et l'usage public du raisonnement ont eu leur origine dans la sphère de la société aristocratique. Entre-temps, le salon s'en est détaché pour devenir le lieu où se rencontrent les pères de famille bourgeois et leurs épouses. Les individus qui s'y constituent en public ne se «fondent pas au sein de la société» ; ils font en quelque sorte saillie et toujours sur la toile de fond d'une vie privée qui, au sein de l'espace clos formé par la famille restreinte patriarcale, a conquis sa forme institutionnelle.» [J. Habermas, 1990, p. 56].

³⁶ Ainsi J. Habermas [1990] dans sa préface à l'édition de 1990 signale le rôle et les effets (possibles) des médias électroniques.

³⁷ Ces deux sphères se départagent à partir de ce qu'il est possible de montrer ou pas en public. La sphère publique, pour aller vite, relève du politique, des affaires de la cité, pendant que la sphère privée relève des affaires des individus en tant qu'ils appartiennent à des familles. La sphère privée relève de la maison au sens où est entendu par ce terme, l'ensemble des affaires liées à la reproduction – plus exactement aux nécessités, aux contingences par lesquelles les humains restent des animaux. La sphère publique est la sphère où les hommes s'exercent à définir les conditions de leur existence, à choisir pour ainsi dire ces conditions, par lesquelles en échappant aux contingences, ils s'exercent à la liberté. Le rapport à la propriété entre ces deux sphères est éminemment complexe. Il est lié au fait que longtemps, seuls les propriétaires pouvaient accéder à la sphère publique – ils la formaient même – dans la mesure où par la propriété ils étaient en état d'échapper à la contingence de la reproduction. Pour une position nettement plus élaborée :

en tant qu'espace concret est l'enchevêtrement des frontières mouvantes et évolutives qui délimitent ces sphères. Elle manifeste l'état du rapport entre ces deux sphères. Elle en garde la mémoire. Elle en est, pour ainsi dire, la mémoire.

Le constat repris par les responsables politiques lyonnais en 1989 pourrait trouver là une forme d'explicitation : la destruction des deux sphères par leur hybridation réciproque – le domaine privé s'ouvre au public, quand le domaine public se privatise – dans l'ensemble des sociétés industrielles, aurait des effets directs sur l'organisation urbaine³⁸. Cette hybridation autoriserait – et sans doute générerait – un urbanisme qui peut se dispenser de concevoir l'espace *du* public ; ceci dans la mesure où cet urbanisme ne pourrait concevoir qu'un espace fonctionnel dont la finalité est d'assurer un service à des individus, à des personnes privées, sous la forme de clients, de membres d'organisation divers, de consommateurs, d'usagers, etc. Les doctrines issues des réflexions de Le Corbusier sont absolument exemplaires de cette orientation de l'urbanisme : ce qui intéresse l'urbaniste Le Corbusier n'est jamais l'homme public – celui qui occupe la rue corridor, qui encombre et enfume les cafés, qui est fomenteur de désordre parce qu'il agit et discute l'ordre du monde – mais l'homme privé, celui qui s'occupe de son lieu et qui le défend, celui qui s'en retourne chez lui après avoir servi et produit au sein d'organisations industrielles et privées.

L'«espace public» est l'espace nécessaire pour apparaître en public. Ainsi dans la tradition antique «[...] Etre libre exigeait, outre la simple libération, la compagnie d'autres hommes, dont la situation était la même, et demandait un espace public commun où les rencontrer – un monde politiquement organisé, en d'autres termes, où chacun des hommes libres pût s'insérer par la parole et par l'action.» [H. Arendt, 1972, pp. 192-193]. De cette manière peut être posé que l'espace *du* public objective la vie publique. H. Arendt établit un rapport entre d'une part, la vie publique comme co-présence possible entre des personnes sur le domaine public et d'autre part, l'ensemble des objets qui constituent le monde commun. Les objets «fabriqués de la main de l'homme» constituent le monde que ces hommes ont en commun. Ce monde des objets tient entre ceux qui en disposent en partage : «[...] Vivre ensemble dans

«C'est par rapport à [la] signification multiple du domaine public qu'il faut comprendre le mot «privé» au sens privatif original. Vivre une vie entièrement privée, c'est avant tout être privé de choses essentielles à une vie véritablement humaine : être privé de la réalité qui provient de ce que l'on est vu et entendu par autrui, être privé d'une relation «objective» avec les autres, qui provient de ce que l'on est relié aux autres et séparé d'eux par l'intermédiaire d'un monde d'objets commun, être privé de la possibilité d'accomplir quelque chose de plus permanent que la vie. La privation tient à l'absence des autres ; en ce qui les concerne l'homme privé n'apparaît point, c'est donc comme s'il n'existait pas. Ce qu'il fait reste sans importance, sans conséquence pour les autres, ce qui compte pour lui ne les intéresse pas» [H. Arendt, 1963, p. 99 ; voir également les pages 76-77, 85, 102-105].

³⁸ La proximité des discours est saisissante : «La même évolution qui tend à détruire le rapport qui existait entre sphères publique et privée peut être observée non seulement là où l'urbanisme moderne en devance les effets, mais là aussi où l'architecture en place est en quelque sorte noyée par cette évolution. [...] la construction en îlots qui, autrefois, grâce à l'alignement des façades sur la rue, chaque maison disposant ainsi sur l'arrière de cours et de jardins séparés, permettait à la fois une répartition rationnelle et fonctionnelle de l'espace à l'intérieur de l'habitation, et une organisation intelligente de l'espace urbain dans son ensemble. Mais aujourd'hui, ce type d'urbanisme est déjà dépassé du fait que la fonction des places et des rues s'est transformée pour répondre aux impératifs techniques de la circulation. Ce nouvel urbanisme ne garantit pas à la sphère privée un espace qui la protège, pas plus qu'il ne crée de lieux appropriés aux contacts et à la communication publiques, ce qui amènerait les personnes privées à se rassembler en un public» [J. Habermas, 1990, p. 166].

le monde : c'est dire essentiellement qu'un monde d'objets se tient entre ceux qui l'ont en commun, comme une table est située entre ceux qui s'assoient autour d'elle ; le monde, comme tout entre-deux, relie et sépare en même temps les hommes.» [H. Arendt, 1963, p. 92].

Un rapport s'instaure entre le domaine public et le bien commun : celui qui implique pour qu'apparaissent les hommes qui forment le public, l'existence et la présence des objets qui forment le monde commun : «[...] C'est la présence des autres voyant ce que nous voyons, entendant ce que nous entendons, qui nous assure la réalité du monde et de nous-mêmes ; et si l'intimité d'une vie privée pleinement développée, inconnue avant les temps modernes, donc avant le déclin du domaine public, doit toujours intensifier, enrichir sans cesse, la gamme des émotions subjectives et des sentiments privés, cette intensification se fera toujours aux dépens de la certitude de la réalité du monde et des hommes³⁹.» [*ibid.*, p. 90].

Le monde commun est ce qui nous accueille en naissant et ce que nous laissons derrière nous en mourant. «[...] Mais ce monde commun ne peut résister au va-et-vient des générations que dans la mesure où il paraît en public. C'est la publicité du domaine public qui sait absorber et éclairer d'âge en âge tout ce que les hommes peuvent vouloir arracher aux ruines naturelles du temps. Durant des siècles – mais cela est fini à présent – des hommes sont entrés dans le domaine public parce qu'ils voulaient que quelque chose d'eux-mêmes ou quelque chose qu'ils avaient en commun avec d'autres fût plus durable que leur vie terrestre» [*ibid.*, pp. 95-96]. Ce qui serait finissant dans le présent, dans notre temps, et qui tendrait à la disparition de l'«espace public» proviendrait de la privatisation de la sphère publique. L'«espace public» perdrait pour ainsi dire en objectivité en n'étant plus que le support d'une multitude d'expériences intimes et privées : ce n'est plus le public en tant qu'ensemble des individus politiquement organisés qui apparaît dans le monde, mais une foule d'individus affairés tout à la fois et de manière concomitante, à réaliser les conditions de leur propre survie et à expérimenter le monde dans l'ordre intime de l'émotion.

5.4 AMÉNAGEMENT ET CONVERSION POLITIQUE

La confusion des espaces *du* public est posée comme la projection spatiale de l'anomie sociale. «Difficile de parler encore d'espace public pour ce qui ne devient qu'une somme d'intérêts particuliers. Celui qui est commun à tous est, en temps et lieux variables, défigurés, agressés, rétrécis, par trop de panneaux indicateurs ou publi-

³⁹ Ce risque est décrit dans un commentaire de l'*Écclésiaste* : «[...]– «Vanité des vanités, et tout est vanité... il n'y a rien de nouveau sous le soleil... Il ne reste pas de souvenir d'autrefois ; pas plus qu'après il n'y aura de mémoire pour l'avenir» – ne provient pas nécessairement d'une expérience spécifiquement religieuse ; mais elle est certainement inévitable dès que l'on n'a plus confiance dans le monde comme lieu convenant à l'apparence humaine, à l'action et à la parole. Sans action pour introduire dans le monde le renouveau dont chaque homme est capable par droit de naissance, «il n'y a rien de nouveau sous le soleil» ; sans parole pour matérialiser et rappeler, si provisoirement que ce soit, les choses neuves qui apparaissent et jettent leur éclat, «il ne reste pas de souvenir» ; sans la durée, la permanence d'un artifice humain, «il n'y aura pas de mémoire pour l'avenir.» Et sans la puissance, l'espace de l'apparence suscité par l'action et la parole publique s'évanouira aussi vite que l'acte et le verbe vivants.» [H. Arendt, 1963, p. 265].

citaires, d'armoires techniques mal placées, de terrasses de restaurants à géométrie incertaine ou de chantiers se poursuivant au-delà de la palissade... La solution n'étant pas de rayer de la carte l'ensemble des panneaux, armoires, tables et moellons, mieux vaut tâcher de cohabiter en bonne intelligence : que chacun participe à l'animation du domaine public, mais en ne dépassant pas le point d'équilibre⁴⁰. La lutte contre le désordre de l'espace *du* public est une lutte pour «la vie moderne» : «Reconquérir et transformer les espaces publics consistent à leur rendre la qualité d'esthétique et d'usage qu'ils méritent, afin de passer d'une mosaïque de fonctions parfois contradictoires à un espace organisé et porteur de sens, expression privilégiée de la convivialité» [Grand Lyon, 1995, p. 9]. «Forger des espaces de vie, des lieux qui permettent la rencontre ou la rêverie en répondant aussi aux exigences de la vie moderne, voilà ce que nous avons souhaité⁴¹».

De la convivialité⁴² des dispositifs techniques et spatiaux de l'urbain constituant l'espace *du* public, il est attendu la médiation du sens de l'urbain. L'espace fait signe : «espace public, territoires de signes» [H. Chabert, 1993]. L'espace *du* public est investi du pouvoir de donner sens à la pratique sociale. Il est constitué en fond sur lequel peut se révéler le degré de recevabilité des conduites. En cela l'aménagement des «espaces publics» est constitué en instrument de conversion politique.

L'espace *du* public se voit déléguer des prérogatives politiques : conformer des comportements sociaux, exercer en ce sens une contrainte. Par cette visée, c'est la réversibilité des rapports entre les usages et l'offre en pratiques que constitue toute apparition d'objets qui est tentée⁴³. C'est sans doute l'ambiguïté et l'exemplarité de la démarche lyonnaise : poser que l'espace du public ordonne non pas l'«espace public politique», mais les comportements sociaux⁴⁴ des individus qui forment le public. Ce n'est pas l'action politique qui est en cause. Il n'est pas question ici ni de la qualifier ni de la disqualifier. L'ambiguïté tient au postulat qui a fondé les élus à agir en toute bonne foi (au sens des croyances qui ont orienté leurs actions) : faire advenir un projet social dans l'effectuation d'un projet spatial⁴⁵. En quelque sorte,

⁴⁰ *Le Progrès* du 21 février 1991 sous la signature de Bénédicte Georges.

⁴¹ Michel Noir, maire de Lyon, préface de l'ouvrage collectif, *Espaces publics, espaces de vie. Les réponses lyonnaises* [H. Chabert, 1993].

⁴² Quasiment définie en son sens original [Ivan Illich, 1973].

⁴³ En quelque sorte les dispositifs techniques et spatiaux n'imposeraient plus seulement leurs règles de fonctionnement, mais ils imposeraient aussi, les règles par lesquels ce fonctionnement est institué et doit se maintenir [J.Y. Toussaint, 2000, pp. 183-190]. En cela d'ailleurs, l'expérience lyonnaise est très moderne puisqu'elle consiste à appliquer à la ville les modalités de production que l'industrie a imposées sur le marché des biens et des services.

⁴⁴ Comportements sociaux que H. Arendt [1963] oppose à l'action qui seule relève du dessin politique. Les comportements sociaux sont contraires à l'action en cela qu'ils ont pour objet la prévisibilité du comportement de chacun pour tous les autres. Voir également, la définition de l'activité sociale comme toute activité s'orientant d'après autrui [Max Weber, 1971, p. 4].

⁴⁵ Si l'évaluation des réalisations en termes techniques et spatiaux est relativement simple et reste au vu des commentaires sur Lyon une réussite (eu égard aux éloges), l'évaluation des effets sur les pratiques sociales – notamment sur le rôle des espaces publics dans un éventuel recouvrement d'une certaine urbanité – reste très problématique, surtout

avec l'apparition de la notion d'«espace public» dans le discours sur la pratique d'aménagement, serait posée non pas la *possibilité*, ainsi que le note Richard Sennett [1992, p. 256], d'une conscience des objets matériels qui peut résonner dans la conscience que les gens ont les uns des autres dans les villes», mais son évidence. Cette évidence retournerait la *possibilité en expectation*.

Cette expectation peut être réaliste à la condition de «retrouver» la correspondance entre d'une part les espaces formés et rendus disponibles (le monde commun pour ainsi dire) et les pratiques sociales. Cette correspondance consiste dans l'institution des usages par lesquels les objets peuvent accéder au public⁴⁶. Pour retrouver cette correspondance, une meilleure appréhension des attentes du public devient absolument nécessaire. Il faut pour ainsi dire organiser la relation⁴⁷ entre le déploiement des usages et celui de l'espace *du* public que forment les dispositifs techniques et spatiaux de l'urbain. Il faut, pour cela, connaître les comportements attendus et probables. L'édification doit alors «impliquer les habitants⁴⁸» [Grand Lyon, 1995, p. 14].

L'implication est une manière d'instaurer cette correspondance, voire de l'instituer. En effet, l'implication dont il est question ne renvoie pas à l'usage des dispositifs techniques et spatiaux de l'urbain mais à leur genèse. Il s'agit de transformer les modalités de la genèse en s'employant à incorporer non pas les usages mais les destinataires de ces objets, les usagers qui sont ainsi rendus redevables des fonctionnements que ces objets imposent. L'observation des usages – *a posteriori* ou *a priori* – n'est jamais que l'une des modalités par lesquelles le public est pris en compte dans la genèse de l'espace *du* public. L'implication est l'une des manières par lesquelles les dispositifs techniques et spatiaux de l'urbain «font» valoir leurs obligations, c'est-à-dire, en dernier ressort, les comportements qui leur sont adéquats. Dans sa limite supérieure, l'implication met le public en demeure d'assumer la responsabilité des espaces qui lui incombent⁴⁹... Les dispositifs techniques et spatiaux de l'urbain sont désormais plus souvent confrontés aux habitants dès leur genèse

quand on ne cherche pas à confondre l'urbanité avec un niveau de satisfaction et les habitants avec des consommateurs d'espaces.

⁴⁶ Sans quoi justement les objets sont hors d'usage ou d'un usage privé : ainsi en est-il des outils et des instruments.

⁴⁷ Plus exactement, la rendre bijective.

⁴⁸ «Une ville doit être faite pour ses habitants (enfants, jeunes, personnes âgées,...) qui en sont tout à la fois l'âme vive, la mémoire et la tradition. Afin que le vocabulaire défini réponde le plus possible à leurs besoins et à leurs attentes, un comité consultatif a été organisé par l'agence d'urbanisme du Grand Lyon sur ce thème» [Grand Lyon, 1995, p. 14].

⁴⁹ Ce que nous mettons en parallèle avec les remarques de Jacques Godbout [1987, p. 59] à propos de la participation dans les organisations : «[...] Toute l'idéologie de la participation provient de la confusion de la mobilisation et du contrôle et du renversement des intérêts respectifs des gouvernants et des gouvernés, en faisant comme si les gouvernés voulaient participer et les gouvernants répondre à un besoin de participation des gouvernés. Il doit être clair que non seulement c'est l'intérêt des gouvernants que de vouloir accroître la mobilisation (participation) des gouvernés, mais aussi que plus le gouverné participe, plus il perd sa possibilité d'opposition, de contrôle. Voilà pourquoi les membres d'une organisation quelconque participent si peu : ce qui est offert la plupart du temps, spécialement dans les expériences de participation, c'est une mobilisation *sans contrôle*. Le secret de la stabilité du dispositif démocratique réside au contraire en ce qu'il permet un maximum de contrôle pour un minimum de mobilisation. Il permet d'exercer un contrôle latent, potentiel, qui ne se manifeste qu'en cas de nécessité.»

– dès la programmation et tout au long de leur conception – de manière à renseigner ces ensembles d'objets sur les pratiques qu'ils déclenchent et celles qu'ils obèrent.

Les dispositifs techniques et spatiaux de l'urbain ainsi formés «représenteraient» le public à qui ils sont destinés. C'est de ce point de vue qu'ils pourraient être porteurs de sens et qu'ils pourraient participer à la médiation du sens de l'urbain, sens qui relève de l'activité politique de représentation.

En effet, par l'implication, il s'agit d'imposer pour ainsi dire la voix du public dans la construction des finalités qui participent aux fonctionnements des dispositifs techniques et spatiaux. C'est du reste l'objet des procédures de consultation et de participation du public. Ces procédures ont pour corollaire la concertation, c'est-à-dire les modalités par lesquelles l'ensemble des acteurs en état d'administrer l'espace urbain, en état de conformer l'espace *du* public, sont appelés à concevoir les fins à partir desquelles ils définiront le fonctionnement des dispositifs techniques et spatiaux qui relèvent de leurs activités. La concertation, en ce sens, mobilise les acteurs autour des attentes du public. Reste à définir qui est en état de faire valoir ces attentes.

La représentation du public est un enjeu considérable autour duquel se confrontent les acteurs en état de conformer l'espace *du* public. Par exemple, le technicien qui assume la responsabilité économique et technique du fonctionnement des transports en commun n'hésite pas à se référer au million de personnes qui circulent quotidiennement dans ses bus pour faire valoir ses droits sur l'espace *du* public : «il faut les prendre en compte et dialoguer pour faire de meilleurs projets». Ce droit lui sera contesté par le responsable politique de l'urbanisme qui peut revendiquer ce même million puisqu'il est élu. De plus, au titre de ses responsabilités en urbanisme, l'élu peut revendiquer aussi la démultiplication à l'infini de ce million de personnes, puisque le même individu qui est dans le bus peut être tour à tour, un piéton, un cycliste, un automobiliste, en patins à roulette ou en rollers... L'élu évoque une logique d'ensemble, c'est-à-dire non pas le fonctionnement des bus dans l'espace *du* public, mais le fonctionnement de l'ensemble des dispositifs techniques et spatiaux qui forment l'espace *du* public. «Arrêtons de penser de façon morcelée et faisons d'abord un espace qui intègre toutes les contraintes dans une logique d'ensemble». Le technicien accepte l'évidence et considère «qu'il ne faut pas la dictature d'une des logiques sur les autres, mais un projet commun, intégré par tous, ce qui implique beaucoup de dialogues entre les partenaires, maîtres d'ouvrage d'abord, puis maîtres d'œuvre». Toutefois, l'élu ajoute pour clore le débat, que rien n'advient de ce dialogue sans «des arbitrages politiques, c'est indispensable»⁵⁰.

Autrement dit, l'implication du public dans la conformation de l'espace *du* public consisterait en une tentative de recouvrement politique de la puissance publique en opposant à l'ensemble des acteurs de l'aménagement, un tiers médiateur de cohé-

⁵⁰ Nous faisons allusion ici à une discussion qui a opposé Pierre Garnier du SYTRAL (Syndicat des transports en commun de l'agglomération lyonnaise) et Henry Chabert, Vice-président du Grand Lyon délégué à l'aménagement et au développement urbain, dans le cadre d'une rencontre entre maîtres d'ouvrages et concepteurs autour de la politique d'espaces publics [Grand Lyon, a1994, pp. 15-16]

rence, à savoir, le public, que seuls les élus peuvent représenter et au nom duquel ils sont habilités à agir et à faire agir.

L'implication relève de l'action politique. Elle pose le problème de la finalité de la formation de l'espace du public. Elle ne relève pas de l'activité technique – elle s'y oppose même parce qu'elle impose une finalité qui est extérieure à la fois au fonctionnement technique et à l'économie du fonctionnement. En cela, il est possible de dire qu'avec la politique d'aménagement centrée sur l'«espace public», l'action politique *est* action sur l'espace. Mais dire cela n'est pas dire que l'aménagement en tant que pratiques technique et économique – en tant que capacité à mettre en forme des espaces, à les organiser – relève de l'activité politique. Ce qui est politique, c'est ce par quoi, entre tous les aménagements techniquement, fonctionnellement et économiquement viables, certains obtiennent plus facilement les suffrages que d'autres. Ce qui est politique, c'est ce par quoi le choix est déterminé. Cette détermination a longtemps été technique et économique, tout du moins aussi longtemps que la réalisation technique pouvait aussi constituer un projet politique. Cette détermination ne relèverait plus aujourd'hui des performances techniques et économiques mais, à travers ces performances, de la capacité des objets à *représenter* les publics à qui ils sont destinés.

DEUXIÈME PARTIE

USER ET OBSERVER
L'ESPACE PUBLIC

INTRODUCTION

Cette deuxième partie comprend six chapitres qui introduisent à la fois aux usages des espaces publics et à l'observation de ces usages à des fins opérationnelles d'aménagement. User l'espace public renvoie non pas à l'espace en tant que tel, mais à ce qui s'y déroule. L'usage est un concept ambigu. Il relève de l'habitude, des routines – de l'*habitus*. Il génère des pratiques, à moins que l'usage ne soit un principe générateur de pratiques sociales à l'endroit des objets et plus généralement des dispositifs techniques et spatiaux de l'urbain. L'observation n'est pas moins ambiguë. Pourquoi et pour le compte de qui doit-on conduire des observations ? Répondre à cette question, c'est entreprendre la finalité du travail. En aménagement, cette finalité renvoie toujours à une attente sur le comportement du public : comment orienter les usages ? Comment donc connaître les usages ? Comment les classer en usages licites et en usages illicites ? Comment entretenir les premiers et contrevenir aux seconds ? Telles sont bien souvent les finalités posées à l'observation.

L'observation, en ce sens, renvoie aussi aux rapports compliqués entre administrateurs et administrés, entre élus et électeurs, entre mandatés et mandants et plus généralement entre dirigeants et dirigés, entre gouvernants et gouvernés. L'observation pourrait être l'une des manières de pallier les difficultés de la participation des gouvernés au dessein des gouvernants. La concertation, la participation, la consultation des citoyens sont à l'aménagement contemporain ce que l'air est au nageur : une condition de pérennité. Tous les territoires urbains et toutes les populations ne sont pas touchés de la même manière par la tentation de la participation, comme tous ne sont pas concernés de la même manière par les procédures d'observation. Tout se passe généralement comme si la participation, la consultation et l'observation visaient la partie de la population la plus éloignée du gouvernement – la plus gouvernée pour ainsi dire, parce que la plus dominée. Entre le sixième arrondissement où les populations aisées de Lyon sont censées habiter et les quartiers sensibles, la question de la participation et de l'observation ne se pose absolument pas de la même manière. D'aucuns diraient même qu'ici elle ne se pose pas, parce qu'elle se pose ailleurs, là où sont les difficultés...

Ces six chapitres s'organisent pour l'essentiel autour de la parole des praticiens : sociologues des bureaux d'études, enquêteurs-observateurs, chef de projet de Développement Social, responsable au sein de l'Agence d'Urbanisme de Lyon. Les positions de ces praticiens ont pu être l'objet de sévères critiques de la part des chercheurs ou responsables de la recherche institutionnelle invités à commenter les

textes¹. Il nous a paru important non pas de privilégier le discours scientifique, mais d'impliquer scientifiquement l'ensemble des discours par lesquels s'instituent les espaces publics. Il convenait donc de mettre en regard les multiples discours, les croyances, les certitudes, l'imaginaire [Cornelius Castoriadis, 1975] tel qu'il surgit dans l'ensemble des paroles instituant l'espace public comme espace de l'urbain. Il ne s'agit donc pas de chercher le vrai et le faux au sens scientifique de l'institution de la vérité, mais de chercher la vérité instituée, à savoir ce qui s'impose en imposant l'espace public. En ce sens, le croisement des discours est riche d'enseignements sur la pratique de l'aménagement comme modalité d'institution de l'urbain, comme manière de solidarité singulière propre à l'évolution des sociétés contemporaines. Pour cela, il ne faut pas juger cette activité instituante, mais il faut la mettre en évidence, la faire apparaître. C'est au prix de cette évidence que la critique peut ensuite porter, non pas comme condamnation mais comme ouverture à de nouvelles possibilités d'action, au projet, comme projet politique de transformation du monde... mais c'est une autre entreprise que celle de témoigner d'un existant.

Pour Jean-Claude Barthez, la question de l'usage est moins liée à l'espace qu'à la situation économique. L'économie est responsable, pour ainsi dire, des positions de chacun dans l'espace public. En effet, l'appartenance serait liée à la capacité des individus et des groupes à accéder à cet espace. Le droit d'accès à l'espace public est étroitement dépendant de la position de chacun dans le procès de production. La situation de la «classe ouvrière» était à cet égard tout à fait originale. En effet, cette classe avait, par ses luttes, accédé à cet espace, y compris sur le plan politique : elle y était représentée. Mais l'évolution économique et l'évolution parallèle des techniques de l'aménagement et de la construction ont engagé un processus de destructuration de ce groupement. C'est ce fait d'une anomie dans un territoire identifié – celui de la classe ouvrière – qui serait constitutif de la problématique des grands ensembles en France. Partant de ce constat sur les usages des espaces publics, Jean-Claude Barthez s'interroge sur le rôle de la concertation, sur le statut de l'observateur et sur les objets que cet observateur produit.

Son point de vue est celui d'un professionnel confronté aux contradictions de l'action. Cette contribution est très riche de ces contradictions qui ont largement stimulé le débat. Ce dernier s'est focalisé autour de positions parfois dures : peut-on parler d'espace public dans les grands ensembles ? Ne vaudrait-il pas mieux parler d'espaces collectifs ? Le rôle de l'aménageur est minimisé au profit de processus – notamment le processus économique. De quelle manière l'aménageur est-il responsable ? Dans tous les cas, les solutions au chômage, à l'exclusion se trouvent-elles dans les seuls quartiers de grands ensembles ? Qu'en est-il de la réalité de la classe ouvrière ? Qu'en est-il des positions des populations étrangères sans droit politique, comparativement à la classe ouvrière à qui ne s'opposait pas l'appartenance nationale ? La classe ouvrière et sa solidarité ne sont-elles pas nostalgiques ? Et les populations, aujourd'hui assignées à résidence dans les grands

¹ De cette manière se serait reproduite l'opposition entre sciences fondamentales et sciences appliquées à propos de la sociologie – opposition entre garant d'une sociologie fondamentale et garant d'une application sociologique, d'une technologie sociologique.

ensembles, sont-elles dans une situation d'anomie aussi grave que ce qui est généralement affirmé ? Qui décide ? Ces populations ne sont-elles pas porteuses aussi de valeurs et de formes de solidarité souvent antinomiques des valeurs dominantes ? Les populations de ces quartiers ne sont-elles pas les nouvelles classes dangereuses ?

Abdelhafid Hammouche parle de l'usage des espaces interstitiels par les jeunes des quartiers d'habitat social. Il analyse très précisément la façon dont ces espaces sont utilisés à la fois dans une relation entre le vu et le surveillé. Il traite aussi de cette utilisation des espaces interstitiels comme le développement d'une relation à l'autre soit en termes de mixité soit en termes de repli. A partir d'exemples, il met en évidence une sorte de contradiction entre des lieux faits pour être tout à fait privés, sans vie, et qui deviennent des espaces de rassemblements marginaux. Le paradoxe serait que cette marginalité du point de vue des usages attendus des lieux est tout à fait institutionnelle du point de vue de la population résidente. Ces lieux, ni tout à fait privés, ni tout à fait publics, mais dans tous les cas appropriés par des groupes, sont des indicateurs pour la vie sociale des quartiers. L'auteur s'interroge : que peuvent introduire ces espaces dans la construction de l'espace public ?

Les participants au débat notent que l'auteur s'intéresse aux détournements des espaces ; en quelque sorte, ces détournements organiseraient une requalification des espaces. Mais il s'agit de requalifications d'espaces embrayées sur le déploiement d'usages contrevenants relativement aux visées et aux intentions réifiées dans les aménagements. Ces usages seraient également contrevenants dans la mesure où ils contredisent par la pratique la volonté politique d'intégration. Mais alors se pose la question de la légitimité des requalifications des espaces : quelle est la plus légitime ? Est-ce la requalification issue des pratiques des habitants ou celle issue de la pratique d'aménagement ? Qu'en est-il, corollairement, du discours sur la participation des habitants ? Ces groupes, notamment les jeunes qui habitent ces quartiers, vivent aussi dans les transports en commun, dans les centres commerciaux... Il aurait été intéressant de resituer l'usage de ces lieux interstitiels dans l'ensemble des déplacements et plus généralement, dans la vie de ces groupes. Comment évolue dans le temps l'occupation de ces lieux ? Ces lieux se transmettent-ils ? Selon quels rites ? Selon quelles règles ? Comment s'intègre-t-on à ces groupes ? Comment en sort-on ?

Avec Davyd Chaumard, la technique de l'observation est définie relativement à l'impossibilité sur l'espace public d'échapper à son rôle. L'observateur scientifique n'est jamais neutralisé : par sa présence il change les conditions de l'espace public. Pour sortir du paradoxe, l'auteur propose de revenir à la métaphore du théâtre : l'espace public est un théâtre où tous jouent un rôle. L'idée est de constituer l'observateur scientifique en spectateur averti des scènes qui se jouent dans l'espace public. Ce spectateur averti, observant la scène, lit dans les personnages, décode les rôles. Il part des apparences, de la mise et des postures. Il entreprend, à partir de ce qui est montré, ce qui se joue.

Les concepteurs participant au débat se sont emparés de cette idée : serait-il possible pour eux, de tirer profit de cette analogie ? En effet, l'espace public, posé comme scène, les mettrait en situation de metteur en scène ou encore de décorateur. L'idée d'un scénario à mettre en œuvre leur semble tout à fait convaincante. Ne

pourrait-on pas parler de l'urbaniste comme d'un metteur en ville ? Mais dans le théâtre, acteurs et spectateurs sont volontaires ; qu'en est-il de l'espace public ? Qu'en est-il de cette radicale différence entre ces deux mondes ? Enfin, comment l'observateur scientifique comme acteur, comme public départage-t-il son propre investissement de ce qu'il observe ? Comment le protocole de restitution de l'observation est-il construit ?

Olivier Pipard et Jean Grané présentent la méthode d'observation du bureau d'études Dialogie auquel ils appartiennent. Ce bureau d'études reçoit des commandes du Grand Lyon pour étudier et observer les espaces publics. Ces observations sont commandées à des fins opérationnelles de programmation ou d'évaluation des aménagements d'espaces publics. Sur le plan théorique, dans leur pratique d'observation, les auteurs mobilisent deux angles d'approches, celui de l'usage et celui de la perception. Du point de vue de l'usage, ils mettent en évidence une opposition entre deux modalités de l'espace public ; opposition qui esquisse une articulation entre formes de la relation sociale et types d'espace. Cette opposition peut se formuler par le rapport «sociabilité de proximité (espace domestique) / relation impersonnelle (espace du flux)». Ce schéma général est confronté à la perception de l'espace public par les habitants, tant du point de vue des échelles de tolérance que de celui de l'accessibilité.

La première interrogation porte sur la résolution de l'opposition qui fonde la pratique d'observation : la question du statut de l'espace public dans les quartiers dits sensibles est-elle vraiment soluble dans celle de l'appropriation territoriale ? N'y a-t-il pas là une contradiction avec ce qui constitue l'espace en tant qu'espace public, à savoir, l'ouverture à tous ? Sur le plan de l'observation, les positions des auteurs sont contestées. En effet, la position pragmatique énoncée dès le départ est-elle suffisante pour justifier des affirmations massives, peu informées des acquis scientifiques, intéressant tout à la fois l'espace public en tant qu'objet de recherches et l'observation en tant que technique scientifique de production d'informations – et d'organisation de l'information ? Il est vrai que ces connaissances scientifiques sont peu opérationnelles, mais n'est-ce pas le propre des praticiens que de les rendre applicables ? Voire de produire des «sciences humaines appliquées», comme les ingénieurs, par ailleurs, construisent pour agir «des sciences dites appliquées» ? Enfin, la question de la complexité est-elle éclairante ? Le mot complexe n'est pas la complexité. Son usage est à double tranchant. Ce qu'il tente d'éclairer s'obscurcit des implicites dont il est chargé.

Pour Bruno Voisin, il s'agit de rendre compte de l'expérience, proprement lyonnaise, d'observation des pratiques de l'espace public. Cette observation est posée comme la recherche d'une plus juste adéquation des aménagements à l'expression de la vie sociale. L'auteur précise et discute de l'importance de l'observation et des raisons pour lesquelles il faut y faire appel : difficultés pour les habitants d'exprimer les pratiques, difficultés pour les acteurs de l'aménagement (y compris les acteurs politiques) de sortir *des a priori* et des prénotions. L'observation de ce point de vue, devient un moyen de produire des outils d'analyse de la réalité sociale et spatiale.

Le débat met en évidence l'intérêt de cette démarche lyonnaise. Il apparaît nécessaire de mieux valoriser cette dimension qualitative de l'observation. En effet, les revues d'architecture, d'urbanisme font très peu état des évaluations des

aménagements et encore moins des procédures existantes. Mais l'auteur ne se risque pas à décrire les modes d'évaluation pratiqués à Lyon, pas plus d'ailleurs qu'il ne dévoile vraiment les méthodes d'observation. Il en décrit l'intérêt, la nécessité, la performance sans détailler les procédures. Du coup, la contribution hésite entre ce qui serait propre à une étude de terrain, un bilan des résultats d'expérience et une méthodologie générale. Dans tous les cas, la tentation de passer de l'observateur au prescripteur est toujours présente. Enfin, les finalités de l'observation ne sont pas posées. A moins qu'elles ne soient implicitement légitimes. Qui observe qui et pourquoi ? Quel est le statut des observateurs relativement aux observés ? Ces derniers se voient imposer des observateurs. Cette imposition ne se traduit-elle pas par l'aggravation de leur dépendance, la manifestation de leur incapacité à faire valoir leurs valeurs, leurs croyances, leurs pratiques, leur monde ? Autrement dit, l'observation en tant que moyen de produire des aménagements ne serait-elle pas aussi un déni de la compétence des habitants à prendre en charge l'expression de leur propre demande ?

Malika Amzert confronte les deux notions de cadre de vie et d'espace public². Le dernier succéderait au premier dans l'idéologie qui domine la pratique de l'aménagement. Dans la première, c'est le citoyen qui revendique la reconnaissance d'un droit pour les habitants à participer à l'élaboration des projets d'urbanisme et d'aménagement. Dans le second cas, c'est le politique qui, comprenant le parti qu'il peut tirer de l'usage de la participation, reprend l'initiative. Autrement dit, l'auteur perçoit dans la démarche de requalification des espaces publics une stratégie d'octroi de la démocratie. Cette stratégie s'appuie sur le sentiment d'urgence à sauvegarder un monde face au changement qu'impose l'évolution économique de la société. La nécessité de participer aux aménagements s'enracinerait dans cette nécessité de la sauvegarde. C'est ce passage du cadre de vie à l'espace public, comme avènement d'une forme – édulcorée – de la démocratie participative, que l'auteur tente de présenter à partir du contexte de l'agglomération lyonnaise.

La participation forme le thème central du chapitre. Elle se constitue comme une forme de réponse à ce qui apparaît être une crise de la représentation politique. L'enjeu autour des usages des espaces est déterminant : qui est légitime à fixer les règles d'occupation, d'appropriation ? Selon l'auteur, la position des classes moyennes devient un enjeu majeur, notamment dans les revendications à la participation aux décisions. Les classes moyennes, en ce sens, imposeraient un modèle de décision dans lequel la représentation politique ne vaudrait que dans l'échange entre les élus et les électeurs. Autrement dit, y serait contestée la représentation au profit de la participation. C'est sur la question du contrôle du mandat que se jouerait la revendication de la participation aux décisions politiques. N'est-ce pas dans ce modèle de démocratie que s'inscrit la nécessité de l'observation des pratiques sociales ? En effet, cette observation vise toujours une plus grande intégration des habitants au processus d'aménagement de leur cadre de vie. Mais dans le même temps, cette observation s'impose aussi aux groupes sociaux dominés – et qui, de ce point de vue, peuvent n'avoir aucun intérêt à la participation. L'auteur

² En l'absence des lecteurs et de l'auteur, cette contribution n'a pas été rapportée lors du séminaire.

n'emprunte pas cette piste qui aurait pu faire écho aux propos de Jean-Claude Barthez et éclairer pour partie les implicites à l'œuvre dans la démarche d'observation décrite par Bruno Voisin.

DIVISIONS SOCIALES ET DIVISIONS SPATIALES¹

Le discours public des aménageurs, des maîtres d'œuvre (architectes, paysagistes ou ingénieurs), des maîtres d'ouvrage, se limite rarement à la présentation d'un projet sous ses aspects techniques. Quand il est question de projet d'espace public, par définition le projet d'un espace ouvert à tous, le discours ne peut faire abstraction des objectifs politiques et sociaux que sa réalisation vise. Une usine, un hôpital ou un établissement scolaire peuvent se définir par les activités déterminées qu'ils doivent permettre et faciliter. Pour les espaces publics une telle définition est beaucoup plus difficile. Les activités que ces équipements servent ne sauraient se traduire facilement en termes économiques, en organisation du travail, en ergonomie. Les activités y sont multiples et inévitablement plurielles. Elles sont le résultat des foules et non pas celui d'organisations dont les objectifs sont définis, et définissent presque préalablement l'espace et le temps de leur déroulement tout comme ils définissent les moyens organisationnels à mettre en œuvre pour leur accomplissement.

Le programme d'espace public ne peut contenir toutes les activités dont l'espace public est pourtant la condition. L'imprécision est inévitable. Le traitement monumental, la visibilité ne peuvent surseoir à cette multiplicité des activités dont l'espace public est le théâtre. La justification du projet se porte alors sur les deux registres social et culturel. Ainsi, parler d'agora, de forum, de mail est habituel dans le discours d'aménagement. C'est, ce faisant, se référer à la sphère culturelle et historique et dépasser de la sorte le niveau fonctionnel et spatial. Pour ne prendre qu'un exemple, Michel de Sablet [1990] pour définir l'espace public, introduit la «notion d'espace collectif urbain». Il le compare alors à un «corps qui a sa propre existence» et le décrit comme un «espace de communication», un «espace de stratégies», un ensemble de «lieux de vie et de socialisation» ; ce qui lui permet de conclure que «les espaces publics forgent l'âme de la cité». D'autres textes montreraient de la même façon le lien étroit que les aménageurs nouent entre les agencements spatiaux, sociaux et idéologiques.

6.1 L'ESPACE SUR LE MODE IDÉOLOGIQUE

De manière générale, peu d'observateurs mettent en doute ce lien qui, implicitement pris pour une donnée, pour un fait, conduit un grand nombre d'aménageurs à vouloir éduquer les usagers aux bonnes utilisations des espaces. L'établissement de

¹ Par Jean-Claude Barthez, sociologue, chef de Projet en Développement Social Urbain de 1990 à 1992.

ce lien occulte le fait que les aménageurs ne sont, le plus souvent, que les metteurs en scène des usages dominants. L'éducation au bon usage des espaces va de soi parce que l'imposition d'un usage se fait sous le couvert d'une évidence des conduites culturelles ou posées comme telles. Cette évidence dissimule de fait les rapports de domination qui s'instituent au travers de l'imposition des comportements licites dans les espaces.

De ce point de vue, Le Corbusier, avec ses préconisations impératives, reste le modèle du genre. Les aménageurs ne sont pas seuls à assumer des fonctions idéologiques. De plus il n'y a pas forcément de raison de le leur reprocher plus qu'à tous les autres. Ce n'est pas la médiation idéologique qu'il convient de critiquer mais bien plutôt l'idéologie elle-même, en ce qu'elle institue, à travers les usages de l'espace, des rapports sociaux. On peut alors regretter ici que cette prise en compte du social ne soit jamais plus qu'un alibi quasi publicitaire, un masque, un écran de l'idéologie, plutôt qu'un souci réel d'intégrer les manières d'être et de faire dans l'espace. C'est typiquement le cas des grands ensembles pour lesquels l'espace public n'est pas absent.

Confier à un grand prix de Rome d'architecture le soin de dresser les plans des Minguettes² n'a servi qu'à masquer la logique et, surtout, les impératifs de l'industrialisation du bâtiment que stigmatise le désormais célèbre «chemin de grues» posé comme principe générateur de morphologie urbaine. Il est possible de dire exactement la même chose de la ville nouvelle de l'Isle d'Abeau que l'on présente comme une «ville à la campagne» ou comme une «fédération de bourgades». Il s'agit ni plus ni moins derrière les beaux dessins ou derrière les images agrestes et rurales de définir un cadre de vie qui s'impose non plus selon les besoins d'une population, mais selon les nécessités des constructeurs (au sens large). Ainsi à l'Isle d'Abeau, le cadre paysager dissimulait sur le plan pratique le sous-dimensionnement (pour ne pas dire l'absence de prise en compte) des services de transports en commun. Il faut dire qu'au moment de la conception de cette ville nouvelle, la conviction générale était à la production en masse des véhicules individuels et il était attendu – dans la théorie du moins – que tous disposeraient des ressources nécessaires à la consommation des automobiles. La réalité a démenti une idée qui se voulait à sa manière généreuse.

Une question cependant reste en suspens. Si la référence aux données sociales est posée comme légitime – même quand elle n'est que pure idéologie – pourquoi ne pas pousser la logique à son terme ? Pourquoi ne pas abandonner les oripeaux de l'idéologie et entreprendre les attendus, les besoins, les demandes des habitants ? La cohérence des aménagements des espaces qui restent à aménager ou à réaménager tient aux modalités par lesquelles les acteurs de l'aménagement s'interrogent sur l'adéquation entre les modèles standard des espaces publics et les conditions concrètes de la vie de leurs habitants. D'une certaine manière, la nécessité d'intervenir sur les espaces publics – leur dégradation et leur requalification subséquente – relève d'une forme d'inadéquation que la pratique met à jour.

Les modèles d'espaces publics se réfèrent à une conception globale de la ville. Cette conception globale relève des modalités économiques de production des espa-

² L'un des premiers grands ensembles français.

ces urbains tout comme elle relève des formes que sont en état de projeter les groupes socialement dominants ; groupes sociaux dont font partie, peu ou prou, les aménageurs. Les quartiers dits sensibles sont définis comme tels justement parce qu'ils regroupent des populations marquées par leur situation en marge de l'économie dynamique. L'exclusion, et d'une certaine manière la distribution de ces populations dans les quartiers périphériques (modernes généralement), relève de mécanismes légitimes pour les groupes dominants qui assument de la sorte la double injonction du sacrifice des populations que le système économique ne peut inclure et la nécessaire intégration sociale de ces mêmes populations. Dans une situation aussi paradoxale, il n'y a rien d'étonnant à relever dans la production et l'usage des espaces collectifs et publics de nombreux dysfonctionnements.

6.2 L'INSÉCURITÉ, DE L'ORDRE SOCIAL À L'ORDRE SPATIAL

Parmi tous ces dysfonctionnements l'insécurité est sans doute le plus marquant de tous. Pratiquement tous les rapports³ s'intéressant à l'état des espaces publics y font référence. Systématiquement aussi, l'insécurité est associée à des espaces. Il s'agit le plus souvent de lieux dont le statut est incertain : les entrées d'immeuble, les espaces dits de proximité (autour des entrées, autour des immeubles). Généralement, ce sont des lieux de passage où s'assemblent les jeunes. Ce sont aussi des espaces publics – dont le statut n'est pas en question – mais qui forment des lieux de passage que privilégient les rassemblements de jeunes. Ces lieux constituent des enjeux d'appropriation. Leur contrôle opposent les groupes plus ou moins constitués à l'autorité (notamment les forces de l'ordre) et aux propriétaires ou gérants de propriétés (liés aux activités industrielles, de services, etc.). C'est ainsi que certaines esplanades ou encore les abords des centres commerciaux ou des hypermarchés font l'objet de luttes pour leur appropriation.

6.2.1 L'insécurité, le stigmatisme des jeunes

Ce sont les jeunes qui sont généralement stigmatisés comme fauteurs d'insécurité. Ils sont visibles dans l'espace public, ils sont omniprésents dans les espaces collectifs. La catégorie «jeune» est extensible, elle tend à identifier un large spectre de population qui court des jeunes de plus en plus jeunes, aux adolescents de plus en plus vieux. La catégorie jeune intègre un spectre qui va des pré-adolescents aux trentenaires. L'espace de l'insécurité est celui qu'occupent les jeunes. C'est par ce raccourci que pourraient se définir les rapports du spatial et du social. Reste que ceux qui observent les phénomènes d'insécurité, tout comme ceux qui s'en plaignent tendent à incriminer des conditions non spatiales : le chômage qui sévit tout particulièrement auprès des jeunes, la démission des parents, la difficulté de l'école à se

³ Cette réflexion s'appuie notamment sur l'ensemble des travaux menés depuis 1996 par des stagiaires de l'agence d'urbanisme du Grand Lyon sur les quartiers sensibles. Ces travaux, à la demande du Service du Développement Social du Grand Lyon et des Services de l'Équipement de l'État, portaient sur l'observation des pratiques sociales dans les espaces publics. Tous les rapports font peu ou prou référence à l'insécurité [Agence d'Urbanisme du Grand Lyon, 1996].

substituer à la famille pour transmettre les valeurs et les règles nécessaires à l'intégration sociale, les difficultés des autorités à faire respecter la loi, etc.

Notre propos ici, avant de revenir aux questions proprement spatiales, est de repérer, rapidement, la nature de ces déterminants qui pèsent sur le fonctionnement des espaces publics ; de repérer leur caractère structurel ou non. En effet, le chômage, malgré son taux élevé, peut varier – il est admis par exemple qu'il diminue depuis 1998. La démission des parents n'est, au mieux, qu'une hypothèse dont il faudrait justifier qu'elle est nouvelle. N'était-elle pas déjà incriminée il y a une quarantaine d'années quand les «jeunes des banlieues» étaient des «blousons noirs» ? La tendance est grande de considérer les dysfonctionnements de la banlieue comme strictement conjoncturels, comme le résultat d'inadaptations momentanées, et, en conséquence, d'en conclure que tout rentrera dans l'ordre un jour ou l'autre. Cette tendance optimiste semble démentie par les faits.

Il est probable que la destructuration de la sphère du travail et l'évolution de la division sociale de l'espace font de ces dysfonctionnements des phénomènes permanents. Ces dysfonctionnements qui deviennent pour ainsi dire de véritables fonctionnements alourdissent considérablement les tâches et les responsabilités des divers acteurs intervenant sur les quartiers sensibles ; en particulier, ceux de ces acteurs qui travaillent à orienter les processus d'intégration.

6.2.2 L'intégration et ses difficultés

Le terme d'intégration est à prendre en son sens le plus général – et non pas comme étant réservé aux seules populations d'origine immigrée. Il désigne les processus qui font d'un individu un membre à part entière de la société dans laquelle il vit. Toute société, pour assurer sa survie et son développement, est tenue d'organiser l'intégration de chacun et de tous et, en particulier, l'intégration des enfants et adolescents. Dans le temps et l'espace, les systèmes d'intégration ont pris des configurations diverses. Dans la société occidentale en général et la société française en particulier, au long d'une évolution qui remonte à plusieurs siècles, une part de plus en plus grande de cette fonction intégrative a été dévolue à des institutions spécialisées : l'école au premier chef et, pour les cas plus difficiles, la justice et la police à travers les textes et dispositifs concernant les mineurs, et la famille, bien entendu. Mais de nombreux autres facteurs contribuent à l'intégration qui ne joue plus, maintenant, qu'un rôle secondaire. C'est typiquement le cas de la sphère du travail avec ses multiples acteurs.

La structure de la production économique⁴ a profondément changé sous l'effet de ce qu'on appelle la mondialisation ; changement qu'inaugure la première crise pétrolière de 1973 qui sert de date repère. En France, la part des travailleurs manuels dans la population active ne cesse de baisser au profit des employés de toutes natures

⁴ Evidemment il ne peut être question de donner ici toutes les références concernant ce sujet. Toutefois on peut se référer aux différents articles parus dans les publications de l'INSEE, *Données Sociales*, notamment les éditions de 1993, 1996 et 1999 qui décrivent ces changements, notamment, Alain Chenu [1993], Dominique Méda [1996]. Un exemple régional particulièrement instructif est donné par le «morcellement» du site industriel du Pont de Claix, près de Grenoble, qu'a provoqué la stratégie de la société Rhodia [Hélène Goyet, 2000].

et des cadres. L'évolution économique tend à faire glisser les emplois du secteur secondaire au secteur tertiaire. Ce transfert est double. Premièrement, la production industrielle, en se mécanisant, en s'informatisant et en s'automatisant voit le nombre de ses salariés diminuer alors que, dans le même temps, leur qualification augmente. Deuxièmement et corrélativement, les entreprises procèdent par externalisation, selon le vocabulaire consacré, de toutes les activités qui peuvent être accomplies ailleurs et par d'autres. Les activités ainsi externalisées sont, généralement, celles qui demandent le moins de compétences. L'appel croissant aux entreprises d'intérim est une autre forme de cette tendance à l'externalisation.

6.2.3 La destruction des modes de socialisation par le travail

L'accroissement du secteur tertiaire paraît bénéfique pour les salariés. Ce n'est pas toujours le cas. S'il est vrai que la part des salariés qualifiés qui s'adonnent à la recherche, à la commercialisation, à la publicité, etc., grandit au détriment du personnel affecté à la fabrication, il est vrai aussi que le secteur tertiaire s'enrichit d'activités qui relèvent essentiellement du travail déqualifié et généralement «manuel». C'est typiquement le cas dans les activités de transports qui ne réduisent pas les tâches de manutention. Le même constat peut être fait pour les activités de nettoyage et de propreté et d'autres encore moins «manuelles», qui ont en commun d'être tout aussi répétitives et mal payées.

Ce gigantesque transfert des emplois induit aussi la disparition des grosses entreprises ; entendu par là les entreprises à forte concentration d'emplois. Ainsi le cas de Sochaux et de l'entreprise de construction automobile Peugeot. Cette entreprise est passée de 36 000 salariés en 1979 à 12 000 en 1996. Cette perte en terme d'emploi profite aux PME et PMI tout en restant dans le même domaine d'activité. Dans ces petites entreprises, les salaires sont souvent plus bas que dans les grandes, la précarité souvent plus grande et, surtout, la représentation ouvrière y est nettement moins bien assurée. Les rapports de force traditionnels entre patronat, syndicats et organisations parasyndicales se fondaient sur la mobilisation des salariés. Cette mobilisation devient beaucoup plus difficile dans les petites entreprises. L'impact de ces changements en profondeur est important dans le milieu des travailleurs manuels. La «citoyenneté» comme identité sociale et individuelle ne peut plus s'appuyer sur l'appartenance économique à un milieu de travail, à une organisation. L'intégration qui se construisait par l'apprentissage, le compagnonnage, par la transmission des savoir-faire (les apprentissages «sur le tas») disparaît au profit d'un émiettement des salariés. Cet émiettement individualise particulièrement les salariés les moins qualifiés et les prive des références qui jusque là leur permettaient de se reconnaître collectivement, de s'identifier comme membres d'un ensemble auprès duquel ils pouvaient apprendre, s'informer, se défendre et espérer.

Ces transformations structurelles accroissent la précarité du travail et des revenus à travers les contrats à durée déterminée (CDD), le temps partiel (en règle générale qui procède plus de l'imposition que de choix véritables), l'intérim, la flexibilité. Ces transformations tendent à confiner toujours plus les populations touchées par la précarité dans les quartiers sensibles – ou plutôt dans les quartiers que ces populations rendent sensibles. Ces quartiers se composent pour la part la plus importante

d'Habitations à Loyer Modéré (HLM). Les informations aujourd'hui disponibles montrent une progression incessante de la paupérisation. A l'échelle nationale l'appauvrissement est repérable dans le flux des entrées et sorties des parcs de logements sociaux⁵. Les ménages pauvres sont plus nombreux à y entrer et inversement les ménages solvables sont les plus nombreux à en sortir. De même la part des revenus les plus bas (inférieurs au premier quartile) passe de 12,3% en 1973 à 29,9% en 1988. Ce qu'on connaît de l'agglomération lyonnaise va dans le même sens. L'analyse des flux d'entrées dans le parc HLM lyonnais met en évidence une forte paupérisation des demandeurs. D'autres études confirment la tendance. Ainsi, les Caisses d'Allocations Familiales font état de la forte concentration des familles à très bas revenus dans les HLM des quartiers sensibles. Ces mêmes organismes mettent en évidence le fait que les ménages les plus démunis qui n'ont pas toujours accès aux logements sociaux se rabattent sur les copropriétés «dégradées» en surpeuplement.

Tout cela est certainement bien connu, ou paraît l'être. Cependant il demeure moins sûr que le lien soit fait entre, d'une part, la destructuration d'une partie du monde du travail, notamment le monde ouvrier et, d'autre part, l'extension des quartiers dits sensibles. En ce sens, le problème déborde les simples effets mécaniques du chômage. C'est de l'étendue du problème dont il faudrait tirer des conclusions pour l'aménagement de l'espace public. Dans la société des Trente Glorieuses – qui vient comme aboutissement de toute la période qui l'a précédée – le monde ouvrier était institué en classe, la «classe ouvrière». Le monde ouvrier, hors la lutte des classes, constituait un milieu «où il importait que le jeune ait le plus tôt possible un bon métier, qu'il puisse gagner sa vie et fonder une famille» : le jeune devenait adulte en pays connu. «Les pères étaient à même de contrôler la formation dispensée aux fils [...]. Un même milieu ouvrier où les fils rencontraient des adultes qui leur assuraient des protections traditionnelles» [Christian Baudelot, Roger Estabiet, 2000]. De cette manière, l'intégration des adolescents dans le monde des adultes était assurée par le milieu du travail.

Cette intégration participait d'une culture : la culture ouvrière fondée sur la reconnaissance d'une habileté manuelle et d'une compétence professionnelle. Cette culture centrée sur le travail entretenait une forte solidarité, à la fois familiale et de voisinage. L'entraide relevait de la nécessité et des conditions d'exploitation de la force de travail. Le travail féminin domestique était indispensable et reconnu. Un milieu, une culture suffisamment constituée imposent une représentation politique propre. Cette représentation intéressait directement le monde du travail. La représentation syndicale, les comités d'entreprise et l'ensemble des organisations ouvrières viennent amplifier la représentation politique *stricto sensu* – les partis et plus exactement, le «parti». Cette représentation qui permettait d'instruire les revendications, contribuait à structurer le milieu ouvrier. Ce milieu, dominé, pouvait cependant affirmer une différence en affirmant ses valeurs et son identité. Dans cette configuration les quartiers populaires étaient moins des lieux de confinement que des lieux où se développaient une vie sociale propre, une culture ouvrière suffisamment forte pour

⁵ Voir Michel Amzallag et Gilles Morenfeld [1993]. En ce qui concerne l'agglomération lyonnaise cf. Cyrille Broillard, David Leblanc et Alberto Lopez [1996] ainsi que le dossier *INSEE Rhône Alpes* [1999].

établir les habitants dans une condition de citoyens à part entière, aptes à user, à leur manière, de la ville [Henri Coing 1966 ; Michel Verret, 1979, 1981, 1996].

La destructuration du monde ouvrier tel qu'on le connaissait jusqu'aux années 1970 est un fait. Comme est un fait le confinement des populations actives les moins qualifiées et les moins aisées dans les quartiers stigmatisés. Le processus intégrateur du travail et du milieu du travail a perdu une grande part de son efficacité. Les adultes qui vivent sa dégradation en la subissant sont de moins en moins à même d'être individuellement, dans leur famille, des modèles identificatoires. Leur part et celle de leurs pairs dans le processus d'intégration sociale des enfants et des adolescents est de moins en moins efficace. On peut penser que c'est cette double atteinte aux mécanismes d'intégration qui joue dans les comportements des jeunes. Elle serait à l'origine d'une forme nouvelle et particulière d'anomie, stigmatisée comme le mal des banlieues.

La sphère du travail ne joue plus, ou joue moins bien, son rôle intégrateur. Le travail et le monde du travail ne fournissent plus aux jeunes les moyens d'accéder à la ville, à l'urbanité. Les quartiers populaires deviennent des lieux de confinement, des «lieux de repli», des «lieux d'évitement», des lieux identitaires aussi. Le quartier alors devient facteur d'intégration, mais en renouvelant les règles d'appartenance. En quelque sorte, le lieu de résidence constitue une fonction d'«intégration résidentielle» des jeunes dans le monde ; fonction nouvelle et sans doute, pour partie, à inventer.

6.2.4 Le repli et les espaces du repli

L'aménageur ne peut pas ignorer cette nouvelle fonction résidentielle. Il lui revient même de contribuer à son développement, de lui donner ses points d'appui et peut-être même la légitimer. Il faut admettre sans doute qu'en amont de tout aménagement le comportement des jeunes n'est que le symptôme des changements profonds que nous vivons. L'insécurité peut s'interpréter de la même manière comme symptôme. Evidemment ce n'est pas dire que l'insécurité est nécessité. Les changements dont elle est le symptôme sont profonds et durables. Ce n'est pas l'insécurité qui est intéressante mais ce qu'elle dit de l'ordre social qui naît. L'ordre et la loi sont indispensables et absolument nécessaires. Mais quelle loi pour quelle ordre ? Telle est sans doute la question que nous adresse aujourd'hui la banlieue. C'est en ce sens qu'il faut entendre la nécessité d'inventer à l'échelle de la résidence des mécanismes d'intégration sociale pour compenser ceux qui ont disparu.

Dans cette tâche le technicien de l'aménagement ne peut agir seul. Il va de soi que les responsables politiques et administratifs doivent intervenir dans le processus d'aménagement. Ils sont les seuls légitimement habilités – puisqu'ils sont la puissance publique – à définir l'orientation des aménagements et, surtout, à arbitrer entre tous les possibles qu'ouvre le changement en cours. C'est en ce sens que la puissance publique doit être présente, et physiquement présente, par le truchement de ces agents dans les quartiers. Les responsables politiques et administratifs doivent être physiquement présents pour être concrètement les interlocuteurs des habitants. Seule cette présence à la fois des agents et des instruments de la puissance publique – ses bâtiments et son lustre – peut constituer les quartiers en entités urbaines et non plus en franges au ban de la ville.

Sans doute faudra-t-il aussi multiplier le nombre de médiateurs et d'intermédiaires. Ces derniers constituent les ambassadeurs ou les passeurs entre les représentants politiques, l'administration, les mandants et les administrés. Dans certains quartiers du Grand Lyon existent des «femmes relais». Une circulaire de la Délégation Interministérielle à la Ville (DIV) du 26 avril 2000 définit la fonction d'«adultes relais» qui viennent s'ajouter aux «accompagnateurs de nuit dans les bus» et autres médiateurs. Cette prolifération de nouveaux rôles est une manière de pallier la défaillance de certains mécanismes traditionnels d'intégration sociale. Ils sont une réponse dans l'urgence dont rendent compte les symptômes de cette défaillance et notamment l'insécurité. Mais les ambassadeurs ne sauraient suppléer au manque, à l'absence des institutions et encore moins s'y substituer. Les ambassadeurs sont des messagers entre deux camps, entre deux mondes et n'ont d'autre puissance que le message qu'ils colportent.

De cette manière, à partir d'aménagement redéployant les institutions en fonction des nouvelles potentialités résidentielles auxquelles ouvre l'obsolescence des mécanismes traditionnels d'intégration, il devient possible de rêver de quartiers qui ne seraient plus stigmatisés, ni même «lieux de repli» mais qui deviendraient des «lieux d'ancrage», c'est-à-dire des lieux qui rendraient la ville accessible.

6.3 OBSERVER, PARTICIPER ET AMÉNAGER

Le statut de chef de projet en Développement Social Urbain⁶ renvoie à celui d'un observateur qui, établissant une manière d'état des fonctionnements, s'emploie à engager le dialogue avec les habitants. Le chef de DSU de cette manière appartient à cette classe de professionnels qui assurent la médiation entre les institutions et les habitants des quartiers sensibles. L'observation dans le cadre de la médiation est insuffisante. Elle implique en contrepartie la participation des habitants. Si la participation relève de l'évidence, sa pratique est bien moins simple qu'il n'y paraît. L'appel à la participation reste souvent purement incantatoire. Nous tenterons ici d'apporter une contribution empirique aux réflexions théoriques de Jean-Yves Toussaint [2000] autour du statut du destinataire des aménagements.

Observer conduit à trouver les symptômes des fonctionnements. Aménager implique d'aller au-delà : entreprendre, derrière le symptôme, les fonctionnements eux-mêmes. En cela la participation dépasse l'observation. Par participation, il est entendu la reconnaissance de la compétence des habitants. Autrement dit, l'habiter en tant que pratique, relève des habitants et non pas de la technique de l'édification. Il ne relève pas de la compétence de l'aménageur de définir cet habiter. L'aménageur se doit d'en instruire les conditions spatiales. Entre habitants et aménageurs se tiennent les édifices. Pour les premiers ce sont autant de projets de pratiques sociales, pour les seconds autant de projets de pratiques techniques [J.Y. Toussaint, 2000, pp. 194-198]. La participation relève des modalités par lesquelles les uns et les autres communiquent et font valoir leur projet. Jean-Yves Toussaint met en scène deux

⁶ Longtemps statut de l'auteur.

types de protagonistes qu'il oppose dans le projet contemporain d'aménagement, les destinataires et les destinateurs. Aux premiers sont octroyés par les seconds les espaces de leurs pratiques. Aux destinataires, il revient d'habiter. Aux destinateurs, il revient de concevoir, réaliser et gérer l'habitat. Tout le problème tient dans la conformité des pratiques des premiers aux attentes des seconds ; sachant que ces attentes déterminent formellement les objets destinés aux premiers...

Dans un inventaire des méthodes commandé par le Service du Développement Social Urbain du Grand Lyon – portant sur la période 1990-1993⁷ – la participation apparaît en bonne place. Parmi tous les thèmes traités dans cet inventaire étaient abordées «la présentation des projets aux habitants» et «la participation des habitants à ces projets». Les réponses des habitants étaient dans l'ensemble plutôt favorables. Mais au-delà de la balance entre les avis positifs et les avis négatifs et les taux de satisfaction, ce sont les attendus que les réponses permettent d'identifier qui donnent les limites de la participation.

Les projets dont il était question ne sont pas toujours des projets d'aménagement d'espaces publics. Toutefois, ils sont tous exemplaires des conditions de la participation des habitants dans les formes contemporaines du projet.

6.3.1 Les comités de quartier

Entre 1990 et 1993, dans certains de ces quartiers en développement social urbain (DSU), les élus locaux avait créé des comités de quartier. Il s'agissait de faciliter la participation des habitants. Ces comités de quartier devaient être des lieux de dialogue et de concertation entre les élus et les habitants. Les habitants ont réagi positivement à ces instances formelles : «ce sont des lieux où les véritables questions sont posées même si le système de réponse est déficient» explique un habitant. Mais tous s'accordent pour reconnaître que «tout ceci ne concerne qu'une minorité de personnes» car «les gens n'osent pas parler...».

Il semble possible de généraliser. L'existence d'une instance ne supprime pas *ipso facto* les difficultés de communication entre les élus, les responsables techniques ou administratifs et les habitants. C'est pourquoi apparaissent, pour compléter le dispositif de concertation, les habitants relais. Des habitants s'engagent en quelque sorte à faire remonter aux responsables concernés les demandes, observations, revendications du quartier. Ce relais peut aller jusqu'au transfert de responsabilité. Même si c'est exceptionnel, la participation de quelques-uns peut aller jusqu'au partage de la gestion d'un équipement avec les responsables politiques ou associatifs.

C'est à cause des difficultés de la communication entre les habitants et les institutions que plusieurs personnes interrogées ont commencé à discuter les «conditions de la participation». En effet, en plus des attitudes formelles consistant à désigner un élu comme correspondant d'un quartier, à recruter un chef de projet chez les habitants – chefs de projet habitants, comme il existe ailleurs des chefs de projet utilisateurs – à constituer des comités de quartiers ou des réseaux de personnes relais, bref à

⁷ *Opération de Développement Social Urbain (DSU) de l'agglomération lyonnaise – Bilan des actions 1999-1993. Synthèse Générale*, Service DSU du Grand Lyon. Ce bilan comprend 13 monographies de quartier et une synthèse, *L'enquête qualitative*, ronéo, 40 p. (document non publié).

inventer des dispositifs, il faut aussi avoir quelque chose en commun, quelque chose à partager. Ainsi les habitants soulignent souvent qu'il devrait être nécessaire et impératif qu'avant de parler de communication, avant de créer les dispositifs de la concertation, les institutions commencent par «adopter les langages des habitants, qu'elles apprennent la culture de leurs mandants». Il est nécessaire que ces institutions et surtout leurs membres, admettent que les problèmes tiennent au cœur des gens et que par conséquent ces gens puissent se passionner et «en cours de réunion, s'exprimer en hurlant». Ils soulignent aussi la nécessité de prendre du temps «de travailler immeuble par immeuble et leur laisser le temps de comprendre». Si «les gens ne se déplacent pas, c'est aux institutions d'aller vers eux». «C'est du travail allée par allée qu'il faudrait mettre en place, c'est un travail de longue haleine».

Les habitants demandent aussi que les acteurs institutionnels jouent un jeu participatif franc : «on a le sentiment qu'on s'est servi de nous pour justifier la concertation» ; «on est partenaire avant la mise en place du projet mais ni pendant, ni après» ; «on cherche vite à nous exclure des actions qui marchent et où on a été véritablement partie prenante». Ce sont ces observations qu'un professionnel traduit en affirmant : «les gens ont beaucoup donné et ils en ont assez. Il y a épuisement parce qu'ils ont donné au-delà des retombées sur le quartier». Un habitant se fait plus précis : «on demande toujours aux quartiers défavorisés d'être plus social, d'avoir plus de liens sociaux, ça m'a toujours choqué».

Cette dernière réflexion mérite qu'on s'y attarde. C'est peut-être même l'essentiel du problème de la participation dans les quartiers sensibles. Pourquoi donc ici les habitants sont-ils sollicités ? Pourquoi donc invente-t-on des dispositifs de concertation spécifiques ? En fait, ce problème tient à la disparité des situations et à la disparité des pouvoirs entre les habitants de ces quartiers et les élus ainsi que les professionnels qui y interviennent. En fait, dans tous les autres quartiers de la ville la formation du lien social est laissée à lui-même : il n'est pas l'effet d'une volonté extérieure aux populations. La conscience de ces disparités s'est manifestée dans une étude faite aux Minguettes⁸. Des personnes interrogées, logées là depuis l'achèvement des immeubles, ont refusé de se reconnaître habitants du quartier. Ce lieu leur paraissait trop marqué et trop stigmatisé. La commune ou l'agglomération constituait leur référence urbaine.

6.3.2 La participation et les pressions

Dès la fin des années 1960, au sein des grands ensembles – qui n'étaient pas encore des «quartiers sensibles» – il existait des différences importantes entre les populations captives du système d'attribution et les populations qui constituaient ces logements en une étape dans un itinéraire résidentiel qui devait les conduire vers les copropriétés en immeubles ou les lotissements de maisons individuelles en propriété.

⁸ Cette enquête a eu lieu en 1997. Elle portait sur les thèmes «mémoire et identité de quartier». Elle a été organisée dans le cadre des stages organisés par le Service DSU du Grand Lyon. Voir en particulier à l'Agence d'Urbanisme du Grand Lyon, les rapports de Diana Szanto, 1997, *Identité et mémoire du quartier Armstrong aux Minguettes*, rapport de stage, ronéo, 92 p ; Karine-Noëlle Chareyron, 1997, *Mémoires et identités des quartiers, le quartier Armstrong*, rapport de stage, ronéo, 133 p. ; ainsi que J.C. Barthez, [1998].

Durant cette période, les différences et les tensions qu'engendrait la proximité de ces différentes populations étaient masquées par l'effervescence de la vie associative dans laquelle les classes moyennes se sont fortement engagées⁹. Cette différenciation des populations a considérablement évolué. C'est aujourd'hui une véritable séparation à la fois sociale et spatiale.

Les couches les plus aisées de la population, après être passées dans les grands ensembles, se sont installées pour partie en ville et pour partie en périphérie. Certaines ont fait le choix de s'installer dans ce qui pourrait être une troisième couronne, au-delà la périphérie. Ces populations vivent de manière plus ou moins isolée en privilégiant l'«entre soi». Les populations qui sont restées dans les grands ensembles, voire celles qui continuent à en assurer le peuplement, se sont paupérisées. Les ménages à bas revenus, à faible qualification, peu armés pour défendre leurs droits et leurs exigences légitimes et dépourvus généralement de pouvoir sont captives du marché du logement social.

Dans ce contexte la participation n'est pas sans poser quelques problèmes. En effet, le non-choix la fait apparaître comme une épreuve supplémentaire. Elle est perçue le plus souvent comme un leurre, en cela qu'elle n'intéresse pas les problèmes concrets des populations visées. Ces populations attendent des interlocuteurs attentifs, capables d'entendre et de prendre en charge leurs demandes. Il n'est pas certain que l'aménagement des espaces publics fasse partie de ces demandes. Sans doute en font encore moins partie, les aménagements des espaces centraux ; espaces que les aménagements renvoient à leur situation d'exclusion – exclusion qui peut conduire à des pratiques de conquêtes, notamment par les jeunes qui, en groupe, vont «occuper» la Part-Dieu¹⁰ ou la rue de la République.

Il en va tout autrement dans les quartiers moins centraux et dans les endroits d'usages plus quotidiens. Les observations menées sous la direction de l'agence d'urbanisme de Lyon depuis 1996 font apparaître que les revendications des populations sont d'autant plus fortes que les espaces sont des espaces du quotidien, qu'ils sont à proximité du logements et qu'ils sont l'objet de luttes pour leur appropriation par de multiples groupes sociaux. Ces observations sur les espaces à proximité du logement mettent en évidence l'évolution des occupations en fonction de la saison, des heures de la journée. Des groupes se succèdent sans toujours se tolérer sur les mêmes espaces : les mères et les enfants, les enfants, les pré-adolescents, les adolescents, les jeunes, les adultes.

Ce sont les entrées d'immeubles qui constituent le point fort où s'exacerbent les tensions entre les habitants. Ces espaces sont-ils des espaces privés en partage entre les voisins de la même cage d'escalier ? Sont-ils des lieux publics que peuvent oc-

⁹ Sur ce thème il faut remonter dans le passé lointain des années 1970, notamment les travaux de Paul Clerc [1967], Jean-Claude Chamboredon et Madeleine Lemaire [1970]. Pour les travaux sur Lyon et son agglomération, Guy De Longeaux [1968] pour le quartier de la Duchère, Jean-Claude Barthez [1974].

¹⁰ La Part-Dieu comprend l'un des plus grands centres commerciaux de l'agglomération. Ce centre est situé «en ville» à quelques minutes du centre Presqu'île où est située la rue de la République. C'est également dans cette dernière que se déroulent de grandes manifestations, dont les biennales de la danse auxquelles sont conviées les associations de la banlieue.

cuper en toute liberté et à toute heure les groupes de jeunes gens ou d'adultes. Ces espaces à proximité des immeubles de logement donnent lieu à des pratiques diverses. Ainsi les habitants d'une copropriété dans un quartier de logements sociaux peuvent considérer que les alentours de leurs immeubles sont privés. En conséquence de quoi, ils souhaitent généralement marquer les limites. Il s'agira de plantes épineuses ici ou d'aménagements radicaux ailleurs. Ainsi, à la Darnaise aux Minguettes à Vénissieux, les femmes et les enfants les plus petits se sont appropriés les pieds des immeubles au détriment des hommes et des jeunes adultes repoussés plus loin. La situation est là inverse de celle des centres villes. Plusieurs cas sont intermédiaires. Certains aménagements permettent mieux que d'autres de délimiter des espaces correspondants à des pratiques différentes et reconnues comme telles. Ainsi le Square de l'Arsenal à St Fons où les boulistes, les adolescents et les femmes avec les enfants se partagent une place publique. Ailleurs, comme Parilly à Bron, l'aménagement ayant octroyé un caractère central à un carrefour de cheminements piétons, un espace est devenu un lieu stratégique qu'occupent en quasi permanence des groupes de jeunes. Depuis, les femmes et les adolescentes sont obligés de faire un détour.

6.3.3 Apartés sur le cas de la réhabilitation des logements

La réhabilitation des logements sociaux constitue un cas d'école pour ce qui relève des conditions de la participation des habitants. Les logements correspondent à un domaine fortement investi par les familles. La confrontation est alors inévitable entre les «destinateurs» – maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre en l'occurrence – et les «destinataires». En effet, ces derniers sont présents. Autant les aménagements des espaces publics peuvent laisser indifférents les riverains, autant l'intervention sur les logements et sur les immeubles mobilise les habitants.

L'Etat, par une circulaire de 1993, impose aux organismes gestionnaires de logements sociaux – HLM (Habitation à Loyer Modéré) – d'associer les locataires aux procédures de réhabilitation des logements. Cependant, l'organisation de ces entreprises de logement social est relativement complexe et pèse sur la possibilité d'associer les locataires. Ainsi, un Organisme Public Aménagement et de Construction – l'un de ces fameux organismes gestionnaires de logements sociaux – comprend une direction générale. C'est à elle que les locataires adressent généralement leurs doléances quand le dialogue avec les échelons subalternes de l'entreprise a échoué. Mais la direction générale délègue ses prérogatives à la direction du patrimoine chargée des réhabilitations. C'est la direction des attributions et de la vie sociale qui est responsable des surveillants, des agents de secteurs et des conseillers sociaux qui tous assurent, à un niveau ou à un autre, le contact avec les habitants. L'antenne de gestion locale héberge un délégué territorial qui a pour mission d'assurer le suivi permanent et direct des locataires. Enfin, il faut compter avec le service contentieux vers lequel remontent les problèmes d'impayés ; ce service peut ignorer pour partie les arbitrages déjà rendus par la direction financière de l'entreprise. La procédure de réhabilitation a permis d'ajouter à cette série d'interlocuteurs potentiels le chargé d'opération qui est en liaison directe avec l'architecte maître d'œuvre et le coordinateur de chantier. Comme il se doit, c'est à l'architecte et au coordinateur de travaux qu'il revient de donner les ordres aux en-

treprises et de veiller au bon déroulement des chantiers. Lesquelles entreprises réparties en corps de métier ont leur propre problème de coordination à régler.

L'organisation devient extrêmement compliquée et l'ensemble des intérêts entre tous les différents intervenants difficile à accorder. La place des habitants dans ce dispositif organisationnel devient impossible. Parmi les cas portés à notre connaissance¹¹, même dans les organismes de logements sociaux où la volonté de coopérer avec les habitants est manifeste, la réalisation reste difficile. Dans l'un de ces organismes s'est développée une politique de rapprochement avec les locataires. La gestion ordinaire des logements relève d'antennes installées sur place dans les parcs de logements. Généralement, les rapports entre les habitants et l'antenne sont bons, mais ils restent hors du circuit des travaux. En fait c'est le maître d'œuvre qui rapidement monopolise les relations avec les habitants. En général ces relations ne sont pas faciles – puisqu'elles impliquent directement l'espace domestique – ce qui amène rapidement les habitants à s'adresser à la direction générale. Quand à l'intérieur de cette dernière les responsables ne veulent ni ne peuvent se lancer dans une épreuve de force entre leurs subordonnés et les représentants de la maîtrise d'œuvre, c'est à la presse, presque toujours, qu'aboutissent les revendications sous la forme d'articles intempestifs qui n'arrangent pas la situation... Il faut ajouter à cet émiettement systématique des relations entre bailleurs et locataires, les malfaçons et la quasi-impossibilité dans laquelle se trouvent les locataires de disposer du moindre recours – il arrivera sur un chantier que plus de soixante ménages sur deux cent soixantent refusent de signer le certificat de réception des travaux¹².

Dans un autre cas, le lancement de l'opération avait été précédé par une enquête questionnaire auprès des locataires. L'enquête avait pour but de déterminer les travaux prioritaires pour les locataires. Le taux de réponse a été de 85%, ce qui traduit le puissant investissement des ménages. Un comité de suivi comportant des habitants a été créé. Mais l'organisme bailleur de logements sociaux a refusé catégoriquement d'y inclure les représentants des associations locales. Le problème des associations n'est pas simple évidemment. Celles-ci ont souvent pour vocation de pallier les difficultés des habitants. Généralement ces derniers appartenant aux couches dominées de la population éprouvent les pires difficultés à faire valoir leurs positions, à négocier à parité avec les autorités – ou ce qui apparaît tel aux yeux des habitants. Bien souvent, pour se faire entendre, les habitants sont obligés de s'organiser collectivement. Ce n'est du reste pas propre aux habitants des couches sociales les plus démunies... Dans cet exemple de concertation cette possibilité est refusée. Ce cas est loin de faire exception : l'obligation d'associer les locataires aux décisions concernant leur logement renvoie aussi aux modes de légitimation des représentants des locataires – et de tous ceux qui se réclament de cette représentation. D'une certaine manière alors,

¹¹ Notamment le rapport rédigé par un habitant sociologue, Ahmed Jadir, 1998, *Histoire vécue de réhabilitation de logement en site occupé*, ronéo, 89 p. (non publié, exemplaire à l'Agence d'Urbanisme du Grand Lyon). La réflexion faite ici sur les conditions de la concertation avec les habitants dans le cadre de la réhabilitation de logements s'inspire des descriptions faites dans ce rapport.

¹² Ce qui peut se révéler efficace puisque sans cette signature, les entreprises ne peuvent pas être payées.

l'association se retourne contre les locataires en les isolant face à l'organisme bailleur ; lequel est en demeure d'octroyer à ces locataires une association...

La singularité des situations, leurs multiplications, la diversité des réactions des populations interrogent aussi sur la cohérence possible des enquêtes sur le terrain. Il est souvent difficile de considérer que les personnes interrogées sont représentatives de la population tout comme il est difficile d'inférer aux pratiques des habitants dans un lieu singulier une valeur d'universalité ou de généralité. En règle générale, ces observations menées sur le terrain ne permettent pas de justifier formellement d'un jumelage entre évaluation et programmation. Mais dans le même temps où elles ne permettent pas non plus de justifier d'une participation démocratique, ces observations constituent un instrument efficace qui permet aux aménageurs – et plus encore aux «destinateurs» – de ne pas se laisser prendre à leurs propres projections en tenant compte, au moins partiellement, d'une extériorité objective. Dans cette situation, l'observation, mieux sans doute que la participation *ex-post*, éclaire les programmations suivantes. Ce n'est pas seulement un pis-aller. L'observation impliquant les habitants peut être une meilleure forme de participation. En effet, il paraît parfaitement illusoire de croire qu'il peut exister, au sein d'un groupe d'habitants, un point de vue unanime ou une rationalité qui, s'exprimant dans un discours, serait exploitable par l'aménageur.

VISIBILITÉ SOCIALE ET APPROPRIATION DES ESPACES¹

L'ancrage spatial des groupes de jeunes dans les quartiers d'habitat social révèle une dynamique et une évolution où se combinent des processus de confrontation et des stratégies d'appropriation. Schématiquement, on pourrait esquisser un parcours qui mène certaines catégories de jeunes d'une place «en vue», souvent près d'une route et avec le souci avoué de «voir», mais aussi de «surveiller», à une étape intermédiaire pour stationner durablement dans des lieux de passage comme le parking ou l'entrée d'immeuble. Quelques-uns poursuivent cette avancée paradoxale qui les «introduit» dans les immeubles au point de «squatter» des appartements et d'accentuer le mouvement de repli des habitants. D'autres, de plus en plus nombreux, conquièrent des espaces souterrains, et s'approprient les caves, s'éclipsent plus ou moins durablement des espaces publics visibles. Toujours est-il que ces croisements, entre jeunes et habitants, ponctuent le rapport public-privé par des tensions dans des lieux de semi-familiarité (dont la fonction, au contraire, tient d'une intermédiation qui devrait autoriser un relâchement de soi). C'est, d'une certaine manière, tout l'investissement au quartier et les rapports d'identification qui se trouvent ainsi mis à l'épreuve². L'intérêt porté à ces croisements autorise une microsociologie de l'exposition de soi dans des lieux «à risques» pour saisir les tactiques d'évitement ou d'implication et interroger ainsi les fonctions de mixité et de médiation, d'abord à l'intérieur de ces territoires dits «sensibles». Car d'une certaine manière, les dynamiques internes – celles qui participent de la «mixité» – conditionnent largement les processus de mobilité, notamment pour ce qui est de la liaison et de la relation au «reste» de la ville.

7.1 LIEUX DE PASSAGE ET INTERACTIONS

Le bas des immeubles, les allées, les caves et tous les espaces intersticiels sont-ils la «bonne» entrée pour penser la socialité, celle qui s'exprime au quotidien, dans les quartiers d'habitat social, notamment ceux que l'on qualifie de «sensibles»? Car le plus souvent, c'est par une sociologie qui tend à saisir la situation morphologiquement, qu'on évoque ce qu'on appelle, par la référence même de la banlieue, la «dérive» ou la «dégradation» de la vie sociale de ces sites [Maurice Halbwachs, 1970]. Il est vrai que le rappel des éléments «structurants» – comme le rapport au

¹ Par Abdelhafid Hammouche, maître de conférences, Université Lumière Lyon 2, chercheur au CRESAL-CNRS.

² On prendra ici appui sur des études menées en région Rhône-Alpes, notamment dans les agglomérations lyonnaise et stéphanoise, dans les années 1990.

travail et la sociabilité que cela génère [François Dubet, Didier Lapeyronnie, 1992³] – s'impose. Mais c'est là une première étape qui en appelle une autre, avec une microsociologie susceptible d'éclairer mieux encore la situation, notamment pour ce qui est non pas la question des «jeunes» – sinon au risque de les «déconnecter» de l'espace social où cette question prend sens – mais celle des rapports sociaux de génération. C'est alors l'intérêt porté sur l'espace public «physique», et plutôt sur ses limites que dans ses centralités apparentes, qui devrait alimenter la connaissance de ces quartiers, et plus exactement les processus à l'œuvre. Mais pourquoi les allées, les caves et autres lieux plus ou moins fonctionnels ? Parce que, d'une certaine manière, le bâti et toute l'organisation spatiale ne constituent qu'un cadre formel, «sans vie». A l'instar de M. Marié, on peut s'intéresser plus précisément aux dynamiques internes de ces territoires considérés comme des «corps actifs» [Michel Marié, 1982].

Ces lieux de croisements, ou de retrait, incontournables (entrées en bas d'immeuble), ou dont on peut faire le deuil (caves), constituent des jointures, avec des jeux plus ou moins lâches, et donnent à entendre, parfois à voir, la «respiration» qui rythme les rapports sociaux. C'est un espace public charnière où se jouent «deux limites aussi terrifiantes l'une que l'autre : la terreur de l'identification – l'espace public est un espace de traîtres et de traducteurs – et la terreur de l'envahissement – l'espace public est un espace de réserve et de cloisons.» [Isaac Joseph, 1982, pp. 14-15]. Cela ne manque pas de poser la question, en termes épistémologiques et méthodologiques, du statut de ces instants, de cette fugacité faite d'aléatoire et de crispation, d'intensité dramaturgique et d'exposition de soi. Que révèlent ces épisodes des attentions et des tensions, et même, et peut-être surtout, des processus de construction et d'attestation de l'altérité ? Car, en un certain sens, ce sont là des condensés qui, loin de se comprendre dans une immanence, s'enracinent dans des histoires. On l'aura compris, on veut faire tenir à ces lieux, aux rencontres qu'ils obligent ou qu'ils excluent, un rôle d'indicateur des modes d'implication et de dévoilement. C'est donc une sorte de phénoménologie qu'on propose ici pour approcher, si l'on peut dire, ces lieux communs, qui – aux confins du «privé» dont ils constituent l'accès et le premier débouché et du «public» qu'ils contribuent à définir en tant qu'espace – deviennent parfois inaccessibles.

Pour ce faire, on se propose ici de restituer une sorte d'histoire du «repli» des jeunes, avant de s'attarder sur les lieux d'interaction et les effets sur l'espace public, pour s'interroger enfin sur les relations d'altérité.

7.2 DU RETRAIT AU REPLI

Les jeunes les plus «désignés», à défaut d'être toujours visibles, sont devenus un des points majeurs de l'espace public. Dans certaines cités, ils occupent une place paradoxale ; éléments «structurants» de la vie sociale, ils n'apparaissent quasiment

³ Abdelhafid Hammouche et André Micoud, 2000, in «Les êtres selon l'industrie et les êtres selon la génération : les nouveaux cadres de l'action sociale dans une zone franche à Saint-Etienne» in [André Micoud et Michel Péroni, 2000].

plus qu'à la tombée du jour, et se nichent durant une partie de la journée dans les caves. Cette occupation souterraine n'est ni le fruit du hasard ni identique dans toutes les cités.

Dans un premier temps, on est tenté de voir là une répartition des territoires et une occupation des espaces qui tient compte des rapports de force fluctuants au fil de la journée, en fonction d'îlots particuliers, et des modes d'appropriation. Ainsi certaines allées, au bas des immeubles, «appartiennent» à certains groupes, quand, à peu de distance, d'autres investissent un local, ou un lieu culturel. Mais il est aussi des endroits tenus par des hommes ou des femmes plus âgés, parfois reflets d'un rare mixage. Les plages horaires désertées sont celles du soir et de la nuit : à partir de 19-20 heures, la présence des «adultes» est moins dense, et les passages moins nombreux. Cette vie «souterraine» peut s'avérer un indicateur qui permet de mesurer le «chemin» parcouru et les processus qui se traduisent par cette occupation. Car on pourrait esquisser une histoire de l'occupation en surface, et rappeler que dans les années 1980, les jeunes avaient multiplié les demandes de lieux de «regroupements» et de «convivialité». Cette « mise en cave » pourrait se lire aussi comme l'expression d'échecs, de retraits, d'écarts, et même d'impasses par rapport à la sociabilité.

L'usage de caves fut, dans certaines cités et dès le départ, problématique. Mais ici on s'intéressera surtout au développement des pratiques de ces caves, essentiellement à partir des années 1980 pour repérer des usages différenciés, et des effets multiples aussi bien dans les réhabilitations que dans la conception du travail de «proximité». On se propose d'évoquer les usages des espaces, visibles ou souterrains, avant de s'interroger sur les processus de sociabilité que recouvrent ces appropriations.

7.3 DU CROISEMENT À L'ÉVITEMENT

Les premiers temps, ceux qu'on a évoqués par l'expression de la «galère», ont été ceux de la visibilité. Dès le début des années 1980, en même temps que se multipliaient les associations, des manifestations plus ou moins spectaculaires mettaient en avant la question des jeunes. D'une certaine manière, ils symbolisaient toute la problématique des banlieues : l'émergence de ces jeunes et leurs aspirations en termes de sociabilité, alors que leur horizon était pour le moins incertain, remettaient en cause ce qui caractérisait l'univers ouvrier et, dans bien des cas, celui plus spécifique aux primo-migrants. Dans l'espace public, ces situations étaient évoquées plutôt sous l'angle de la «réparation» ou de «l'intégration», avec la politique de la ville. Les multiples désignations (les banlieues, les territoires «sensibles»...) laissaient croire à une déconnexion multiple – par rapport à la spécificité du site, à la trajectoire migratoire... – et à l'instauration d'un territoire qui n'attendait que son «insertion». La focalisation sur les jeunes allait de pair avec une mise à l'écart des arrière-plans – la «culture» ouvrière, l'«origine» des parents, voire la relation avec ces derniers.

Il est vrai que la morphologie de bon nombre de cités laisse bien voir une dynamique «d'enfermement» qui se traduit dans les rapports aux espaces communs. Ainsi, les lieux de «mixité» se réduisent et on voit, par exemple, dans quelques quartiers au Sud de Lyon, les plus âgés – des hommes dont plusieurs immigrés, pour la plupart

ayant des enfants arrivés à l'adolescence – se replier sur une des deux places du quartier pour jouer aux boules ou discuter. L'autre place, délaissée dès la fin des années 1970, jouxte un parking et devient l'espace où se montrent les jeunes. A quelques mètres de là, une murette permet de s'asseoir et de contempler le passage des rares véhicules ou de quelques piétons. La journée des jeunes est ponctuée par des regroupements entre ces deux pôles internes, avec en hiver, un abri que constitue l'entrée d'immeuble la plus proche de la place. A l'extérieur du quartier, les étapes les plus investies sont le centre commercial et les cafés à proximité. Ici comme ailleurs dans le quartier, les mélanges générationnels sont peu fréquents et ce qui caractérise la plupart des jeunes tient à la faiblesse des relations que l'on pourrait qualifier de «contraignantes» ou «contenantes» et à partir desquelles se génèrent des rapports d'altérité. L'usage des espaces fait l'objet d'appropriation, souvent par la seule présence et l'acceptation des passages ou non. Mais, en revanche, il existe des lieux délaissés et sans véritable enjeu : hors des parcours ordinaires, parfois situés en position de repli, ces lieux deviennent ceux «du secret, lieux intersticiels... presque exclusivement utilisés par les jeunes extérieurs à la cité qui n'y sont que de passage et par ceux qui, «membres» du groupe, sont le plus engagés dans une dynamique marginale.» [François Chobeaux, 1994].

La cité la plus «fermée» sur elle-même reste néanmoins appréciée dans une «hiérarchie des espaces de vie» [Jean-Charles Lagrée, 1985], c'est-à-dire mise en «classement» par rapport à d'autres cités de même type. La visibilité, le champ de vision qu'offre le lieu sont autant de facteurs considérés. Il s'agit de voir, et depuis les éventuelles interventions des locataires ou celles de la police, de se préparer soit à une riposte, soit à une fuite. Bien sûr, la dimension saisonnière intervient également et les groupes se déplacent en fonction des abris que la cité offre. Mais tout de même, on apprécie l'angle de surveillance : «ici on peut voir venir tout le monde, on n'est pas surpris, et on peut partir partout, on n'est pas coincés» [*ibid.*]. L'environnement compte, et en même temps n'est pas apprécié en tant que tel. C'est plus le souvenir des espaces en friche et les successives appropriations qui sont évoqués par les jeunes. Comme si l'avancée en âge se traduisait par des avancées territoriales, sans balises, et avec chaque fois des innovations en termes de pratiques. Le rapport aux cités et quartiers de la région est également pris en compte. Certains lieux accueillent plus ou moins régulièrement des jeunes venus en voisins, en passagers ou en permanents. Le quartier du Montcel à la Ricamarie était apprécié par des jeunes de la ville voisine, le Chambon Feugerolles, et de la ville centre, Saint-Etienne, et notamment d'un de ses quartiers, Montreynaud. Dans le Rhône, on peut prendre l'exemple de Bron, où dans certaines cités on retrouve des jeunes gens de passage venus de Vénissieux, ou plus installés et venant de Givors et Grigny, dans le même département. Les raisons de cet attrait sont multiples : relations établies dans le cadre de la scolarité, réseaux familiaux, et perception de potentialités. Celles-ci concernent aussi bien le loisir, les trafics et autres délits.

Mais au-delà de ces diversités de situation, la relation jeunes-adultes (et parmi les jeunes sont compris les enfants) est le socle de cette dynamique. Dès les années 1960, dans les quartiers d'habitat social, ou dans certaines copropriétés, comme à Fontaine près de Grenoble par exemple (Bâti-Coop), les enfants s'inscrivent dans une

relation semi-ludique avec l'environnement⁴. Les coursives, les allées et les alentours, les caves pour les immeubles qui en sont pourvus, deviennent autant de territoires où on se croise dans le respect, dans une insolence naissante ou, parfois, dans un rapport de provocation. C'est pour le dire schématiquement, un jeu d'appropriation qui participe à une urbanité ludique, et parallèlement relativement recluse, qui se constitue à partir de la multiplicité des rencontres en cantonnant, relativement, les rapports d'altérité au sens des générations ou des groupes sociaux et ethniques [Jean-Claude Chamboredon, Madeleine Lemaire, 1970]. On pourrait considérer que les mises à distance qui se travaillent ou se consacrent dans ces lieux, sont des amorces de civilités. Elles contribuent à façonner, progressivement ou brutalement, de manière dialectique ou aléatoire, des arrière-plans à l'espace public du quartier, dont les délimitations sont plus floues, et dont la structuration dépendra, plus ou moins directement, plus ou moins rapidement de ces échanges dans ces coulisses, où sans être en privé, on est entre soi, c'est-à-dire surtout sans intermédiaire ni recours, donc livré à ces espaces et leurs contextualisations.

7.4 LES CAVES : DE LA RUE AU SQUATT

Certains espaces sont moins, ou pas du tout visibles. Semi-privatifs, comme les entrées d'immeubles ou privatifs, comme les caves, ils se situent soit dans la pénombre, soit comme sas. Ils possèdent une singularité dans certains quartiers : celle d'offrir un croisement réellement ou fantasmatiquement déséquilibré entre jeunes, souvent en nombre dans les allées, ou supposés en groupes dans les caves, et les «adultes», la plupart du temps seuls. Les caves deviennent une étape des circuits. On a évoqué plus haut la demande de locaux et on pourrait faire le lien entre le refus d'une place «en vue» et l'appropriation d'un espace qui exprime un retrait tout en étant une annexe du «privatif». Mais là, à la différence de l'entrée de l'allée, le face-à-face ne se produit pas. L'appropriation est plus le fruit d'un évitement, même si les tentatives de gestion de «proximité» produisent de rares confrontations avec les mêmes difficultés qu'au bas des immeubles. Déjà, lors des premières occupations des caves, se juxtaposent plusieurs usages et, parfois, plusieurs types d'usagers. Les caves, avant toute revendication de «local», servent de réserves : pour «planquer» quelques objets certes, mais aussi pour des jeux de séduction avec ou sans «boum» selon l'âge, et également, mais on le dit moins, pour trouver refuge et réguler en quelque sorte les aléas de la vie familiale. A l'écart des espaces les plus en vue, mais sans en être déconnecté, se crée tout un ensemble de solidarités, plus ou moins consistantes, plus ou moins durables, et qui préservent ou organisent les rapports aux espaces contraignants – la famille, l'école, et une partie du quartier.

Si l'entrée d'immeuble fut toujours et malgré tout un lieu de croisements, le garage, l'appartement squatté, et encore plus la cave, ont depuis plusieurs décennies représenté des lieux de repli. Occupés, et parfois créés par des jeunes du quartier, ces espaces peuvent aussi être constitués en lieux d'hébergement lors de passages ou de

⁴ Je remercie vivement André Porte pour ses précieuses informations concernant cette période.

séjours plus ou moins prolongés d'individus en errance relative. Ce sont des parents «lointains», ou des compagnons d'un stage qui tournent mal, à moins qu'il ne s'agisse de «routards» qui font une escale parce qu'ils ont fait connaissance et sympathisé avec quelques jeunes du quartier. Il est difficile de saisir précisément les moments premiers et la configuration dans laquelle se façonnent ces espaces. La sortie de prison peut être un temps de recherche d'hébergement où les relations du quartier, ou d'ailleurs lorsque le rejet du sortant ne se limite pas à sa seule famille, se mobilisent pour trouver un refuge. Mais on peut au fil des années, et au vu des pratiques dans des sites où ces lieux restent un tant soit peu accessibles, distinguer les espaces clos et les espaces ouverts. L'accès des premiers est «dangereux», et l'on verra des gardiens d'immeubles refuser de se rendre seuls dans certaines caves. Celles-ci s'avèrent être, comme dans plusieurs villes de la banlieue lyonnaise, des lieux de stockage de produits volés. Non seulement ces caves deviennent inaccessibles, mais elles bénéficient, dans les cas «extrêmes», de la protection toute involontaire des gardiens eux-mêmes. C'est le cas, par exemple, lors de réparations ou de tous autres travaux nécessitant le passage d'ouvriers dans les caves, lesquels peuvent être tentés par la marchandise (matériel hi-fi...). La situation est paradoxale et révélatrice : d'une part, le «vol» en ces lieux ne peut quasiment faire l'objet d'aucune sanction, et l'on craint de voir alors des «étrangers» au territoire ne pas respecter la loi du quartier, d'autre part, les gardiens parant au danger de se voir accuser en lieu et place des ouvriers, deviennent les gardiens vigilants de la marchandise. A l'inverse, les lieux ouverts, comme certains appartements dans plusieurs quartiers de Chambéry, sont, par exemple, des lieux qui autorisent la négociation. Ainsi, et pour poursuivre en termes de positions adoptées par les gardiens, verra-t-on un surveillant, «découvrant» un appartement indûment occupé, inviter les jeunes à se retirer. Ceux-ci se retirent, sans trop opposer de résistance, emportant une télévision qu'ils avaient installée et quelques effets personnels.

Globalement, on pourrait restituer une dynamique à l'œuvre dans ces sites, où la dimension (le nombre d'immeubles, d'appartements, d'habitants) et la localisation (proche de la ville-centre, ou en région plus faiblement urbanisée) se combinent pour atténuer ou, au contraire, accentuer les effets de ces jeux d'appropriation. Ceux-ci équivalent – pour peu que l'on veuille bien se souvenir des principes qui président à la naissance de ces quartiers – à la constitution d'une mémoire avec ses «lieux», dans tous les sens du mot. Car ces quartiers se devaient d'être au-delà de la seule question du logement et comprendre tous les équipements nécessaires à la vie de la cité⁵. C'étaient des conceptions s'inscrivant dans une «modernité» corrélative de l'évolution des moyens de production, pour donner des «unités résidentielles équilibrées et complètes» pour répondre, entre autres, à des migrations intérieures. C'était, d'une certaine manière, un démarrage qui faisait fi du passé en visant une quasi-suffisance sociale.

⁵ Jacques Maziol, 1962, «La solution du grand ensemble», in *Urbanisme*, n°75-76 cité in Jean-Pierre Epron [1992].

7.5 REPLI ET ALTÉRITÉ

Les «mélanges», les croisements, les évitements se jaugent bien plus dans ces espaces restreints, contextualisés avec des mémoires du temps récent qui organisent des «exils» intérieurs, avant même que ces quartiers soient désignés de la sorte. Lors des rencontres, le détenteur de l'ordre (par exemple un gardien d'immeuble) se référera plutôt au temps passé qu'à la règle ou à la norme. C'est plutôt l'image de ce qu'il était enfant dans des conditions semblables qui donnera sens à la rencontre que le sentiment de crainte que peut susciter sa position, même si cette position (gardien de l'immeuble) peut rassurer comme lien potentiel avec tous les inconnus. Il est vrai qu'une rencontre, avec l'échange de signes que cela induit, suppose une négociation et s'entend comme une pragmatique. Mais là, au fil du temps et selon les sites, c'est une inversion qui est consacrée. La connaissance sensible, celle des épisodes communs, celle des remontrances, laisse place à un doute qui s'exprime sous forme d'interrogations sur le «milieu», la «culture», etc. Le jeune, celui qui appartenait au paysage, devient «lointain», et l'adulte «garant» devra s'exposer, puiser dans son patrimoine personnel, aussi bien sous forme de «souvenirs» et donc d'un lien qu'on espère conserver ou de compétences dramaturgiques (faire «bonne figure», faire preuve de doigté, contourner physiquement et psychologiquement le groupe et ses éventuelles provocations, explicites ou à demi-mot). Bien plus que dans l'espace scolaire, l'insolence, telle que l'évoque Jean-Paul Payet [1985], organise les interactions.

Mais l'on pourrait penser que dès le départ, il y eut une infiltration par les interstices, c'est-à-dire les lieux peu visibles, peu convoités, et par où s'est joué un lien social, au sens d'actualiser et de réaménager les relations entre des locataires dont la mobilité, sous l'angle du processus (entre arrivée et départ), organisait les rapports. On serait tenté de poser des individus marqués du sceau du passage, face à des enfants, ou «de trop», on verra plus loin pourquoi cette expression, ou trop ancré en ces lieux, parce que les seuls capables de circonscrire leur présence au présent en relation avec des «semblables». Comme le dit Anne Querrien [1985], il y avait à inventer un mode de vie nouveau. Et la quotidienneté s'inscrit en termes de stationnement et d'urbanité, d'ouverture ou de repli. Ainsi l'usage des emplacements interstices ne signifie pas le même investissement pour des jeunes et parfois, même si c'est beaucoup plus rare, pour des moins jeunes. Certains restent dans le fonctionnel, ils se «posent» dans une allée, utilisent les garages pour de menus trafics, ou de simples réparations, et se retirent ponctuellement dans des caves ou des appartements «squattés». Ils ne se confondent pas avec ces espaces tout en bénéficiant de ces avantages secondaires, lorsque le coût ne leur paraît pas trop élevé. Mais en tout cas, ils sont, à la différence des adultes, déliés de mémoire pesante. Ils s'implantent et à leur manière : au vu et au su de tous, ou plus souterrainement, en repli et selon les conjonctures que connaît le quartier, mais aussi en vertu d'impasses psychosociales (divorce des parents, décohabitations difficiles...). Les lieux interstitiels introduisent à deux types de questionnement : le premier sur la construction de l'espace public dans ces grands ensembles, le second sur la gestion de l'altérité.

En schématisant, on pourrait considérer que la transgression ou plutôt le rapport à la transgression est consubstantiel de l'espace public. Dès le plus jeune âge, le

groupe se compose autour de l'invite à la contravention : d'abord en lisière et subrepticement, puis de plus en plus ostensiblement, avant que, dans les quartiers les plus «durs», la transgression n'apparaisse plus comme telle et s'impose, ne serait-ce qu'au titre d'une sociabilité, en tant que bienséance. C'est donc d'emblée l'équilibre de la relation adultes-enfants-jeunes qui est mis à l'épreuve et qui rejaillit sur la vie sociale. Lorsqu'il y a «dégradation», pour reprendre une expression consacrée et qui, après tout, signifie un «affaiblissement graduel, continu (de la lumière, des couleurs)», et renvoie à la destitution «d'une manière infamante de sa dignité» (*Petit Robert*), c'est bien souvent lié à la rupture de cet équilibre. Se multiplient alors les tensions et les exclusions : on n'ose plus se rendre dans certains lieux, le passage auprès d'un groupe devient un épisode redouté. Quant aux groupes de jeunes, l'appropriation passe d'abord par l'amélioration du confort : on «bricole» les interrupteurs pour ne plus avoir à se lever, on se répartit entre les étages lorsqu'il y a plusieurs logements vacants dont la fonction peut être différenciée (pour consommer de l'alcool, en rapport avec l'usage ou le commerce de drogues...). Ces appropriations s'accompagnent ou sont précédées de jeux de provocation («on attachait avec une même corde les poignées de deux portes sur un palier, puis on sonnait et on s'en allait en courant»)⁶.

L'insolence s'exprime parfois paradoxalement, et l'on verra quelque jeune se distinguer de ses compagnons de bas d'immeuble pour saluer un locataire de l'allée. Mais le salut est légèrement ironique, et surtout s'accompagne d'une demande de cigarette. Il n'est pas rare que le locataire tende son paquet de cigarettes. Les jeunes en question ne manquent pas de souligner que «d'habitude, ils ne les calculent même pas», c'est-à-dire qu'ils ne les regardent pas ou qu'ils ne les voient pas. C'est toute la question de la reconnaissance et de la nature du lien qui se trouvent posées. Le silence et l'évitement du regard invoqués manifestent, d'une certaine manière, toute la distance qu'on veut maintenir dans cette proximité. Ne pas se confondre, serait-on tenté de penser. Mais se saluer, et s'en tenir là alors que pèsent la relation de voisinage et les désagréments liés, dans l'esprit des locataires, à la présence des jeunes, ne peuvent convenir. Aller au-delà, ce que certains ont fait, et parfois à plusieurs reprises, expose aux réactions qui ne manquent d'ailleurs pas de se manifester. C'est dans cet enchaînement qu'apparaît la perception du rapport à l'autre en termes de «légitimité». Une quelconque remontrance émanant d'un adulte se verra écartée d'un revers de la main : «d'où il me connaît ?» s'entend alors comme une réplique qui, pour celui qui l'énonce, clôt le différend.

Il importe peu de constater l'ancienneté de la relation ou la proximité de voisinage ; cette méconnaissance, avancée apparemment de mauvaise foi, dissimule une distance qui résulte de deux déficits relationnels. Le premier est «vertical» et réfère à l'absence de relations entre parents (ceux du «jeune» et le ou les locataire(s) mécontents) que ce soit sur le registre de la simple sociabilité et/ou sur un registre «fonctionnel» (travail dans une même entreprise par exemple). Le second est «horizontal» et découle d'une intersubjectivité structurée autour de clivages sociaux et

⁶ Témoignage d'un ancien habitant (fin des années 50, début des années 60) d'un quartier de l'agglomération grenobloise.

culturels et donc de relations intergénérationnelles. Le lien sous cet angle semble «vide» de sens, et le «jeune» se trouve démuné de relations «consistantes», sinon pour des ponctuations, lors de «situations de malaise», qui lui rappellent sa marginalité et son stigmate [Erwing Goffman, 1975]. Ce sont, ainsi, des rencontres sans lendemain, et des affirmations sans confirmation. C'est cette absence de répétitions et de volonté d'imposition qui caractérise en grande partie la socialisation de certains jeunes⁷. Pour peu que l'on considère les processus d'acculturation qui se traduisent dans l'enceinte domestique par une moindre autorité paternelle [Abdelmalek Sayad, 1991⁸], ou par une sorte d'inversion culturelle avec des parents «minoritaires» [A. Hammouche, 1994], on tend à conclure à une altérité par «l'évitement» ou par l'effleurement.

Car si l'on ne peut attester de «soi» qu'en passant par l'autre, parce que soi-même est comme un autre, pour reprendre Paul Ricoeur [1990], il faut bien constater que l'ancrage dans le quartier, lorsqu'il est quasi exclusif, équivaut à un «défaut» d'altérité. On comprend alors que ces lieux de passage deviennent les derniers lieux de tensions illustrant la relation adultes-jeunes comme une succession de retraits. On verrait alors autant d'étapes de mise à distance avec des locataires qui tentent de se préserver, instaurant, puis consolidant un vide relationnel, en organisant une relation aux espaces sur le mode discret de l'emprunt. Mais à l'évidence, cette relation dans l'espace du quartier ne saurait se comprendre sans les relations qui s'établissent ailleurs – au sein de la famille, dans l'enceinte scolaire, là où on constate un parallèle avec ce qui se passe dans le quartier en ce qui concerne la position des adultes.

7.6 ALTÉRITÉ ET ESPACE PUBLIC

Ce qui se donne à voir dans les lieux qu'on a tenté d'approcher ici, et qui, le plus souvent, sont désignés comme la marge de la ville, montre au contraire ce qui est la raison même de l'urbanité. Les deux socles de celle-ci – la référence à l'espace public entendu comme la résultante d'opinions contradictoires et la référence à l'altérité pour dire que la ville est le produit de la coexistence d'inconnus les uns aux autres – sont ici mis à l'épreuve. Il faut sans doute rappeler que la ville, comme le démontre Max Weber, s'entend comme un espace de «mobilité» et «d'étrangeté».

Pour lui, la ville se fabrique dans un rapport constant de déliaison et, pour le paraphraser, une ville se fait lorsque plusieurs villages se défont [Max Weber, 1982]. C'est toute une représentation dynamique de la ville qui est donnée à voir. Son espace est évolutif et mosaïque : tout en mouvement, tout en mobilité, et structurellement lié aux migrations. Ainsi le «lien» est toujours problématique, se forgeant avec les processus de «fraternisation» – au sens du même M. Weber – c'est-à-dire dans un cadre (selon les périodes historiques, c'est celui du «marché» et du commerce par exemple, ou plus proche de nous celui que constituent le travail salarié et l'industrie).

⁷ Avec des situations inverses où l'autoritarisme des parents se traduit par l'exclusion de certains enfants.

⁸ Notamment «Les enfants illégitimes», pp. 184-258.

L'altérité se perçoit donc, au travers de ces processus, différemment et l'étrangeté, de redoutée, s'inscrit en se transformant dans le paysage de la ville. Les uns et les autres, étrangers de toutes parts ou distants par les rapports d'âge, se «frottent» et se socialisent réciproquement. Pour tous, et encore plus pour ceux qui se pensent de la ville depuis toujours, le lien est de fait constamment en question. Ce qui en caractérise le questionnement aujourd'hui tient sans doute d'une part, à la difficulté de se référer à un cadre commun et à une sociabilité qui en découle, et d'autre part, à la place acquise par la subjectivité dans les rapports sociaux, et peut-être encore plus dans les rapports intergénérationnels. La rencontre apparemment est perçue comme plus risquée et chacun semble vouloir s'en préserver – autant d'éléments qui génèrent un «retrait» par rapport à la rencontre dans la ville globalement et, de manière plus manifeste, dans ses «banlieues».

L'ESPACE PUBLIC, SCÈNE ET MISE EN SCÈNE¹

L'espace public, comme le théâtre, accueille un public. Il se définit même, comme espace, par cette qualité-là : l'espace dans lequel se situe le public. Peut-on observer l'espace public comme un théâtre ? Le passant est-il un comédien ? Le passant est-il un analogue du comédien ? A moins qu'à l'inverse, le comédien ne soit un analogue du passant ? Quatre analogies remarquables poussent à répondre par l'affirmative. Les passants dans l'espace public seraient analogues aux acteurs sur la scène dressée dans le théâtre.

8.1 QUATRE ANALOGIES, UN THÉÂTRE

Le passant et le comédien se trouvent placés, dans l'espace public et sur la scène, sous le regard d'un public. Cette condition du passant et cette condition du comédien forment la première analogie. Etre sous le regard du public constitue un fait simple et d'une extrême évidence, mais c'est sans doute le fait qui porte le plus à conséquence. Etre sous le regard d'un public, apparaître en public, impliquent pour chacun la mise en œuvre quasi automatique d'une foule d'artifices pour conserver son intimité, sa « bulle », comme pour se protéger.

Ainsi en est-il du comédien. En dehors d'une hiérarchie de règles tenant à la diction et à la position du corps nécessaires à la vie sur un plateau, le comédien a pour premier réflexe, souvent, d'éloigner de sa propre personnalité, le personnage qu'il doit interpréter. Parfois même, pendant qu'il est encore dans une phase de recherche, le comédien rechigne à lui donner corps. Toute incarnation de personnage entraîne automatiquement une mise en situation de la personne du comédien, de sa propre personne, de ses propres émotions. Le travail du comédien consiste alors, pour partie, à accepter de se mettre ainsi en danger. Il doit, ce faisant, accepter de se dévoiler partiellement sous les yeux du public. Dans cette mise à nu devant le public et face au metteur en scène, seul le comédien sait la part de lui-même qui entre dans le personnage. Lui seul est maître de cette alchimie. Le masque serait cette part, hors de lui-même, par lui-même. Si d'aventure, ce masque venait à tomber devant le public, ce ne serait plus alors du théâtre, mais le spectacle un peu effrayant d'une psychothérapie de groupe.

Le passant, ce quidam dans la rue, lui aussi se protège du public. Il use des règles de conduite, de civilité, de l'urbanité. Ces règles l'aident à faire de lui un urbain,

¹ Par Davyd Chaumard, ingénieur de recherche, Equipe Développement Urbain de l'INSA de Lyon.

anonyme et neutre. Elles lui permettent de masquer sa propre personnalité en le fondant dans la foule anonyme. Le passant n'est pas un être tout à fait naturel : obéissant aux règles, il se met en représentation, il est un rôle que sa sociabilité le pousse à tenir. Pour cette raison, l'espace public devient l'espace des apparences, du faux-semblant et de la mise en scène. C'est que la présence d'un public, effective ou virtuelle – comme une possibilité toujours ouverte –, ne peut pas souffrir la moindre mise à nu d'un individu. Le passant, soit se drape de l'anonymat de l'usager, soit use du masque et entre en scène.

Se mettre sous les yeux d'un public engage souvent à changer de posture, à changer de corps pour ainsi dire : soudainement même, consciemment ou pas, la présence du public fait se tenir plus droit, fait marcher à un certain rythme. Ces postures peuvent dévoiler le degré de familiarité avec un public, le degré de confiance en soi... C'est ainsi que se construit le masque. Les comportements n'en sont pas la conséquence, mais ils constituent le masque lui-même derrière lequel chacun se terre. Qu'il s'agisse de se dissimuler, de disparaître pour ainsi dire ou au contraire d'apparaître dans la volonté de se montrer, c'est toujours un masque qui se montre. C'est face au public que se donne l'image de soi ; image qui est fonction du sentiment que le passant ressent à se trouver en public.

Tout comme le comédien, le passant se compose, à partir de ce qu'il est, un personnage. Ce personnage n'est autre que son «personnage public». Il est partiellement différent de son lui authentique, si toutefois, la personnalité est un gage d'authenticité.

Le décor constitue la deuxième analogie.

Le décor est un élément primordial au théâtre. Il doit servir aussi bien l'action que l'image. C'est, d'une certaine manière, le premier référentiel auquel le public peut se rattacher. Par l'image qu'il donne, il fournit des indices sur l'ambiance, sur le lieu de l'action, sur l'action elle-même. Le décor, cependant, est au service d'une mise en scène : c'est un cadre. Il permet de mettre en valeur certains événements scéniques. Il conforte certains partis pris en facilitant certaines actions, en soulignant certains événements, en rehaussant même parfois le discours. Par sa conformation, il va empêcher certaines actions, certains déplacements. Il contribue aux règles posées par le metteur en scène. A sa manière, il participe à les établir en les faisant respecter.

L'aménagement de l'espace public tient finalement du décor. En effet, l'espace public apparaît comme l'ensemble des lieux où il faut laisser «possible les éventuels possibles». Il revient au maître d'ouvrage de régler les détails de certains de ces possibles aux dépens d'autres. Ainsi en est-il de la rédaction des cahiers des charges. Par l'entremise de ceux-ci, le maître d'ouvrage va encourager ou restreindre certains comportements des passants. Le maître d'ouvrage est une figure à rapprocher de celle du metteur en scène. L'un et l'autre présentent au décorateur et à l'architecte les enjeux du décor et de la forme.

Le concepteur, architecte ou paysagiste, les deux souvent, un peu urbaniste aussi, prend appui sur les données que lui fournit le maître d'ouvrage, données qu'il agrmente de sa propre expérience et de sa connaissance du monde. Fort des intentions qui lui sont imposées et des connaissances qu'il possède, il donne aux lieux des formes qui définissent aussi des ambiances et une tonalité générale. Au terme de ce

long processus qui court d'un discours sur les formes à venir, aux formes advenues, l'espace public devient le cadre où s'effectue un ensemble de pratiques plus ou moins bien embrayées sur les usages souhaités, programmés, attendus. Certaines pratiques dans tous les cas seront restreintes et rendues même impossibles. Pourtant subsistent les imprévus, les détournements, les interprétations des fonctions de certains objets qui forment la matière de l'espace. Les espaces ne font pas les comportements, mais en revanche, les passants agissent dans les limites des espaces publics que la ville rend disponible. Le passant agit dans le décor selon des usages qui font parfois gémir les concepteurs.

Le conflit formera la troisième analogie.

Le théâtre et l'espace public sont des lieux où se déroulent des conflits.

Au théâtre, il n'y a pas de pièce s'il n'y a pas de conflit. La dramaturgie française par exemple, ne peut se dérouler sans :

- un protagoniste ;
- un objectif ou un intérêt ;
- un ou plusieurs antagonistes ;
- un conflit ;
- son règlement qui constitue le dénouement.

Le théâtre n'est rien, sans mise en œuvre scénique de conflits. L'*Avare* de Molière est l'histoire jouée du conflit qui oppose Harpagon à ses enfants dans le même temps où s'opposent le mariage de raison et le mariage d'amour, où s'opposent les anciens aux nouveaux. *Roméo et Juliette* de Shakespeare est de la même veine. Ce qui fait l'attrait de la pièce, ce qui la rend intemporelle, ce n'est pas tant l'histoire d'amour que le fait qu'elle soit impossible. Ce qui est important, c'est ce qui oppose, ce que produit l'opposition dans son dénouement.

L'espace public est un lieu propice au conflit. Les règles d'usage elles-mêmes sont conflictuelles et les usages en conflit. L'espace public est ce lieu ouvert à tous où tous se retrouvent, toutes classes sociales confondues. Mais si tous s'y retrouvent, ils y transportent aussi leurs divergences de vue, d'intérêt, d'éthique. L'espace public est un lieu d'interactions ; interactions ni forcément involontaires ni forcément conscientes. C'est un espace de tensions propice au conflit. Les passants qui se croisent, se frôlent, se heurtent aussi parfois, s'évitent le plus souvent. Ils sont livrés à des rencontres aussi aléatoires qu'assurées. C'est là l'intérêt de l'espace public. C'est en cela qu'il est inquiétant.

Tous les espaces publics, les rues, les places, les boulevards, etc. ont été de tout temps investis par les couches les plus populaires. C'est de ce point de vue une radicale différence avec le théâtre. Il est admis que guère plus de 7% de la population a fréquenté au moins une fois un théâtre dans sa vie ; sans doute aussi que les plus pauvres font de la ville un théâtre pendant que les plus riches vont au théâtre voir la vie en ville. Les espaces publics sont pratiqués par des passants qui n'ont pas de place, plus de place aussi, ou une place tout juste concédée : ce sont les jeunes, les chômeurs, les étudiants, les retraités, les sans-domicile fixes (SDF), les marginaux, les étrangers... Ces passants particuliers disposent de temps. Ils forment le public quotidien ; un public souvent contraint d'apparaître dans l'espace public. Ces passants qui restent, peuvent être parfois revendicatifs. Leur présence marque du sceau

de l'appropriation une place ou une rue, voire un carrefour. Alors, les passants s'opposent. Les sédentaires et les nomades entrent en conflit et l'objet de la lutte consiste à définir les règles morales de l'appropriation des espaces. Qui a droit ? Quels sont les passants légitimes ? Qui est le public ? Les sédentaires qui sont hors du monde ou les actifs qui font le monde et, parmi eux, les passants des classes moyennes, nomades parmi les nomades ? Les inactifs sont une présence déplaisante, dérangeante, voire nuisible aux yeux des actifs. Ainsi s'opposent infiniment les sédentaires et les nomades, les uns reprochant aux autres ce qu'ils sont en regardant ce qu'ils pourraient être ou devenir...

Dans les espaces de la ville, certains passants occasionnels, les «actifs», certains commerçants attendant les chalands dans leurs boutiques, n'acceptent pas facilement les habitudes de ces «inactifs». Ces habitudes font la preuve quotidienne d'une appropriation physique de l'espace et font des habitués un obstacle, une gêne. Alors les passants occasionnels et les commerçants se mobilisent pour défendre l'appropriation morale et économique, arguant du fait opposable à tous que l'espace public n'est à personne. Les nomades imposent leur droit de passage puis imposent le passage et son corollaire, la mobilité, comme seuls usages licites de l'espace public. Une appropriation s'oppose ainsi à une autre.

Ces oppositions forment une multitude de conflits. Dans l'espace public, ces conflits sont civils. Nulle arme, pas de coups de poing pour régler les différends. Cela arrive bien évidemment, mais alors il y a faute et la police doit s'interposer et opposer à tous la règle qui s'impose à chacun. Plus généralement, pour avoir raison sur l'espace public, il faut user d'arguments, il faut user de signes, il faut user du geste et faire de son corps non plus un rempart mais un sémaphore. L'œil se fait devin et la culture devient un fond sur lequel se séparent et se distinguent les signes.

L'espace public, lieu ouvert à tous, met en relation des passants de tous horizons, de tous genres. Il concourt, ce faisant, à organiser le conflit. Les modes de communication diffèrent d'un groupe à l'autre, tout comme diffèrent les rôles que tous veulent jouer... Tout se joue et joue sur le faux-semblant dans un espace où le public est omniprésent, effectivement ou virtuellement. Chacun, passant, est donc en représentation et en conflit, avec des règles et dans un décor, comme au théâtre...

Les règles constituent la quatrième analogie.

Le théâtre est régi, dans la dramaturgie classique, par trois règles strictes qui sont :

- l'unité de temps : l'action de la pièce doit se dérouler sur une période de vingt-quatre heures ;
- l'unité de lieu : un seul et même décor pour toutes les pièces ;
- l'unité d'action : un seul événement majeur construit la pièce.

L'observation des espaces publics peut conduire à reproduire des règles analogues à celles qui constituent les unités de la dramaturgie.

Les unités de temps. L'espace public est un lieu fluctuant, en cela qu'il varie avec les usages. Le temps qu'il fait est l'un des facteurs déterminant la fréquentation. Les saisons influencent les espaces publics. Mais les variations saisonnières sont traversées par des unités temporelles d'un ordre plus culturel, celui de la succession des jours dans le rythme des activités qu'impose le découpage en semaine de sept

jours. Le week-end se différencie. Le samedi et le dimanche ponctuent la succession des jours, recommençant, imperturbablement, les cycles d'ouverture et de fermeture, d'activité, d'inactivité, reprenant et libérant, ainsi, les passants. Les jours de vacances scolaires, les jours chômés et payés, les événements perturbent aussi le cycle. Le 8 décembre et la fête de la Vierge à Lyon, la fête de la musique le 21 juin sont les jours où l'espace public s'ouvre à la foule, où disparaissent les automobiles avec la tombée de la nuit. Les week-end à la veille des fêtes de Noël au contraire, les automobiles sont en concurrence avec les piétons dans une occupation affairée des rues et des magasins. Les manifestations qui indéfiniment remontent le cours des rues, de la place Bellecour vers la préfecture, forment l'événement et rompent les cycles, mais toujours selon un rituel connu de tous. A peine les grèves des transports en commun font-elles varier les flots de piétons et d'automobiles.

Les moments de la journée, eux-mêmes, s'organisent en cycle. Le petit matin quand avec le soleil, disparaissent les derniers noctambules et apparaissent les premiers actifs, ceux qui effacent les traces de la nuit et mettent en ordre les rues : les ripeurs et gens de la propreté ouvrent la rue aux affairéments de la journée. Midi interrompt les affaires des uns et surcharge celles des autres. Et tout s'arrête le soir avec les rideaux tirés aux devantures pour que s'ouvre à nouveau le cycle de la nuit et ainsi de suite.

Nul aménagement, ou des aménagements nuls, sans intime connaissance de ces cycles, de ces heures qui reviennent incessantes pour interrompre le temps qui passe et pour dire la durée, l'importance et la nécessité de ce qui est à faire... Mais le temps n'est d'aucune qualité sans l'espace où se déroule l'action et, à l'unité des temps que les cycles organisent, y compris dans leur perturbation, s'ajuste l'unité de lieu.

Une place ne peut être considérée que dans son intégrité physique. Sinon, les interconnexions entre les différents usages, les interactions entre les passants ne sont qu'une suite aléatoire de mouvements. C'est la totalité des mouvements, la distribution des passants dans l'espace qui renseignent sur l'usage des espaces. Les mouvements et la distribution permettent de repérer les lieux où se fixent les conflits plus ou moins civils entre toutes les pratiques possibles de tous les passants en présence, ici et maintenant. Les espaces sont alors ceux du passage, ceux du repos, ceux du piéton, ceux de la circulation, ceux de la chalandise, ceux de l'observation : les espaces sont ceux de pratiques simultanées qui, se succédant, impliquent des temporalités et des durées différentes, des cycles parallèles et plus souvent en conflit. Les espaces sont aussi ces lieux de passage qui, devenus ceux de la circulation, deviennent également celui du repos forcé sous l'effet conjugué de l'encombrement et du déchaînement de la circulation. C'est l'espace des chalands qui est déserté ou celui de la circulation où trop de chalands s'occupent. Bref, ce sont tous ces lieux qui ont une vocation et ces passants qui la détournent en autant de pratiques conflictuelles et en échanges plus ou moins bruyants.

Nul aménagement, ou des aménagements nuls, sans intime connaissance du destin des lieux, du sens qu'ils prennent aux yeux des passants. La place n'est pas la rue, le square n'est pas un jardin public, et la place Bellecour n'est pas la place des Terreaux, pas plus que la rue de la République n'est la rue Edouard-Herriot. Chacun a une histoire. Chacun inscrit l'unité d'un lieu où sont attendus des passants et

d'autres déconsidérés. Chacun de ces espaces est lié à des usages qui génèrent un ensemble de pratiques aux dépens de toutes les autres possibles. Le conflit advient lorsque justement ces possibilités repoussées se réalisent. Puisque l'espace public est ouvert, dans l'unité des lieux se joue la confrontation des possibles avec la diversité des agissements et des passants. L'unité d'action devient alors un des enjeux de l'espace public.

A un même instant, en un même lieu, des pratiques se confrontent dans leurs cohérences aux règles d'usage que réifient les constructions, les mobiliers et tous les dispositifs en présence. La richesse de l'espace public consiste dans la civilité, c'est-à-dire la capacité à pacifier la lutte, à l'instituer en lui donnant des règles et en opposant ces dernières à tous les passants. L'espace public, comme espace institué des règles d'usage, offre la garantie d'un lieu où se discutent en actes ces mêmes règles, leur efficience, leur validité, leur légitimité. C'est ce qui constituerait la richesse de l'espace public, c'est-à-dire justement, la capacité à y recevoir un public, à le faire tenir tel contre la séparation voire la ségrégation, la division. L'unité de temps, l'unité de lieu se font unité du public, entendu par là, la possibilité d'une coexistence pacifique de la différence. L'unité d'action serait d'une certaine manière cette institution de la différence comme possibilité.

Nul aménagement, ou des aménagements nuls, sans intime connaissance de cette constitution de l'espace public : le règlement de la différence, la différence affichée comme unité, à savoir une différence conçue à partir de la complémentarité, c'est-à-dire de la possibilité toujours réitérée de la rencontre, de l'échange.

De ces analogies, on peut chercher à conclure que l'espace public est un théâtre. Toutefois, une différence sépare les deux mondes et les rends co-extensibles l'un à l'autre. Si le théâtre est une représentation du monde, une représentation de ses luttes, de ses vertiges, de ses amours et désamours, de ses haines, de ses angoisses, de ses croyances, de ses institutions, de son imaginaire, l'espace public, à la différence, en est la stricte présentation.

8.2 OBSERVER L'ESPACE PUBLIC COMME UNE SCÈNE

L'espace public comme présentation du monde renvoie au théâtre, non plus celui des comédiens qui jouent un texte, mais celui des passants qui l'écrivent en le jouant. L'espace public peut être alors observé avec l'œil averti du spectateur de théâtre ou, mieux encore, avec celui du metteur en scène. L'un et l'autre seraient en situation de pouvoir y retrouver une manière de scénario.

Qui est le passant ? Jamais tout à fait le même et pourtant toujours passant. Quel est son rôle ? Quel est son jeu ? Pour le deviner, il n'y a guère d'autre moyen que d'observer sa présentation et les modalités par lesquelles, en se présentant, le passant se représente du point de vue du spectateur. Autrement dit, en se présentant, que représente-t-il ?

Le passant se présente sur l'espace public à travers sa mise : ses habits mettent en scène son comportement. Du frimeur vissé à sa chaise à la terrasse du café en vue, les lunettes de soleil sur le nez et le téléphone portable à l'oreille, à la discrète grand-

mère assise sur un banc rêvant à jadis ou regardant vivre le présent, le comportement implique les habits de l'interprète. Ce sont, même pour l'observateur, les subtils décalages entre l'habit et la posture qui qualifient l'imposture – l'imposture n'est pas le faux semblant. L'imposture est ce qui apparaît qui n'est pas. Le faux-semblant est ce qui apparaît qui doit apparaître, pour donner le change, pour n'avoir pas à justifier de sa présence, de sa personne. La rencontre est à ce prix, au prix du faux semblant, du jeu et du rôle. L'apparence d'autrui compte comme le seul moyen de pouvoir ajuster son propre comportement, pour l'orienter à bon escient, à la fois pour soi et pour les autres. Ainsi pourraient se décrire, les règles de la civilité et les convenances.

L'observateur scientifique pourra de la sorte objectiver sa propre perception en objectivant ses propres ajustements aux autres. L'apparence, sur l'espace public, tient lieu de carte de visite : les cheveux trop longs, trop courts, bouclés ou non, un peu gras, un peu gominés, en désordre, trop secs, colorés ou décolorés..., être jeune, noir, brun, blond, blanc... peuvent être autant d'indices d'un évitement que d'une rencontre, tout aussi nécessaires l'un que l'autre. Ainsi en est-il du conseil en communication habituellement donné aux cadres qui se plaignent d'une mauvaise identification de leur rôle : «changez de style, modifiez votre apparence et le regard que l'on portera sur vous sera complètement différent». C'est bien plus compliqué pourtant que cela. Dans l'espace public, il est vrai que *l'habit fait le moine* mais ce n'est pas seulement avoir les habits qui compte : ce qui compte c'est la manière de les porter. C'est cette manière qui fait signe. Par habit, il faut entendre la mise, c'est-à-dire justement ce qui est reconnu par autrui quand le passant apparaît.

La mise est ce qui rend appartenant en apparaissant. En cela, la mise, l'habit, constituent le moyen de la reconnaissance, de l'authenticité – non pas l'authenticité d'un caractère, d'une personnalité, mais justement l'authenticité comme capacité d'un passant à appartenir authentiquement à un groupe, à en porter les couleurs, à subordonner toute son individualité à cette appartenance. C'est au regard sur la mise que doit s'attacher l'observateur, mise qu'il se doit d'objectiver, pour rendre compte de la distribution des groupes dans l'espace public et des conflits entre ces groupes pour imposer leurs règles d'usage des espaces.

Le roller-skater s'identifie aux autres par sa tenue vestimentaire. C'est de cette manière que les autres peuvent le reconnaître. Gare au détail ! Il est différent de vouloir appartenir – de porter les signes donc – et d'appartenir – de se voir reconnaître les signes. La différence entre porter les signes et se voir les reconnaître tient au résultat : la rencontre. C'est la moto garée là, à côté d'une autre, qui montre le motard, mais c'est la façon de l'enfourcher, de porter les attributs du motard (le casque notamment), les marques de ces attributs, qui qualifient le motard et repèrent sa tribu : biker, routard, touriste, cadre pressé ou profession libérale, ou coursier, etc. La rencontre, l'échange de paroles seront essentiellement différents selon que les motards sont de la même tribu ou d'une tribu différente, même si tous défendent le même canon de solidarité et d'entraide... Le punk affirmera ses idées de la pointe de ses cheveux à la pointe de ses chaussures. Le baba-cool se fera un uniforme de n'en avoir pas. Le BCBG (bon chic, bon genre) veut être à la pointe de ce qui n'est pas vulgaire, pas choquant, pas visible, pas original, pas commun, pas comme les autres, pas excessif... Bref, nul n'échappe à ses habits, à sa mise : les passants revêtent le

costume qui leur permet d'apparaître sur la scène et sinon d'exprimer leurs idées, du moins d'exprimer celles qu'ils partagent (ou voudraient partager) avec d'autres. Les BCBG appartiennent au vaste groupe des «classiques», ceux des passants qui d'une certaine manière confirment leur appartenance au monde – au système diraient ceux que ce monde ne satisfait pas. Ils sont en cravate, en costume, en veste et jupe droite, ils peuvent être en jeans (repassés) et tennis (propres), en bras de chemise (lavée de la veille et repassée)... Ces dernières catégories regroupent des passants, appartenant à des groupes sociaux très différents. Ils ont seulement en commun de revendiquer leur appartenance à la société. Ce sont ensuite les détails des habits qui feront la différence : le pli et la qualité d'un drap pour un pantalon de laine ou un manteau jeté sur les épaules, une originalité qu'amoindrira la signature d'une grande marque, le choix des couleurs, les assortiments qui feront montre d'une plus ou moins grande distinction, selon qu'ils référeront à la mode, à la classe (au sens d'être bien habillé), ou bien à la marque – dans tous les cas seul le danger d'*over dressed* guette le malheureux passant, qui par trop de conventions, trop d'applications montrera sans doute son trop grand désir d'appartenance à un groupe qui ne le reconnaît pas encore, ou qui ne le reconnaîtra jamais...

C'est à ces identifications que l'observateur scientifique devrait s'attacher. Comme un spectateur de théâtre sensible aux conventions qui fondent les rôles et surtout qui font le contrat par lequel sont liés les acteurs et les spectateurs, il cherchera, dans la mise, les traces des conventions qui fondent chacun à rencontrer qui il veut à l'heure qui lui convient, dans le lieu qui lui paraît le plus propice...

La convention – c'est-à-dire la cohérence des pratiques rapportées aux usages et selon chaque groupe social, le regard porté sur les usages, l'estimation de leur validité et les alternatives possibles – intéresse la mise, mais elle intéresse aussi le comportement. Il est bien évident que le passant s'affairant dans l'espace public ne joue par forcément les premiers rôles. Il peut même être indifférent au rôle qu'il joue. C'est même la plupart du temps, le cas. Rares sont ceux qui marchent un objectif constamment braqué sur eux – ceux-là sont souvent empruntés ou sophistiqués selon le milieu et l'ironie de l'observateur. Mais c'est dans tous les cas le comportement qui révèle l'apparence. Ce comportement obéit à des conventions qui varient d'un milieu à l'autre – à partir des injonctions qui sont «ce que l'on peut faire et ne pas faire, dire et ne pas dire, penser et ne pas penser». De l'ordre de la routine – des habits, des modèles culturels, des habitudes collectives selon les savants – il s'agit d'impensés au sens où il bien rare de se regarder marcher ou bien de descendre de son vélo pour se regarder pédaler. La convention, ici, n'est pas interrogeable sur le mode du discours.

Aller sur l'espace public, avec l'idée bien arrêtée de poser des questions pertinentes sur les usages et les pratiques, revient à interroger le passant sur sa façon de marcher, de s'habiller, d'observer, de rencontrer, de parler, de penser, d'apparaître, toutes choses qui sont de l'ordre de l'indicible, de ce qui est, de ce à partir de quoi, justement, chacun peut parler, penser : l'habitude, les habitudes. Les habitudes ne sont pas l'objet de spéculations, sauf pour le chercheur ou pour l'aménageur. L'un et l'autre ont un dessein, l'un pour les comprendre et les rendre explicites, l'autre pour concevoir un monde qui s'y conforme ou qui tente de les changer. Interroger le passant sur son passage, c'est arrêter le marcheur pour lui demander ce qui le fait mar-

cher. Arrêter le marcheur pour lui demander ce qu'il en est de la marche, c'est un peu comme interroger un cadavre pour comprendre ce qu'est vivre.

L'observation de l'espace public en spectateur averti conduit à dépasser les simples apparences, à y lire les faux-semblants, à chercher les décalages subtils par lesquels les apparences signent les appartenances, les aspirations à appartenir, les rôles à tenir, ceux à prendre, ceux au contraire qu'il convient de refuser, ou que tous les passants laissent à d'autres, ceux qui n'ont pas le choix que de subir leur destin, c'est-à-dire justement, à suivre à la lettre un avenir qui leur est assigné. Ainsi en est-il, dans notre monde, des SDF – Sans Domicile Fixe.

L'analyse spatiale et scénique faite sur la place des Terreaux à Lyon, met en évidence trois positions où se concentre l'omniprésence des Sans Domicile Fixe : les marches de l'Hôtel de ville, les marches du Palais Saint-Pierre, l'entrée désaffectée de la Galerie des Terreaux.

Les marches de l'Hôtel de Ville dominent la place. Les SDF ont alors la place à l'œil et peuvent voir et être vus. A cet endroit, loin des passants, ils ne peuvent mendier. C'est donc aux heures creuses qu'ils sont là, aux heures pleines des brasseries et des cafés alentours, à midi ou en soirée, quand les passants sont le plus immobiles. Ils sont là à voir, comme la mauvaise conscience des terrasses alignées à leur droite. Mauvaise conscience aussi, les débris de bouteilles et autres qui jonchent le sol à leur départ.

Des marches du Palais Saint-Pierre, le point de vue est moins dominant mais plus stratégique. Les SDF sur l'entrée du musée des Beaux-Arts et du jardin public Saint-Pierre font face à la Fontaine et aux cafés qui la cernent. Ils sont à proximité du trottoir sur lequel passent ceux qui vont vers le parking ou en sortent. Bref, ils peuvent ici, se livrer à la mendicité. Sur les marches de l'Hôtel de Ville ou sur les marches du Palais Saint-Pierre, les SDF apparaissent dans un espace qui leur dénie toute présence – en l'absence de bancs et dans l'obligation de payer sa place sur l'une des terrasses pour y rester et s'y reposer. Ils apparaissent dans la provocation, ils sont les sédentaires qui provoquent les nomades, les inactifs qui offensent les actifs. Leur présence est de l'ordre de la revendication, de l'exigence même d'une prise en compte, d'une possibilité d'exister aussi aux yeux d'autrui et sans mépris si possible – la violence est une virtualité sans équivoque et gare à celui qui s'engage dans la méprise...

Dans l'entrée de la galerie des Terreaux, les SDF sont à la hauteur des piétons, voire plus bas qu'eux puisqu'ils sont assis avec leurs chiens plus ou moins vigilants, plus ou moins hargneux. Ils sont là moins visibles, et puisque assis sur la terre, ils sont hors champ des passants. Là c'est l'abandon au sommeil. C'est un lieu en recoin, tout proche du trottoir passant et la mendicité y est plus facile, presque sans parole, une écuelle, une casquette sert d'autel où mettre l'offrande. A cet endroit, les SDF prennent domicile et commencent alors une appropriation et le début d'un conflit autour de cette localisation. Le problème advient quand, sur l'espace public, les SDF se fixent, interdisant par conséquent l'ouverture à tous. Mais c'est aussi à ce moment, la fin du désintéret, de l'indifférence. C'est la manifestation d'une existence par reconnaissance – reconnaissance qu'impose le refus même de la présence. Ce conflit se solde par une première forme de dénouement, la fin de l'indifférence, l'existence d'un obstacle, d'une gêne, c'est-à-dire aussi la reconnaissance d'une

subversion. Ce dénouement n'est pas moral. Il est encore moins l'idéal d'une unité retrouvée. Il est politique comme confrontation, comme lutte entre les groupes sociaux, entre des légitimités instituées ; lutte par laquelle aussi sont interrogés les termes par lesquels tous, passants et passantes et SDF, sont attachés aux institutions, et plus généralement, au monde qu'ils font et ce faisant, instituent, quoi qu'ils en disent...

L'espace public est un théâtre paradoxal. Chacun est le spectateur de l'autre, chacun est acteur pour l'autre. Le public et les comédiens se confondent, chacun y joue son rôle sous l'œil expert de tous les autres. Le rôle en ce sens est institué et nul n'y échappe – sauf à ouvrir grandes les portes de la démence ou de l'obscénité et disparaître du monde, n'y avoir plus jamais accès. Qu'en est-il de la place de l'observateur scientifique ? Comment, puisqu'il joue un rôle, travaille-t-il la scène qu'il observe ? Notre expérience² a montré que c'est justement parce que l'observateur scientifique, par sa posture, déclenche des processus, qu'il peut observer l'espace public *in vivo*. Ainsi, observer et noter, prendre des photos n'est pas passé inaperçu. Il a fallu définir ce rôle dans l'espace public et ce faisant, entrer en relation, comprendre, formuler et définir une place à partir de laquelle les autres rôles étaient possibles. Ainsi auprès des SDF et des marginaux, il a fallu faire la différence entre la position du chercheur et celle du policier – surtout le policier en civil dans toute la force de la représentation de la répression invisible. Après que cette différence a été établie, la recherche était possible, non plus comme information sur quelqu'un, mais comme production d'informations sur l'ensemble des passants sur l'espace public, dont les SDF et les marginaux – une manière là encore, par la recherche, de notifier, voire d'instituer la capacité d'apparaître des uns et des autres.

Quel est le rôle du chercheur dans un monde où la connaissance intime des rouages du comportement est un enjeu marchand considérable ? La tyrannie de la personnalité, l'affirmation d'ego, dans notre civilisation, favorise la tentation pour chacun d'écrire seul son rôle tout en s'y faisant reconnaître de tous : l'identification pousse alors non pas à la surenchère de l'originalité, mais à la surenchère des signes d'appartenance, au travail terrible de la distinction, à l'institution radicale des conventions. Lesquelles conventions se déplacent alors du terrain politique vers celui du marché : les marques sont à la fois des signes et des marchandises. C'est-à-dire des marchandises qui signifient par leur valeur d'échange connue du public, la capacité inférée à celui qui en porte les marques d'échanger – réellement ou virtuellement peu importe. L'observateur-scientifique est attendu, relativement à l'intérêt opérationnel de ses résultats. En ce sens aussi, il est acteur.

² L'aventure en termes d'observation qu'a représentée le travail mené au sein de l'Equipe Développement Urbain de l'INSA – Davyd Chaumard, Jean-Yves Toussaint, Monique Zimmermann, 2001, *Procédure d'évaluation des espaces publics produits par le Grand Lyon. Le parcours Poncet République Terreaux*, recherche action, en cours.

L'EXPÉRIENCE DE L'OBSERVATION EN BUREAU D'ÉTUDES¹

Les commandes auxquelles nous répondons en tant que bureau d'études n'exigent pas de prestations scientifiques à proprement parler ; entendu par là qu'il n'est pas demandé au bureau d'études de performances au titre de la recherche. Ce qui régit notre action est surtout lié au marché dans lequel nous intervenons : le marché des études sociologiques, des bilans sociaux, des évaluations, des recherches actions... Nous intervenons pour le compte d'organismes HLM, de collectivités locales, d'équipes MOUS (Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale), d'équipes DSU (Développement Social Urbain)... sur des quartiers sensibles et sur des espaces publics en centre-ville.

9.1 OBSERVATION, LE POINT DE VUE DU BUREAU D'ÉTUDES DE SOCIOLOGIE

Au sein du bureau d'études, nous répondons à des appels d'offres. De ce fait, des contraintes à la fois économiques et temporelles cadrent complètement nos missions. Les terrains sur lesquels nous intervenons et les objectifs de nos missions sont prédéterminés. Ils sont fixés par nos clients, en fonction de leurs activités et des intérêts qu'ils sont amenés à défendre. Chaque appel d'offre correspond à un client différent. Ces commanditaires différents ont des besoins, des interrogations, des demandes et des moyens très hétérogènes. Le bureau d'études doit s'adapter à cette hétérogénéité des clients et de leurs attentes – attentes auxquelles il est impératif de répondre. La plupart du temps, notre activité consiste en des études-actions qui doivent conduire à des préconisations en termes d'action sociale, d'aménagement, de mobilisation d'habitants, de redynamisation du partenariat, etc.

Notre activité ne peut toutefois pas se dispenser des contacts avec le monde de la recherche. Ces contacts passent par nos lectures et nos participations à différents colloques et séminaires. Cet aspect de notre travail est crucial puisqu'il s'agit de nourrir nos activités par les approches théoriques des réalités que nous sommes amenés à observer. Cet aspect réflexif de notre démarche nous permet d'opérer les liens entre les avancées de la recherche concernant nos domaines d'investigation et les contextes sociaux, économiques et politiques de nos clients et des acteurs présents sur les sites où nous intervenons.

¹ Jean Grané directeur d'études au sein de DIALOGIE, directeur de la Maîtrise d'Œuvre Sociale de LOGIREL SA-HLM et Olivier Pipard, consultant au sein de DIALOGIE.

Deux éléments constituent le socle de notre approche : l'observable et l'observateur. Nous observons les gens vivre dans leur quartier, utiliser les espaces qui sont à leur disposition, consommer dans les commerces, aller au travail, user des transports en commun... Ce sont autant de situations et d'événements anodins pour le passant. Pris ensemble, organisés de façon logique, ces situations et ces événements prennent du sens et permettent de construire un aspect d'un morceau de ville tout en définissant une dimension de son fonctionnement spatial et social. C'est l'observateur qui se fait analyseur des comportements quotidiens, qui les traduit en logiques de fonctionnement, en stratégies sociales ou en modes de sociabilité. Pour ce faire, nous tâchons de répondre à quatre questions simples : qui ? où ? comment ? pourquoi ? Si les questions sont simples, les réponses sont éminemment complexes. Elles demandent une immersion totale de l'observateur dans les zones étudiées. Les phénomènes observés ne sont jamais les mêmes. Les spécificités locales restent toujours prégnantes. En marge des compilations des données statistiques – qui restent incontournables quand elles existent – nous traitons du vivant, du mouvement : «ça» bouge, «ça» parle, c'est violent, c'est triste, c'est heureux, c'est... humain.

L'expert, l'observateur se doit de rester en retrait : son rôle est de comprendre et de formaliser des comportements qui peuvent être très éloignés de ses propres références, voire de sa rationalité. Son objectif n'est pas de donner son point de vue sur le fonctionnement du quartier, mais d'en faire apparaître la logique interne et d'en décrire le fonctionnement. L'observateur doit donc s'«écarter» des schémas intellectuels, des catégories, qui l'animent habituellement, pour s'ouvrir à un autre monde – sans jamais, pour cela, tenter de s'oublier : c'est ce qui constitue la plus grande richesse et la plus grande difficulté de cette démarche.

9.2 EMPIRISME ET ANALYSE SYSTÉMIQUE

Notre démarche, pour chacune de nos interventions, intègre deux séquences systématiquement abordées : l'observation de terrain et les entretiens conduits auprès des usagers et des acteurs en rapport avec les terrains qui sont l'objet de l'observation.

9.2.1 L'observation et l'analyse

Nous commençons par reconnaître le site, par déterminer les espaces clés et la façon dont ils semblent s'articuler. Cette première reconnaissance a pour objet de circonscrire le secteur d'observation lui-même. Le périmètre ainsi déterminé doit toujours être un peu plus large que les espaces dont on souhaite analyser le fonctionnement afin de pouvoir inscrire ces derniers plus correctement dans leur environnement immédiat. Toutefois, les impératifs de coûts et de délais interdisent toute tentative d'exhaustivité qui pourrait être cependant intéressante. Cette première approche permet de construire une base d'observation, qui sert au démarrage et évolue très rapidement.

Il faut de façon constante «coller» au terrain. L'observation est donc tout d'abord intensive. Elle est ensuite resserrée sur les moments clés de la journée et de la semaine. Cette procédure nous donne la possibilité de saisir l'ensemble des phé-

nomènes qui ont lieu sur les espaces observés, pour ensuite se concentrer sur ceux qui apparaissent comme les plus significatifs.

Un guide d'observation est systématiquement utilisé. Il permet de retenir un certain nombre de paramètres : le lieu, l'heure, les conditions météo, le nombre d'individus concernés, leur sexe, leur âge et le type d'usage (discussion, alimentation, rendez-vous, agression...). L'observateur fait le tour de tous les espaces étudiés – soit trente minutes environ – puis note tous les usages et répertorie tous les usagers.

L'observation est généralement non participante au démarrage de l'étude. Elle peut le devenir ensuite mais cela dépend généralement du contexte et des attendus de l'étude. L'observation non participante permet de maintenir une vision objective des usages constatés et d'en préserver la spontanéité, en limitant les éventuelles interférences entre l'observateur et les usagers. L'observation participante, par un ensemble d'entretiens informels, permet d'accéder à des éléments qualitatifs que l'observateur ne peut avoir autrement que par un contact avec les usagers. En effet, ces entretiens informels viennent ponctuer les périodes d'observation et donnent l'occasion d'affiner les informations et la compréhension des phénomènes observés. Toutefois, c'est le contexte de l'étude et les caractéristiques des terrains observés qui déterminent la nature de l'observation effectuée.

Le caractère systématique des usages observés est considéré comme déterminant. C'est ce critère – systématique – qui sera retenu pour l'analyse et non pas forcément le nombre de personnes observées. C'est ce critère qui permet de déterminer le rôle que chaque usage joue dans le fonctionnement global des espaces. Nous partons du postulat selon lequel, ce sont ces usages systématiques qui donnent sens aux espaces. Evidemment, tous ceux qui apparaissent moins fréquemment et qui, de ce fait, sont considérés comme moins déterminants – ils sont parfois très nombreux – ne sont pas négligés pour autant. Ils sont mis en perspective : ils viennent perturber ou amplifier les effets des usages systématiques.

9.2.2 Les entretiens et les représentations

Le protocole d'observation est couplé à des entretiens semi-directifs. Le recours à des échantillons construits rigoureusement est le plus souvent exclu dans nos missions. Cette difficulté tient généralement aux moyens que peuvent mettre à notre disposition nos clients. Par conséquent, nous nous concentrons à la fois sur la recherche de personnes ressources et sur l'hétérogénéité de l'échantillon de manière à recueillir la plus large palette de réactions et de points de vue. Les entretiens concernent tous les acteurs plus ou moins directement liés à la vie des espaces observés :

- les habitants : membres d'associations, personnes ressources connues des institutions sociales...
- les commerçants : indépendants, franchisés, membres d'associations, secteurs différents (alimentaire, vestimentaire, épicerie, fast-food, etc.)...
- les institutions : équipements de proximité, services municipaux, police, transports en commun, équipes contrat de ville...

Les questions qui composent le guide d'entretien touchent aux domaines étudiés tout en restant ouvertes. L'objectif de cette ouverture est de s'assurer que nos préoccupations sont partagées par les populations enquêtées. Ces questions permettent de

faire apparaître les interrogations les plus pertinentes aux yeux de ces populations. Enfin, ce type de question a l'avantage d'assurer une réponse aux questions que l'on se pose – les questions de départ de l'enquête – tout en permettant d'ouvrir à l'émergence d'éléments qui n'ont pas été forcément prévus au départ.

La démarche d'entretien nous fait entrer de plain-pied sur le terrain de la subjectivité des acteurs en présence. Elle fait apparaître les représentations que ces acteurs se font des phénomènes que les enquêteurs observent. Ces derniers disposent de l'avantage que leur confère leur non-implication : n'étant pas professionnellement impliqués par une pratique quotidienne, ils conservent un point de vue plus objectif.

L'identification des représentations est indissociable de leurs effets. Les réactions des acteurs, face aux usages qu'ils peuvent pertinemment considérer comme nuisibles, sont profondément ancrées dans leur perception des espaces. C'est cette perception qu'ils posent comme «réalité». Il est difficile à un individu de s'ouvrir spontanément à d'autres réalités, c'est-à-dire à d'autres perceptions des mêmes phénomènes. Les observations permettent de saisir ce qui est de l'ordre des phénomènes objectifs. Les entretiens complètent le dispositif en autorisant les interprétations des phénomènes par les acteurs qui sont d'une manière ou d'une autre liés à leur déclenchement, à leur apparition ou leurs effets. L'association de ces méthodes permet de rendre compte, en les analysant, des décalages qui existent toujours plus ou moins fortement, entre les faits et les différentes représentations que ces faits induisent.

L'exploitation des entretiens consiste en une analyse de discours. Les représentations ainsi restituées doivent satisfaire, sans complaisance, les personnes enquêtées. Ces dernières doivent y retrouver effectivement leur vision des choses. Ce reflet fidèle, mais plus construit, situé dans un contexte d'énonciation différent, nous permet de présenter les positions des autres acteurs sans que ces positions soient vécues comme des atteintes ou des remises en cause mais bien comme étant le reflet de leur propre point de vue. Cet aspect est primordial. Il conditionne la confiance que les acteurs vont accorder à notre capacité de restitution de leur discours et, par delà, de leur perception des phénomènes. C'est parce qu'ils apprécient l'exactitude du retour que nous faisons sur leur propre position qu'ils vont pouvoir estimer la qualité de la restitution des positions de tous les autres acteurs. C'est de cette manière qu'une adhésion collective au diagnostic et à ses résultats peut être obtenue.

9.2.3 L'approche systémique comme fondement de la démarche

Les espaces observés sont avant tout des espaces urbains, physiquement délimités et aménagés de façon plus ou moins adaptée. Ces espaces interagissent avec les individus qui y évoluent (comportements, usages, etc.). On s'éloigne donc d'un objet d'étude strictement circonscrit à sa dimension matérielle. L'existence de ces espaces et leurs rôles sont conditionnés par le type d'usage dont ils sont à la fois le support et l'outil.

Ces espaces sont fortement déterminés par l'activité politique et économique : l'espace public est souvent source d'enjeux liés tout à la fois à la politique des villes et au développement économique. Ce sont ces dimensions qui fabriquent la réalité de ces espaces et leurs combinaisons qui en donnent l'identité.

La complexité des phénomènes ainsi produits interdit d'entreprendre l'intégralité des éléments qui composent l'espace public. En revanche, l'espace public doit être observé à partir des relations qui donnent sens à l'ensemble de ces éléments. En cela, il faut rompre avec une démarche trop analytique, au profit d'explications plus complexes, moins exhaustives sans doute, mais plus directement en synergie avec le fonctionnement des espaces étudiés. Ce sont ces fonctionnements et les représentations qu'ils génèrent qu'il importe de (re)connaître afin de les prendre en compte dans une perspective de changement ou, au contraire, de permanence.

En général, l'observateur qui s'engage dans la démarche a pour première vision celle du chaos : il se passe partout beaucoup de choses et rien n'indique le moindre principe d'organisation. L'observateur est submergé par les informations. Cette vision est souvent partagée par les acteurs. Généralement, ce chaos sert de substrat aux explications que fournissent ces mêmes acteurs. Il alimente et oriente directement leur point de vue professionnel ou social. Ces explications sont le fait de perceptions souvent partielles, voire partiales. Le guide d'observation est alors essentiel. Il est un instrument de lutte contre les engagements du chaos. En effet, il permet de recueillir selon un schéma systématique et méthodique les phénomènes observables ; phénomènes qui ne prendront leur sens que bien plus tard.

Le travail des observateurs consiste à donner du sens à ce chaos et non pas de le simplifier. Les phénomènes qui sont à l'œuvre sont toujours complexes. C'est notamment le cas avec l'émergence du sentiment d'insécurité. C'est bien cette complexité que nous nous efforçons de percer. De cette manière, nous pouvons passer d'une situation vécue comme une impasse ou pour laquelle on imagine des solutions réductrices, à une situation complexe (parfois trop complexe...). Cette production de situations complexes offre la possibilité d'évoluer. En effet, elle permet de faire émerger un sens général aux phénomènes observés. Ce sens donné sera celui à partir duquel peuvent se construire des principes d'action. Mais, le plus souvent, cette évolution ne peut se faire sans prise de conscience et sans un travail en commun avec les acteurs les plus directement concernés. En quelque sorte, nous nous faisons vecteurs de la complexité. En effet, chaque acteur est extrêmement compétent dans son domaine. Toutefois, du fait même de cette compétence et de la division entre toutes les activités, il est dans l'impossibilité d'échapper aux logiques sectorielles. Notre rôle est de participer à relier ces différentes logiques.

9.3 LES ESPACES PUBLICS, LES GROUPES ET LES RAPPORTS SOCIAUX

A plusieurs reprises, il nous a été confié des missions d'observation de l'usage que font les citoyens des espaces dans lesquels ils évoluent, sur des secteurs aussi différents que le centre-ville de Lyon et les quartiers classés en zones urbaines sensibles (ZUS). Dans les deux cas, on parle d'espaces publics. Or dans le langage commun – et bien souvent aussi dans le discours des études – le terme d'espace public renvoie à des espaces accessibles à «tous» ; cette définition peut, dans les faits, recouvrir des réalités sociales fort différentes. On considère généralement que dans l'espace public, on apprend à vivre ensemble les uns à côté des autres : on accepte

que d'autres individus, qui ne nous ressemblent pas forcément, qui n'adhèrent pas aux mêmes valeurs que nous-mêmes, utilisent les mêmes espaces en même temps. L'espace public est effectivement un lieu d'apprentissage d'autres modes de sociabilité, qui apparaissent indispensables pour vivre en société. Cela ne signifie pas que l'on connaisse l'autre. Cette connaissance reste d'ailleurs assez rare.

De façon générale, il est relativement aisé de repérer les espaces publics dans le centre ville : les rues, les places, les berges d'un fleuve... Les distinctions entre le privé et le public sont généralement tangibles et visibles ; ceci, même si les espaces de transition qui assurent le passage des uns vers les autres sont parfois difficiles à gérer. En revanche, dans les quartiers sensibles, cette distinction est souvent bien plus difficile à faire. Les confusions entre espaces publics, espaces collectifs et espaces privatifs sont régulières. Les voiries d'accès, les parkings, les aires de jeux ou les espaces verts autour des immeubles sont utilisés comme des espaces publics. Dans le contexte des grands ensembles et de l'urbanisme correspondant, la domanialité ne détermine pas les termes de l'utilisation des espaces. Elle n'en est pas forcément le reflet : la destination domaniale d'un espace ne génère pas automatiquement une utilisation en adéquation. Dans ce décalage, si des aspects de morphologie urbaine sont à prendre en compte (espaces mal organisés, trop cloisonnés...), le contexte social dans lequel ces espaces s'inscrivent, ne doit pas cependant être ignoré.

9.3.1 Espaces vécus, les perceptions de l'espace public

Dans les quartiers d'habitat social, sensibles ou non, l'espace public apparaît comme un lieu d'expression et de signification par lequel s'établissent des repérages sociaux. En effet, les comportements des personnes qui y évoluent, les catégorisent. Les jeunes enfants, les adolescents, les jeunes, les femmes, les hommes adultes et les personnes âgées occupent l'espace et en font un usage différent à des moments distincts de la journée. De ce fait, l'identification des personnes est aisée, chacun est repéré, voire connu et reconnu par les autres. Ceci reste vrai même quand les uns n'identifient pas individuellement les autres : la catégorisation s'opère de façon automatique et naturelle. Nous sommes ici dans le champ du repérage social et non pas du repérage individuel.

L'observation des usages et des comportements montre que d'un quartier à l'autre, les différences peuvent être grandes. Ici on constatera que les différents groupes cohabitent de façon harmonieuse, chacun respectant les usages des autres ; Là on constatera que les usages sont plus restreints et que la cohabitation dans le même espace est rare et parfois conflictuelle. Ces différences mettent en évidence des variations dans le degré de convivialité ou de lien social.

Dans l'hyper-centre, nous sommes face à une situation différente : les usages et les comportements sont fortement déterminés du fait que les personnes «de passage» sont nettement plus nombreuses que les riverains. Nous passons donc du statut d'habitant à celui d'utilisateur, ce qui implique un changement fondamental dans le rapport à l'espace public et donc aux autres. Le centre-ville est le lieu de l'anonymat et des relations impersonnelles : chacun est dans une logique comportementale qu'il est seul à connaître. Personne ne connaît ni ne reconnaît personne et les règles de sociabilité n'ont pas besoin d'être appliquées avec rigueur. L'espace public en cen-

tre-ville est partagé par des anonymes. Il y règne une certaine tolérance face au comportement des autres.

Dans les quartiers des secteurs en zone urbaine sensible (ZUS), l'espace public est un espace de proximité, plutôt destiné à un usage «domestique» et à la sociabilité de proximité, où l'on est contraint de tenir compte de l'autre. En effet, les usages se font au vu et au su de tous. Chacun est l'objet d'un repérage, voire d'un contrôle social. Les valeurs fortes de notre société urbaine sont basées sur l'indépendance, la liberté, l'autonomie et l'anonymat. Si ses valeurs sont parfaitement adéquates aux usages des espaces publics du centre-ville, ce n'est pas le cas dans les quartiers d'habitat social.

Cette distinction entre usage domestique et usage anonyme, très forte quand on compare l'hyper-centre au quartier d'habitat social, s'inscrit cependant dans un continuum quand on passe de l'hyper-centre au tissu urbain qui l'entoure puis aux quartiers périphériques. On ne peut pas dire que les quartiers d'habitat social aient été conçus pour produire cet effet d'usage domestique, mais lorsque se conjuguent leur histoire, leur aspect urbain et leur peuplement, on constate qu'ils sont le lieu d'un difficile isolement et donc d'un anonymat compromis. Quand on parle de relégation pour caractériser les conditions de vie des habitants de ces quartiers, on est tenté de faire un rapprochement avec ce constat sur les usages. La relégation serait liée à l'obligation de vivre au quotidien dans des conditions de moindre liberté, d'autonomie restreinte.

Finalement, tout revient à dire que l'espace public du centre-ville est celui où les valeurs fortes de la société urbaine peuvent s'effectuer. A contrario, l'espace public du quartier sensible implique encore des valeurs anciennes (appartenance à un groupe social identifié, reproduction des comportements d'usage codifiés, contrôle social...). Les sociabilités de proximité font donc figure de stigmates de la précarité et de la pauvreté. Elles accentuent la stigmatisation des quartiers sensibles. Ceux-ci apparaissent par conséquent comme le lieu des impossibles : impossible isolement, impossible anonymat, impossible liberté.

L'espace public de centre-ville est le lieu où l'on rompt son isolement tout en préservant son anonymat. Cependant, pour ne pas caractériser le centre-ville comme le seul lieu possible pour vivre selon les valeurs dominantes, on peut dire que, plus on a le choix de vivre dans un contexte urbain favorisant ces valeurs, moins on est dans la relégation.

Ces constats jettent un nouvel éclairage sur les principes de l'«implication des habitants» dans les projets d'aménagement, de l'«habitant» acteur dans la Politique de la Ville. En effet, on insiste beaucoup sur cette nécessaire implication ou participation des habitants dans les projets d'aménagement. Or une telle démarche implique un minimum d'organisation des habitants pour produire une attitude participante. Cela revient à dire que l'on attend d'eux qu'ils soient moins dans l'indifférence les uns par rapport aux autres. Ceci peut être compris comme une exigence de moindre anonymat au profit d'une plus grande convivialité. Il n'est pas étonnant alors que l'on parvienne difficilement à obtenir une telle attitude de la part des populations des quartiers sensibles. On peut penser qu'elles sont réticentes à aller contre les valeurs sociales dominantes auxquelles elles adhèrent et dont elles entendent bénéficier.

9.3.2 Echelles de vie, échelles de tolérance

Selon les résultats des enquêtes et des entretiens, la perception que les habitants riverains peuvent avoir de ces espaces dits publics n'est pas très éloignée que l'on se trouve en centre-ville ou en quartier sensible. En revanche, la notion d'habitant riverain peut recouvrir un vaste éventail de situations : le riverain-voisin, l'ami, le pair... tous ceux qui s'inscrivent dans une grande proximité à l'espace observé ou référé. Cette perception est sans doute plus facile à appréhender quand on étudie les quartiers en zones urbaines sensibles ou les secteurs du centre-ville très fréquentés – par exemple le secteur des Terreaux à Lyon. La présence d'événements et de phénomènes qui font réagir les habitants facilite grandement l'objectivation de ces perceptions.

Dans tous les cas, la demande des habitants riverains est relativement homogène, pour ne pas dire constante : les espaces dits publics doivent être utilisés par tous mais de façon à ne pas perturber la vie quotidienne de chacun. Ainsi l'usage des espaces publics ne doit pas entraver les entrées et les sorties de chez soi, comme il ne doit pas limiter l'accès aux services et produire de perturbations telles (bruits notamment) qu'il devient impossible de jouir de son propre espace domestique. Cette demande des habitants renvoie aux «règles d'usage» que chacun s'attend à voir respecter par tous mais elles ne sont pas forcément explicites. Les différents groupes d'usagers n'ont pas tous sinon connaissance, du moins conscience de leur existence.

Dans les quartiers sensibles, l'effet de concentration de nombreux ménages dans des espaces relativement réduits (tours, barres) et la forte présence de jeunes, entraînent de nombreuses infractions aux règles d'usage. La situation dans l'hyper-centre est plus particulière car le «public» est composé essentiellement de gens de passage. Le centre-ville, pour ces derniers, est un espace dont l'usage est occasionnel et circonstancié. C'est un usage lié aux activités professionnelles (rendez-vous, restauration entre midi et deux heures) ou aux loisirs et divertissements (pratiques noctambules, en particulier). De jour comme de nuit, ces passants sont très nombreux dans les rues qui proposent des lieux de rassemblement (pubs, bars, restaurants, clubs...). L'irrespect des règles d'usage (malpropreté, stationnement sauvage de voitures, nuisances sonores, etc.) se fait souvent sans en avoir réellement conscience. Autrement dit, bien souvent ce qui pour les uns est un ensemble de comportements liés aux divertissements ponctuels, dans la bonne humeur, est pour les autres un ensemble de comportements inciviques et irrespectueux et souvent intolérables.

Il est vrai que les secteurs centraux attirent les groupes de jeunes des quartiers et souvent des groupes de jeunes aux pratiques déviantes ou encore des personnes sans domicile fixe, des vagabonds dont les comportements focalisent souvent les réactions des riverains. Mais dans les faits, c'est l'activité de l'ensemble des passants, diurnes et nocturnes, qui font réagir les riverains. Cette situation peut s'aggraver ou au contraire se détendre avec les aménagements des espaces : selon que les aménagements apparaissent destinés plutôt aux passants ou plutôt aux riverains. Ces derniers regrettent le manque d'espaces correspondant à des usages plus domestiques et plus conviviaux (places publiques, aires de jeux pour enfants) ; des espaces plus proches de la vie de quartier. La place des Terreaux est reconnue comme «belle» par tous, mais elle est dans le même temps jugée froide et peu conviviale.

L'espace public est celui de l'apprentissage d'autres modes de sociabilité, donc de la différence. Cet apprentissage peut être difficilement accessible pour certaines catégories de la population, notamment pour les habitants des quartiers sensibles. L'accès aux espaces publics apparaît finalement «réservé aux nantis» car il est en lien direct avec les conditions sociales d'accès au travail, à la formulation, à la consommation et aux loisirs, qui sont les motifs principaux de déplacement et d'utilisation des espaces publics². Il se trouve que certains groupes sociaux, moins favorisés du fait de leurs conditions sociales, peuvent faire l'expérience de l'exclusion lorsqu'ils se rendent dans l'hyper-centre et réaliser ainsi qu'ils sont «condamnés» aux sociabilités de proximité du quartier ou du voisinage.

La place des Terreaux, par exemple, favorise et accroît ce sentiment d'exclusion. En effet, son aménagement a transformé les «places assises» en places payantes : le seul moyen de s'y arrêter est de consommer à une terrasse de bar et par conséquent de payer. Il faut faire ici la distinction entre la fréquentation d'un espace public et le lien fonctionnel qui le lie aux usagers. En effet, ce qui est déterminant ce n'est pas le nombre des usagers constaté sur une période mais bien le type d'usage dont l'espace est l'objet. Ce sont ces usages qui impriment une ambiance, un climat et le sentiment de sécurité ou d'insécurité, qui déterminent les appropriations positives ou négatives...

Dans ces espaces, très schématiquement, nous nous retrouvons donc avec deux grands types d'attitudes liés à deux grands types de population : les uns utilisent l'espace pour sortir de leur isolement volontaire lié à leur position socio-économique, les autres l'utilisent pour sortir de leur co-vivance imposée, retrouver l'anonymat qui compense l'impossibilité de l'isolement et procure le sentiment d'être libre de ses choix et de ses actes. Ainsi le quartier d'habitat social est le lieu de l'impossible anonymat et l'hyper-centre celui d'un excès d'anonymat. Dans les deux cas, ce sont les riverains qui en souffrent.

9.3.3 Conflits d'usage, le jour et la nuit

La question de la territorialité est importante que ce soit dans les quartiers ou au centre-ville. Certains groupes accaparent certains lieux pour diverses raisons : activités délictueuses (trafic de drogue notamment), loisirs (skaters de la place Louis Pradel), tranquillité (groupes de personnes âgées sur des bancs), restauration (groupes de lycéens sur les marches de l'Opéra, pique-nique sur les pelouses à Dar-naise)... L'occupation est également liée aux dimensions des espaces, à leurs positions plus ou moins stratégiques dans le quartier ou dans la ville.

Ce sont autant de signes d'une appropriation forte, ce qui n'est pas systématiquement négatif. Certains lieux sont appropriés successivement le long de la journée par des groupes très différents sans que cela ne génère de problèmes ni du point de vue social ni du point de vue spatial. Ces appropriations «pacifiques», et parfois informelles, confèrent aux espaces un caractère convivial et concourent ainsi à une ambiance agréable au sein d'un quartier ou d'une zone du centre-ville. Cependant,

² C'était l'un des problèmes évoqués lors de la rencontre-débat avec C. Foret à l'agence d'urbanisme du Grand Lyon, le 23 Mai 1996, sur le thème : «espaces publics et citoyenneté».

l'espace public peut devenir, pour certaines catégories de population et à certains moments, un espace de pouvoir et, par conséquent, un espace d'enjeux importants pour les groupes concernés. Ceux-ci mettent alors en œuvre des stratégies d'occupation et de comportement qui visent l'exclusivité. Les carrefours, les voies principales de desserte sont donc souvent sujets à un investissement par des groupes souhaitant avoir un contrôle, au moins visuel, des allées et venues dans un quartier tout en ayant la possibilité de «disparaître» de ces espaces rapidement. C'est notamment le cas des groupes de jeunes qui s'activent au trafic de drogue (douce ou dure). Ces groupes tendent à occuper des espaces clés offrant un point de vue souvent surélevé, proches de carrefours et de voies de repli accessibles. Les comportements de ce type handicapent très durablement la vie sociale. Les projets de réaménagements, qui visent à lutter contre ces comportements, sont souvent vécus par les groupes concernés comme des provocations, ce qui génère une attitude conflictuelle visant la destruction des obstacles. Aussi, les aménagements qui visent à favoriser l'appropriation de ces espaces par d'autres catégories de population sont souvent beaucoup plus efficaces, dans la mesure où les nouveaux usages ainsi générés apparaissent légitimes et ne constituent pas des atteintes directes à une forme de pouvoir ou à ses symboles. On est donc amené à constater que l'adéquation entre le fonctionnement spatial et social est totale, chacun exerçant son déterminisme sur l'autre. C'est cette dynamique sociospatiale, cette totalité, qui devient l'objet d'étude.

L'espace public, théoriquement ouvert et accessible à tous, est forcément un lieu de confrontation symbolique ou réelle : groupes, individus, usagers, riverains, jeunes, enfants, SDF, marginaux, actifs, personnes âgées, chômeurs... toutes ces catégories se retrouvent, se croisent, se côtoient, et éventuellement se découvrent, s'adoptent ou se rejettent. Ces espaces sont des lieux d'exhibition par excellence, mais aussi, obligatoirement, des lieux d'interprétation des exhibitions vestimentaires, physiques et / ou comportementales. Par conséquent, les regards, les comportements, les attitudes, les apparences fixent des règles implicites de fonctionnement entre les différents groupes en présence.

Entre le centre-ville et le quartier sensible, les attendus relatifs aux espaces publics sont les mêmes. C'est la présentation de soi qui constitue l'enjeu principal. Dans tous les cas, l'objectif est de donner une image qui soit facilement «décodée» par les passants, par les autres : les attitudes, les apparences vestimentaires et les modes de communication en groupe apparaissent comme autant de signes de reconnaissance destinés aux pairs et aux autres. Mais cette possibilité de se donner à voir est restreinte dans les quartiers sensibles où l'anonymat n'accompagne pas le rôle.

Dans ces espaces, se donnent à voir un certain nombre de groupes (SDF, marginaux, danseurs de hip-hop, bandes de jeunes du quartier...) qui génèrent un discours variable selon les acteurs (Police Nationale, Police Municipale, équipements publics, commerçants, habitants...) en fonction de leur domaine d'intérêt ou leur champ d'implication dans la gestion de l'espace public. Il apparaît donc que ce qui devient déterminant dans le discours sur l'insécurité est davantage la relation fonctionnelle qui s'établit entre un acteur et tel ou tel groupe (commerçants et SDF, riverains et skaters...) que les actes d'incivilité en général. En d'autres termes, on ne réagit pas à l'incivilité ambiante (entretenu par tous) mais on réagit en fonction de la perception que l'on a de tel ou tel groupe.

Il apparaît de la même manière que le moment auquel ces actes se produisent détermine la façon dont ils vont être vécus. En effet, on tolère dans la journée des actes plus ou moins inciviques (stationnement sauvage et en double file, déchets des repas à emporter, etc.) car la foule, le passage et l'anonymat génèrent ce que l'on peut appeler une «indifférence protectrice». Ainsi, dans la journée, ces phénomènes ne sont pas clairement désignés comme alimentant le sentiment d'insécurité. Les actes nocturnes renvoient souvent aux mêmes incivilités que celles de la journée, mais poussées à l'extrême (stationnement sauvage, détritius...) ; s'y ajoutent les nuisances sonores exacerbées, l'état d'ébriété... Pour les riverains, ce sont ces actes qui entretiennent le discours sur l'insécurité. Ces phénomènes nocturnes sont le fait de tous : une partie des groupes désignés comme générateurs d'insécurité (SDF, marginaux, bandes de jeunes du quartier...) et tous les noctambules provenant de l'ensemble de l'agglomération. Ces noctambules, de passage, sont impossibles à identifier et à repérer. C'est donc sur les groupes clairement identifiés (en particulier les SDF, marginaux et bandes de jeunes du quartier) que s'appuie le discours sécuritaire. Ces derniers sont spontanément désignés, parce qu'ils sont plus visibles, mais surtout parce qu'ils s'inscrivent dans une proximité au quotidien. Leur désignation apparaît comme une facilité d'autant plus «légitime» pour les riverains que ces groupes participent activement à l'entretien du malaise ambiant...

La difficulté est grande à distinguer dans le comportement d'autrui ce qui est effectivement de l'ordre de l'agression ou de l'intimidation, ce qui relève du mode de fonctionnement de groupes dont on ne connaît que la réputation, souvent négative. C'est cette impossibilité pour ainsi dire à interpréter les intentions des uns et des autres qui génère le sentiment d'insécurité.

OBSERVER LES LIEUX ET LES GENS, PENSER L'AMÉNAGEMENT¹

L'observation de la vie des espaces publics et l'analyse des pratiques des citoyens constituent l'une des dimensions originales de l'expérience lyonnaise de requalification des espaces publics. Depuis une demi-douzaine d'années, des travaux d'observation d'usages et des enquêtes auprès des habitants de Lyon précèdent la requalification des espaces centraux et la restructuration des espaces collectifs en banlieues. Les mêmes outils sont ensuite utilisés pour évaluer l'impact des aménagements réalisés afin de mieux connaître les effets concrets des aménagements sur les pratiques des citoyens, sur les relations sociales et leurs modalités, sur la perception que ces mêmes citoyens ont des lieux et sur les représentations qu'ils en produisent, sur leur degré de satisfaction. Ces travaux s'efforcent de replacer les enjeux d'aménagement proprement dits dans le cadre de projets urbains et sociaux plus globaux.

10.1 PROGRAMMER C'EST OBSERVER

L'objectif de la politique lyonnaise des espaces publics ne se limite pas à remettre à niveau des aménagements hérités des années 1960, aujourd'hui désuets et par bien des côtés inadaptés. Cette politique a pour ambition de fournir un cadre plus adapté à l'expression de la vie collective et aux pratiques des citoyens dans le contexte de la société contemporaine. Il s'agit ainsi de répondre plus justement aux attentes des usagers de la cité et des résidents, non pas en nivelant, mais en respectant leur diversité et, ce faisant, en produisant de la différence en matière de qualité et de type d'aménagements, et par conséquent d'ambiance, de convivialité, de sécurité et d'image. Atteindre cet objectif nécessite d'intervenir de façon volontariste sur les lieux de la ville sacrifiés à l'automobile et sur les espaces extérieurs des quartiers périphériques conçus dans «l'esprit moderne» et trop souvent réalisés au rabais. Tout le problème consiste à ne pas confondre volontarisme et systématisme formel. C'est en cela que la connaissance fine des pratiques quotidiennes, des représentations et des attentes des habitants devient importante. La formalisation de ce qui peut être posé comme une demande – le souci de répondre aux attentes des citoyens et des habitants – contribue à doter les projets d'aménagement d'un réel contenu programmatique.

¹ Par Bruno Voisin, sociologue-urbaniste, Agence d'Urbanisme du Grand Lyon.

Cette dimension proprement «sociologique» de la «méthode lyonnaise d'aménagement» est insuffisamment connue et vulgarisée. Elle participe pourtant «aux enjeux qualité» de la politique d'espaces publics et notamment à la richesse des programmes proposés aux concepteurs. Ce travail sociologique favorise le développement d'un débat autour du programme et du projet. Il jette les bases du dialogue entre les différents partenaires de l'aménagement : les commanditaires, les élus, les maîtres d'ouvrage, les concepteurs, les maîtres d'œuvre, mais aussi, les habitants et les acteurs locaux impliqués dans les aménagements de quartier. Ce débat se fonde sur les données sociologiques fournies mais aussi sur les paroles des habitants et des interlocuteurs du terrain. Il contribue à l'appropriation du projet par ses bénéficiaires finaux (les habitants, les usagers) dès les phases de programmation et de conception. Ce débat permet de concevoir des formes de participation ouvertes à l'ensemble des acteurs. Il débouche sur un meilleur accompagnement des réalisations et il favorise l'appropriation des aménagements réalisés.

10.2 L'ENQUÊTE SOCIOLOGIQUE, UN ACQUIS INTÉGRÉ AU SEIN DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE COMMUNAUTAIRE

La maîtrise d'ouvrage au sein de la Communauté Urbaine de Lyon cherche à réaliser des espaces publics originaux et de qualité avec une forte image. Elle souhaite que les espaces requalifiés soient pleinement intégrés à la ville, appropriés par les riverains. Ces espaces ainsi requalifiés doivent participer à la dynamique sociale de l'agglomération. Pour cela, l'établissement public communautaire s'est engagé dans une politique d'espaces publics qui défend une approche globale de l'aménagement : ce type d'approche ne peut se dispenser d'intégrer la dimension «sciences humaines». L'intérêt ainsi porté aux connaissances et aux méthodes élaborées en «sciences humaines» se traduit essentiellement par des enquêtes sociologiques qui, conduites de façon pragmatique, font une large place à l'observation directe et aux entretiens avec des habitants et des usagers.

Les enquêtes sociologiques permettent de mieux comprendre la manière dont les différentes catégories sociales vivent l'espace à leur disposition. Elles contribuent à mieux cerner les enjeux sociaux que ne manque pas de provoquer chaque projet d'aménagement. Elles aident à identifier les forces vives présentes dans les quartiers, notamment quand ces forces ne sont pas mobilisées par le cadre associatif traditionnel. Une fois identifiées, ces forces vives peuvent être intégrées ensuite dans le processus de concertation autour des programmes puis des propositions d'aménagement. Des entretiens sont aussi menés auprès des associations, des responsables d'équipements collectifs, des services ou des élus qui interviennent sur les secteurs concernés par les projets d'aménagement.

Ces enquêtes sont menées par des bureaux d'études spécialisés. Mais elles peuvent être également conduites par des étudiants stagiaires préparant un diplôme professionnel. Les étudiants s'investissent le plus souvent dans les diagnostics des quartiers des grands ensembles qui font l'objet de projet d'aménagement dans le cadre de la Politique de la Ville. Ces enquêtes sont réalisées pour permettre au maître d'ouvrage d'incorporer des éléments de connaissance sur les usages, les attentes et

les représentations du public, dans le programme d'aménagement. Ces éléments figurent dans les cahiers des charges communiqués au concepteur. Leurs résultats servent aussi à l'évaluation des projets réalisés. Pour les responsables techniques de la Communauté Urbaine et pour les élus municipaux et communautaires, c'est une façon concrète de mettre au centre de la démarche d'aménagement, les usagers, les habitants et les citoyens, bénéficiaires finals des politiques d'espaces publics et de développement social urbain.

Au sein de la Communauté Urbaine, cette approche «sociologique» est reprise par le Service des Espaces Publics et le Service Développement Social Urbain qui assurent la maîtrise d'ouvrage des projets d'aménagement, le premier pour les espaces publics en centre-ville, le second pour les interventions dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville. L'Agence d'Urbanisme encadre les démarches d'enquêtes et aide à la mise en forme des programmes. Il lui revient de capitaliser les savoir-faire en matière de programmation pour le compte du Grand Lyon. Ainsi, avec les services des Espaces Publics et du Développement Social Urbain, en partenariat avec l'Université et les Grandes Ecoles, l'Agence d'Urbanisme anime une réflexion autour des enjeux sociaux de l'aménagement des espaces publics.

A terme, il est prévu que chaque réalisation sera l'objet d'une évaluation. Celle-ci s'appuiera sur les pratiques dont les espaces réaménagés sont l'objet. Elle les confrontera aux volontés initiales et aux objectifs intermédiaires retenus dans les programmes. La généralisation de cette démarche implique de prévoir, dès la phase de programmation, les conditions de mise en place du dispositif d'évaluation en privilégiant le point de vue des bénéficiaires des aménagements : les habitants, les usagers et, plus généralement, les citoyens dans toute leur diversité.

Le volet sociologique est au cœur du programme. Il sert de ligne directrice pour la conception des aménagements. Les résultats de l'enquête sont inclus dans le cahier des charges communiqué au concepteur à l'occasion des concours. La synthèse des recommandations, rédigée à partir des résultats de l'enquête sociologique, est précieuse pour le chargé d'opération ou le chef de projet Développement Social Urbain qui, responsables «qualité» des réalisations, doivent assurer la cohérence des projets. Cette synthèse leur facilite la perception des enjeux collectifs tout au long de la réalisation. Elle leur permet de dialoguer avec l'ensemble des partenaires du projet, de débattre ainsi de son sens global et non plus seulement sur tel ou tel parti formel.

10.3 OBSERVER LA COMPLEXITÉ URBAINE

Aujourd'hui, l'observation sociologique ne joue peut-être pas le rôle central qu'elle devrait jouer dans les analyses sociales et urbaines opérationnelles. Il existe une tradition d'observation des villes, des banlieues et des milieux populaires. Cette tradition est au cœur même du développement de la sociologie comme discipline scientifique. Les anthropologues ont également développé toute une panoplie d'outils qui permettent de mieux rendre compte des niveaux d'interaction entre l'homme et son milieu. Les uns et les autres renseignent sur la multiplicité des façons de faire société. L'école de Chicago dont les travaux ont été tardivement diffusés en France

dans les années 1980 [Ouvrage Collectif, 1990], a permis d'identifier l'intérêt et le rôle de l'implication directe et multiforme des chercheurs sur le terrain des villes en mutation. L'approche «écologique»² souligne la façon dont les interactions sociales, par leurs formes et leurs contenus, qualifient un milieu urbain donné tout en s'en trouvant profondément marquées.

Il paraît donc évident que l'observation sous ces différentes formes doit occuper une place centrale dans la production de la connaissance sur la ville focalisée sur les pratiques citadines. Pourtant, ce type d'observation n'a pas toute la place qu'il mériterait ni dans la recherche urbaine et sociologique, ni dans les approches de la sociologie appliquée. Il semble qu'à Lyon, après une percée notable dans les années qui courent entre 1980 et 1990 autour des enjeux de la socialisation entre le centre et les périphéries [Catherine Foret, Pascal Bavoux, 1990], la recherche sociologique se soit quelque peu détournée des analyses fines des enjeux de l'espace public urbain. Mais de nouveaux échanges se construisent entre chercheurs et praticiens, notamment pour valoriser l'importante matière rassemblée dans le cadre de cette approche «sociologique» de l'aménagement. Ce livre à plusieurs voix en est un témoignage.

L'observation se révèle incontournable dans l'analyse de la complexité urbaine. Le travail sur le terrain nourrit une vision sociologique large. Il permet de comprendre le global à partir du local. Derrière le fonctionnement de tel ou tel lieu de la ville, sont concrètement situées les évolutions des métropoles contemporaines. Il est, en ce sens, dommageable d'opposer les observations extérieures et l'approche compréhensive fondée sur les entretiens ou sur l'observation participante. Sur le plan opérationnel, l'une complète l'autre, chacune informe l'autre. L'observation directe permet de repérer dans la ville, les nouvelles formes de pratiques spatiales. Elle permet de noter les modes de socialisation émergents. Et ce type d'observation qui se construit dans une relation concrète au territoire et aux habitants est tout aussi incontournable pour l'étude des espaces publics de l'hyper-centre que pour les espaces ségrégués des banlieues périphériques. Il permet justement de relier les problématiques de la centralité et celles de la périphérie, celles de l'intégration sociale et spatiale et celles de la ségrégation sociale et spatiale.

Après un relatif effacement, les espaces publics centraux jouent un rôle de plus en plus important dans la vie des villes et sur leur image. Ils sont complexes parce qu'ils sont multifonctionnels. Leur identité et leur fonctionnement s'articulent à différentes échelles de la réalité urbaine : du quartier à la ville, de la ville à l'agglomération, de l'agglomération à la métropole. Les espaces publics forment de véritables scènes urbaines où se produit une multitude d'acteurs qui partagent souvent très peu de choses, si ce n'est leur présence en ces lieux fortement symboliques. L'observation peut retranscrire assez précisément les modes d'émergence des différentes pratiques portées par des publics toujours plus diversifiés.

A l'autre bout de la chaîne des territoires urbains, se trouvent les périphéries ségréguées où les habitants sont confrontés à de puissantes logiques d'exclusion. L'observation directe permet de rendre compte de la manière dont les différents

² Au sens sociologique, c'est-à-dire l'approche d'un phénomène social analysé dans son cadre géographique et urbain. Cette approche est différente de l'approche écologique actuelle qui privilégie l'environnement.

groupes sociaux, plus ou moins assignés à résidence, organisent leur quotidien. Elle permet de restituer la manière dont ces groupes cohabitent ou s'évitent sur l'ensemble des espaces qu'ils ont en partage. L'observation directe contribue à situer précisément les interactions sociales dans le temps et l'espace d'une ville donnée, relativement à un état précis des rapports sociaux tels que ces derniers lient indissolublement à la fois chacun au système de production – y compris la consommation matérielle et symbolique – et chaque groupe et catégorie sociale entre eux.

10.4 L'OBSERVATION POUR SORTIR DES *A PRIORI*

Les usagers ne disposent pas du même niveau d'expression. Il serait vain de penser que l'ensemble des pratiques liées à l'espace public ainsi que les interactions qu'il favorise, seraient accessibles par le moyen d'entretiens ou de questionnaires. En effet, les personnes interrogées ne souhaitent pas forcément décrire leurs propres pratiques ni même expliciter devant l'enquêteur les enjeux qu'elles y placent. Elles souhaitent souvent préserver d'importantes zones d'appréciation subjective et ne pas révéler l'univers de leurs valeurs implicites ou explicites. De même, elles ne souhaitent pas forcément être confrontées à la signification de telle ou telle de leurs conduites ou de leurs choix de fréquentation. Ces réserves sont d'autant plus grandes devant l'enquêteur, que ces personnes appartiennent à un milieu fermé et dominé. Dans cette situation, elles ont toutes les chances de tenir des discours convenus mais bien éloignés des enjeux réels ou symboliques de leurs pratiques quotidiennes.

De nombreux intermédiaires sociaux (éducateurs, enseignants, travailleurs sociaux) impliqués dans la vie d'un quartier n'ont qu'une représentation spatiale partielle, très réductrice souvent, du secteur où ils travaillent. Comme l'indiquent Anne-Marie Arborio et Pierre Fournier [1999, p. 20], l'observation directe est particulièrement adaptée pour enquêter sur des comportements qui ne sont pas verbalisés ou, au contraire, qui le sont trop. Sans elle, on risque de n'accéder qu'à des réponses convenues sur les «pratiques non officielles» qu'elles soient perçues comme trop peu légitimes ou au contraire trop banales pour intéresser les enquêteurs. L'observation est un outil privilégié pour rompre avec les discours tout faits sur les quartiers périphériques. Elle contribue à faire émerger une «parole du lieu» mettant en relation la spécificité des pratiques quotidiennes avec les logiques urbaines et sociétales plus larges à la source des situations de marginalisation et d'exclusion.

Sans penser que la seule action sur l'espace peut résoudre les problèmes de marginalisation et d'exclusion, il semble que des actions adaptées, visant le cadre de vie, peuvent faciliter la réintégration de ces quartiers dans la ville. Ce serait même un moyen de lever les obstacles qui empêchent les résidents d'accéder aux services et à la reconnaissance sociale. Le statut et le marquage social des espaces urbains des quartiers de résidence jouent un rôle toujours plus important dans l'identité des citadins. Donner un statut à des espaces résidentiels banals, indifférenciés et souvent fortement dégradés, contribue à requalifier l'habitat en réintégrant les citadins dans la ville. Cette possibilité de jouer sur le statut à partir des aménagements contribue à contrer les facteurs d'insécurité en participant à la réintégration des «cités» dans le fonctionnement de l'agglomération. Les aménagements doivent donc contribuer à

requalifier et à différencier les lieux, à faciliter les pratiques quotidiennes et à faire émerger des lieux partagés et ouverts sur le reste de la ville. Mais pour cela, il faut se donner les moyens d'adapter les aménagements à la réalité des lieux et au vécu des habitants. L'observation permet d'échapper aux prétentions exclusivement esthétiques ou aux visions *a priori* qui ont, jusqu'à ces dernières années, fortement pesé sur les aménagements.

10.5 DES PRÉREQUIS POUR OBSERVER. L'OBSERVATION COMME UN MOMENT DE L'ANALYSE

Décrire un quartier, c'est dire le quartier dans ce qu'il est en lui-même et comme ensemble de relations avec la ville et la société. Transcrire la parole des habitants en la mettant en relation avec les contraintes sociales, avec le cadre urbain de son expression, impose d'une part la présence de l'enquêteur sur le terrain, presque son immersion, et d'autre part, la mise en œuvre de techniques d'observation précises. «Le choix d'un espace circonscrit rend l'observation directe possible parce que celle-ci met le chercheur face à un ensemble fini et convergent d'interactions» [A.M. Arborio, P. Fournier, 1999, p. 11]. C'est intentionnellement que la méthode d'enquête proposée au sein du Grand Lyon, privilégie l'observation.

L'observation, pour être productive, nécessite un certain nombre de prérequis, à savoir, la construction de son objet, la connaissance du contexte, la formulation d'hypothèses. Observer suppose avoir un dessein et des intentions. De ces prérequis résulte le choix du type de méthode d'observation. Ce choix se fera aussi en fonction du lieu, de la consistance de ses aménagements, des temporalités de ses usages, de la diversité des interactions sociales qui peut y être saisie. Les formes et les méthodes d'observation mises en œuvre par les sociologues sont nombreuses et peuvent se conjuguer entre elles. Elles s'organisent généralement à partir des oppositions suivantes : observation extérieure ou observation participante, observation flottante ou systématique et réglée, observation générale ou observation ciblée, observation quantitative (comptage) ou qualitative (rendant compte d'un niveau de confort, d'une ambiance, des aspects subjectifs du vécu, de la dimension affective et symbolique de l'espace).

L'observation utilise aussi une série d'outils techniques qui ne sont pas sans effet sur la dynamique de la recherche, sur les modalités de transcription des résultats. Ces outils s'inscrivent différemment dans les phases de l'enquête. Ainsi en est-il de la photographie ou de la vidéo, dont les différentes modalités d'usage méritent une réflexion et des recherches approfondies.

La structure de l'espace telle qu'elle est vécue intègre des logiques tout à la fois fonctionnelles et sociales. Ces logiques contribuent à la définition des lieux. Il ne peut y avoir de projet d'aménagement adapté et pertinent sans prise en compte de cette géographie «sociale» ; géographie parfois diamétralement opposée à la logique formelle de l'analyse urbaine classique. Par conséquent, l'analyse d'un lieu, d'un espace, doit articuler plusieurs formes d'observation. Cette articulation des méthodes d'observation permet de saisir un large spectre de réalités, des perceptions les plus

extérieures jusqu'à la connaissance quasi intime des perceptions des acteurs et de leur mode d'engagement dans les situations.

L'observation, dans ses différentes formes, permet une progression dans la connaissance d'un lieu. Elle permet d'abord de recueillir les premières impressions de l'enquêteur, de l'aider à se situer formellement par rapport à son objet et de définir la distance qu'il entretient avec lui. Elle permet, ensuite, de percevoir le quartier dans son ensemble, d'en décrire l'espace dans sa matérialité, sa structure, sa consistance, son statut foncier, son mode de gestion, ses relations avec les constructions et l'habitat. L'observation contribue à cerner au mieux les pratiques dont les différents lieux sont le support. Enfin, elle permet de saisir les enjeux sociaux et relationnels qui sont sous-jacents à ces pratiques. Elle prépare utilement les entretiens auprès des habitants, des usagers et des acteurs locaux impliqués dans la gestion de l'espace ou dans le projet d'aménagement.

10.6 LES NIVEAUX D'EXPERTISE ET LA CONSTRUCTION DU PLAN D'OBSERVATION

L'analyse des pratiques regroupe plusieurs niveaux d'expertise intriqués et qui correspondent en fait à des différences de points de vue. Nous les aborderons ici avec prudence, d'autant que les divisions classiques entre analyse fonctionnelle, analyse sociologique et analyse anthropologique n'ont plus lieu d'être. Ces divisions sont moins liées à la réalité observée qu'au découpage historique des disciplines universitaires [Stéphane Beaud, Florence Weber, p. 13]. Toutefois, «il n'y a pas de perception possible sans point de vue. On peut dire la même chose de l'observation. On ne peut espérer prendre un point de vue totalisateur. On peut seulement tenter de totaliser différents points de vue. Il ne faut pas croire qu'il n'y ait qu'un point de vue possible pour l'observateur, de même qu'il n'y a pas un point de vue indigène unique...» [*ibid.*, p. 301].

10.6.1 La saisie du quotidien

Le premier niveau d'analyse concerne l'aspect fonctionnel : parcours liés au stationnement, aux allers et retours quotidiens vers les transports, les commerces, les institutions scolaires, aux cheminements vers les équipements situés en dehors du quartier. C'est le point de vue des logiques contraintes par l'aménagement – qu'il s'agisse des problèmes stricts de conception des espaces ou des contraintes de programmation. Le deuxième niveau, l'aspect sociologique, prend en compte la dimension sociale inhérente à toute activité humaine ; en particulier tout ce qui est afférent aux activités collectives : interactions, regroupements, activités de détente et de socialisation, plus ou moins grande convivialité, plus ou moins grande conflictualité. Enfin, on citera l'aspect anthropologique qui met en valeur les dimensions proprement culturelles des interactions : modes de regroupement, rapports des groupes entre eux, présentation de soi, modes relationnels, ainsi que tout ce qui fait des différents espaces extérieurs du quartier, le prolongement du logement.

L'observation s'inscrit là dans la recherche du sens «des pratiques quotidiennes». «La saisie des pratiques sociales par observation directe passe par l'examen

détaillé de scènes de la vie sociale, par la décomposition d'événements singuliers, par le repérage d'enchaînements d'actions amenant les acteurs à utiliser des objets, amenant leur mise en relation avec d'autres acteurs dans des interactions. La saisie du sens que les acteurs donnent à ces pratiques sociales ne se fait pas seulement dans le temps et l'espace de la pratique» [A.M. Arborio, P. Fournier, 1999, p. 45]. Ainsi la posture anthropologique nous pousse à analyser la dimension cachée des situations observées, de manière à rechercher les logiques qui président au mode spécifique d'engagement des personnes et des groupes dans l'espace public.

La méthode proposée pour l'approche sociologique de l'aménagement des espaces publics s'appuie sur la construction d'un plan d'observation. Celui-ci a pour objectif de répartir au mieux le temps forcément limité qui est consacré à l'observation. Il a pour objet d'aider à trouver les compromis entre une approche systématique des espaces du quartier – approche de leur consistance et de leur fonctionnement – et le suivi d'un petit nombre de lieux représentatifs des enjeux de vie sociale. La construction du plan d'observation nécessite d'arrêter un périmètre d'observation pertinent. Ce périmètre peut être confondu avec celui des aménagements prévus ou réalisés. Il peut les déborder aussi pour prendre en compte les effets de contexte ou de proximité. En effet, il peut être intéressant d'observer sur un même secteur, en parallèle, un espace réaménagé et un espace qui ne l'est pas encore. Du point de vue de la programmation, l'observation d'un espace réaménagé permet de souligner les points sur lesquels le programme doit s'enrichir. Dans le cadre d'une évaluation, l'observation des espaces non aménagés permet de mieux mesurer ce que les réalisations ont apporté au quartier.

Dans ses différentes phases, le plan d'observation se construit en fonction de la morphologie urbaine, de la situation dans la ville. Il s'élabore aussi en fonction des caractéristiques sociodémographiques du secteur ou du quartier, du statut, et du mode de gestion afférente, du parc logement. A ce titre, il fait référence à la présentation générale du quartier et au contenu de la commande institutionnelle. Dans le cas de quartiers trop vastes, il peut s'avérer nécessaire de constituer des sous-ensembles pertinents. La pertinence des découpages est à la fois géographique, patrimoniale (l'implantation des parcs des différents propriétaires et bailleurs) et sociale (les pratiques sociales et les modes de sociabilité, leur émergence, leur stabilité, leur permanence).

Le plan d'observation se construit après la première phase de découverte du lieu. Dans cette préphase, c'est une observation flottante et libre qui est mobilisée. Celle-ci s'appuie sur les données monographiques recueillies. Ensuite deux phases distinctes sont prévues : une première phase générale, une seconde ciblée.

10.6.2 La phase d'observation générale

La première phase générale permet de faire le lien entre l'état des lieux, la consistance de l'aménagement, les pratiques et les usages, les points forts et les difficultés de la vie quotidienne pour les résidents. Elle est essentiellement descriptive et permet de cerner, de façon analytique, la consistance des aménagements et le fonctionnement du quartier. Cette première phase se traduit par un ensemble de cartes

rendant compte de cette réalité. Ces cartes sont accompagnées de commentaires qualitatifs qui soulignent la dimension sociale des pratiques et des usages.

Cette phase permet d'intégrer les principaux cheminements, formels ou informels que structurent les pratiques quotidiennes des usagers, des résidents, des citoyens. Ces cheminements intéressent les déplacements domicile-travail, l'approvisionnement, les parcours des enfants ou des adolescents pendant leurs loisirs (entre l'immeuble ou l'école et les aires de loisir, les lieux de rencontre, les équipements sportifs ou les autres équipements collectifs). Il est accordé autant d'importance aux cheminements formalisés (parcours inscrits dans l'aménagement) qu'aux cheminements spontanés ou sauvages. Ces derniers dénotent en principe les pratiques particulières d'appropriation de l'espace. Ce travail d'analyse permet une première approche qualitative des fonctionnements à l'intérieur du périmètre d'observation.

Cette phase se clôt sur la production d'un ensemble de cartes thématiques rassemblant les données de bases qui permettent de cerner la consistance et la qualité du fonctionnement des espaces aménagés observés. Si besoin est, les informations sur les différents types d'espace et de parcours peuvent être détaillées dans des planches spécifiques pour une meilleure lecture. Cette cartographie souligne autant que possible les décalages entre les pratiques constatées et l'aménagement formalisé. Elle constitue un premier commentaire qualitatif portant sur l'état concret des lieux : l'adaptation aux usages, le niveau d'appropriation. Cette cartographie est une première approche des pratiques sociales à partir des parcours quotidiens, des points de regroupement, des lieux plus ou moins appropriés. Elle permet de spécifier ces occupations de l'espace à partir des classes d'âge, du sexe, de l'origine ethnique selon les différents moments de la journée et les principaux rythmes temporels.

10.6.3 La phase d'observation ciblée

La seconde phase d'observation, dite ciblée, est plus intensive et plus qualitative. Elle est définie en étroit rapport à la problématique de l'aménagement, à la structure du quartier et aux lieux qui apparaissent les plus significatifs. Il s'agit alors de pointer le regard sur ces lieux en fonction de leur place dans les réalisations (évaluation des effets des aménagements), de leur importance dans la vie quotidienne du quartier (selon leur appropriation par une classe d'âge, un groupe, une catégorie d'usagers particuliers, selon qu'il existe ou non un décalage entre leur utilisation et les aménagements – ou non-aménagements), enfin, en fonction des conflits dont ces lieux sont le théâtre (relativement au sentiment de sécurité ou d'insécurité qu'ils inspirent). Dans tous les cas, il s'agit dans cette phase de confronter les termes de la commande institutionnelle d'aménagement à la réalité concrète du terrain – notamment aux pratiques dûment constatées dont chaque lieu significatif est l'objet.

Dans le cadre de la programmation, les lieux et les moments d'observation sont choisis de manière à préciser la nature (et l'ampleur) des problèmes rencontrés par les résidents dans leurs pratiques quotidiennes ; ceci de manière à dégager les actions susceptibles de résoudre les problèmes identifiés. Dans le cadre de la démarche d'évaluation, les lieux et les moments d'observation sont choisis de façon à pouvoir

juger dans quelle mesure et de quelle façon les aménagements réalisés sont appropriés. La connaissance des pratiques qui se déploient dans ces aménagements doit permettre de juger des effets produits sur la vie sociale du quartier. Les secteurs les plus représentatifs ou les plus problématiques de l'aménagement réalisé sont pris en compte : essentiellement les espaces récemment aménagés et dont l'appropriation pose problème, les espaces dont l'utilisation n'est pas conforme aux intentions initiales de l'aménagement, les espaces qui font l'objet de dégradations plus ou moins systématiques et qui doivent faire l'objet de reprises.

A cette étape, les procédures d'observation participante sont mises en place. Elles visent la mobilisation de groupes particuliers en fonction des enjeux d'aménagement que ces groupes projettent sur ces espaces. On peut envisager un travail collectif à partir d'un équipement scolaire ou socioculturel présent sur le site. Ce travail porte sur des parcours commentés, sur la production collective de commentaires sur les différents lieux du quartier, des jeux de pistes mobilisant les pré-adolescents. Ce travail peut viser à établir les cartes mentales, à cerner les représentations et à identifier les lieux qui font référence, etc.

10.7 CONCLUSION

L'observation n'est qu'une étape. La connaissance fine rassemblée par son intermédiaire permet de donner sens à la parole des habitants qui sera recueillie ensuite à partir d'entretiens structurés. Elle est réinvestie dans la construction d'échantillons de personnes à interroger. De même, cette connaissance enrichit les grilles d'entretien. Elle fournit des éléments pour confronter les énoncés des usagers à leurs pratiques concrètes de l'espace. Elle permet, en rapportant la consistance des aménagements aux pratiques puis aux paroles des habitants, de délimiter les marges de manœuvre possibles pour intervenir de façon pertinente sur l'organisation spatiale.

Ainsi, le processus de l'enquête tend à conduire de la connaissance des lieux et des pratiques, à la connaissance des perceptions et des attentes des différents publics. A partir de ces connaissances pourront être définis les enjeux partagés qui structureront le programme d'aménagement. Le programme finalisé et le processus de mise en œuvre (conception, réalisation, participation), en intégrant ces connaissances, permettront de mieux prendre en compte les dimensions subjectives de l'espace comme conditions de déploiement des usages : le vécu, le perçu, l'attendu, le désiré, le redouté. Les apports de cette approche sociale de l'aménagement, mise en œuvre aujourd'hui dans l'agglomération lyonnaise, sur les espaces publics centraux ou sur les espaces collectifs périphériques, constituent une ressource considérable pour cerner les transformations sociales et urbaines de la métropole et la façon dont les citadins les vivent au quotidien.

DU CADRE DE VIE À L'ESPACE PUBLIC¹

11.1 DU BON USAGE DE L'USAGE EN POLITIQUE

Les notions de cadre de vie et d'espace public ont en commun d'être polysémiques, et d'avoir été socialisées à l'initiative de certaines institutions administratives et de leurs bureaucraties. Le processus qui mène de l'usage d'une notion à l'autre est révélateur d'un renversement des rôles sociaux occupés par les représentants et les citoyens sur la question de la démocratie participative. Dans l'une des configurations, c'est le citoyen qui revendique la reconnaissance d'un droit pour les habitants à participer à l'élaboration des projets d'urbanisme ou d'aménagement, dans la mesure où ceux-ci induisent des transformations qui conditionnent leur vie quotidienne et leurs modes de vie.

Dans la configuration de l'espace public, c'est le politique qui, comprenant les bénéfices qu'il peut obtenir de l'usage de la participation en termes d'image et de communication, reprend l'initiative. Il fait la preuve dans le même temps que la démocratie représentative peut s'amender de l'intérieur. L'émergence de formes de démocratie participative se dispense d'une légalisation en bonne et due forme. L'apparition de ces formes de démocratie participatives complique les interactions entre les élus et les habitants dans le même temps où elle augmente les contraintes et les difficultés dans les relations entre les institutions politiques représentatives et les associations de toute nature qui représentent les intérêts de divers groupement sociaux et économiques.

C'est ce renversement que nous allons tenter de présenter dans le contexte de l'agglomération lyonnaise, et dans le cas d'un système associatif CIL (Comités d'intérêts locaux) et UCIL (Union des Comités d'intérêts locaux).

D'après Thierry Joliveau [1987], les premiers CIL datent de 1880. Le dernier créé, le CIL Centre Presqu'île (CPI), date de 1970. L'UCIL est créée en 1960. Cette création marque un tournant dans l'histoire du système associatif. Les modes d'organisation se systématisent. La stratégie d'échange avec les élus, les techniciens municipaux et communautaires s'affine. Depuis 40 ans, l'UCIL anime l'ensemble des CIL. Elle leur donne une existence à l'échelle de l'agglomération. Cette création amène une nouvelle génération de dirigeants associatifs : plus conquérants, plus créatifs, ils ne cherchent pas à rivaliser avec le politique sur son propre terrain – ils ne cherchent pas à devenir calife à la place du calife. Ils cherchent à exister face au

¹ Par Malika Amzert, chercheur au laboratoire RIVES à l'Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat.

politique pour faire valoir une idée de la ville et orienter son évolution en orientant les aménagements urbains. Qu'est-il advenu de ces ambitions initiales, dans le processus invoqué ? C'est ce à quoi nous tenterons de répondre.

11.2 LE CADRE DE VIE, LA DOUBLE REVENDICATION DE LA PRÉSERVATION ET DE LA PARTICIPATION

Cité et citoyenneté constituent une préoccupation récurrente du politique. C'est à cette préoccupation que l'idée de cadre de vie se trouve associée. En effet, pour répondre aux craintes engendrées par la ville, pour tenter de pallier les différents désordres et ruptures que provoque l'arrivée en ville, un certain nombre de solutions sont mises en œuvre pour «insérer des populations nouvelles dans un cadre urbain, induire de nouvelles utilités collectives, favoriser des relations de voisinage. Il s'agit aussi de susciter, par un aménagement urbain qui promeut la vie en collectivité, la formation du futur citoyen» [Jean-Pierre Gaudin, 1993, p. 18]. Les années soixante et soixante-dix sont porteuses de ce vieux souci. Les mêmes inquiétudes sur les modalités du lien social en milieu urbain conduisent à préconiser la multiplication d'équipements culturels. «Les hauts fonctionnaires, les hommes politiques, les travailleurs sociaux et les animateurs d'associations se rejoignent pour y voir l'élément majeur d'une cohésion sociale au quotidien, tournée en priorité vers les classes populaires et les populations ayant alors migré en masse des campagnes vers les villes» [*ibid.*, p. 18]. La célébration nouvelle du cadre de vie à la fin de ces mêmes années introduit d'autres références. Elle cible des sensibilités et des populations nouvelles.

La consommation excessive est alors accusée d'aliéner la société. La question de notre époque serait celle de l'éthique comprise comme «jouissance immatérielle» et «accomplissement dans les rapports interpersonnels». L'éthique urbaine se nomme qualité de la vie, autant dire tout : la nature surgissant dans les cités, les rencontres transgressant les barrières sociales, la beauté déployée sur les perspectives urbaines, la fête, l'échange, la connaissance, la libre jouissance, la possibilité alternée de solitude et de relations communautaires. La ville se moule et se distend aux dimensions de la vie idéale [Monique Dagnaud, 1977].

Nous savons, à la suite des travaux de recherche de Eddy Cherki et Dominique Mehl² sur les «mouvements sociaux urbains», que les associations organisées dans le champ du cadre de vie, de l'environnement et de l'aménagement sont animées par une requête qui reste d'actualité, même si elle a perdu de sa singularité depuis l'époque de son émergence : «La revendication principale de tous les mouvements de défense de l'environnement manifeste avant tout une volonté de préservation de son territoire» [E. Cherki, 1979, p. 78]. Ce souci de sauvegarde relève, selon les analyses, des dimensions sociale, économique, et surtout symbolique : «Les résidents veulent fondamentalement conserver et défendre le territoire sur lequel ils vivent (du micro-

² Ces chercheurs ont travaillé dans les années 1970 sur les «mouvements sociaux urbains». Leurs travaux sur ce thème ont fait l'objet de plusieurs publications [Cherki E., Melh D., 1977 ; 1979], [Castells M., Cherki E., Godard, F., 1974].

territoire du logement à la commune ou aux espaces qui l'entourent), comme espace inscrit, connu, balisé, pour eux sécurisant, et quelque part jugé beau.» [*ibid.*, p. 92].

D'après les associations étudiées (CIL/UCIL), ces motivations d'ordre affectif, symbolique, esthétique ont été niées jusque-là, au nom de l'intérêt général. Elles mettent l'accent sur l'espace de la vie quotidienne (la ville vue d'en bas), sur le quartier. Dans tous les cas, il s'agit d'une volonté réitérée de faire naître ou, de retrouver, des formes de sociabilité locale. L'échelon du local cristallise de nombreuses présomptions de sociabilité, tour à tour la proximité sociale, la cohérence gestionnaire et l'implication citoyenne.

La qualité de la vie suscite nombre de réflexions. Elle inspire les pratiques sociales des vingt-cinq dernières années et elle participe à renforcer la logique de la sauvegarde. La logique de sauvegarde renverse la hiérarchie des valeurs et des représentations attachées à la définition de l'archaïque et du moderne. Elle ouvre une ère qui succéderait à celle du progrès. Le mythe de Noé remplacerait celui de Prométhée dont le déclin signifie clairement qu'il ne répond plus aux aspirations des hommes [Michel Lacroix, 1997]. Selon l'hypothèse de E. Cherki et D. Mehl, le contenu des «mouvements socio-urbains» est fortement lié à la sensibilité de la base sociale qui les constitue, à savoir les «couches moyennes». Cette hypothèse est confirmée par des travaux de recherche menés ailleurs que sur le territoire parisien autour de la question des associations du cadre de vie, de l'environnement et plus généralement de l'urbanisme. «La participation aux associations d'habitants est, depuis 1880, le fait d'individus appartenant à la classe moyenne. Jusqu'en 1955 dominent les commerçants, les petits industriels, les employés, les artisans, les professions libérales, ceux que Gambetta appelait en 1872 les «couches nouvelles». En 1955, ces couches nouvelles sont devenues les couches moyennes traditionnelles et leur leadership dans les associations d'habitants est remplacé par celui des nouvelles couches moyennes formées de techniciens, d'enseignants, de travailleurs sociaux et d'ingénieurs». «Les militants des associations d'habitants sont dans leur grande majorité issus des classes moyennes, surtout salariés, nantis d'un capital culturel important» [T. Joliveau, 1987]. Ces constats sont tout à fait conformes à ce que nous avons pu observer et comprendre. Ainsi, il n'y a pas actuellement de CIL dans les quartiers qualifiés de difficiles. Ceci au moins pour deux raisons : d'une part les couches populaires bouderaient ces mouvements, d'autre part dans ces quartiers il n'y aurait rien à sauvegarder et personne pour le ressentir et le réclamer.

La présence des couches moyennes dans les associations d'habitants détermine un contenu social nouveau (la sauvegarde), mais aussi une dynamique spécifique dans les rapports au politique, dans les modes d'action. Cette spécificité est liée à la sensibilité particulière de ces couches sociales nouvelles. D'une manière générale, les «luttés sociales» menées sur le thème de la vie quotidienne se veulent autonomes par rapport aux partis politiques. Le traditionnel espace politique, tel qu'il est structuré par les partis, est perçu comme inadéquat à résoudre les problèmes de la qualité de la vie quotidienne et de l'espace local. La question du changement social n'est pas posée. N'est-ce pas là la raison de l'apparente réserve des classes populaires à l'égard de ces organisations, le quotidien n'étant acceptable pour elles qu'en échange de la promesse d'un avenir meilleur ?

La logique de préservation est reconnue comme partie prenante des sensibilités antibureaucratiques – tout du moins à l'origine. Cette logique s'étend aux réformes politico-administratives et vise à démocratiser, à décentraliser les procédures liées à la gestion du territoire. C'est au niveau local qu'une démocratie pleine doit s'exercer. Les militants d'associations d'habitants prônent un renouvellement de cette démocratie locale au sein de laquelle leurs associations tiennent justement le rôle central. Cette approche du politique se caractérise par l'accroissement de la part du pouvoir du mouvement associatif dans les décisions relatives au cadre de vie résidentiel. Ce positionnement se traduit par des formes d'action particulières. Ce sont les formes institutionnelles qui sont privilégiées. Les associations savent apparemment de mieux en mieux instrumenter les procédures administratives qui sont à leur portée pour discuter, contester, critiquer. Elles n'hésitent pas à produire des contre-projets, des contre-expertises sur les projets de l'administration. Elles manifestent la compétence de leurs « experts » et disputent ainsi le monopole du savoir technico-juridique de l'urbanisme à ceux qui, depuis la décentralisation, en ont la compétence. Elles se servent des médias pour construire leur visibilité sociale.

La qualité de la vie est directement corrélée à la naturalité, à la propreté, à l'esthétique de l'espace. En se délestant de ses scories, de la pollution, de la laideur, la société franchira cette ultime étape où l'être supplée l'avoir. On comprend pourquoi l'apolitisme et l'éviction de la dimension sociale des problèmes constituent des valeurs fondamentales du système associatif CIL/UCIL. Le président de l'UCIL interrogé sur ce qui pourrait être universalisant dans son action nous répond : « ... c'est rendre plus humaine la ville ... alors évidemment vous me direz que le fait de pouvoir bénéficier déjà d'une ville plus humaine c'est un privilège ... oui c'est vrai ... ça veut dire que l'on a au moins un emploi et un logement ou une retraite et un logement ... et que l'on peut effectivement essayer d'améliorer le cadre de vie ... ceux qui n'ont ni logement ni emploi ... vraiment ceux-là, la ville, même plus humaine, leur passe au-dessus de la tête ... » La logique de sauvegarde a constitué pour le système associatif un cadre de références au nom duquel il a défendu ses positions et élaboré des propositions dont notamment les politiques d'embellissement de la ville-centre portent témoignage. C'est cette même logique qui structure ses revendications de participation à la vie démocratique locale, et qui lui permet de contribuer à l'ouverture d'un espace public politique. Cet espace public est restreint certes, du fait de pratiques d'autocensure, de la négation du conflit, des nécessités de la modération et du consensus, mais c'est un espace public qui n'en stimule pas moins l'imagination du milieu politique.

La mise en scène d'un monde de la qualité de la vie connoté comme celui de la liberté, de la communication, de l'accès à l'esthétique et à la nature, marque plusieurs ruptures. Ainsi, au rapport antagonique de classes qui opposait, dans la société capitaliste, les intérêts du capital à ceux de la force de travail, se substitue la contradiction écologique : celle de l'homme et de son milieu. La contradiction écologique constitue une sorte de ressourcement pour les méthodes de management des villes après la décentralisation. Elle devient le moyen de former des consensus. C'est encore le président de l'UCIL qui nous donne l'occasion d'une telle interprétation, quand il affirme dans son allocution, au cours de l'assemblée générale de l'association en 1989 : « ... il est réconfortant pour une fédération comme la nôtre de

rencontrer des associations de même type qui œuvrent dans le même sens que nous pour une ville plus belle et plus humaine ... avec un environnement protégé et des habitants plus responsables ... offrant aux décideurs que sont les élus une qualité de dialogue digne d'être prise au sérieux ... »

11.3 L'ESPACE PUBLIC : UNE OFFRE POLITIQUE DE CITOYENNETÉ ?

A Lyon, les élus politiques³ élargissent la notion de cadre de vie à la question de l'espace public, en affirmant le principe d'une double globalisation : thématique⁴ et territoriale⁵ au nom des valeurs d'unité et de solidarité de l'agglomération. Ce choix du politique ne vise pas à surenchérir sur les revendications de démocratie locale des associations. Il constitue, en fait, le terrain d'aventures d'une offre politique dont le renouvellement de la condition de citoyenneté est l'objectif quasiment affiché.

11.3.1 L'«espace public» comme politique d'agglomération

Ce qui est à noter, sur le territoire de l'agglomération lyonnaise, c'est la place importante des politiques dites du cadre de vie dans les politiques urbaines notamment depuis 1989. Différents documents stratégiques en attestent : Plan bleu, Trame verte, Charte d'écologie urbaine (signée en juin 1992, elle est renouvelée en 1997), Plan lumière, Plan presque-île, Plan de déplacements urbains, etc. «L'espace public» se conçoit et se réalise comme une politique d'agglomération affichée comme synthèse de toutes ces approches sectorielles, se situant (par définition) au point de rencontre d'une politique d'urbanisme et d'une politique de développement social. En fait, Lyon a des prétentions de ville européenne, voire de ville internationale. La conquête de ces statuts conduit à la recherche d'un territoire adapté à cette prétention et à la consolidation de l'unité de l'agglomération. Politique d'agglomération signifie ici action sur tout ce territoire, de la précieuse presque-île à la couronne des grands ensembles si prégnante dans cette agglomération en passant par le traitement des espaces urbains des nombreuses villes qui constituent l'agglomération. Cette politique se traduit par un double registre d'interventions spécifiques à ce territoire :

- des *politiques urbaines d'embellissement* pour assurer son rayonnement, son prestige, sa communication, et attirer les catégories socioprofessionnelles et les agents économiques dont elle veut s'assurer la collaboration en matière de développement économique ;
- des *politiques sociales*, dites de développement urbain, comme moyen de réguler les effets des mutations socio-économiques, se traduisant par la paupérisation, voire l'exclusion de catégories non négligeables de la population, potentiellement dangereuses pour la paix sociale et l'image de l'agglomé-

³ Lors du mandat de Michel Noir (1989-1995).

⁴ Synthèse et articulation de toutes les politiques sectorielles d'embellissement et des politiques de développement social.

⁵ Extension au périmètre de l'agglomération.

ration, et ce d'autant que ce qui symbolise le malaise des banlieues stigmatise certaines de ces périphéries, mais aussi des quartiers aux limites de la ville-centre (le quartier de la Duchère et celui des Etats-Unis, par exemple).

Ainsi selon les décideurs, «unité et solidarité» constituent les valeurs fondatrices de cette politique d'agglomération, centrée sur l'espace public. Cette approche se traduit publiquement comme l'expression d'une forte volonté politique, attachée à la personnalité de Michel Noir, portée concrètement à la fois par une figure politique locale⁶ qui en assure la continuité institutionnelle (de la ville-centre à la Courly) et politique (d'un mandat à l'autre, en dépit du changement de maire), et par son conseiller dans le domaine⁷.

Les réalisations qui se systématisent sur l'ensemble du territoire de l'agglomération incarnent la volonté politique. Ces réalisations soulignent également le renouvellement des pratiques et des cultures professionnelles (recours à des paysagistes de renom, apparition de nouveaux professionnels comme les concepteurs lumière, par exemple, adaptation des techniciens et des services municipaux et communautaires à la nouvelle situation de production des aménagements). Le renouvellement du management emprunte aux méthodes utilisées habituellement dans le cadre du Développement Social Urbain : désignation de chef de projet, animation d'un collectif, limitation de la sectorialisation des services et des pratiques professionnelles, développement du partenariat et de la contractualisation, globalisation de la démarche.

La méthode inclut et institutionnalise la participation des habitants à l'élaboration des projets et à leur réalisation. De fait, les enquêtes menées au cours des études de telle ou telle réalisation mentionnent les habitants et leurs associations au titre des acteurs concernés par les processus de mise en œuvre des aménagements de l'espace public. Les formes et lieux de l'échange se multiplient et accompagnent la mise en œuvre des projets. Cette politique s'annonce comme une volonté de valorisation de l'histoire et de la géographie de l'agglomération. Les interventions sur l'espace public, déjà nombreuses, sont formalisées à l'occasion, par des parcours⁸. Au plan national, cette politique trouve des alliés et des laudateurs, notamment auprès de la Direction de l'architecture et de l'Urbanisme (DAU) – Direction du ministère de l'Équipement, responsable pour une part importante du «macro-urbanisme» des années de croissance. Enfin, l'expérience de Barcelone l'ancre dans une référence prestigieuse.

11.3.2 L'espace public politique

Les élus locaux communiquent sur le thème de l'espace public, comme sur l'un des thèmes susceptibles de renouveler l'approche de la citoyenneté, et d'en garantir

⁶ Il s'agit d'Henri Chabert, élu local, adjoint à l'urbanisme au cours des deux derniers mandats municipaux, vice-président de la Communauté Urbaine sur les mêmes domaines.

⁷ Il s'agit de Jean-Pierre Charbonneau.

⁸ Ces parcours ont notamment été définis à l'occasion de «l'atelier projet urbain» du 1^{er} décembre 1995, sur la thématique «espaces publics du Grand Lyon», et proposés comme tels à la découverte des participants et invités de l'atelier.

l'avènement, donc comme l'un des thèmes porteurs de leurs stratégies électorales. En fait, après avoir été une revendication de l'UCIL auprès des pouvoirs locaux de l'agglomération de Lyon, la participation devient ensuite une demande «molle» du pouvoir central qui créa, dès 1982, des institutions susceptibles d'en permettre l'existence. La loi de décentralisation et le statut particulier des villes de Paris, Lyon, Marseille, ont mis en place un certain nombre de cadres institutionnels de participation qui peuvent permettre de recueillir et de prendre (ou non) en compte les plaintes des habitants. Ainsi, les Comités d'Initiative et de Consultation d'Arrondissement – pour les grandes villes – peuvent être des espaces de consultation, sans toutefois constituer des espaces de débats publics où pourrait être, interpellée, contestée et mise en cause la légitimité électorale.

Alors que l'UCIL est reconnue comme interlocuteur auprès des élus assurant la direction de l'agglomération, il semble bien que la demande de participation, la volonté de concerter de manière plus diversifiée les différentes composantes de la population soient devenues le fait des élus locaux. La participation désormais institutionnalisée apparaît un des éléments indispensables de gouvernement local. La concertation avec des représentants de la société civile, il y a peu encore, était l'objet de méfiance. Observées par les élus locaux comme remise en cause de leur prérogative, la participation et la concertation sont devenues des outils indispensables à la gestion de l'acceptation des projets et des politiques locales par la population. Désormais, nous dit Jacques Chevallier [1999]⁹ «la participation est devenue une contrainte axiologique dont dépend la légitimité du pouvoir local, la participation est utilisée par les élus comme un moyen de ré-assurance afin de conforter leur légitimité». Avec cette meilleure prise en compte, dans l'élaboration des décisions, les acteurs concernés, (public intéressé, groupes d'intérêt organisés) «se profile la promotion de nouvelles techniques de gouvernement local, relevant de l'idée de gouvernance : prenant acte de la complexité des problèmes et de la diversité des acteurs en présence, il s'agirait au niveau local, comme aux autres niveaux de la vie sociale, de substituer aux anciens procédés de commandement des mécanismes plus souples de coordination et d'intégration ainsi que d'associer les destinataires à l'élaboration des choix collectifs» [*ibid.*].

11.4 DES LÉGITIMITÉS DÉMOCRATIQUES CONCURRENTIELLES

L'UCIL dont la revendication principale depuis 1977 est la participation, entretient depuis longtemps des relations proches avec les pouvoirs locaux. Elle n'échappe donc pas à une certaine forme d'instrumentalisation par ces mêmes pouvoirs. Elle peut apparaître à certains égards comme un outil au service des pouvoirs locaux, outil qui est directement utilisé pour la mise en place des politiques locales d'agglomération. En effet, dans ce domaine, l'association intervient au moins de trois façons :

⁹ «Synthèse» in [Ouvrage Collectif, 1999].

- elle recueille et transmet les besoins, les doléances et les desiderata de catégories de population de certains quartiers ;
- elle aide le pouvoir local d'agglomération à formuler en termes d'action et de politique publique les réponses qui conviennent aux problèmes décelés ;
- enfin, les différents CIL sont une aide précieuse pour gérer les relations de proximité ; les élus et les techniciens peuvent se servir des tribunes que leur offrent les réunions des CIL et celles de l'UCIL pour présenter leurs projets aux habitants.

Cependant, les pratiques de concertation et de participation ne vont pas sans difficultés ni obstacles. L'indifférence des habitants est l'une des toutes premières et sans doute la plus fréquente des difficultés. «Les citoyens ne semblent pas demandeurs» de procédures visant à légaliser leur participation à la vie de leur cité en tant qu'habitant. Ainsi, les associations investies par une certaine catégorie de population ne sont pas représentatives de l'ensemble de la société. Si les revendications qu'elles font valoir forment incontestablement une demande sociale, elles ne sont que celles d'un groupe particulier : « ... même dans les quartiers un peu mixtes ... de populations mixtes, ceux qui se mobilisent, ce sont plus les classes moyennes que des classes vraiment populaires ... »¹⁰.

La faible participation des populations à la vie démocratique locale constitue une difficulté pour le monde associatif. De plus, l'interprétation ou l'usage qu'en fait l'autorité politique, peut en accentuer les effets. La faible participation «au lieu d'accroître ses protections et sa légitimité, risque d'offrir un tremplin à des acteurs sociaux qui viennent faire écran entre elle et la population visée» [Stéphane Dion, 1984]. La force de l'UCIL ne se trouve donc pas forcément dans sa capacité de mobilisation ou de manifestation, mais bien plutôt dans sa capacité à entretenir un dialogue policé, tenace et courtois avec le pouvoir local d'agglomération. Sa force tient aussi à sa capacité à énoncer et formuler des idées, à disposer de savoir-faire pour établir des dossiers techniques et en discuter avec les techniciens de la Communauté urbaine. Elle tient également à sa capacité à assurer des relais entre élus et techniciens, en renforçant tantôt les positions des uns, tantôt celles des autres.

La pratique de l'interpellation démocratique peut se décréter, mais elle n'en suppose pas moins un temps d'apprentissage. De même, la mise en œuvre d'une démocratie participative – même limitée – implique un processus plus ou moins compliqué d'ajustement entre des acteurs aux intérêts différents et aux compétences asymétriques. Les parties en présence vont se chercher, se jauger, s'adapter les unes aux autres. Elle vont conduire des stratégies d'anticipation de leur réaction respective. Ce processus d'ajustement constitue une recherche tâtonnante de formes politiques stables et conciliables avec la pratique de la démocratie représentative. Appréhender les logiques des pratiques administratives et politiques est une compétence que l'UCIL, notamment, a développé et qu'elle fait partager à ses adhérents. De ce processus, une routine est née qui est peut-être la clé de son institutionnalisation réussie. Ainsi les assemblées générales de l'UCIL se tiennent-elles dans un des sa-

¹⁰ Extrait d'entretien avec le président de l'UCIL.

lons d'honneur de la Communauté Urbaine, en présence du Maire de la ville-centre, Président de la Communauté Urbaine¹¹. Dans cette configuration singulière, sinon originale, les adhérents se trouvent placés dans une situation paradoxale : celle de devoir apprendre à se taire s'ils veulent se faire entendre. «Cet effet d'autocensure semble être le produit des conditions mêmes de l'interaction» [ouvrage collectif, 1999, p. 61]¹².

De manière générale, il nous semble possible d'affirmer que dans ce processus de revendication de leur représentation, les associations et l'UCIL en particulier, ont adopté différentes positions pragmatiques à partir desquelles elles ont acquis une compétence sociale : la communication. Celle-ci ne répond que très partiellement à l'idéal habermassien d'espace public, selon lequel des personnes privées feraient un usage public de leur raison et par la communication intersubjective, définiraient des normes et des valeurs ou rechercheraient ensemble une entente rationnellement motivée. Elle se compose toutefois de tous les savoirs patiemment accumulés dans les différents domaines à combiner pour dialoguer avec les élus locaux sur le terrain de la défense du cadre de vie, et aujourd'hui, de l'espace public. Les jeux de l'échange entre représentants et citoyens sont très complexes, mais semblent au bout du compte sans surprise dans la mesure où le gagnant est connu d'avance, où l'issue du jeu, telle qu'elle se présente, est admise comme une évidence, compte tenu de ce dont est investi le politique et de la valeur symbolique du suffrage universel. Cependant, il semble que, si le jeu dévitalise le milieu associatif de sa ressource, il crée pour celui-ci la possibilité d'ouverture d'un espace social de communication et d'expertise, toujours remis en cause, cependant.

L'évitement obsessionnel du conflit nous semble dans le contexte socio-politique du moment l'une des conditions de la survie de l'institution. «La démocratie participative s'avère un compromis permanent entre les intérêts et le souci de préservation de soi des autorités politiques et les éventuelles demandes de l'opinion» [*ibid.*, p. 70].

¹¹ Même Raymond Barre (maire de Lyon de 1995-2001) se plie à ce rituel.

¹² Blondiaux Loïc, 1999, «Représenter, délibérer, ou gouverner ? Les assises politiques fragiles de la démocratie participative de quartier».

TROISIÈME PARTIE

PROGRAMMER
ET FABRIQUER
L'ESPACE PUBLIC

INTRODUCTION

Cette troisième partie est construite autour de six chapitres qui renvoient aux procédures de réalisation des espaces publics. Ces six chapitres tentent de mettre en évidence sinon la complication, du moins la difficulté à intégrer dans la réalisation des espaces publics l'ensemble des contraintes d'usage et de fonctionnement. Ce point de vue, usage et fonctionnement, est défendu dans les textes qui intéressent les dispositifs techniques qui constituent l'espace public : les dispositifs liés à l'usage de l'automobile, les dispositifs de signalisation. Les difficultés de l'intégration des contraintes d'usage et de fonctionnement relèvent aussi des conditions organisationnelles qui régissent la pratique des acteurs. Ce point de vue est défendu par deux textes : l'un interroge l'organisation de la maîtrise d'ouvrage, l'autre, son pendant, laisse s'exprimer une position de concepteur.

Cette dernière partie renvoie à l'expérience d'acteur et, par conséquent, à des faits singuliers. Ces textes ne sont pas à proprement dit des théories sur la programmation et la fabrication des espaces publics, mais, plutôt, une sorte de coupe saisie sur le vif des pratiques d'acteurs en état de revendiquer leur participation à la programmation et à la production d'espaces publics. Ce sont donc des points de vue relatifs qui s'exposent ici.

Pour Marcus Zepf, la question de l'aménagement des espaces publics oscille constamment entre «sur-aménagement» et «non-aménagement». La programmation et, plus généralement, la fabrication dépendraient d'un état d'équilibre entre ces deux polarités. Mais qu'entend-on par non-aménagement ? Tout le problème provient de ce que l'espace public se définit souvent comme un espace vide. Ce vide n'est pas l'absence d'objet mais l'absence de pratiques, et notamment de pratiques d'appropriation. En fait, définir le non-aménager ou le sur-aménager revient peut-être à rechercher un équilibre, non pas dans le nombre des objets qui circonscrivent l'espace, mais dans les relations qui s'instituent à partir de ces objets. Cette façon de poser le problème contemporain de l'aménagement des espaces publics renvoie au statut de la complexité dans la stratégie d'aménagement dit fonctionnaliste. La tragédie de ces quarante dernières années tient essentiellement au parti pris de simplification analytique qui a conduit à séparer les problèmes à résoudre. Cette simplification s'est traduite par une vision sociale simplificatrice, voire quasiment mécaniste. Ces deux réductions, spatiale et sociale, ont en commun le fait de nier, voire de dénier, la complexité urbaine. Mais, si une leçon peut en être tirée, elle serait celle de la complexité comme école de la vie, comme forme d'éducation. Autrement dit, la complexité spatiale aurait à voir avec la complexité sociale.

Enfin, dans ce regard porté sur l'espace public, ce n'est pas d'espace dont il est question mais de «place». La place est posée comme nœud articulant le système que forment les espaces publics. Toutefois, il serait intéressant de renverser le point de

vue selon lequel la ville est un ensemble d'appartements individuels liés par un réseau au profit d'une ville reprojctée à partir des espaces communs, des parcours piétons qui les relient.

Selon Jean-Louis Azéma, la fabrication de l'espace public est aussi production d'organisation. En effet, lorsqu'on s'interroge sur la méthode, sur le «comment faire des espaces publics ?», on s'interroge sur le type d'organisation qui prend en charge à la fois la question, l'exposé du problème et les solutions qui en découlent. Comment par exemple, s'arrange-t-on des relations épineuses et difficiles entre maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre, entre commanditaire et concepteurs ? Le choix fait à Lyon a été de séparer les deux instances en constituant et en organisant une maîtrise d'ouvrage des espaces publics. Ce choix de séparation se justifie aussi par le recours à des concepteurs de talent dont il est attendu des productions de qualité. Mais le recours à de grandes signatures risque de produire des juxtapositions d'œuvres séparées et non pas un espace public, pris comme ensemble du territoire urbain. Evidemment ce type de choix est aussi réglé légalement. Toutefois, les règlements qui posent effectivement les conditions contractuelles des relations ne peuvent donner plus et ne disent rien sur les contenus des relations qu'ils rendent pourtant licites.

Cette organisation de la maîtrise d'ouvrage a été pensée en fonction d'un ensemble de problèmes qu'elle devait servir à résoudre. Sans doute la relation au destinataire réel des aménagements – les habitants – a dicté un mode organisationnel privilégiant la capacité à repérer les espaces porteurs d'enjeux. Reste à savoir comment cette organisation – le service des espaces publics – construit les critères qui permettent l'identification de ces enjeux. S'agit-il d'une critériologie explicite ? Comment intervient le jugement du personnel politique ? Comment cette organisation prend-elle en charge les bilans de son action ? Comment évalue-t-elle la qualité des espaces publics à la production desquels elle participe ? Cette évaluation est-elle externe comme l'activité de maîtrise d'œuvre ?

Dans la description faite du service espace public, quatre principes sont énoncés : solidarité, modernité, identité, unité. Dans quel ordre sont-ils pertinents ? Dans le même ordre d'idée et relativement à l'unité, comment joue l'adoption d'un vocabulaire urbain qui est présenté comme l'un des moyens d'action sur l'unité urbaine, voire sur la solidarité ? En effet, par ce vocabulaire est attendu un traitement homogène des espaces publics sur l'ensemble de l'agglomération, c'est-à-dire une qualité constante quel que soit le lieu de la ville.

Le problème des parkings renvoie à l'accès aux espaces publics et notamment au statut des automobiles. Pourquoi choisit-on de programmer des parkings souterrains ? C'est à cette question que tente de répondre la contribution de François Gindre. En effet, dans certains sites – et à Lyon même – il a été question de fermer les parkings souterrains, voire de les détruire. La politique lyonnaise d'espaces publics a pour sa part renouvelé le principe du parking souterrain. Ce renouvellement semble tenir en partie à l'apparition dans ce type de constructions de nouveaux acteurs de la conception, notamment les artistes et les architectes. En fait, la conception des parkings souterrains a été posée comme aussi importante que la conception de leur couverture.

Il est vrai aussi que ces espaces, les parkings, ont été pensés dans le cadre de la politique des espaces publics : il convenait de libérer ces espaces des automobiles et des dispositifs nécessaires à la circulation, au profit des transports en commun. En quelque sorte il s'agissait de «garer» les automobiles. Le succès actuel des parkings lyonnais est-il lié à la réalisation de ces objectifs ? Les enquêtes de satisfaction des utilisateurs des parkings sont positives, voire plébiscitent cette politique. Des enquêtes ménages auraient permis de se faire une idée sur la répartition des modes entre automobiles et transports en commun. Autrement dit, comment peut-on encore justifier de la nécessité de construire des espaces spécifiques à la voiture ? Ces dépenses en infrastructures sont-elles légitimes quand dans le même temps sont investies des sommes colossales sur les transports en commun ?

Mais le succès des parkings lyonnais ne tient pas seulement à leur rôle de parking. Ces lieux jouent aussi pleinement un rôle d'espace public. Le traitement lumière, tout comme la propreté, tendent à favoriser des pratiques de rencontres et de convivialité. Peut-être peut-on s'inquiéter de voir apparaître à la fois des espaces interdits à l'usage de l'automobile au prétexte que l'automobile limite la convivialité, alors que dans le même temps des ouvrages exclusivement réservés à l'automobile semblent la favoriser ? Qu'en est-il alors du statut de l'automobile et de l'espace public comme espace du libre échange des gens et des choses ?

L'«éloge du potelet» tente de mettre en évidence les difficultés de la programmation des espaces publics. Jean-Claude Galléty instruit un véritable réquisitoire contre le mobilier urbain dans son anarchie généralisée. Le potelet incriminé n'en est qu'un des symboles les plus apparents. En fait J. C. Galléty met en évidence les limites du vocabulaire urbain dans la programmation des espaces publics dans la mesure où il montre que le problème n'est pas seulement de fabriquer des espaces mais aussi de prendre en compte dans cette fabrication les usages. Evidemment, ici, il s'agit d'usages que les autorités politiques cherchent à limiter : l'usage de l'automobile. Ce procès oppose la politique anti-stationnement à la politique prestigieuse des espaces publics lyonnais : les potelets sont des objets contingents qui gâchent l'œuvre...

Toutefois l'histoire urbaine montre l'importance de l'apprentissage et, par conséquent, les limites de ce type de réquisitoire contre des objets considérés esthétiquement pauvres et sans grande valeur. En effet, il suffit de se rappeler des réactions suscitées par les grilles posées autour des arbres à l'initiative du baron Haussmann. Ces grilles étaient considérées comme de véritables aberrations par les esthètes de l'époque. Elles sont aujourd'hui reconnues et comme «appries» : elles ont un sens. N'existe-t-il pas une capacité des urbains à s'accoutumer, à s'adapter et à s'approprier des dispositifs techniques, à condition toutefois qu'on leur en laisse le temps ?

Le réquisitoire de J. C. Galléty fait référence à la qualité des espaces publics barcelonais. Cette référence ne peut être totalement constituée en analogie. En effet, il y a eu pendant la période du franquisme une sorte de mouvement général pour s'occuper des espaces publics de proximité parce qu'au fond c'était l'os à ronger que le régime laissait au mouvement architecte. La population s'est agitée autour de ces questions qui n'étaient pas politiquement dangereuses mais très formatrices. Après le franquisme, ces apprentissages ont favorisé la mutation des espaces urbains. Si l'on

peut souhaiter, comme J. C. Galléty, la même qualité des espaces qui existent à Barcelone, on doit toutefois se poser de réelles questions sur la manière dont une telle transposition est possible.

La signalétique pose tout le problème du sens des espaces et notamment des espaces publics. Bernard Lensele s'interroge sur les modalités d'une signalétique dans l'espace urbain. Sa contribution vise l'espace public à travers l'expérience acquise dans les zones industrielles, là où justement l'espace ne prend pas sens immédiatement. Dans ces zones, les rues sont des accès ou des voies, l'espace est d'abord fonctionnel, son dessin est par conséquent abstrait ; abstraction qui le rend particulièrement illisible. L'intérêt de la signalétique dans les zones industrielles tient justement à ce que la revendication de lisibilité vient des industriels eux-mêmes qui se trouvent desservis par l'absence de lisibilité d'espaces dont la morphologie découle cependant de leurs exigences.

Le texte d'Alain Marguerit qui conclut cette dernière partie est à mettre en regard avec le texte d'ouverture de J. L. Azéma. En effet, il offre le point de vue d'un concepteur confronté à la commande. Ce dernier texte porte sur le double aspect technique et organisationnel qui est la condition de tout aménagement.

La contribution d'A. Marguerit aborde principalement la notion de projet. En fait, celui-ci est posé comme une véritable instance de négociation. En quelque sorte le projet d'espace public serait lui-même un espace public par lequel se discute et peut-être s'institue la ville.

La question de la participation est longuement abordée sur le plan de sa possible intégration dans le travail de conception. Comment un concepteur peut-il tenir compte des exigences des destinataires des aménagements ? Comment les habitants interviennent-ils dans le projet ? Selon quelles règles ? La participation renvoie au statut de la représentation politique : quel est le rôle du politique ? N'est-il pas en dernier ressort, celui qui doit arbitrer entre tous les intérêts privés par l'énoncé de l'intérêt général ?



Fig. 1 Place Antonin Poncet, Lyon. Concepteurs Michel Bourne, Jean-François Grange Chavanis. Photo J. Léone, Grand Lyon, 1997.



Fig. 2 Berges du Rhône, Lyon. Photo J. Léone, Grand Lyon, 2000.



Fig. 3 Place de la Bourse, Lyon. Concepteur Alexandre Chemetoff.
Photo J. Léone, Grand Lyon, 1993.



Fig. 4 Place des Célestins, Lyon. Concepteurs Michel Desvignes, Christine Dalnoky.
Photo J. Léone, Grand Lyon, 1995.



Fig. 5 Avenue Henri Barbusse, Villeurbanne.
Concepteur Alain Marguerit. Photo J. Léone, Grand Lyon, 2000.



Fig. 6 Parc de Gerland, Lyon. Concepteur Michel Corajoud.
Concepteur lumière Laurent Fachard. Photo J. Léone, Grand Lyon, 2000.



Fig. 7 Plan Bleu (Rhône), Lyon. Photo J. Léone, Grand Lyon, 1995.



Fig. 8 Quai de la Pêcheurie (Saône), Lyon.
Concepteur Catherine Blaise. Photo J. Léone, Grand Lyon, 1992.



Fig. 9 Place et rue de la République, Lyon.
Concepteur Alain Sarfati. Photo J. Léone, Grand Lyon, 1995.



Fig. 10 Les Terreaux, Lyon. Concepteurs Daniel Buren et Christian Drevet.
Photo J. Léone, Grand Lyon, (sd).



Fig. 11 Les adolescents aux Plantées à Meyzieux. L'observation des différentes tranches d'âges. Photo J. Léone, service DSU-Grand Lyon (sd).



Fig. 12 Requalification des cheminements résidentiels dans le quartier des Etats-Unis. Les habitants ont obtenu le maintien et la récréation du mobilier d'origine conçu par Tony Garnier. Concepteur Agence Ilex. Photo J. Léone, service DSU-Grand Lyon (sd).



Fig. 13 Organisation de l'espace résidentiel, les jardins en pied de tours.
Darnaise, Vénissieux. Concepteur Alexandre Chémétoff.
Photo J. Léone, service DSU-Grand Lyon (sd).



Fig. 14 L'espace central du quartier Saint-Jean à Villeurbanne.
Concepteur Alain Marguerit. Photo J. Léone, service DSU-Grand Lyon (sd).



Fig. 15 Des séchoirs à linge au prix du paysage...
Concepteurs Jalbert & Tardivon. Photo J. Léone, service DSU-Grand Lyon (sd).



Fig. 16 Faciliter les formes spontanées de sociabilité.
L'allée du square des 400 à la Sauvegarde. Concepteur Eric Pierre Meynard.
Photo Benoît Wittendal, service DSU-Grand Lyon (sd).

CONNAISSANCE ET TRADUCTION DU PARADOXE URBAIN¹

À la fin des années soixante-dix, alors que la *crise des places publiques* était devenue évidente, on constatait que «*something is missing*» [Jan Gehl, 1987, p. 51]. C'est-à-dire que les espaces urbains offraient peu de qualité pour être des lieux de sociabilité urbaine, en raison de leur monofonctionnalité (circulation, parking, etc.), de leur usage fragmenté (zone d'habitation, zone de travail, zone de loisir) et de leur forme rigide (tradition du «modernisme classique»). À partir des années quatre-vingts et durant les années quatre-vingt-dix, les professionnels de l'espace ont changé leur logique de discours et d'action par rapport aux nouveaux objectifs émergents : notamment, promouvoir le *marketing urbain* dans une logique de compétition interurbaine, établir la *qualité de vie* et faire émerger la *sociabilité durable*.

Aujourd'hui, on peut souvent constater que «quelque chose est de trop» dans les espaces publics et notamment dans les places réaménagées. Ce «quelque chose de trop» peut nuire à la lisibilité de la structure spatiale d'une place et réduit, par ailleurs, son potentiel d'adaptation aux différents usages qui se suivent et se modifient au fil du temps. Les représentations traditionnelles concernant l'image de la place publique, forgées et utilisées par les professionnels de l'espace, ont parfois contribué à produire des espaces stéréotypés et «touristisés». La composition de ces espaces ne se distingue pas énormément d'une ville à l'autre et ainsi l'ancien caractère authentique n'est guère saisissable.

L'invention d'outils plus performants, facilitant la réalisation d'espaces publics qui présentent une relation équilibrée entre aménagement et non-aménagement, nécessite d'abord une discussion sur la question des antagonismes et des relations paradoxales qui se manifestent dans les champs de la production, de l'utilisation et de la formation des espaces publics. Il s'agit ensuite de traduire les résultats de l'analyse phénoménologique en méthodes et techniques qui permettent d'aller vers un instrument de planification.

12.1 LE PARADOXE URBAIN

Une recherche empirique portant sur quatre places publiques à Lausanne [Marcus Zepf, 1999] a permis de révéler l'existence de phénomènes antagonistes qui semblent être à l'origine d'un *principe fondateur* d'espaces publics à la fois expres-

¹ Par Marcus Zepf, docteur ès Sciences Techniques, chercheur à l'Institut de Recherche sur l'Environnement Construit, Ecole polytechnique fédérale de Lausanne.

sifs et sobres : le paradoxe urbain. Cette recherche a pris en compte, à travers une analyse sociospatiale, trois dimensions de la réalité urbaine des places publiques retenues.

La dimension sociologique explore, à travers l'observation des pratiques sociales enregistrées selon le rythme des temps d'usage, différentes catégories d'usages qui créent dans leur coexistence une sorte de tension plus ou moins conflictuelle (par exemple la coprésence du flâneur classique et du jeune roller). La confrontation entre usages traditionnels et usages innovateurs, qui implique souvent le mélange d'acteurs, d'âges et de catégories socioprofessionnelles, fait émerger une situation dialectique qui peut augmenter l'attrait de la place publique.

La dimension urbanistique et architecturale recouvre, au niveau macro, les réseaux de places publiques. Elle met en lumière les liens ambivalents entre ancienne et nouvelle forme de quartiers urbains. Certains liens peuvent, en cas de correspondance entre ces quartiers, augmenter la qualité de l'environnement urbain. Au niveau micro, cette qualité prend en compte la composition architecturale. Elle fait apparaître la dialectique entre espaces *non* aménagés et espaces *sur*-aménagés, c'est-à-dire l'équilibre entre un espace *vide* capable d'accueillir des objets éphémères et un espace *plein* dans lequel les objets sont inscrits et préméditent un certain type d'usage. Cet équilibre peut renforcer la qualité fonctionnelle et esthétique de la place publique.

La dimension politico-administrative englobe l'ensemble des processus politico-administratifs censés «donner bonne forme et bonne mine à l'expression et à la mise en œuvre des dynamiques publiques urbaines» [Christophe Jaccoud, Marcus Zepf, Jean-Philippe Leresche, 1999, p. 10]. Le résultat escompté de ces processus consiste de manière générale à concevoir une identité urbaine en mesure de réunir et de concilier de façon démocratique les éléments antagonistes qui organisent la complexité de l'urbain. En fait, il s'agit de créer de véritables *sphères publiques* [Jürgen Habermas, 1962] de négociation réunissant les différentes catégories d'antagonismes politiques, associatifs, économiques, etc.

12.2 LA DYNAMIQUE STRUCTURELLE

Les pratiques sociales dans les places publiques dépendent des dynamiques qui s'opèrent dans des champs variés de la vie urbaine. L'élargissement du champ d'action et du champ d'information du citoyen (dû à la mobilité accrue et à l'intensification de la télécommunication) a rendu plus instables et plus changeants les modes de vie urbains. Les changements de la structure sociale de l'ère postindustrielle (augmentation du temps de loisir, augmentation de la durée de vie, augmentation du choix territorial d'action, etc.) transforment de manière constante les pratiques sociales dans la place publique urbaine. Or la durée de vie de l'utilité des installations de la place publique urbaine diminue de manière constante.

L'analyse d'une étude de cas lausannoise met en lumière le fait que deux catégories de places publiques sont davantage touchées par le phénomène de la dynamique urbaine : les places qui sont raccordées à des activités de mobilité urbaine (en l'occurrence la place de la Gare) et les places qui font l'objet d'un investissement de

marketing urbain (la place de la Navigation notamment). Les résultats du travail empirique ont par ailleurs montré que cette dynamique urbaine s'accompagne de phénomènes de ségrégation, c'est-à-dire que les transformations spatiales provoquent des changements dans la structure sociale observable sur la place publique. Les catégories sociales qui s'inscrivent actuellement dans une «mouvance d'utilisation favorisée» peuvent donc s'approprier la place publique en priorité.

Cependant, un des rôles principaux de la place publique est d'offrir à la plus grande diversité d'usagers potentiels la possibilité de s'approprier l'espace. Ce «mélange» social contribue à la création de l'urbanité. Or il existe un grand nombre de catégories d'usagers qui se trouvent en marge de cette «mouvance d'utilisation favorisée». La place publique urbaine devrait donc préserver des lieux de séjour qui ressemblent à des îlots de sociabilité pour assurer la durabilité des liens sociaux divers dans l'espace public. Ces «poches sociales», dans lesquelles certains groupes d'usagers peuvent à la fois se rencontrer et vivre la dynamique urbaine, constituent des espaces particuliers (la buvette de la place de la Gare, par exemple) où se rencontrent de manière régulière certains groupes d'acteurs assez homogènes. En référence à la notion de «*pockets of activity*» [Christopher Alexander, 1977], nous avons énoncé ce concept de «poches sociales» pour insister sur un phénomène tant spatial que social.

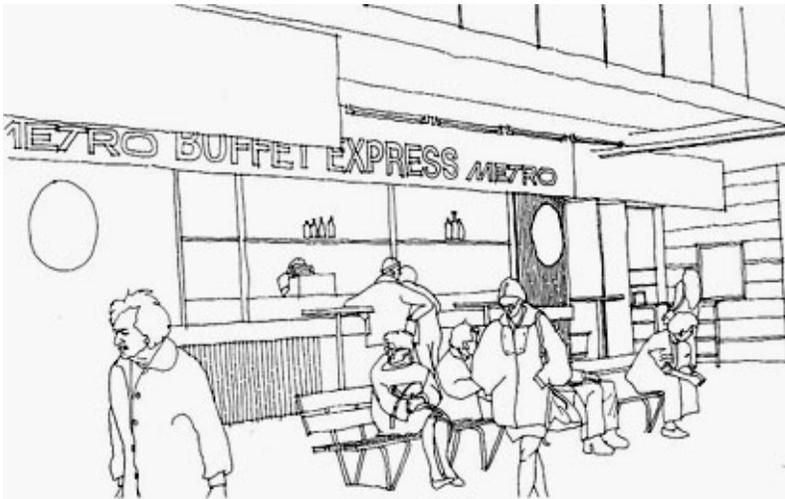


Fig. 12.1 «Poche sociale», le buffet de la Gare.

Le concept de la dynamique structurelle se réfère ainsi à la fois à la présence irréversible de cette dynamique urbaine et à la capacité du système urbain à préserver une structure sociale générale, susceptible d'intégrer toutes sortes de catégories d'usagers. Ce concept, qui vise à une certaine équivalence entre des usages très divers, renvoie donc à des antagonismes : activités piétonnières et automobiles, usages commerciaux et non commerciaux, mélange et séparation.

12.3 LA TRANSPARENCE ÉCLECTIQUE

Ce concept souligne le besoin de repères évidents (une structure spatiale clairement définie) qui permettent à l'utilisateur de la place de s'orienter facilement. Par ailleurs, ce concept renvoie aussi à la capacité de cet espace à supporter l'éparpillement et l'éclectisme des éléments qui peuvent être placés, pour une période limitée, sur la place.

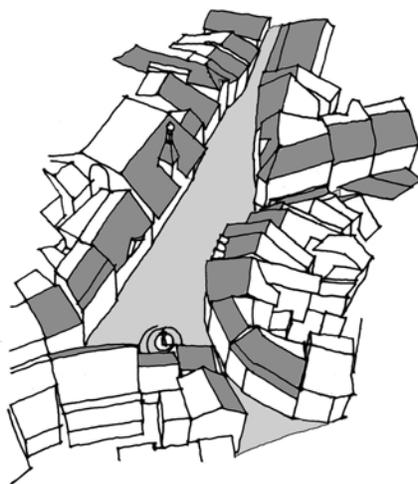


Fig. 12.2 Points d'accès à la Place de la Palud.

La manière dont on aborde la place publique (l'accès) et la façon dont la place publique peut être perçue dans son ensemble ou en détail (l'orientation) dépendent de la clarté de la disposition. Cette clarté est importante par rapport au contexte spatial (intégration dans un réseau d'espaces publics), par rapport à l'ensemble des sous-espaces (passages, terrasses, parvis, poches d'activités, etc.) et par rapport aux éléments d'aménagement (arrangement du mobilier urbain, signes, symboles, etc.).

Selon la théorie de la «*Gestalt*»², la perception visuelle d'une situation spatiale se compose en principe de deux types d'impression, la *figure* et le *fond*. Selon le principe de «prégnance», l'homme a tendance à réduire les informations visuelles complexes à la représentation d'une forme géométrique simple. Les capacités d'assimiler des informations visuelles sont limitées (par rapport à la distance et à la netteté de l'image perçue). Par conséquent, la clarté de la composition des éléments d'une place publique contribue à la compréhension de sa structure générale.

Une vision en perspective, combinée à une géométrie simple, peut donc orienter l'utilisateur dans une place publique et contribuer à une meilleure compréhension de l'organisation de cet espace (sous-espaces, parcours, affectations, etc.). Les axes qui se basent sur une impression de perspective spatiale peuvent prendre le relais d'une

² Voir les travaux de Kurt Goldstein [1951].

signalisation artificielle (panneaux d'indication, plans de situation, etc.) et augmenter la facilité avec laquelle il est possible d'appréhender une entité spatiale urbaine. Cette approche analytique se fonde par ailleurs sur les travaux de Lynch [1960]. Elle permet de prendre en compte l'étroite liaison entre la dimension architecturale et les dimensions sociale et politico-administrative de la place publique urbaine.



Fig. 12.3 Porte d'entrée de la place de la Palud.

Par ailleurs, on peut constater la promotion de toutes sortes de spectacles pour renforcer l'animation de la place publique et améliorer ainsi l'image de marque touristique urbaine. Ces festivités demandent un aménagement flexible qui peut constituer un cadre favorable à la mise en scène de différents types d'événements. Les éléments d'aménagement (mobilier urbain, matériaux constructifs, etc.) doivent donc être conçus pour une installation éphémère permettant un renouvellement aisé de la décoration de la place publique. La conception de ces éléments doit permettre le changement d'usage. L'architecture d'un banc, par exemple, doit par sa composition matérielle, sa robustesse et son installation flexible, supporter les changements qui lui sont apportés durant sa mise en fonction dans une place publique, tout en gardant une esthétique élégante et raffinée.

Cependant, la structure générale de la place publique (sa forme principale qui résulte de la genèse et de l'évolution urbaine) continue à être un élément stabilisateur et repérable dans le réseau des espaces publics urbains. Elle joue le rôle d'une ligature favorisant la continuité d'une mémoire collective qui va au-delà d'une période d'un siècle. Cette «ligature» permet d'ancrer la place publique dans un contexte social et spatial de manière plus durable.

L'ambivalence de la transparence éclectique réside donc, d'une part, dans l'interdépendance entre la clarté spatiale d'une situation urbaine et, d'autre part, dans une image complexe composée d'éléments divers et parfois incohérents.

12.4 L'IDENTITÉ DIALECTIQUE

L'identité désigne – suivant la définition usuelle – le caractère stable d'un objet ou d'une personne (état d'une chose qui demeure toujours la même³). Ce caractère permanent constitue généralement un élément de repérage. Cependant, la théorie de «l'idéalisme dialectique» (Platon, Hegel) part du principe que l'identité d'une chose est temporaire. Or l'identité est, d'une part, relative à l'époque dans laquelle elle a été construite et dépend, d'autre part, de son créateur (l'individu ou la collectivité). Manuel Castells [1997] met en évidence que les éléments qui composent l'identité⁴ sont très divers (aspects historiques, géographiques, physiques etc.). Pour construire une identité spécifique, ces différents aspects seraient sélectionnés et un sens particulier leur serait réattribué. Sa codification sémantique dépend donc du contexte de la structure sociale, spatiale et temporelle.



Fig. 12.4 Piazza Ticinese (Milan), traces du passé.

Aujourd'hui, certains éléments sont davantage prédestinés pour servir de matériau de construction de l'identité particulière. Ils se caractérisent par un principe dialectique qui réunit une dimension historique avec des aspects innovants. Le patrimoine urbain peut constituer un élément autour duquel se construit l'identité d'un

³ *Grand Larousse Encyclopédique* [1973].

⁴ Il s'agit de l'identité par rapport à l'entité du lieu et non pas de manière générale.

lieu. Ces objets peuvent être de taille et de forme variable (une friche industrielle, une composition de façade originale, un mobilier urbain historique ou encore un élément architectural de l'artisanat ancien). Le processus qui fait qu'un élément urbain devient objet de patrimoine est davantage lié à sa nature d'objet ne relevant plus du système de production et du marché, plutôt qu'à son âge vénérable.

L'aspect historique doit être confronté à la création d'une actualité constructive formant de façon simultanée une ambiance d'opposition qui nourrit l'attractivité et la spécificité de la place publique. Le phénomène de la «festivalisation» est à l'origine de l'effort visant à rendre l'équipement et les pratiques sociales de la place plus en phase avec le rythme de vie urbain, devenu plus oscillatoire et oisif. L'actualité constructive fait donc référence aux installations qui sont en rapport avec la sensibilité esthétique et dramatique de l'époque et qui sont en mesure de souligner le caractère du lieu.

L'organisation de toutes sortes d'événements festifs tributaires du «mercantilisme touristique occidental» doit en effet contribuer à actualiser les animations de la place publique contemporaine. Un certain nombre de nouveaux acteurs montent donc sur la scène de la place publique et se distinguent par une activité sportive (les rollers, les skateboarders, les cyclistes VTT, etc.) ou encore par une envie de s'exposer (les pantomimes, les membres de la «Streetparade», les musiciens, etc.). Ces acteurs peuvent contribuer à la réactualisation permanente de l'identité de la place en question.

Une identité *enquêtée et négociée* qui émerge lors d'une analyse sensible de la place publique fait appel à sa configuration spatiale, à sa structuration sociale et à ses processus de production et de gestion. Cette sorte d'identité nécessite donc une approche participative, par exemple l'installation d'un *espace public de débat* dans lequel des représentants de différents groupes d'acteurs touchant à la place publique ont la possibilité de s'exprimer. Le concept de «l'identité dialectique» sous-tend donc des antagonismes à la fois de nature temporelle et territoriale. C'est-à-dire qu'il s'agit de prendre en compte la relation dialectique entre les éléments historiques et les éléments contemporains qui contribuent ensemble à la création d'une identité de la place publique. Par ailleurs, une autre relation dialectique s'avère importante eu égard à ce concept : l'ambivalence des représentations locales (par rapport aux éléments qui marquent le contexte urbain spécifique) et les représentations globales (par rapport aux éléments qui relèvent de tendances internationales).

Les résultats de l'analyse d'études de cas lausannoises qui fondent cet article ne peuvent pas être représentatives de l'ensemble des problèmes concernant les places publiques urbaines européennes. Néanmoins, il nous semble justifié au regard des résultats obtenus de généraliser certains aspects de l'analyse empirique. Nous constatons donc l'existence de deux principes relatifs à la démarche permettant de mettre en évidence des solutions, lorsque la production, la forme et l'usage de la place publique ne s'avèrent plus en équilibre avec les paramètres de l'urbanité contemporaine :

- L'objet de la recherche – la place publique urbaine – constitue un phénomène hautement complexe. Il est donc nécessaire de porter un regard transversal qui tend à prendre en compte les relations entre les différentes dimensions (usage, forme et fonction).

- Une réalisation qui s'appuie sur une vision schématique (une approche sectorielle) des problèmes de la place publique est plus susceptible de produire des dégâts irréversibles⁵ que d'améliorer la situation.

Malgré toutes les difficultés d'une analyse de ce type, la faible fréquentation d'une place et le mécontentement des usagers exigent pourtant des «thérapies».

12.5 TRADUIRE LE PARADOXE URBAIN DANS LE PROJET URBAIN

Selon Allan W. Wicker [1987], l'évolution fonctionnelle d'un espace public peut être définie par quatre étapes temporelles : 1. La *préconvergence*, étape pendant laquelle les ressources (équipements, espace utilisable, usagers, etc.) sont déjà existantes, mais pas encore suffisamment structurées pour être opérationnelles. 2. La *convergence*, période durant laquelle l'espace public devient fonctionnel par son organisation sociale et son aménagement architectural. 3. La *continuité d'existence*, séquence pendant laquelle les ressources sont complétées, modifiées ou enlevées. 4. La *divergence*, phase durant laquelle la structure spatiale. La prise en compte de ces temporalités dans le cadre de l'élaboration de projets urbains constitue une donnée importante afin de concevoir des espaces publics aptes à répondre aux paradoxes inhérents et aux dynamiques complexes urbaines. La question actuelle se pose : comment peut-on créer un lien de correspondance entre la réalité urbaine et les processus de planification politiques et administratifs ?

Au début de l'année 1997, la Direction des Travaux Publics de la ville de Lausanne a mis en place une nouvelle structure administrative qui est censée assouplir les processus de planification et de gestion de projets d'espaces publics en présentant trois objectifs précis :

- faciliter la communication et les échanges professionnels entre les acteurs publics et les acteurs privés par l'intermédiaire de lieux de réflexion variés intéressant les différentes strates de problèmes que pose l'espace public ;
- augmenter la collaboration entre les différentes sections de l'administration communale, concernées par la question des espaces publics ;
- accélérer et rendre plus performants les processus d'élaboration et d'évaluation de projets espaces publics.

Ces efforts s'inscrivent dans une tendance générale qui consiste à augmenter la transparence et l'efficacité des institutions publiques face à la diminution budgétaire générale et à la demande croissante de participation de la part des citoyens. En détail, cette restructuration des processus de planification et de gestion au sein de la Direction des Travaux Publics lausannoise se présente de la manière suivante : trois lieux de réflexion et de production des espaces publics ont été mis en place pour constituer une structure appelée à prendre le relais de procédures de concertation à la fois plus

⁵ Nous évoquons à ce propos l'exemple de la «Place de la Riponne» qui est marquée par la destruction de sa «Grenette» (un marché couvert construit) et la construction d'un parking souterrain dans les années soixante. Cette place a depuis lors perdu la structure spatiale qui lui accordait des «dimensions humaines». Toutes les tentatives de réaménagement n'ont pas réellement abouti à une situation d'équilibre entre forme et usage.

lourdes et moins régulières. Ces instances, nommées Bureau des Espaces Publics (BEP), Groupe des Espaces Publics (GEP) et Comité des Espaces Publics (CEP), s'imposent d'emblée comme des structures d'ordre vouées au traitement de la problématique des espaces publics à des niveaux différents (inventorisation des problèmes généraux, études approfondies, comparaison des variantes de projets et prises de décision...) et selon l'avancement d'état de demandes formulées (évaluation de problèmes, esquisses de projet, difficultés techniques et sociales, choix des variantes, etc.). Ces groupes de travail se réunissent régulièrement sur le mode d'un «jour fixe», mais aussi de manière spontanée selon le besoin et l'urgence de manière *just in time*. Ce mode de fonctionnement «entrepreneurial» contribue d'ailleurs à la souplesse procédurale qui permet d'accueillir les demandes privées et d'associer des experts externes à l'élaboration de solutions.

Ces institutions nouvelles matérialisent à la fois une réorganisation des systèmes d'acteurs, le découpage de nouveaux territoires fonctionnels et le débordement des territoires administratifs et institutionnels classiques. Elles témoignent aussi d'un souci de bousculer les cloisonnements de l'action urbanistique, notamment en s'opposant à l'empire et à l'emprise des normes et des prescriptions qui s'imposent par l'activité des services techniques – notamment les Services des Routes et de la Voirie. Les compétences de ces derniers sont réduites à force de spécialisation. Elles deviennent très peu pertinentes en dehors du contexte technocratique et en dehors des processus de décision que ce contexte privilégie. Le mode d'action de ce type de service vire à l'anachronisme quand il s'agit d'aménagement d'espaces urbains.

L'analyse du fonctionnement et des buts poursuivis par ces nouveaux lieux de réflexion et de production des espaces publics urbains «sur mesure» a permis, de son côté, d'identifier la présence et la prégnance d'un nouveau registre d'action – la politique publique des espaces publics. Celui-ci fonctionne comme une pièce centrale d'une nouvelle manière de faire, de penser et de dire la ville, et singulièrement sous l'angle d'une reconfiguration des rapports entre les services techniques de la ville et des relations entretenues par les autorités avec les habitants et les associations. Et ceci au nom d'une définition de la ville reconnue désormais comme un bien commun. Un dispositif également caractérisé par l'ouverture à des principes de coopération, à la reconnaissance des aspirations particulières et par l'effacement des alibis techniques ou hiérarchiques.

12.6 CONCEVOIR L'ÉPHÉMÈRE ET LE DURABLE

On peut constater que la planification urbaine a été traditionnellement orientée vers l'analyse de la situation urbaine passée, pour résoudre des problèmes actuels. Depuis l'émergence d'un «urbanisme démocratique», les processus de planification tentent d'intégrer les problèmes urbanistiques actuels. Les deux constats évoqués précédemment, «quelque chose manque» et «quelque chose est de trop», illustrent les résultats de deux sortes d'approches extrêmes de l'aménagement des places publiques urbaines. Ces approches font partie de l'idéologie de l'urbanisme planificateur qui se base sur des interventions sectorielles. Or ces interventions ne sont pas toujours aptes à répondre à une réalité urbaine de plus en plus complexe. Partant, il

serait préférable d'analyser les problèmes qui risquent de se présenter après la réalisation d'un projet. Cette démarche n'est que rarement entreprise puisque d'une part, les intentions de ces acteurs qui détiennent un certain pouvoir de décision s'imposent et d'autre part, les pratiques sociales qui se manifesteront après la réalisation sont difficilement prévisibles.

Auparavant, ce type d'approche, c'est-à-dire de faire une analyse sensible des dimensions sociales, spatiales et politico-administratives n'était pas pertinent en raison des périodes très longues de réalisation des édifices et des espaces publics (durant des décennies ou des siècles). La transformation des pratiques sociales et des valeurs représentatives pouvait ainsi, à la fois s'adapter lentement aux changements de l'environnement urbain et, en retour, influencer le développement des travaux. Les phases extrêmement courtes de décision, les changements rapides des valeurs et des comportements des citoyens, ainsi que le capital d'investissement élevé, permettent aujourd'hui de réduire considérablement le temps d'aménagement de l'espace urbain (quelques années ou parfois quelques mois).

Les responsables de la planification urbaine, qui ont une vision au-delà des problèmes actuels, se trouvent aujourd'hui confrontés à la difficulté de rendre les citoyens attentifs au fait que les attentes individuelles ne contribuent pas forcément au bien-être de la société et à la création de processus durables qui profiteront aux générations futures. Le problème réside donc dans la composition du groupe de décideurs⁶ qui sera en mesure de donner à la planification une certaine ligne directrice.

De nouveaux résultats scientifiques montrent que les changements de paradigmes des membres de la société urbaine s'avèrent beaucoup plus complexes que l'on s'imaginait jusqu'alors. Selon Peter M. Senge [1994], la perception humaine est principalement influencée par des «structures mentales»⁷, ce qui constitue un phénomène important pour comprendre les mécanismes contribuant à la création des représentations urbaines. Il serait donc indispensable que les responsables de la planification urbaine soient au courant de tels phénomènes.

La planification urbaine constitue un champ interdisciplinaire. En ce sens, elle tire profit des résultats et des diverses méthodologies appliquées dans le cadre des recherches scientifiques des disciplines concernées. La notion de projet urbain⁸ est utilisée depuis quelques années dans le domaine de l'urbanisme pour désigner une approche qui rend compte de la complexité de la réalité urbaine. Les approches proposées sous ce concept varient considérablement d'un projet à l'autre mais se situent généralement entre l'idée de la réinvention de nouveaux schèmes urbanistiques formels et le postulat de la préservation d'une continuité historique urbaine. L'idée serait de créer le *projet urbain intégré* se composant à la fois d'une réflexion sur les nouvelles fonctions urbaines, en intégrant des compétences existantes provenant de disciplines diverses, et de collaborations entre les différents groupes d'acteurs concernés. Le *projet urbain intégré* devrait donc réunir des savoirs pluridisciplinaires

⁶ En ce qui concerne les représentants de différents groupes d'acteurs (politique, philosophie, religion, art, etc.).

⁷ P. M. Senge et al. [1994].

⁸ Voir par exemple l'ouvrage *Le projet urbain : ménager les gens, aménager la ville* J.Y. Toussaint et M. Zimmermann, [1998].

(sociaux, spatiaux, politiques, économiques) tout en tenant compte de l'opinion publique (la participation du public). Par ailleurs, ce type de projet se caractériserait par la création d'un «espace public de négociation» qui garantirait la participation de toutes les catégories d'acteurs dès le début du projet. Ce processus «démocratique» ne connaît pas encore une longue tradition dans le domaine de l'urbanisme. Il se trouve encore plutôt au stade de l'expérimentation. Cependant, l'expérience montre que les processus de planification qui aboutissent à des résultats concrets et à des réussites ne se basent plus sur les démarches issues d'un simple manuel.

L'EXPÉRIENCE LYONNAISE, LA NAISSANCE D'UNE ORGANISATION¹

13.1 NOUVELLES PERSPECTIVES, UN CONSTAT

Dans la continuité d'une prise de conscience amorcée au début des années 1980, un constat clair a été dressé à la fin de cette même décennie sur l'état général des espaces publics de l'agglomération et sur les causes de cette situation. Celle-ci était caractérisée par des aménagements de piètre qualité à la fois du point de vue des usages et du point de vue formel. Ces aménagements obéissaient essentiellement à des logiques techniques pures, permettant de répondre surtout aux besoins fonctionnels liés à un seul mode de déplacement, la voiture particulière. Ils étaient souvent l'objet d'interventions successives, par strates, indépendantes les unes des autres, débouchant sur des contradictions d'usages, des espaces vides de sens qui n'étaient plus des lieux supports de vie sociale. Les aménagements se dégradèrent malgré la qualité paysagère exceptionnelle des sites de l'agglomération, malgré la richesse et la diversité culturelle rencontrées dans les villes de l'agglomération, dans les quartiers, malgré les traces et la mémoire d'une histoire toujours présente.



Fig. 13.1 Décines, le Prainet (Photo G. Dufresne).

¹ Par Jean-Louis Azéma directeur du Service Espaces Publics du Grand Lyon.

Devant ce constat et le sentiment que les espaces publics pouvaient et devaient constituer un des outils de la recomposition et de la qualité urbaine, une politique de requalification a été lancée dès 1989 par l'équipe politique en place à «la Communauté Urbaine de Lyon». Plusieurs principes ont fondé cette politique. Tout d'abord, un principe de solidarité pour que l'aménagement des espaces publics contribue à la construction d'une agglomération plus homogène composée de quartiers solidaires : les centres des villes comme les grands ensembles, les espaces «majeurs» qui bénéficient à tous et ceux aménagés pour les riverains dans les cœurs des quartiers. Ensuite, un principe de modernité pour que le traitement de chaque espace traduise la ville de notre temps et en intègre toute la complexité. C'est l'appel à la création qui va permettre l'expression de cette modernité grâce à l'intervention systématique de concepteurs. Ce principe s'accompagne d'un autre, corollaire indispensable pour «continuer» harmonieusement la ville : le principe du respect de l'identité et de la mémoire des lieux. Enfin, et pour que ne soit pas constituée une suite de sites étrangers les uns aux autres, la politique des espaces publics repose aussi sur un principe d'unité. Un «vocabulaire urbain» a été défini. Il doit permettre d'orienter l'aménagement selon une direction commune à tous les espaces de l'agglomération.



Fig. 13.2 La place des Terreaux (Photo E. Saillet).

Plus en détail, il s'agit d'aménager l'espace public comme support d'usages et lieu de vie, à la disposition de la population. Il est important de prendre en compte les diversités, notamment culturelles, des usagers, leurs attentes, leur psychologie et donc de rechercher, au-delà des réponses fonctionnelles nécessaires, le confort, le beau, la nature, l'art, la rencontre, la mixité, la sociabilité, la signification des aménagements. L'espace public doit donc être abordé en acceptant cette complexité, puis en la gérant.

13.2 LES MOYENS POUR GÉRER LA COMPLEXITÉ

Prendre la complexité de l'espace public à bras le corps, c'est travailler sur toutes les composantes de cet espace à la fois. Ceci permet d'identifier les contradictions, les conflits entre usages différents puis de les gérer au travers du projet lui-même. Pour cela, il convient de mettre en place, d'une part une maîtrise d'ouvrage forte et concentrée, totalement transversale par rapport aux services techniques traditionnels, d'autre part une maîtrise d'œuvre de qualité, présentant une force de création élevée capable de sublimer et résoudre cette complexité.

13.2.1 Une maîtrise d'ouvrage novatrice

La maîtrise d'ouvrage transversale est nécessaire pour éviter les approches à la fois extrêmement spécialisées mais aussi cloisonnées et indépendantes les unes des autres. Elle permet de contrecarrer ce type d'approche sectorielle, très répandu au sein des collectivités et ce d'autant plus que ces collectivités sont importantes. A la Communauté Urbaine de Lyon, le choix s'est porté sur la création d'un service spécifique (le «Service Espaces Publics»), établi volontairement au sein d'une «Délégation Générale au Développement Urbain». Cette position du service devait participer à conforter l'idée que l'action sur l'espace public constituait l'un des moyens de la recomposition urbaine. Ce service a reçu deux missions essentielles :

- la première consiste en l'exercice d'une maîtrise d'ouvrage d'espace public ; dans un premier temps cet exercice a été une manière d'expérimenter les idées en grandeur nature et de constituer un savoir-faire ;
- la deuxième porte sur la cristallisation d'une culture nouvelle de l'espace public ; culture qui a été naturellement mise en partage avec les acteurs et les services techniques traditionnels.

Quand le «Service Espaces Publics» exerce sa maîtrise d'ouvrage, il se substitue temporairement aux services techniques traditionnels que ce soit ceux de la Communauté Urbaine de Lyon (voirie, eau, assainissement, etc.), ou ceux des communes (éclairage, espaces verts, etc.). Pour les services propres à la Communauté Urbaine, cette substitution se fait de manière structurelle avec la création de lignes budgétaires propres. Dans le cas des services communaux, elle se fait par le biais de conventions votées au cas par cas, par les conseils des deux collectivités. De cette manière, le «Service Espaces Publics» dispose d'une légitimité pour travailler sur tous les éléments de l'espace à la fois. La maîtrise d'ouvrage peut alors être concentrée dans les mains d'un chargé d'opération choisi au sein du service.

Le chargé d'opération exerce exclusivement un rôle de maître d'ouvrage. La séparation des rôles, notamment avec la maîtrise d'œuvre, est totale. Son profil professionnel est caractérisé par la pluridisciplinarité, par l'ouverture à la nouveauté, ainsi que par la rigueur dans la conduite de projet. Outre l'efficacité et le pragmatisme dans la conduite de projet, il est attendu une culture et une sensibilité suffisantes pour que s'établisse un dialogue équilibré avec le maître d'œuvre, sans pour autant s'y substituer.

13.2.2 Une maîtrise d'œuvre de qualité

En se rappelant le vieil adage «un bon ouvrier travaille avec de bons outils», nous pensons qu'un bon maître d'ouvrage doit s'adjoindre les services d'un bon maître d'œuvre. Mais ceci est plus facile à dire qu'à faire. Pour favoriser des choix plus pertinents et les mieux maîtrisés possibles, il a paru essentiel, dans un premier temps, de connaître le vivier des concepteurs pour identifier la diversité des sensibilités – architectes, paysagistes, designers, artistes etc. Ce sont les visites, les références dans les publications spécialisées et, surtout, l'examen au fil du temps des dossiers de candidatures au cours des consultations qui, associés au travail quotidien, ont permis de construire cette connaissance du milieu, puis de la nourrir constamment et de l'actualiser.

Les choix ne sont pas arbitraires et, surtout, ils obéissent à des procédures incontournables. Il convient, pour que ces choix soient les plus judicieux possibles, d'utiliser au mieux toutes les procédures prévues par le code des marchés publics. Cette intime connaissance des procédures permet de choisir celle d'entre toutes qui est la plus adaptée possible au regard du sujet traité et de la politique de choix poursuivie.

En premier lieu, nous lançons un appel à candidature annuel pour la réalisation des petites opérations nécessitant des marchés de maîtrise d'œuvre inférieurs à 450 000 FF² TTC. Cette procédure a l'avantage d'actualiser régulièrement la connaissance du vivier des maîtres d'œuvres – et plus généralement des concepteurs – et d'identifier de la sorte de nouvelles équipes qui pourront être testées dans un premier temps sur ces petites opérations. Une liste d'une quarantaine de noms est ainsi établie, jamais figée. Elle nous permet de choisir directement le maître d'œuvre d'une petite opération en fonction des sensibilités attendues pour le site en projet.

Pour les opérations plus importantes, en fonction du contexte, ce sont les procédures de concours ou de marché de définition qui sont retenues. Nous proposons aux jurys de choisir en général quatre candidats pour concourir. Les choix se fondent sur des critères de création et de sensibilité : il est important de recourir à quatre concurrents de sensibilités très différentes pour disposer de réponses contrastées qui permettent, au final, un choix le plus pertinent possible. Il est nécessaire de donner des moyens financiers suffisants pour disposer de rendus de qualité. Suivant les opérations, les rémunérations des quatre candidats varient généralement de 80 à 150 000 FF³).

Dans le même sens, nous veillons à la composition du jury. Il doit comporter des maîtres d'œuvre choisis pour leur professionnalisme de manière à assurer la pertinence et la meilleure qualité possible des débats du jury. Ces maîtres d'œuvre sont choisis dans la liste revue annuellement, à tour de rôle, de manière à ne pas les pénaliser dans leur participation directe aux consultations.

² 68 602,00 Euros.

³ Entre 12196,00 et 22867,00 Euros.

13.3 DE LA DÉCISION À LA RÉALISATION

Avant toute décision, trois questions liminaires s'imposent à la maîtrise d'ouvrage : où faut-il aménager les espaces publics ? selon quel calendrier ? de quelle façon ? De manière générale c'est la question du plan directeur d'aménagement des espaces publics qui est, de fait, posée.

13.3.1 La planification

Le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme présente les grandes lignes de développement de l'agglomération lyonnaise. Il est précisé par les grands objectifs politiques définis dans les programmes des deux derniers mandats électifs (1989-1995, 1995-2001). Partant de ces plans et textes d'orientation, la Délégation Générale au Développement Urbain de la Communauté Urbaine a identifié, à partir d'un travail collectif auquel le Service des Espaces Publics a participé, les enjeux territoriaux des diverses politiques de développement menées et en cours (logement, transports, économie, environnement, etc.). Ce travail s'est appuyé sur une analyse morphologique du site de l'agglomération, sur l'évaluation de la nature et de la densité des usages. Il a permis, ainsi, par recoupement, d'identifier et de hiérarchiser les espaces porteurs d'enjeux. Le plan d'action ainsi produit a été ensuite validé globalement par l'exécutif communautaire.

Selon leur taille, leur fonction, leur situation, ces espaces peuvent impliquer quatre niveaux d'organisation : l'agglomération, les communes, le quartier, la proximité immédiate.

En fonction des orientations politiques données par les plans d'actions de mandat, des capacités financières et humaines, une programmation pluriannuelle a été mise en place. L'orientation politique première portait sur une action simultanée intéressant à la fois les grands ensembles de logements sociaux – dans le cadre de la politique de la Ville – et le centre de l'agglomération, les espaces majeurs bénéficiant au plus grand nombre. Ces actions devaient être équilibrées. Dans un deuxième temps, l'action s'est focalisée plus particulièrement sur les espaces centraux des communes et des quartiers.

Ces actions menées globalement sur l'ensemble de l'agglomération ont posé le problème de l'«unité». En effet, le risque était grand, en faisant appel à des concepteurs de talent, de produire une collection d'aménagements «signés», tous plus étrangers les uns aux autres. La maîtrise d'ouvrage a dû mener une réflexion sur ce qui pouvait fonder une culture et une identité des espaces publics de l'agglomération opposables à l'ensemble des acteurs intervenant sur les espaces publics. Cette culture est condensée dans un document de référence, baptisé *Vocabulaire d'aménagement des espaces publics* [Grand Lyon, 1995] dont le but ne consistait pas à favoriser l'uniformité des aménagements des espaces de l'agglomération, mais, au contraire, à favoriser les éléments d'identifications pour produire entre tous les aménagements une forme de familiarité qui donne un sens à leur ensemble.

13.3.2 Le vocabulaire de l'aménagement

Le vocabulaire des espaces publics formalise quelques règles d'«écriture», sous la forme d'un «catalogue de tendances». Ces règles portent sur les principales composantes de l'espace public. Elles intéressent les matériaux utilisés, les végétaux, les mobiliers, c'est-à-dire l'ensemble des signes qui déterminent en grande partie la personnalité d'une agglomération. Le partage de ce langage a été notre souci premier. Il fallait que ce langage soit partagé non seulement avec les maîtres d'œuvre, mais aussi avec l'ensemble des acteurs traditionnels de l'espace public : il fallait que ce vocabulaire soit l'un des dispositifs de déploiement d'une culture nouvelle de l'aménagement.

Ce vocabulaire n'est pas figé. Il évolue et s'enrichit constamment des apports des concepteurs et à l'occasion de chaque nouveau projet. Il a été bâti en partant de l'histoire et de la culture de l'agglomération lyonnaise en s'appuyant sur les couleurs particulières du Rhône et de la Saône. Le souci de simplicité et l'adoption d'une gamme restreinte de matériaux de sol et de mobilier constituent ses deux grands principes. Il s'agissait, en restreignant la gamme des matériaux mis en œuvre, de rompre avec l'emploi banalisé d'une multitude de revêtements qui contribuent à complexifier et à rendre proprement illisible des lieux aménagés. A contrario, une gamme restreinte renforce l'unité et la lisibilité des lieux. Si, de plus, le choix favorise les matériaux en rapport avec la culture et l'histoire, la démarche participe, alors, à réinvestir l'identité profonde des espaces.



Fig. 13.3 La place Antonin Poncet (Photo J. Léone / Grand Lyon).

Pour les revêtements de sol, le choix s'est porté sur l'utilisation de la pierre dans tous ses états : pleine masse (calcaires régionaux ou granit), sables stabilisés (favorisant la palette des couleurs de l'agglomération, de l'ocre rouge à l'ocre jaune clair), incrustée (sous la forme de granulats dans les bétons désactivés ou dans les

enrobés ou encore, dans les asphaltes grenailés). Selon le même principe d'unité, un concours international a été lancé en 1990 pour la réalisation d'une ligne de mobiliers qui répondent à des exigences de confort, d'esthétique et d'adaptation aux sites variés de l'agglomération. Deux équipes lauréates ont été retenues à l'issue de ce concours :

- l'équipe Wilmotte a produit une gamme complète à la ligne sobre, nerveuse et contemporaine ;
- l'équipe Jourda Perraudin a conçu une ligne plus onirique, moins complète, assimilant mobilier et monde naturel et végétal.



Fig. 13.4 Mobilier urbain, place Bir Hakeim (Photo Erick Saillet).

Ce vocabulaire d'aménagement développe également quelques règles simples comme :

- la recherche de la rigueur et de la simplicité des tracés pour les délimitations de l'espace, notamment les bordures de trottoir ;
- la recherche de parti de nivellement très tendu limitant les pentes et contre-pentes, et prenant en compte les handicaps ;
- un traitement plus noble des délimitations. Dans le cas des grandes étendues, le traitement des limites et des revêtements sera éventuellement plus simple et moins coûteux ;

- une utilisation forte du végétal en veillant à limiter la multiplicité des essences sur un même lieu ;
- les végétaux seront choisis en prenant en compte les différentes saisons ; en ce sens, une certaine proportion de persistants sera prévue ;
- une limitation du nombre de mobiliers ainsi qu'une implantation rigoureuse en référence à la charte du mobilier élaborée par ailleurs⁴.



Fig. 13.5 La place Bir Hakeim (Photo G. Dufresne).

On pourrait penser que ce vocabulaire constitue une entrave à la créativité des concepteurs. L'expérience montre qu'il contribue plutôt à l'exacerber. Dans tous les cas, le débat reste ouvert et les concepteurs utilisent tout ou partie de ce vocabulaire. Mais c'est toujours la pertinence du projet qui permet au concepteur de justifier et de faire accepter telle ou telle disposition, revêtement ou mobilier spécifique différent de celui proposé par le vocabulaire des espaces publics. Parmi ces justifications, les particularités du site sont souvent utilisées.

13.3.3 Le programme

Le maître d'ouvrage se doit de préciser le mieux possible les objectifs qu'il poursuit à travers les aménagements qu'il programme, que ce soit en termes d'usages, d'ambiance, de niveau de prestation, d'identité de lieu. Il précise ses objectifs en élaborant le «programme d'aménagement». C'est ce programme d'aménagement qui sert de toile de fond aux dossiers de consultation pour le choix des concepteurs – quelle que soit la procédure choisie. Il sert, par la suite, de

⁴ Cette charte apporte un certain nombre d'orientations sur la position des mobiliers, les uns par rapport aux autres, relativement aux trottoirs et aux façades des immeubles. Ces positions ont été établies sur la base de critères de confort des cheminements des piétons.

référence dans le dialogue entre le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre tout au long du processus d'élaboration de l'aménagement.

L'aménagement doit être représentatif, de la manière la plus fine possible, des attentes de la population. Il doit prendre en compte toutes les dimensions qui forment l'environnement du projet, à savoir, les dimensions historiques, sociologiques, culturelles, fonctionnelles, morphologiques... Il revient au chargé d'opération de diriger cette élaboration qui s'appuie nécessairement sur des spécialistes en fonction de la spécificité des lieux aménagés – recours à des historiens par exemple.

L'aménagement est toujours resitué dans un contexte urbain plus large en s'appuyant sur les documents d'urbanisme et sur les analyses urbaines réalisées par les urbanistes territoriaux de la Communauté Urbaine ou par l'Agence d'Urbanisme. Le Service des Espaces publics fait presque systématiquement appel, aujourd'hui, à un bureau d'études spécialisé en sciences humaines pour la réalisation d'enquêtes et d'observations sur le terrain. Ce volet sciences humaines constitue la clef de voûte du programme : il met, dès le départ du processus d'aménagement, les usagers et les habitants au cœur du projet. Il comprend plus précisément :

- une analyse des pratiques sociales ;
- un repérage et une typologie des différents publics fréquentant l'espace ;
- une analyse du vécu de ces différents publics ;
- une explicitation des attentes des divers usagers ;
- une explicitation des attentes et besoins des responsables locaux (élus, techniciens...), des commerçants et des autres usagers professionnels de l'espace.

Selon l'importance de l'opération le coût des études en sciences humaines se situe entre 80 et 120 000 FF⁵.

Le programme comporte également un volet consacré aux approches dites sensibles. Ces approches sont fondées sur la mémoire des lieux, sur leurs potentialités spatiales et poétiques. La réalisation de ces approches peut être confiée à un écrivain qui aura pour mission de s'exprimer librement sur le lieu qui devra être l'objet d'aménagements. Ce volet permet de contribuer à sensibiliser les acteurs du projet, qu'il s'agisse du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre. La référence au vocabulaire de l'aménagement de l'agglomération reste centrale. Elle est introduite même si le débat reste ouvert pendant toute la durée du projet.

Enfin, le programme comporte un volet entièrement tourné sur les objectifs fonctionnels : la circulation, le stationnement, les contraintes liées aux activités de marché, etc. Ce volet fonctionnel est complété par les objectifs en matière de coûts des aménagements.

Cet ensemble programmatique doit être le plus riche possible, le plus porteur de sens, de manière à limiter les risques de remise en cause profonde des projets en cours d'études. De cette manière, la programmation contribue à la maîtrise des coûts et des calendriers. De plus, sa richesse offre un support efficace pour la créativité des maîtres d'œuvre. Enfin, plus elle est riche et plus elle met en place les conditions

⁵ Entre 12196,00 et 18295,00 Euros.

favorables d'un dialogue fructueux entre la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre. Par ailleurs, l'identification des acteurs pertinents de l'aménagement et de l'utilisation des espaces permet d'asseoir une stratégie de concertation constructive pendant toute la durée de l'opération d'aménagement.

Le programme doit comporter en dernier ressort une première hiérarchisation des usages et des fonctions. Cette hiérarchisation doit être menée de manière contradictoire afin qu'une marge de résolution des contradictions entre usages et fonctions soit effective dans le projet.

13.4 LA CONDUITE DE PROJET

Une fois le programme rédigé, le concepteur choisi, l'élaboration du projet proprement dite peut commencer sous la conduite du chargé d'opération. Le chargé d'opération assure le rôle de maître d'ouvrage.

Après un premier temps de réflexion, le maître d'ouvrage demande au maître d'œuvre de présenter ses premières idées d'aménagement à l'ensemble des acteurs concernés (acteurs techniques, politiques ou usagers). Il s'agit de confronter le maître d'œuvre et les perspectives d'aménagement à la complexité des jeux d'acteurs que suscite toute opération d'aménagement. Diverses réunions de travail thématiques sont organisées pour permettre l'identification des réactions et des attentes particulières des acteurs. Ces réactions et ces attentes sont diverses et souvent contradictoires. Ces rencontres, ces débats, ces propositions constituent la matière du projet. Le concepteur présente alors, en plusieurs étapes évolutives, sa proposition d'aménagement. Il le fera en justifiant de la manière dont il répond au programme, en justifiant de la manière dont il surmonte et résout les contradictions identifiées. La qualité de la conception réside dans la capacité pour le maître d'ouvrage à obtenir une adéquation entre formes et usages, à résoudre par le projet d'aménagement, l'ensemble des contradictions qui opposent les acteurs sans pour cela dénaturer l'aménagement.

13.4.1 Deux groupes de validation

Le couple «maîtrise d'ouvrage» (chargé d'opération) / «maître d'œuvre» est guidé dans ses choix, dans l'évolution qualitative du projet d'aménagement et dans la résolution des contradictions (en l'occurrence dans les arbitrages qu'il rend) par deux groupes décisionnels, l'un technique, l'autre politique : la proposition d'aménagement est soumise à un «groupe technique de suivi» et à un «groupe de pilotage des espaces urbains».

Le groupe technique est piloté par le directeur du Service des Espaces Publics⁶ et le conseiller technique de la Communauté Urbaine⁷. Le groupe de pilotage des espaces publics est piloté par les vice-présidents de la Communauté Urbaine chargés du développement urbain et des espaces publics. Lors des présentations par le chargé

⁶ Depuis sa création, par l'auteur.

⁷ Depuis la création du Service des Espaces Publics par Jean-Pierre Charbonneau.

d'opérations et le maître d'œuvre devant ces deux groupes, les acteurs techniques ou politiques particulièrement concernés par le projet d'aménagement renforcent chacun de ces groupes.

L'idée, sous-jacente à ce dispositif, est bien d'arriver à gérer la complexité de la situation d'aménagement en tachant d'identifier en amont les contradictions, puis en faisant en sorte que les arbitrages nécessaires à l'élaboration des aménagements soient le fait des responsables techniques et politiques. Tous les acteurs sont alors réunis en un même lieu, au même moment, en présence du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre. Ils se font face autour d'un objet : la proposition émanant du concepteur.

13.4.2 La recherche de la qualité

La recherche permanente de qualité constitue un autre objectif visé par les deux groupes de validation. En fait, la qualité de conception est recherchée à partir d'un travail sur le meilleur ajustement possible entre les usages et les formes tout en respectant l'identité des lieux, à partir d'une «bonne échelle d'aménagement» relativement à la recherche d'une unité d'agglomération. C'est ainsi que le dialogue entre la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre porte le plus souvent sur la recherche de simplicité, sur l'élimination des gestes gratuits ou trop ostentatoires, sur les constructions non justifiées...

Mais le débat sur la qualité doit être dissocié du prix au mètre carré d'aménagement. C'est ainsi que nous avons obtenu, dans des contextes et des usages très différents, des aménagements de grande qualité :

- Alexandre Chemetoff, sur les espaces extérieurs de la Darnaise à Vénissieux avec un prix au mètre carré de 300,00 FF ;
- Alain Marguerit, sur l'avenue Barbusse à Villeurbanne avec un prix au mètre carré de 900,00 FF ;
- Daniel Buren et Christian Drevet, sur la place des Terreaux à Lyon 1^{er} avec un prix au mètre carré de 3 500,00⁸ FF.

La conception des aménagements doit également particulièrement soigner le végétal et la lumière. En fait, les aménagements, traités volontairement simplement, voire parfois de manière austère, sont valorisés à partir de ces deux thèmes. Le traitement végétal et la mise en lumière permettent des approches plus libres, plus inventives et parfois plus spectaculaires. C'est par ce biais que les aménagements traitent de l'évolution des saisons et du paysage nocturne – le «paysage nocturne» est devenue une notion importante dans la problématique d'aménagement des espaces publics lyonnais. On rejoint de ce point de vue le domaine de l'identité, de la culture d'une agglomération et d'une ville centre qui a attaché beaucoup d'importance à la lumière, qui a constitué au fil du temps un lien traditionnel avec la lumière. En ce qui concerne ce dernier aspect, les concepteurs sont invités à travailler avec un architecte lumière spécialisé.

⁸ Soit : 45, 74 Euros, 137,22 Euros, 33,57 Euros.

La qualité de la conception doit s'appuyer également sur la dimension technique. La recherche d'une qualité technique des réalisations est indispensable à la pérennité des aménagements. De plus, la qualité technique est une garantie de réalisme relativement aux contraintes de gestion. Dans cette optique, il est demandé aux maîtres d'œuvre architectes ou paysagistes de s'adjoindre les services d'un bureau d'études techniques pour toute mission de maîtrise d'œuvre complète.

La qualité des dossiers de consultation des entreprises est l'un des éléments fondamentaux dans ce processus qualitatif. Il en est de même du suivi et des exigences qualitatives de réalisation des travaux auprès des entreprises. On constate par ailleurs, au fil du temps, l'émergence d'un nouveau type de bureau d'études techniques ouvert à la nouveauté, à de nouvelles conceptions ; de même que l'on note la redécouverte par les entreprises de savoir-faire anciens.

Il faut également donner les moyens financiers au maître d'œuvre pour qu'il puisse exercer ses missions. C'est souvent la qualité du détail qui donne la qualité générale de l'aménagement. Il est par conséquent nécessaire que les pourcentages de rémunération soient cohérents avec cette volonté de qualité. En fonction de l'importance de l'opération, cette rémunération varie entre 10 et 16% du montant des travaux pour des missions complètes de maîtrise d'œuvre.

13.4.3 La concertation

La conduite de projet doit permettre de prendre en compte les usagers en plus des acteurs techniques et politiques. La concertation avec les usagers constitue une étape décisive. Même si, il faut bien l'avouer, ce domaine demande à être défriché. La culture de la concertation reste en grande partie à acquérir. Il s'agit ici, bien sûr, d'une concertation effective et continue tout au long du processus de fabrication. Il ne s'agit pas de la seule concertation obligatoire, dite préalable, dont les conditions sont définies par les textes en vigueur et qui, généralement, ne satisfait pas et n'est pas suffisante.

Dans l'idée de prendre en compte la complexité de l'espace public, le débat avec l'usager occupe une place centrale. Cette concertation est mise en œuvre à partir d'enquêtes sociologiques réalisées dès l'élaboration du programme. Parmi ces enquêtes, celles qui sont fondées sur des observations et des entretiens auprès d'usagers peuvent être considérées comme une première démarche de concertation. Ces démarches visent à identifier, dès le début du processus d'aménagement, les attentes des usagers ; ceci avant toute formalisation de l'aménagement. Ces enquêtes participent à l'organisation de toutes les phases de concertation qui suivent dans la durée du projet. En effet, elles permettent d'identifier les différents types d'usagers concernés par l'aménagement, tout en offrant la possibilité de discerner les usagers relais qui pourraient les représenter.

Cette organisation de la concertation permet dans un premier temps au maître d'œuvre, assisté du chargé d'opération de la maîtrise d'ouvrage, d'aller confronter les premières esquisses d'aménagement aux différents types d'usagers pris séparément. Comme dans le cas des concertations avec les acteurs techniques, cette phase permet d'identifier les contradictions dans les attentes des différents types d'usagers. Un débat avec tous les usagers relais et représentatifs est ensuite instauré,

afin de résoudre les contradictions d'usage identifiées dans l'élaboration des propositions d'aménagement. Une fois ce stade de concertation atteint, une présentation du projet à un public plus large est envisagée sous la forme d'une réunion publique large. Une attention particulière doit être accordée à la préparation de ce type de réunion. L'expérience nous montre qu'une concertation directe en réunion publique est souvent difficilement maîtrisée et généralement déviée de ses objectifs par un type d'usagers organisé pour la circonstance, aux dépens des autres.

Toute la difficulté de ce type de concertation à plusieurs étages réside dans la difficulté à trouver des usagers relais représentatifs. C'est sans doute pour cela que ce type d'approche a été jusqu'à présent plutôt développé dans le cadre de projet d'aménagement des espaces publics de quartier de grands ensembles que dans le cas d'aménagement des espaces centraux. Dans tous les cas, cette stratégie de concertation doit être accompagnée en permanence par une information adaptée à l'avancement du projet. L'idéal est de disposer d'une «maison du projet» où les différents plans représentatifs de l'état d'évolution des propositions d'aménagement sont exposés. Cette maison du projet devient alors le lieu où se tiennent les réunions thématiques avec les usagers. Elle permet d'organiser des expositions autour des aménagements et d'établir des permanences pour recueillir l'avis de l'ensemble des usagers moins représentatifs ou peut-être oubliés... mais intéressés ou mobilisés par le projet. Ces expositions peuvent être réalisées en amont du processus de conception des aménagements, notamment dans les phases de consultation des concepteurs lors des procédures de «marché de définition». Nous avons pu recueillir ainsi l'avis des usagers entre les deux tours de jury de nos «marchés de définition». C'était une façon d'éclairer le jury sur son choix final. Cette procédure est malheureusement rendue impossible dans le cadre des concours, en raison de l'instauration des règles d'anonymat. Enfin, l'information peut être considérablement étendue à l'aide d'une panoplie de dépliants disponibles dans les lieux publics et distribués dans les boîtes aux lettres.

La phase chantier doit faire l'objet de procédures d'information. Souvent négligée, y compris quand le projet a reçu l'assentiment de tous les protagonistes, cette phase peut être particulièrement traumatisante. Les panneaux descriptifs du chantier, les lettres d'information des riverains sur les phases des travaux sont alors extrêmement importants. Dans les situations les plus difficiles nous avons eu recours au service de médiateurs. Il s'agit de personnes qui sont reconnues pour leur capacité de négociation. Les médiateurs sont très présents sur le site. Ils ont même le pouvoir de visiter les habitants ou de prendre des rendez-vous personnalisés. Ils ont pour mission d'assurer les intermédiaires entre les usagers et la maîtrise d'ouvrage, de faire remonter les doléances qui doivent être satisfaites.

Au sein du Service des Espaces Publics – et plus généralement au sein de la Communauté Urbaine – nous sommes aujourd'hui dans une phase de consolidation de cette culture de communication fondée sur un début de bilan des actions passées. La communication se «professionnalise» pour ainsi dire avec la mise en place de personnes spécialisées dans le domaine à l'intérieur de la délégation au développement urbain. Ces spécialistes servent de relais et d'appui aux chargés d'opérations d'espaces publics.

Des outils tels que le «*Guide de la communication de chantier*» sont mis en place en parallèle à des formations spécialisées en communication. Le souci de mettre l'usager au cœur de l'aménagement induit de nouveaux développements dans le domaine de la concertation et de la communication au sein de la Communauté Urbaine. Mais c'est sans doute l'expérience à suivre ces prochaines années qui permettra d'affiner et de compléter ce savoir-faire.

Enfin, après la réalisation, les espaces aménagés vont être l'objet d'usages conformes ou non à ce qui était initialement prévu, imaginé. Il est prévu dans les marchés de maîtrise d'œuvre des missions de suivi sur trois ans pour adapter, si nécessaire, les détails de l'aménagement. Un début de bilan a été lancé sur la comparaison entre les objectifs visés dans les programmes et la réalité des usages après aménagement. Ce bilan devrait nous permettre d'améliorer globalement l'ensemble du processus de fabrication des espaces publics.

13.5 UN CONSTAT ET DES PERSPECTIVES

Après dix années d'exercice d'une maîtrise d'ouvrage d'espace public qui a vu la conduite ou la supervision d'environ 300 aménagements, quel bilan peut-on faire ?

En premier lieu, la décision d'expérimenter sur des opérations grandes natures a permis d'initier un mouvement, de démontrer la possibilité d'une manière de travailler radicalement différente, tout en gagnant en légitimité, tout en produisant une nouvelle organisation. Il a fallu apprendre en marchant et des erreurs ont été faites. Mais comment trouver des solutions, comment inventer, comment innover sans prendre de risque ?

Nous avons participé à l'émergence d'un nouveau métier, la maîtrise d'ouvrage d'espace public. Parallèlement, le métier de maître d'œuvre d'espace public a évolué. Il est passé d'une approche strictement formelle à une approche intégrant dans l'activité de formalisation les problématiques d'usage et de gestion.

Une culture nouvelle de maîtrise d'ouvrage d'espace public a vu jour. Elle s'est diffusée vers les services techniques traditionnels. L'aménagement des espaces publics lyonnais a fortement évolué, et cela quels que soient les quartiers concernés : le centre de l'agglomération, les grands ensembles ou les centres des communes. L'évaluation de cette action est en cours.

Le souci de simplicité, la recherche d'une certaine unité ont pu déboucher sur des aménagements un peu trop austères. C'est une question qui se pose. Mais l'austérité n'est-elle pas le prix à payer pour disposer d'un espace public appropriable par tous ? La tendance semble aujourd'hui s'orienter vers des conceptions plus inventives avec des contrepoints plus exubérants. Mais cela est peut-être aussi la conséquence d'une maturité plus grande des services de la Communauté Urbaine de Lyon et d'une meilleure maîtrise des processus de fabrication des espaces publics.

Enfin, le pari a réussi de maintenir une recherche formelle de qualité en assurant une prise en compte de l'usage toujours plus forte, toujours plus conséquente. Le passage d'une culture d'espace public à une culture de la concertation et de la communication devient l'enjeu de ces prochaines années.

AUTOMOBILE, STATIONNEMENT ET ESPACE URBAIN¹

14.1 CONSTRUCTIONS SANS ARCHITECTURE

Les exploitants de parcs publics de stationnement ont longtemps montré la plus grande indifférence envers les besoins et les attentes de leurs clients, qu'il s'agisse des automobilistes ou des collectivités locales. Cette absence d'intérêt s'explique généralement par le fait que, dans le contexte français, le secteur d'activité économique que représente le stationnement automobile est très faiblement concurrentiel. La forme juridique des contrats de concession des parcs publics, la durée très longue de ces contrats (30 à 60 ans et parfois plus), l'absence presque totale de contraintes de qualité ont institutionnalisé des situations de rente. Ainsi, les exploitants ont pu profiter de la quasi-absence de remise en cause de leurs stratégies pour dégager une rentabilité maximum en assurant un service de basse qualité.

Le petit nombre d'opérateurs, la forte intensité capitalistique de l'activité, la présence des grands groupes du secteur du bâtiment des travaux publics ainsi que la forme de gestion des services publics ont constitué de solides barrières d'entrée sur le marché que représente le stationnement automobile. Cette situation constituait un sérieux obstacle à la mise en place d'une réelle concurrence qui aurait pu contribuer à une indispensable évolution du service proposé par les exploitants de parcs publics de stationnement.

Longtemps, la culture architecturale française fortement marquée par le formalisme – et notamment par le façadisme – a nié toute valeur architecturale aux constructions souterraines. Les parcs de stationnement étaient, pour ainsi dire, privés du droit à l'architecture. Les ouvrages étaient donc conçus par les seuls bureaux d'études techniques. Si leurs compétences en matière de gestion de l'espace et de construction étaient excellentes, elles étaient insuffisantes pour la réalisation de parcs de stationnement de qualité. Le rôle de l'architecte dans la construction de ces parcs s'est longtemps borné aux formalités légales de signature du permis de construire.

Mais dès le milieu des années 1980, la Société Anonyme d'Economie Mixte d'Exploitation du Stationnement – la SAEMES² – a cherché à améliorer la qualité de ses parcs de stationnement en introduisant des éléments de décoration. Il s'agissait de trompe-l'œil et d'un ensemble de recherches visuelles liées à l'environnement des parcs. En 1986, une première expérience est engagée à Lyon, dans le parc Antonin

¹ Par François Gindre directeur de Lyon Parc Auto.

² Qui gère le stationnement à Paris.

Poncet. La société Mur'Art, aujourd'hui disparue, a été sollicitée pour réaliser des fresques en trompe-l'œil le long des rampes d'accès. Ces fresques devaient matérialiser le passage du jour à la nuit. En 1989, «le garage de Hegel» – une œuvre de Holger Trulzsch – dans le parc Odéon³ à Paris constitue sans doute la première réelle intrusion de l'art contemporain dans un parc de stationnement. De fait, cette œuvre ébauche les prémisses d'un dialogue entre les disciplines techniques de la construction et les disciplines de l'art.

14.2 L'ÉMERGENCE DU MODÈLE LYONNAIS

Il faut attendre 1990 pour que se développe réellement la réflexion qui aboutit aujourd'hui à ce que l'on peut appeler le «modèle lyonnais». La concordance de plusieurs paramètres favorables a facilité cette émergence.

Il faut d'abord souligner la manifestation d'une très forte volonté politique d'embellir la ville et d'améliorer les espaces publics. Depuis 1990, la reconquête de l'espace public est devenue un sujet de préoccupation permanent, tant dans le centre-ville et tout particulièrement la Presqu'île, que dans les quartiers périphériques de l'agglomération. La reconquête des espaces publics s'est déclinée sur le thème de la «libération de l'espace». Cette orientation de l'aménagement a été particulièrement sensible sur la place des Terreaux, sur celle de la République et, plus encore, sur la rue de la République. Cette «libération de l'espace public» intéressait tout à la fois, le mobilier urbain, le végétal et bien entendu la définition du partage des espaces entre les automobiles et les piétons.

Parallèlement à cette politique de libération de l'espace public, une politique de déplacement volontariste a été mise en œuvre. Cette politique intègre très étroitement le rôle du stationnement dans les usages de l'espace public. La politique de déplacement s'est traduite en termes d'organisation par la création d'une délégation unique aux déplacements. Cette délégation est confiée au même élu à la ville et au sein de la Communauté Urbaine. Ainsi, elle prend en charge le problème du stationnement sur l'ensemble de l'agglomération.

Les responsables politiques de la Communauté Urbaine ainsi que ceux des services techniques ont su porter un regard tout à fait lucide sur l'automobile. Indispensable au fonctionnement de la ville parce qu'elle favorise le maintien de populations diversifiées dans le centre et parce qu'elle participe au dynamisme de l'activité commerciale, l'automobile n'en est pas moins polluante, envahissante, impérialiste, encombrante et omniprésente. C'est pour limiter ces inconvénients qu'il a été décidé de créer de nouvelles capacités de stationnement en centre-ville. Il s'agissait de libérer le maximum de surfaces occupées par les voitures pour mettre en œuvre un plan de circulation beaucoup plus urbain en supprimant notamment la majeure partie de la circulation de transit Est-Ouest. Afin de limiter au maximum la circulation induite par l'accès au stationnement, le plan de circulation prévoyait que les accès aux parcs

³ Dont la société SOGEA, aujourd'hui composante du groupe VINCI, assurait la construction.

soient réalisés aussi près que possible des grands axes de desserte du centre – les quais du Rhône et de la Saône (à l'exception du parc des Terreaux). Il s'agissait de cette manière de redynamiser l'activité commerciale du centre-ville en désengorgeant un espace public consacré aux automobiles aux dépens de tous les autres modes de déplacement.

L'existence d'une société d'Economie Mixte, Lyon Parc Auto, a permis de mettre en œuvre cette politique de déplacement et corollairement de stationnement. Ces sociétés, spécifiques à la France mais existant sous des formes analogues dans d'autres pays d'Europe, sont des sociétés commerciales classiques dont le capital est majoritairement détenu par les collectivités locales – 60% en ce qui concerne LPA. Ce statut très particulier où les collectivités gardent le contrôle de la société a permis aux responsables de la Communauté Urbaine de disposer d'un outil bénéficiant de l'efficacité et de la réactivité d'une entreprise privée tout en conservant l'adhésion naturelle aux politiques d'agglomération.

Enfin, l'enthousiasme des élus et des hommes de terrain, mobilisés autour du projet, a joué un rôle tout à fait déterminant.

14.3 STATIONNEMENT, DÉPLACEMENT, ESPACES PUBLICS

En matière de déplacement, le stationnement a commencé, il y a une dizaine d'années, à être considéré comme un outil incomparable de maîtrise des flux automobiles. Le stationnement comme outil permet de trier les flux automobiles, de discerner entre ceux qui sont bénéfiques pour l'activité urbaine (circulation liée à l'habitat, à l'activité économique) et ceux qui pourraient disparaître ou diminuer par une habile politique de transport en commun (notamment la circulation occasionnée par les mouvements pendulaires).

Le choix du mode de transport par les populations urbaines concernées par les migrations pendulaires journalières se fait essentiellement en fonction de deux critères : pour aller vite, si l'habitant dispose de transports en commun efficaces, il les utilise. Mais si ce même habitant dispose d'une place de stationnement à son point d'arrivée, il y a de grandes chances qu'il utilise son propre véhicule. La tendance à choisir son véhicule personnel se renforce quand les transports en commun sont peu efficaces. Elle s'aggrave quand, en plus, le stationnement en centre ville est largement et gratuitement accessible.

La tarification et la réservation à certains utilisateurs et pour certains usages des places de stationnement constituent des recours possibles, des biais par lesquels il est possible d'agir sur les migrations pendulaires journalières. La maîtrise du stationnement sur la voie publique et notamment la suppression de l'offre en stationnement illicite constituent également des moyens déterminants. De nombreuses mesures ont été prises en ce sens à Lyon. Ainsi, le stationnement sur voie est nettement plus coûteux que dans les parcs de stationnement. Un système d'abonnement donne la priorité aux habitants en limitant le nombre d'abonnés «pendulaires». Un abonnement

«domicile Presqu'île⁴» a été créé. En revanche, aucune action efficace n'a pu être mise en œuvre sur la voie publique. En effet, le dispositif légal est parfaitement inadapté à la situation. Le montant des amendes est réduit. L'effet dissuasif des amendes est de plus amoindri par une large impunité. Enfin, l'inadaptation du statut du personnel chargé de la verbalisation n'aide pas à résoudre le problème.



Fig. 14.1 Parc de la République – architectes, P. Vurpas et J. M. Wilmotte (photo A. Morin).

Il est regrettable, du point de vue des acteurs occupés à la gestion du stationnement, que ces constats soient sans effets. Les difficultés du stationnement sont aujourd'hui identifiées par tous les théoriciens et praticiens du stationnement. Mais les professionnels et les collectivités locales se heurtent à une inertie étonnante de l'Etat, seul à même d'arbitrer dans ce domaine. Récemment encore, cette inertie a été mise en évidence lors des arbitrages sur la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) quand le gouvernement a retiré du projet soumis au parlement toutes les dispositions

⁴ Il s'agit d'un tarif réduit pour les habitants accessible à la condition de ne pas faire un usage «pendulaire» de leur automobile.

légales qui auraient permis aux collectivités une meilleure maîtrise du stationnement⁵. Toutefois, sur le plan de l'activité de la société Lyon Parc Auto, la volonté de cantonner l'automobile à une juste place n'empêche pas de fournir au citoyen automobiliste une prestation de qualité.

14.4 STATIONNEMENT ET TRAITEMENT DES PARCS DE STATIONNEMENT

L'intervention des artistes constitue la partie émergée de l'iceberg. Les réflexions initiales menées par Lyon Parc Auto avec l'assistance d'Art-Entreprise⁶ ont conduit à repenser les concepts de «client» et de «service».



Fig. 14.2 Parc des Terreaux – architectes P. Favre et J.M. Wilmotte ; artiste Matt Mullican (photo A. Morin).

⁵ On regrette en particulier le projet de création d'une entité d'agglomération responsable de l'organisation du stationnement, ainsi que les mesures – allant jusqu'à la dépenalisation de l'infraction au stationnement – qui auraient permis un contrôle plus efficace du stationnement sur la voie publique.

⁶ Art Entreprise dirigée par Georges Verney-Caron est une structure spécialisée dans la rencontre avec le monde des arts.

Les enquêtes de satisfaction réalisées chaque année par Lyon Parc Auto auprès de ses clients ont montré que les principales demandes concernaient la facilité d'accès aux parcs, leur lisibilité, leur confort et, enfin, leur sécurité. Ce dernier point, qui faisait l'objet de travaux au sein de la société depuis 1985, a pu être intégré lors de la construction des nouveaux parcs. Une réflexion menée simultanément sur le rôle de l'architecture et sur celui de l'art dans la construction de la Ville a conduit à constituer des équipes pluridisciplinaires, chargées de réaliser des ouvrages correspondant plus aux attentes du public.



Fig. 14.3 Parc des Célestins – architectes, M. Targe, J.M. Wilmotte ; artiste, D. Buren
(photo A. Morin).

Lyon Parc Auto s'est d'abord assuré la collaboration de l'architecte Jean-Michel Wilmotte qui aime, par ailleurs, qualifier son activité d'«architecture intérieure des villes». Cette collaboration a permis de développer une charte architecturale et scénographique pour l'ensemble des parcs de stationnement. Le graphiste Yan Pennor's est intervenu pour la mise en place de l'identité visuelle de la société à partir de la mise au point d'un nouveau logo et d'une charte graphique. Pour chacune de ses opérations, Lyon Parc Auto inclut dans la maîtrise d'œuvre traditionnelle (les bureaux d'études et les bureaux de contrôle), l'intervention d'un architecte. La mission

confiée à ce dernier consiste en une réelle mission de création. A cette intervention s'ajoute en principe celle d'un artiste. Pour que cette collaboration soit efficace, un assistant au maître d'ouvrage est spécialement chargé de la relation à l'artiste choisi.

Les bureaux d'études ont été sélectionnés pour leurs compétences et leurs références. Les architectes ont été retenus sur la base de plusieurs critères : les références personnelles (hors la construction de parking), la capacité à s'intégrer dans une équipe pluridisciplinaire et à collaborer avec d'autres concepteurs (scénographe, artiste, designer). Sans doute ces derniers critères sont-ils les plus importants. Le choix des artistes est effectué en trois temps avec l'assistance de spécialistes⁷. La première étape consiste à sélectionner une quarantaine d'artistes. Cette sélection repose sur la capacité de ces artistes à travailler *in situ* et en particulier dans un espace public. Lors de la deuxième étape, la liste des artistes qui devront concourir est établie avec l'aide des architectes des parcs. Enfin, la troisième étape consiste dans la sélection des lauréats par un jury composé de spécialistes de l'art contemporain, de conservateurs de musée, de journalistes spécialisés et d'élus.

L'exemple du parc des Célestins illustre tout à fait cette stratégie. La paternité de l'ouvrage peut être légitimement revendiquée par quatre concepteurs différents. On citera tout d'abord Alain Chaussinand, chargé de la maîtrise d'ouvrage à Lyon Parc Auto. C'est à lui que l'on doit la forme cylindrique du parc pour l'adaptation à la géométrie de la place, la double hélice permettant le stationnement et la circulation en sens inversé, le noyau central vide percé de larges baies (comme cela avait été déjà réalisé au parc souterrain de l'aéroport de Satolas). Jean-Michel Wilmotte, architecte conseil auprès du maître d'ouvrage, s'est inspiré du théâtre des Célestins pour établir le concept de «parc à l'italienne» qui désigne la singularité de cette architecture. L'architecte Michel Targe a assuré la maîtrise d'œuvre de l'opération. Enfin, Daniel Buren est brillamment intervenu sur cette architecture en révélant et en magnifiant le puits central par le double dispositif de miroir tournant et du périscope permettant de deviner le parc depuis l'extérieur.

Cette cohabitation entre plusieurs concepteurs n'a pas été sans difficultés. La maîtrise d'ouvrage a dû intervenir à plusieurs reprises pour arbitrer les conflits. La superposition de deux maîtrises d'ouvrage, Lyon Parc Auto pour le parc, la Communauté Urbaine pour l'espace situé au-dessus, et la durée de l'opération (plus de trois ans) ont été à l'origine d'erreurs ou d'anomalies. Les principaux problèmes sont venus des évolutions dans les projets d'aménagement urbain de la surface. Les modifications demandées concernant les accès, le choix des matériaux, l'emplacement des émergences (les ventilations notamment) ont pu constituer des sources d'erreur, voire de problèmes. Généralement, ces erreurs ont pu être rectifiées moyennant un surcoût important.

⁷ Art-Entreprise et Art-Public-Contemporain.

14.5 LE PUBLIC DES PARCS

Les résultats sont excellents. Les Lyonnais ont adopté leurs parcs de stationnement. Ils les font même découvrir à leurs amis. L'analyse de la fréquentation des parcs de la Presqu'île entre 1990 et 1999 est riche d'enseignements. Il en ressort que tous les nouveaux parcs de stationnement ont immédiatement trouvé leur clientèle. Malgré la suppression d'un millier de places payantes sur la voie publique, l'activité commerciale de l'hyper-centre a connu un renouveau tout à fait spectaculaire. Ainsi, une enquête menée en octobre 1999 auprès de plus de 6000 clients-horaires des parcs de stationnement de Lyon Parc Auto indique que le montant d'achats de biens (hors services) s'élève en moyenne à 1000,00 FF⁸ par client, confirmant le rôle essentiel du stationnement dans la vitalité économique du centre-ville. Il y a une dizaine d'années, il était question de fermer les parcs de stationnement la nuit, faute de clients. Aujourd'hui, la plupart des parcs centraux affichent complet plusieurs soirs par semaine.

Tableau 14.1 Coût moyen par place en 1995.

poste	valeur (1995 – FF)
gros œuvre	73 000
corps d'état	26 000
honoraires	10 000
réseaux	13 000
archéologie	5000
frais divers	5000
total	132 000

Les parcs constituent des espaces urbains à part entière. Ils sont l'objet de détournements d'usage tout à fait étonnants. Ainsi, le hall d'accueil du parc des Terreaux, très fréquenté le soir et la nuit par les clients des pubs et des discothèques, est devenu un lieu de socialisation, un lieu où l'on se donne volontiers rendez-vous, où l'on discute...

Les parcs de Lyon sont visités chaque année par des architectes, des élus, des techniciens et par des touristes venus du monde entier. Les concurrents de Lyon Parc Auto qui, il y a peu, les qualifiaient de «parkings boudoirs», ont compris devant ce succès que cette évolution vers la qualité était inéluctable. De plus, cet effort qualitatif ne s'est pas forcément traduit par des surcoût insurmontables. On constate que les coûts des parcs souterrains lyonnais sont tout à fait cohérents avec ceux observés ailleurs en France.

⁸ Soit 152,46 Euros.



Fig. 14.4 Parc Croix Rousse – architectes J. Thomas et J. M. Wilmotte ; artiste M. Verjux
(photo, A. Morin)

14.6 CONCLUSION

La formation et l'animation de l'équipe de construction se révèlent déterminantes dans l'effort qualitatif. Chaque intervenant doit pouvoir exercer ses talents tout en respectant l'ensemble des autres acteurs. Le rôle de la maîtrise d'ouvrage est essentiel. Il l'est en amont, au moment de la définition du programme lors de la mise au point des contraintes de fonctionnement et d'exploitation. Un parc de stationnement est en effet un ouvrage particulièrement complexe. Il doit recevoir des clients quotidiennement et cela pendant plusieurs décennies, dans des conditions parfaites de qualité et de sécurité. Dans la constitution des équipes, le choix de partenaires talentueux est indispensable. Ce choix incombe à la maîtrise d'ouvrage qui doit faire œuvre de discernement. Il faut également être particulièrement vigilant sur la capacité des acteurs, aussi talentueux qu'ils puissent être, à travailler en équipe et à respecter l'ensemble des acteurs associés à la fabrication, qu'ils soient concepteurs ou techniciens. Pendant le déroulement des opérations, le maître d'ouvrage doit être en permanence sur le terrain. Il doit évidemment participer aux réunions de chantiers,

mais cela est insuffisant. Sa présence lui permet de s'assurer que les consignes initiales ont été bien comprises et sont correctement exécutées. De plus, c'est une manière pour la maîtrise d'ouvrage d'assurer une meilleure réactivité en étant capable ainsi de faire évoluer le projet en fonction de nouvelles contraintes, voire de nouvelles idées.

L'omniprésence de la maîtrise d'ouvrage doit rester discrète la plupart du temps. Elle veille au bon déroulement des opérations. Elle ne se manifeste qu'en cas de conflit, quand il lui revient de prendre les décisions et de rendre les arbitrages entre les partis opposés.

ÉLOGE DU POTELET¹

«Ce qui se conçoit bien s'énonce clairement».

En paraphrasant cet adage nous pourrions dire, concernant l'espace public, que ce qui se perçoit bien doit aussi se concevoir clairement. Mais est-ce toujours le cas ?

Passant de la ville, lorsque je m'y promène, ou que je m'y déplace de manière plus utilitaire, j'ai envie que les espaces qui s'offrent à moi, que les lieux que parcourt mon regard soient beaux. Qu'ils m'offrent un «plaisir de ville», par la qualité de leurs matériaux, l'harmonie de leurs dessins, la netteté de leurs formes. L'espace du piéton, l'espace du trottoir ou de la rue doit être un espace net, simple et clair.

15.1 DES ESPACES PUBLICS HÉRISSEÉS DE PIQUES ET DE POINTES

Depuis quelques années, depuis que la Communauté Urbaine a engagé une politique soutenue de revitalisation de ses espaces publics, politique qui porte par ailleurs ses fruits, il faut pourtant que mon regard soit déçu et frustré par les forêts de potelets anti-stationnement qui recouvrent les trottoirs. Et cela tout spécialement au niveau des carrefours et des passages piétons, là où j'aimerais un bel espace public. Bien souvent mon espace est devenu un tapis noir «banderillé» de potelets, tous plus rapprochés les uns que les autres. C'est comme si les concepteurs chargés de la beauté s'ingéniaient à hérissier de piques, de pointes, de barres de fonte un espace public qui devrait tenir toute sa force de la pureté des formes.

Certes, de temps en temps, ils installent des potelets dont ils ont confié le dessin à des designers prestigieux, mais une biffure reste une griffure et l'espace public n'en ressort pas grandi. Dans un espace qui devrait apparaître comme souverain, tous ces traits verticaux apparaissent comme autant de ratures, témoignant de l'absence de maîtrise, et des concepteurs, et des services. Ils altèrent notre plaisir de voir ou de regarder ; ils gâchent notre sentiment de liberté. Ainsi, la politique des espaces publics de la Communauté Urbaine de Lyon aboutit à ce paradoxe, après une dizaine d'années de politique qualitative, de renvoyer souvent l'image d'une attitude tâtonnante ou d'une démarche de bricolage.

Assurément, notre propos radical doit se nuancer par la reconnaissance des réussites certaines de cette politique d'espace public. Valeurs reconnues largement, et dont les textes rassemblés dans cet ouvrage se font l'écho. Mais ces réussites sont surtout le fait des grands espaces emblématiques comme les places ou les grandes avenues. Alors que lorsque l'on descend à l'échelle de l'espace banal, des trottoirs et

¹ Par Jean-Claude Galléty, Centre d'Etudes sur les Réseaux, les Transports, l'Urbanisme et les constructions publiques (CERTU), Délégué du Directeur aux Collectivités locales.

des carrefours, de l'espace de la quotidienneté, ce qui devrait s'offrir à nous avec un sentiment de beauté, dans une perception claire, dynamique, dans une conception ouverte de l'espace, nous apparaît comme des espaces altérés, déstabilisés visuellement, surpiqués d'infinies aiguilles...



Fig. 15.1 Cours La Fayette (photo J. C. Galléty).

15.2 LA PERCEPTION VISUELLE SE LAISSE DIFFICILEMENT TROMPER

Cela nous paraît être le fruit d'une méconnaissance majeure des principes de base de la perception visuelle, qui sont pourtant simples et mis en valeur déjà à la Renaissance. Nous pouvons les énoncer rapidement :

- les volumes doivent être simples ; le regard ne doit pas hésiter ;
- les espaces doivent être embrassés dans leur totalité, spontanément ;
- les détails, ornements et décorum ne doivent pas contrarier les lignes majeures de la composition, les angles du relief ; ils doivent au contraire les souligner ou les accompagner ;
- les plans, les grands aplats, pour être perçus comme tels, ne doivent pas être altérés.

On objectera facilement que dans l'espace urbain de tels principes ne sont pas faciles à mettre en œuvre, car de nombreuses émergences techniques comme les poteaux indicateurs ou les feux, et toute la variété du mobilier urbain, viennent contrarier ces positions. Cela est vrai et tous ces dispositifs ponctuels sont souvent difficiles à éviter ; mais cela n'enlève rien au principe qui veut que pour avoir une perception positive des choses, il faut tendre vers la netteté de l'espace et la pureté

des formes. Pour clarifier le débat, il faut opposer deux grands courants de pensée dans la conception de l'espace public : l'approche fonctionnaliste et l'approche environnementaliste. Et nous voudrions montrer ici que la Communauté Urbaine de Lyon, dans nombre d'aménagements, ne s'est pas encore tout à fait détachée de la première.



Fig. 15.2 Rue Juliette Récamier (photo J. C. Galléty).

Certes, le raisonnement vaut davantage pour les petits espaces de la quotidienneté comme les trottoirs courants, que pour les grands espaces urbains réalisés depuis une décennie. Encore que ! Le principe de grand parvis appliqué sur la place majeure des Terreaux à Lyon ou l'avenue centrale Henri Barbusse à Villeurbanne montrent toutes leurs limites quand des usages diversifiés s'expriment et qu'il faut alors y remédier. Ici ou là, l'espace a été conçu comme une grande aire lisse et ouverte ; mais les bornes, petits poteaux et autres demi-lunes réapparaissent vite pour contrer des usages que l'on n'avait pas voulu prévoir à la conception.

15.3 DÉMARCHE FONCTIONNALISTE OU DÉMARCHE ENVIRONNEMENTALE, LYON OU BARCELONE

Essayons pour commencer de définir la démarche fonctionnaliste et la démarche environnementale.

La démarche fonctionnaliste est fille du raisonnement technique ou des partis pris doctrinaux. Elle émerge au XIX^e siècle avec la rationalité industrielle et la pensée déductive. On applique à l'architecture ou à la ville des raisonnements très directs à partir de fonctions ou de comportements que l'on sélectionne et prédétermine. Le fonctionnalisme connaîtra son credo avec l'application à la ville et à l'urbanisme

des principes de la charte d'Athènes dans les trente glorieuses (1945-1975) avant que les premiers déboires ne viennent initier une critique qui est encore à approfondir aujourd'hui². Mais le fonctionnalisme est aussi la base de la démarche de l'ingénieur qui cherche à apporter des réponses techniques à des causalités univoques.

La culture fonctionnelle aboutit souvent à des réponses monofonctionnelles car elle sélectionne les besoins auxquels elle doit apporter des réponses. Rappelons encore que la pensée fonctionnaliste a souvent banni toute démarche décorative car elle considère que la technique doit s'afficher comme telle et que le matériau ou la fonction *sont* esthétiques.



Fig. 15.3 Quai Victor Augagneur (photo J. C. Galléty).

La culture environnementaliste plonge ses racines dans de tout autres valeurs. Elle considère que la vision environnementale, que l'image que renvoie l'espace, que le plaisir du regard ont la préséance. Elle va donc considérer qu'une démarche esthétique doit recouvrir la technique et que l'ouvrage doit offrir au regard une vision qui n'est pas fonctionnelle, mais environnementale. Cette culture valorise donc une attitude d'embellissement qu'elle soit plastique ou végétalisée. Elle pare les objets d'ornements qui s'appuient sur les valeurs esthétiques de l'époque, sur les goûts sociaux du temps.

² Léon et Xavier de Coster, dans un remarquable guide sur Prague [1990], rappellent avec beaucoup de bon sens que l'architecture n'a pas attendu le Corbusier et le mouvement fonctionnaliste pour être fonctionnelle ! «c'est bien la qualité première et nécessaire de toute architecture, quels que soient son style, son époque, son but» que d'être fonctionnelle. Ce que le fonctionnalisme a souvent prôné c'est la réduction de l'expression architecturale à quelques «résolutions logiques de fonctions utilitaires et matérielles», et la plupart du temps très limitées en nombre [p. 44]. Aujourd'hui la critique du fonctionnalisme s'est surtout construite à partir des échecs patents qu'il a engendrés. Mais la critique conceptuelle, épistémologique est, nous semble-t-il, encore à faire.

La Renaissance fut le moment où cette notion a été fortement réaffirmée. Elle s'est perpétuée pendant toute la période classique. L'époque haussmannienne est très représentative de ce mode de pensée. Plus près de nous, le mouvement Art Nouveau a magistralement interprété cette tendance : les bouches de métro de Guimard ne sont pas des rambardes ou des panneaux indicateurs. Elles sont d'abord des entrelacs de végétaux ou des fleurs... Même dans l'architecture industrielle contemporaine, nous voyons surgir de temps en temps ces principes esthétiques. La technique dite du «capotage», de l'enveloppe lisse et retravaillée, vient estomper la technique constructive ou la bravoure technologique dans la recherche de formes simples et pures, réordonnées ; comme la carrosserie de l'automobile enrobe sa structure technique. Le musée Beaubourg à Paris est bien entendu l'antithèse archétypale de la conception environnementale, mais il s'agit ici d'une œuvre architecturale qui prend son sens dans son unicité.

15.3.1 Le Grand Lyon ou les difficultés à s'affranchir du raisonnement fonctionnaliste

Protéger l'espace public par des dispositifs de stationnement qui s'affichent comme tel est dans la pure tradition fonctionnaliste. On répond à un usage que l'on veut écarter par une réponse technique univoque, alors que d'autres solutions dissuadant le stationnement sauvage peuvent souvent être mises en œuvre sans apparaître comme telles.

Le premier principe du bon sens – qui, rappelons-le, s'oppose souvent au fonctionnalisme– voudrait que l'on ne commence pas... par encourager les usages déviants que l'on veut éviter ! La démarche de la Communauté Urbaine qui rabaisse les angles de rue au niveau de la chaussée, ou qui réalise de longs trottoirs filants avec une bordure à trois centimètres par rapport à l'espace de la voiture ne peut qu'encourager l'automobiliste à se garer en chevauchement... et les techniciens à y répondre par la suite par leur petit jeu de piquets. La première mesure pour dissuader l'automobiliste de se garer sur le trottoir n'est-elle pas de faire de vraies bordures ?

Au fil des projets, nous pouvons trouver trois principes qui guident le rabaissement des bordures de trottoirs au niveau de la chaussée à la Communauté Urbaine :

- créer de grands espaces en forme de parvis piétons dans les places ;
- favoriser le passage des chaises pour handicapés ou des poussettes au droit des passages piétons ;
- produire un espace public lisse se confondant avec l'espace de voirie dans un certain nombre de lieux comme les carrefours.

Si le potelet peut être une réponse assumée par le concepteur dans le premier cas, car il s'agit d'un parti pris, la multiplication des potelets dans les deux autres cas de figure ne se justifie que par une conception fonctionnaliste, voire dogmatique, de l'espace. Pour illustrer notre propos, nous voudrions opposer le cas barcelonais au cas lyonnais.

15.3.2 Barcelone ou le primat de la vision environnementaliste

Barcelone est une ville qui, dès le début des années quatre vingts, va s'efforcer de modifier profondément son image. C'est l'une des premières villes qui va déve-

opper une vision nouvelle de l'esthétique urbaine. La fin du franquisme et la nécessité de se positionner dans le mouvement des grandes métropoles européennes sont parmi les facteurs qui vont favoriser cette stratégie. Mais il y en a d'autres qu'il serait trop long d'exposer ici³.

Dès cette époque, la ville de Barcelone met en place une politique urbaine globale qui va s'exprimer sur les nombreux espaces de la ville. Et l'une des composantes de cette politique est son action sur l'espace public. Une démarche est lancée en profondeur pour requalifier l'espace urbain, pour rehausser son image. Cette démarche traverse tous les types d'espace, en partant des grandes voies rapides urbaines – les «rondas» par exemple – jusqu'aux espaces les plus minuscules, ceux de la quotidienneté : carrefours, passages piétons, trottoirs...



Fig. 15.4 Avinguda de Gaudi (photo J. C. Galléty).

Pour les traiter, une sorte de «vocabulaire», de «langage» est petit à petit mis au point. Ce vocabulaire va ensuite se décliner dès qu'une intervention est programmée. Ce qui guide les principes d'intervention de Barcelone, c'est une esthétique qui gomme la technique, qui s'affirme comme une valeur urbaine propre. La démarche environnementaliste de Barcelone est particulièrement significative dans les grandes infrastructures routières car c'est là que le challenge est le plus difficile. Deux exemples vont nous permettre de mieux comprendre cette démarche environnementale : la place de Las Glorias et la place Puerta de la Paz.

La première se situe au nord de la ville. De place, elle n'avait que le nom puisqu'elle se situe à l'intersection de trois grandes voies urbaines à gros trafic, dont une partie se croise à des niveaux séparés. Mais toute la démarche des autorités a consisté

³ Voir notamment l'ouvrage de Guy Henri [1992].

à ne pas réaliser l'échangeur routier qui aurait dû être là, pour lui substituer un édifice urbain qui apparaît comme un acte architectural en soi. Les voies d'accès sont incorporées dans une sorte d'immense amphithéâtre qui n'est pas sans rappeler de l'extérieur les arènes, et l'espace central est... un jardin que traversent plusieurs voies piétonnes. Il y a donc une démarche plastique, environnementale, qui a consisté à gommer l'aspect et le dessin technique pour lui substituer une forme qui existe par elle-même et lui donner une ambiance qui se réfère aux édifices de la ville, l'arène, le jardin et non pas aux espaces habituels de l'infrastructure routière.



Fig. 15.5 Avinguda de Gaudi (photo J. C. Galléty).

La place Puerta de la Paz, au bout de la Rambla principale, sur le port, participe de la même logique. Au centre de cet espace, un grand dispositif circulaire, entouré de murs abrite une fontaine qui se présente comme un grand plan incliné ruisselant. Mais en fait, il s'agit d'une bretelle de sortie de l'autoroute souterraine qui passe à cet endroit. Tout l'art des concepteurs a été d'enrouler cette bretelle autour de la fontaine dans une forme parfaitement pure – le cercle – et de traiter la voirie à minima par rapport au traitement urbain de la place. Il n'y a pas vraiment de problème d'anti-stationnement à l'échelle de ces deux réalisations qui nous permettent de toucher là l'un des traits caractéristiques de la démarche barcelonaise. Chaque fois, la logique technique, fonctionnelle, qui aurait pu marquer le caractère de l'espace public, a été dépassée au profit d'une logique d'environnement, de formes architecturées évoquant les espaces classiques de la ville.

15.3.3 La démarche environnementale et la conquête des infrastructures routières

Venons-en maintenant, à l'autre bout de l'échelle, là où la défense des espaces du piéton est nécessaire pour lutter contre le parasitage de son milieu par le stationnement sauvage.



Fig. 15.6 Paseo de Gracià – Lampadaire de Pere Falquès – 1906 (photo J. C. Galléty).

Les architectes barcelonais ont mis au point plusieurs dispositifs pour dissuader ce type de comportement. Ces dispositifs sont invisibles en tant que réalisation technique car ils se dissimulent, pourrions-nous dire, dans le langage urbain traditionnel de la ville. Ce langage a d'autre finalité : «faire beau», introduire le végétal, voire apporter des commodités aux piétons ou aux promeneurs. Nous choisisons ici aussi deux exemples pour illustrer notre propos. L'avenue Gaudi, qui relie l'hôpital de la Santa Creu à la Sagrada Família, illustre bien le cas des trottoirs filants. Cette avenue autrefois toute dévolue au trafic a été réaménagée. Il ne reste plus que deux voies de chaque côté et l'on a consacré l'espace central récupéré à une grande promenade courant tout le long de l'avenue. Cette esplanade sert de marché certains jours de la semaine. Il est clair que ce grand espace central serait bien tentant pour les automobilistes !

Afin d'interdire l'accès de l'espace central aux voitures, on a utilisé une alternance d'arbres d'alignement, de candélabres et de bancs. A Barcelone, on a l'habitude de regrouper le plus possible toutes les «émergences» que l'on trouve sur l'espace public selon une ligne parallèle à la bordure de trottoir. Ici, cette ligne est constituée d'objets qui ont leur valeur esthétique ou leur valeur d'usage indépendamment de l'effet anti-stationnement. Les arbres sont ici pour introduire le végétal dans la rue, les candélabres sont choisis pour leur qualité plastique et les bancs sont là pour l'appropriation humaine. Les bancs sont constitués de dalles de pierre simplement posées sur des blocs. Certes, il y a beaucoup plus de bancs qu'il n'y en a besoin. Mais la démarche environnementale s'illustre parfaitement ici. On a voulu éviter d'introduire sur l'espace public des dispositifs – les potelets, les bornes – qui n'auraient renvoyé au regard que leur fonction technique. On a voulu au contraire parer l'espace d'objets qui renvoient une image esthétique, une image sociale. Leur fonction technique est dissimulée dans leur image première.



Fig. 15.7 Plan incliné sur le trottoir (photo J. C. Galléty).

Ainsi à Barcelone, dans les avenues ou les rues, l'on va toujours s'efforcer de créer cette dissuasion par ces files d'objets, quitte à réduire parfois le «pas» de plantation des arbres. Il y aura, bien sûr, des cas où le potelet ou la borne réapparaîtront parce que l'on ne peut pas faire autrement. Mais ce que nous voudrions souligner ici, c'est un état d'esprit, qui vise toujours à rechercher, à construire une ambiance urbaine, une atmosphère «humanisée» en évacuant tout signe technique.

Là est le fondement de l'approche environnementale.

L'autre situation que nous devons comparer avec la démarche lyonnaise est celle des angles de rues et des trottoirs surbaissés pour les handicapés au droit des passages piétons. A Lyon, c'est la technique du «bateau» qui l'emporte : la ligne de bordure en pierre se rabaisse en un plan incliné jusqu'au fil d'eau, puis remonte en-

suite par une autre plan incliné pour reprendre la hauteur normale du trottoir. Belle aubaine pour l'automobiliste qui peut alors monter sur le trottoir sans avoir à faire souffrir ses rotules de direction et autres bras d'essieu ! Mais la mode lyonnaise va plus loin, car l'on a tendance aujourd'hui à maintenir la bordure basse au niveau du fil d'eau jusqu'à l'autre passage piéton, dans la rue perpendiculaire. Ce qui fait que l'on obtient un trottoir d'angle complètement surbaissé qui crée ipso facto une entrée royale pour les voitures sur le trottoir. Mais... pardi, plantons prestement nos petits potelets !

15.3.4 Des dispositions environnementales contre les dispositifs techniques monofonctionnels

La démarche barcelonaise s'appuie sur des partis pris très différents⁴. Tout d'abord le trottoir est surbaissé juste ce qu'il faut au droit du passage piéton pour permettre le passage des sièges handicapés. Ensuite, on cherchera à éviter de faciliter la tâche de l'automobiliste qui voudrait se servir de ce plan incliné pour entrer sur le trottoir. Les bords du plan incliné sont traités en emmarchement et non en pente douce. Mais surtout cet emmarchement, traité en blocs de granit de 40 cm de largeur, devient, de part et d'autre du plan incliné, support de mobilier urbain. Sont ainsi engravés dans ces pierres les poteaux recevant les feux tricolores, les supports de poubelles, les panneaux indicateurs de rues, les mâts supports de la signalisation routière, etc. On s'efforce ainsi, autant que faire se peut, d'implanter un objet de l'appareillage urbain de chaque côté du passage. Quelquefois d'ailleurs l'emmarchement qui encadre le plan incliné du piéton devient lui-même bordure d'arbre : en rapprochant l'arbre du plan incliné, on réduit encore l'espace de pénétration sur le trottoir pour une voiture qui voudrait s'immiscer là.

A Barcelone, le surbaissement du trottoir au droit des passages piétons est donc devenu un dispositif complet, multifonctionnel, signifiant. C'est un bel objet urbain par l'emploi des pierres qui le composent et la maîtrise des tracés de découpe. Il correspond à des fonctionnalités – signalisation – ou à des commodités multiples. L'encadrement visuel des passages piétons renforce leur visibilité et leur repérage. Au fil de sa multiplication dans l'espace urbain, ce dispositif est ainsi devenu, en quelque sorte, la signature des passages piétons barcelonais.

Nous comprenons bien, encore ici, tout ce que ces partis pris apportent à une vision environnementale du problème. Le problème de l'anti-stationnement est résolu sans le dire. Le poteau support de feu tricolore existe de toute façon quelque part dans le carrefour ; des poubelles, il y en a toujours une qui n'est pas loin non plus. Tout l'art consiste ici à utiliser leur positionnement pour en faire aussi des obstacles pour la voiture. Et l'on limite alors d'autant les mesures purement techniques ou (mono)fonctionnelles. L'aspect technique de l'anti-stationnement est dissimulé, intégré dans une logique supérieure.

Revenons maintenant un moment à la critique des choix lyonnais. Le parti pris du rabaissement du trottoir au ras de la chaussée ou celui du traitement de grands

⁴ Voir la description de ce modèle in *Barcelona, espacio público*, Ajuntament de Barcelona, Barcelone, 1993 pages 202 et suivantes.

espaces en parvis lisse sans les reliefs des bordures ne participent-ils pas davantage d'une logique monofonctionnelle, voire doctrinaire de l'espace, que d'une logique réaliste et environnementale ?

Nous voyons bien ce qui peut pousser les services de la Communauté Urbaine, ou les concepteurs qu'elle mandate, à créer de tels espaces. La mode est à la réhabilitation du piéton dans la ville. Il faut rééquilibrer sa présence au détriment de l'automobile. L'espace de la ville doit redevenir un espace ouvert pour le passant. Ce rabaissement du trottoir au ras de la chaussée symbolise bien cette reconquête de l'espace du piéton sur celui de la voiture. Le grand parvis lisse participe de la même logique. Après des années de domination subie, l'espace du piéton regagne une prééminence sur la chaussée routière. Mais cette position théorique ne se réalise pas sans dégâts car il faut alors lutter contre des usages qui ne s'embarrassent pas de ces beaux principes. Et l'on ne trouve alors d'autres solutions que de planter des potelets ou des bornes qui ont un effet désastreux, et pour l'esthétique, et pour le parti pris de départ. Car il y a rien de moins ouvert qu'un espace hérissé de potelets, comme un parvis n'existe plus s'il est rempli d'accroche-pieds ou d'accroche-cœurs !⁵

Nous pouvons alors nous demander si actuellement à la Communauté Urbaine du Grand Lyon, il n'y a pas une confusion qui s'est installée entre ouvrir l'espace, qui est un principe philosophique, et homogénéiser le nivellement, qui est une réponse technique. De fait, dans de nombreux endroits, on a effectivement homogénéisé le nivellement. Mais parallèlement, on a encombré l'espace d'accessoires disgracieux et détruit son image d'ouverture. Car à y regarder de près, en observant certains trottoirs, ce n'est plus l'espace du piéton que l'on voit, mais l'espace du potelet.

15.3.5 Les limites de l'apprentissage

Pour être complet dans le raisonnement, il faut aussi poser la question de l'apprentissage. Effectivement, nous pourrions avancer l'argument que l'installation de potelets n'est qu'un mal transitoire devant une nouvelle manière d'aménager l'espace et que les gens vont s'habituer à respecter ces lieux du piéton. Au bout d'un certain temps, l'habitude sera prise et l'on pourra enlever les protections. Cependant, il faut rappeler que toutes les enquêtes sur les comportements ou les observations sur les usages montrent que l'homme fonctionne suivant la logique du moindre effort. Il n'est qu'à observer tous les raccourcis qui sont tracés par les piétons dans les pelouses pour couper un virage, pour se rappeler que l'apprentissage fonctionne lorsqu'il s'agit d'acquérir un progrès, pas lorsqu'il s'agit d'éviter un effort.

Nous entendons parfois l'argument suivant : «Après tout, sur les autoroutes, les gens se sont bien habitués à aller à droite pour tourner à gauche, et tout le monde s'y est fait». Certes, mais les usagers ont appris ce comportement parce qu'ils sont contraints de le faire : ils ne peuvent pas franchir le terre-plein central de l'autoroute. Et s'il leur arrive de pouvoir le faire, ils n'hésitent pas à enfreindre la loi : dans les entrées de ville, beaucoup d'accidents sont provoqués par le franchissement inopiné

⁵ A ce propos, il est d'ailleurs significatif que, dans les dossiers d'architectes ou de paysagistes présentés lors des consultations ou des concours, les dispositifs anti-stationnement ne figurent jamais, comme si tout le monde allait être respectueux du parti pris du créateur...

d'une ligne continue pour tourner à gauche et se rendre au magasin qui se trouve en face. La question pourrait être abordée encore différemment par la police de l'espace. De fait en France, la multiplication des accessoires techniques, dont le potelet fait partie, participe de la logique de substitution d'instruments techniques à la gestion humaine, tout comme les portes automatiques ont remplacé les poinçonneurs du métro.

Dans certains pays, ou dans certaines villes, on pratique une police de l'espace extrêmement rigoureuse : toute infraction d'automobiliste, notamment lorsqu'il se gare dans un endroit interdit, est immédiatement sanctionnée par une amende ou la mise en fourrière. La gestion de l'espace public n'est pas faite par l'installation d'équipements techniques, mais par la présence humaine continue. Le policier fait partie de l'espace public, qu'il gère et surveille. En France, nous sommes loin de ce modèle, puisque la philosophie profonde est plutôt celle de la substitution de la machine à l'homme.

En tout cas, l'apprentissage en matière d'espace public ne peut être une valeur en soi. Il rentre dans un processus qui comporte de nombreuses composantes. Celles-ci doivent être toutes rassemblées pour que cela fonctionne. Dans les situations où l'espace public reste libre de toute occupation parasite, les comportements des usagers entrent dans des logiques plus générales qui s'appuient sur des valeurs de la société et des actions publiques. Nous sommes loin d'être dans cette logique à Lyon. La question de l'apprentissage est donc délicate à manier ; il ne faut jamais perdre de vue ce qui fonde les comportements et faire davantage confiance à l'observation et aux motivations inconscientes plutôt que s'appuyer sur des spéculations, ce qui est encore une manière d'adopter une attitude fonctionnaliste d'ailleurs...

Au terme de ce propos, il nous faut rappeler que le potelet reste, ainsi que tous ses dérivés que sont les bornes, barres et autres lisses, un outil technique univoque, anti-espace public et anti-qualité. A contrario, l'espace public mérite une démarche esthétique de tous les instants, dans une conception ornementale et environnementale.

15.4 PRIVILÉGIER LA RECHERCHE DE SOLUTIONS ORNEMENTALES

Il en va donc du potelet comme de la subsidiarité : il faut l'utiliser comme un dernier recours, quand on a démontré qu'il n'existait pas d'autres solutions ornementales, quand on a épuisé toutes les autres voies du design urbain. La démarche environnementale affirme le primat de l'environnement sur la technique ou les partis pris formalistes.

Dans la problématique lyonnaise, comme ailleurs, nous pouvons facilement imaginer qu'un tel principe permettrait de gagner en qualité urbaine sur certains endroits. Aux angles de rue, en plus des solutions déjà esquissées, des «bouquets» végétaux ou l'installation de mobiliers urbains diversifiés permettraient de créer des protections sans le dire. Quand on analyse le trottoir à un carrefour, on s'aperçoit qu'il existe toujours çà et là du mobilier urbain éparpillé de manière anarchique : une poubelle, un panneau indicateur, une boîte aux lettres, voire une cabine téléphonique.

Ces accessoires ont une utilité dont on ne peut pas se passer, alors autant s'en servir aussi pour autre chose. Leur positionnement dans une stratégie d'ensemble permettrait de faire d'une pierre deux coups. Sans parler de l'invention de mobilier urbain spécifique où l'utilité sociale se confond avec une autre fonction. Sur le Paseo de Gracia à Barcelone, les embases de lampadaires ne se transforment-elles pas parfois en sièges ? Et de toute façon l'utilisation de la bordure de trottoir, de l'emmanchement n'est-elle pas la première protection à utiliser ?

Ainsi le Grand Lyon doit être reconnu par la qualité du traitement de ses espaces publics. Mais si les méthodes et les moyens sont à la hauteur des enjeux concernant ce que l'on pourrait appeler «les grands espaces», de nombreuses carences restent présentes lorsqu'il s'agit des espaces mineurs, des espaces banals qui n'ont pas fait l'objet d'une réflexion approfondie. Les manques existent au plan conceptuel car il n'existe pas de véritable ligne d'action coordonnée concernant ce type d'espace. Mais les manques existent aussi au plan organisationnel car le traitement au jour le jour de ces petits dysfonctionnements sur l'espace public relève aussi, pour une part, des subdivisions territoriales qui n'ont pas forcément intégré une culture de la qualité globale.



Fig. 15.8 Rue Duguesclin (photo J. C. Galléty).

La qualité urbaine est d'abord une affaire de culture : ce sont l'ensemble des valeurs implicites ou explicites, des partis pris conscients ou inconscients que se donne une organisation qui vont produire un environnement intéressant, et surtout durablement intéressant ! La véritable culture environnementale a encore aujourd'hui du mal à se construire en se défaisant d'un certain nombre de réflexes qui plongent leurs racines, pour certains dans des nécessités pseudo-techniques, et pour d'autres dans des approches idéalisées de l'espace. Pour l'agglomération de Lyon, la «refondation» culturelle reste encore à faire pour les petits espaces de la quotidienneté.

LA SIGNALÉTIQUE, LIRE ET SYMBOLISER L'ESPACE PUBLIC¹

Le repérage dans l'espace public est plus ou moins facile. Il dépend de la qualité de traitement des espaces. La question du repérage est une question déjà ancienne, nous avons vu émerger successivement au cours du XX^e siècle les concepts de «jalonnement», puis celui de «signalétique».

Le *jalonnement* propose un trajet préétabli et des points de repère pour permettre d'accéder à un lieu. La *signalétique* se construit, quant à elle, dans un espace délimité où elle entend identifier des sous-ensembles et des éléments dans ces sous-ensembles. Le jalonnement a une fonction linéaire et il s'adresse à un usager qui ne connaît au mieux qu'imparfaitement le site qu'il aborde. La signalétique apporte une vision plus complexe. Elle intervient sur plusieurs dimensions d'un espace nécessairement clos. Elle lui donne une cohérence favorisant l'identification de sa logique interne en permettant une lecture aisée du site. En ce sens, la signalétique facilite l'accès aux différentes composantes du lieu qu'elle permet d'identifier. Elle hiérarchise les échelles. Elle apporte les dénominations et elle symbolise. Elle distingue et discerne à travers l'usage des couleurs. Elle permet le repérage et corollairement l'appropriation des lieux. La signalétique, comme démarche de repérage, s'adresse tant au visiteur qu'à l'habitant.

16.1 PARCS ET ZONES INDUSTRIELLES, REPÈRES ET SYMBOLES

Au sein de l'agglomération lyonnaise, la mise en place de signalétique est en cours. Le Vieux Lyon, le Parc de la Tête d'Or, la Part-Dieu, les Pentes de la Croix Rousse ont déjà fait l'objet de démarches inscrites à l'intérieur de la ville de Lyon. Il s'agit des quartiers dont la dimension historique ou fonctionnelle est déjà reconnue. L'appropriation de ces quartiers par les habitants, les visiteurs et les usagers est déjà largement entamée. La signalétique dans les parcs et les zones industrielles de l'agglomération correspond à une nouvelle étape et, surtout, une nouvelle approche : il s'agit de valoriser des sites généralement dévalués. Ces sites font l'objet d'une requalification devenue nécessaire par l'obsolescence de leurs équipements. La signalétique consiste, dans cette approche, en une démarche de renouvellement de la ville sur elle-même. La problématique de la signalétique sera abordée à partir de l'expérience de requalification des espaces que constituent les zones et les parcs industriels.

¹ Par Bernard Lensel, urbaniste à la Communauté Urbaine de Lyon.

La requalification d'un site industriel consiste essentiellement dans une reconnaissance du lieu. La réhabilitation de l'image du site devient un enjeu majeur. Elle est pour ainsi dire ce qui organise la réhabilitation des espaces eux-mêmes : les espaces publics et privés, les accès au site, tout comme les voies de communications qui l'enserrent le plus souvent, telles les voies ferrées et les grandes voies de circulation, constituent autant d'éléments du site dont l'image et la perception doivent être transformées.

Certains sites industriels sont très caractéristiques. Ils sont très marqués et l'implantation des constructions particulièrement lisible. La petite zone industrielle de Collonges-au-Mont-d'Or est particulièrement exemplaire de cette forme de lisibilité. Les caractéristiques du relief, le contraste entre cette zone et les quartiers résidentiels environnants, inscrivent cette zone dans le paysage et, de ce fait, la rendent lisible. Cette lisibilité est renforcée par les nuisances générées par les activités industrielles – ainsi les fumées qui, visibles de loin, marquent du sceau de l'industrie l'aménagement du site.

Mais de manière générale, les sites industriels offrent plutôt une certaine neutralité : ils sont avant tout fonctionnels et leurs aménagements s'organisent en fonction des activités, des nécessités de ces activités. Un complément de mise en valeur et une information doivent alors surseoir à une lisibilité moins immédiate. L'identité du lieu, sa quasi-«personnalisation» doit alors être effectuée sur le plan symbolique à partir de repères forts. Ces repères peuvent relever de l'histoire du lieu, de l'activité elle-même – de la principale activité, ou encore de la plus marquante symboliquement. Enfin, la toponymie et la relation aux lieux-dits ou aux quartiers de la ville forment autant de marquages symboliques et, par conséquent, autant de repères.

La requalification et plus généralement toute intervention sur des sites industriels consistent à doter ces sites d'une légitimité propre en tant que composante urbaine : le site urbain doit prendre le caractère de quartier et non plus de zone à part, hors champ. Ce travail de légitimation, cette recherche d'une légitimité, se font à travers l'affirmation d'une symbolique des espaces, symbolique qui généralement s'appuie sur une partition des espaces. C'est ainsi que la division d'un site en sous-secteurs peut s'appuyer sur un simple découpage en espaces cohérents. Cette cohérence peut être le fait de la lisibilité des espaces eux-mêmes. Ainsi en est-il du découpage de la zone industrielle Lyon-Sud-Est qui porte sur quatre communes : Vénissieux, Corbas, Saint-Priest, Mions. L'espace est souvent découpé de façon arbitraire. En effet, l'objectif du découpage n'est pas la cohérence du plan – de la vue en plan – mais la création de sous-espaces visibles constituant autant d'échelles et de niveaux mettant en relation l'ensemble avec les activités dominantes. Les dénominations des sous-espaces tiennent alors dans un panachage avec l'histoire du lieu, ses fonctions et une approche toponymique. Ce qui peut donner le schéma suivant :

- Berliet (histoire industrielle que remémore une marque célèbre de véhicules industriels aujourd'hui disparue) ;
- La Gare (la fonction du lieu est ici prédominante et fonctionne à la manière du «quartier de la gare») ;
- Perrière (toponyme) ;



Fig. 16.1 Zone Industrielle de Collonges-au-Mont-d'Or (photo B. Lense).



Fig. 16.2 Zone Industrielle de Lyon-Nord-Val de Saône (photo B. Lense).

- Le Fort (histoire au sens politique et fonction du lieu avant l'activité industrielle, le fort est la mémoire du lieu) ;
- Pierres Blanches (toponyme) ;
- Montmartin (toponyme).

Ce type de partition peut procéder d'une restructuration préalable de l'espace d'ensemble, quand cet ensemble est peu lisible. Cette démarche a été adoptée il y a quatre ans sur le parc d'entreprises Rillieux-Caluire qui a été à cette occasion dénommé «PERICA». Après une réflexion importante et une large concertation, la division en trois sous-secteurs seulement a été décidée pour cette zone. Ce découpage comportait sept ou huit secteurs à l'origine. Le découpage s'est appuyé sur des symboles très différents, regroupant l'espace en trois entités :

- *Les Maraîchers*, en relation avec une activité originale pour un parc d'activité comprenant un traitement essentiellement non bâti, antinomique avec le reste du site.
- *Le Château d'eau*, qui fait allusion à une construction à caractère paradigmatique, très visible depuis une partie de l'agglomération, du fait de son implantation sur le rebord du plateau.
- *Le Plateau*, qui correspond à des caractéristiques géographiques : une morphologie et la proximité de la Dombes et de la Bresse méridionale. Cette dénomination est un clin d'œil à l'appartenance encore récente de Rillieux et de Crépieux-la-Pape, deux communes aujourd'hui fusionnées, au département de l'Ain sur la frontière duquel elles se situent aujourd'hui.

Le traitement symbolique doit permettre une meilleure appropriation des lieux. Pour ce faire, il doit être adapté à chaque cas, à chaque site. Il ne peut pas s'appuyer sur les mêmes concepts. Le traitement symbolique puise son intérêt dans ce que le site peut évoquer. En conséquence, il devra donc panacher les références dans des espaces où elles ne sont ni très nombreuses, ni même très évocatrices – tout du moins relativement au découpage très strictement fonctionnel qui préside à la formation des zones industrielles. Evidemment, la lecture pourra être bien plus décousue que dans un quartier d'habitat ou de commerce plus traditionnel. En cela, les sites industriels ont souvent plus de rapport avec les espaces d'habitats récents. Cette tendance d'une lecture toujours plus décousue, d'espaces à signification basse pour ainsi dire – des espaces à forte charge fonctionnelle mais à faible charge symbolique – nécessite souvent une mise en place progressive des aménagements et, surtout, un accompagnement des aménagements beaucoup plus marqué.

16.2 L'INFORMATION, LE POINT DE DÉPART D'UNE SIGNALÉTIQUE

Une fois le site délimité, il faut raisonner dans un espace clos préalablement subdivisé. C'est la situation la plus courante des zones et des parcs industriels. C'est à partir de ce travail de délimitation que peut se mettre en place la démarche de signalétique proprement dite. Cette démarche commence toujours par l'obligation d'offrir à l'utilisateur un *point de départ*. La démarche commence par l'entrée à partir de

laquelle l'utilisateur s'engage et cherche les repères pour atteindre son but. Une démarche de signalétique comprend deux volets complémentaires :

- le *point information* (les points I) qui constitue le point de départ du « jeu de piste » ;
- l'*adressage* qui part de ce point d'information pour définir l'itinéraire qui mènera l'utilisateur jusqu'au lieu qu'il recherche.



Fig. 16.3 Un point I simplifié, Z.I. Meyzieu-Jonage (photo B. Lensel).

Le point d'information ou point I est un élément primordial dans la signalétique. Il est le point de départ. Il fixe dans le même temps les règles du jeu. Pour ce faire, le mode de repérage s'appuie sur :

- Des renvois numérotés sur un plan. Ce système présente des difficultés de lecture et il ne peut offrir qu'un intérêt limité – son efficacité est limitée aux tout petits secteurs.
- Un classement par couleurs de chaque sous-secteur. Il peut s'agir d'un moyen pour l'adressage ultérieur – repérer la couleur, puis ensuite dans la couleur donnée identifier le but, puis l'itinéraire pour l'atteindre, et trouver ensuite une correspondance dans le parcours concret. Mais ce système trouve vite ses limites dans un secteur étendu.
- L'adresse des entreprises avec la mention de la rue et de son numéro. Il s'agit d'un mode de repérage qui a l'avantage d'être indépendant de l'enseigne éventuelle de l'entreprise, il est donc insensible au mode d'affectation des activités. Il comporte également l'avantage de transporter dans ce type de site un système éprouvé dans toute la ville et dont l'usage est parfaitement connu.



Fig. 16.4 Un point I à Feyzin-Vallée de la Chimie (photo B. Lensel).



Fig. 16.5 Un point I à Dardilly-Techlid (photo B. Lensel).

- Enfin, ce dernier système peut être amélioré à partir de l'utilisation des codes couleurs et des renvois numérotés dans le plan. C'est du reste vers ce type de panachage que tendent actuellement les stratégies en signalétique de la Com-

munauté Urbaine de Lyon – notamment pour les secteurs dont la superficie excède 50 hectares.

La qualité de présentation du point I, son accessibilité, les possibilités de stationnement qu'il offre aux chauffeurs de poids lourds, aux véhicules légers, aux piétons sont autant de contraintes à prendre en compte : selon ces différents points de vue, le point I doit être partout lisible.

Une proportion non négligeable de chauffeurs de poids lourds étrangers utilisent les points I. Ce fait implique de s'interroger sur les modalités de lisibilité des points I, lisibilité qui ne devrait pas être brouillée par un usage trop exclusif de l'écriture. Une réflexion est en cours actuellement au Grand Lyon : clarté des explications, adoption éventuelle de plusieurs langues dans les parties textuelles – ce qui implique d'identifier la provenance des chauffeurs (Italie, Allemagne, Pays-Bas pour l'essentiel, mais il faut également prendre en compte l'accroissement des échanges avec les pays d'Europe de l'Est et avec la Turquie).

D'autres services peuvent être utilisés en complément du point I. Une cabine téléphonique, des toilettes, la liste indicative des services les plus proches (restaurants, hôtels, administrations, etc.) constituent autant d'équipements qui pourraient participer à l'efficacité du point I.

L'idée d'expositions synthétiques sur les activités du site industriel pour en marquer l'entrée a été évoquée. Mais elle n'a trouvé aucune concrétisation aujourd'hui.



Fig. 16.6 Adressage dans la Zone Industrielle de Meyzieu (photo B. Lense).

16.3 QUELS ENSEIGNEMENTS TIRER DE LA PRATIQUE DU GRAND LYON ?

La prise en compte optimale des besoins, sinon des attentes des usagers ainsi que la création d'une image de marque commune à l'ensemble de l'agglomération lyonnaise sont les deux axes stratégiques forts qui sous-tendent l'expérience du Grand Lyon. L'image de marque a pour objet de fédérer l'ensemble des initiatives en termes de signalétique. Elle fonctionne un peu sur le modèle du vocabulaire des espaces publics. Si elle n'entrave pas la nécessaire référence aux conditions locales de mise en œuvre, elle permet de disposer d'un référent sur l'ensemble de l'agglomération. Toutefois, ces deux axes stratégiques nécessitent des études assez longues, ce qui freine la mise en œuvre d'une signalétique cohérente sur l'ensemble de l'agglomération.



Fig. 16.7 Détail de l'adressage dans la Zone Industrielle de Meyzieu (photo B. Lensel).

Une première opération a été entièrement réalisée sur la zone industrielle de Meyzieu Jonage. Mais elle ne prend pas en compte l'ensemble des règles communes dont la mise au point est en cours à la Communauté Urbaine. En revanche, elle permet de juger sur une opération test de l'efficacité de la signalétique. Cette expérience et les tests qu'elle permet de constituer peuvent servir à d'éventuelles mesures correctives pour l'ensemble des autres sites en cours d'aménagement.

Une démarche d'implantation de signalétique dans un site industriel participe de sa requalification et de sa valorisation. Elle permet de redéfinir – voire de définir et de donner – une identité à un site. C'est en ce sens qu'il faut d'ailleurs entendre requalification (au sens quasi étymologique). Sur un plan pratique, et surtout sur le

plan de l'utilité, elle facilite l'accès au site. Elle permet aux usagers de se repérer efficacement sans perdre de temps, sans induire de circulations inutiles. Enfin, les sites industriels ne sont plus des isolats sans autre statut que les strictes fonctions productives qu'ils assument. Ils sont comparables aux quartiers d'habitation, de commerce et d'activité tertiaire. Ils intègrent en ce sens l'urbain, la ville. Ce ne sont plus des quartiers relégués.

La démarche de valorisation de ces sites industriels est en cours. Le prochain pari et la prochaine étape consistent à homogénéiser la signalétique sur l'ensemble de l'agglomération lyonnaise ; ce faisant, elle participera aussi, au même titre déjà que le mobilier urbain, à l'identité de l'agglomération, tout en nourrissant les sites industriels de cette identité – en les urbanisant pour ainsi dire. A terme, il s'agit donc de promouvoir les parcs et les zones industrielles de l'agglomération : leur octroyer un statut comparable à celui de tous les autres quartiers de la ville.

MAÎTRISE D'ŒUVRE, MAÎTRISE D'OUVRAGE, HABITANTS¹

La forme ne semble pas au centre des enjeux de la conception des espaces publics. D'une certaine manière, l'espace public, comme architecture, se définit par le vide. Le concepteur qui intervient sur ce type d'espace est en état d'utiliser l'architecture existante. Le formalisme est bien évidemment un écueil de la conception de l'espace public. Toutefois il ne s'agit pas de travailler les pleins, mais d'occuper plutôt le vide, de concevoir des mises en scène, des décors. Le formalisme porte ainsi sur le choix des matériaux et surtout sur le choix du mobilier urbain. En ce sens, sans doute, la question du mobilier urbain, et plus généralement la question du vocabulaire de l'espace public, revêtent une très grande importance dans la stratégie lyonnaise de la maîtrise d'ouvrage des espaces publics. Nous pouvons avancer qu'il s'agit là d'une manière, pour la maîtrise d'ouvrage lyonnaise, de se défendre contre la tentation formelle. Cette difficulté à concevoir l'espace public comme forme – comme pure forme architecturale, objet de l'activité du maître d'œuvre – permet de dévoiler des facultés souvent occultées de la maîtrise d'œuvre, notamment sa capacité à jouer le rôle d'intercesseur entre un commanditaire (un maître d'ouvrage propriétaire d'une œuvre), des entreprises qui constituent la réalisation des espaces publics en strictes ressources (la ressource n'est pas le service que fournit l'objet, mais sa fabrication) et des habitants ramenés à la condition d'usagers, d'utilisateurs, d'usufruitiers, pour ainsi dire, d'un ensemble d'espaces rendus disponibles en leur nom.

L'entretien ici restitué a été conduit selon ces hypothèses. Il portait sur l'expérience de la conception des espaces publics. Il s'agissait de faire valoir le point de vue de la maîtrise d'œuvre. Alain Marguerit, paysagiste, appartenant au vivier de concepteurs des espaces publics du Grand Lyon, a accepté de se plier au jeu de l'entretien. Dans la restitution présentée ici, les questions ont été remplacées par un ensemble de têtes de chapitres dont la formulation tente de résumer l'orientation de l'entretien.

¹ Entretien avec Alain Marguerit, paysagiste. Cet entretien a été réalisé à l'INSA le 13 avril 2000 par Jean-Yves Tous-sint et Monique Zimmermann. La restitution ici livrée conserve la forme de l'entretien, toutefois, l'ensemble du texte a été l'objet d'une réécriture validée par A. Marguerit.

17.1 LA SITUATION DU MAÎTRE D'ŒUVRE ENTRE COMMANDE ET USAGE

Pour comprendre la situation du maître d'œuvre dans le processus de fabrication de l'espace public, il faut revenir à la définition même de ce qu'est l'espace public. Du point de vue de la maîtrise d'œuvre, cette définition ne peut être qu'empirique. C'est celle d'un acteur qui procède à la formalisation d'une demande. Laquelle émane non pas de destinataires concrets mais d'un ensemble d'institutions qui les représentent. Le maître d'œuvre est donc dans la situation de formaliser les attentes d'un commanditaire pour satisfaire des destinataires ou des usagers que ce commanditaire représente. La définition empirique du maître d'œuvre consiste alors à répondre à la question : à quoi donc participe l'espace public ?

S'attacher à répondre à cette question du strict point de vue de la conception est fatalement réducteur. Les formes ne sont pas une réponse. En effet, les formes de l'espace public – et sans doute toutes les formes architecturales – sont totalement dépendantes, aliénées pourrait-on dire, aux pratiques des gens qui les habitent. Pour l'espace public, la forme fait toujours référence d'un côté à un public et de l'autre à un espace. Ainsi, l'espace public est une forme qui doit dépendre du public qui se trouve dessus. En ce sens, l'espace public est un territoire et peut donc se concevoir en ces termes. Il se distingue considérablement des bâtiments et des constructions. Dans l'espace public, chaque personne qui forme le public est amenée à toucher le sol au sens le plus prosaïque du terme. En effet, en ville, c'est dans l'espace public que nous sommes sous la pluie, dans le vent, dans le froid et que nous prenons le soleil. Inversement dans un bâtiment, une fois atteint le rez-de-chaussée, nous sommes hors des contraintes naturelles ou presque. Il y a bien toujours les effets sismiques, mais plus sérieusement, dans les constructions, à l'intérieur, nous nous protégeons.

Dans l'espace public nous ne pouvons pas faire abstraction d'un rapport au territoire : l'eau qui coule a un sens. Cette eau ne peut pas se retenir, elle s'écoule, elle contourne les obstacles. On peut bien faire des effets de styles et la faire sinuer d'une manière ou d'une autre. Eventuellement, un ensemble d'artifices peut l'amener à ignorer la gravité, mais il faudra prévoir toujours son écoulement. Autrement dit, l'eau ici renvoie à un espace qui n'est pas abstrait. Il s'agit d'une géographie, d'une géologie, de lieux.

Cette matérialité de l'espace public n'est pas bien prise en compte aujourd'hui dans la production. Toutefois, l'espace public est encore souvent l'objet d'une approche trop exclusivement technique. Du coup, il est moins public et devient un monde où seuls les ingénieurs sont habilités à agir : un monde du contrôle et de la maîtrise. Ce n'est pas qu'il ne faille jamais maîtriser ou contrôler les espaces. Tous les paysages sont fabriqués, maintenus en l'état et, par conséquent, contrôlés. La maîtrise est nécessaire parce qu'il faut jouer avec les éléments naturels : il faut constamment lutter contre la nature – nature que l'on peut définir comme altération – pour assurer la permanence des paysages. Il est tout aussi vrai que nous plantons des arbres et toutes sortes de végétaux de manière très précise, très technique, avec beaucoup d'artificialité. Sans doute une bonne partie du problème tient à cette artificialité qui, sur un plan plus général, peut aller jusqu'aux organismes génétiquement modifiés...

Que devons-nous faire : maîtriser ou composer ? S'opposer à l'altération contre la nature ou avec la nature ? Dans les espaces publics, allons-nous adapter les végétaux ? Devons-nous les contraindre ? Essaie-t-on d'être intelligent avec les éléments naturels ? Telle est la question beaucoup plus générale qui s'adresse au concepteur quand il formalise un espace public particulier. C'est l'essentiel même des modalités par lesquelles le paysage atteint à une certaine permanence. L'intelligence avec les éléments naturels peut être la façon optimale d'aborder le statut de ces éléments dans le milieu artificiel. Ce n'est pas sans rappeler le débat engagé par René Dumont dans les années 1970 sur la Révolution Verte². En effet, ce rapport de l'artifice à la nature est aujourd'hui au centre des débats sur les organismes génétiquement modifiés (ou améliorés) : le contrôle est tel qu'alors, l'élément naturel ne peut plus se reproduire de lui-même. Cette situation n'est ni nouvelle ni inconnue pour tous ceux qui ont pour tâche d'assurer une certaine permanence à la ville, aux infrastructures par lesquelles la ville existe et se maintient. L'espace public, de ce point de vue, réactualise le débat sur la fameuse idée de la nature en ville. C'est même à la mode. Mais que veut dire la nature dans la ville ?

Nous voilà bien loin de l'autre question, celle des usages. Pourtant, sur le fond, le problème est de même nature : s'agit-il de maîtriser des formes ? C'est tout le débat aujourd'hui. Il semble que nous régressions actuellement, malgré tous les grands discours autour de la prise en compte de l'usage. Nous parlons plus volontiers des formes que du fond. Les usages ne sont toujours pas des obligations : l'usage n'est pas un objectif obligatoire dans le projet. La fonction est prise en compte, pas l'usage. Mais la fonction n'est pas l'usage et inversement. Cette distinction implique que nous revenions sur la définition de l'espace public.

L'espace public est un lieu de confrontation des usages et des usagers. C'est donc un espace d'écoute des uns envers les autres. Il y a deux façons de se confronter : soit on se tape sur la figure, soit on se parle. Parfois on commence par se taper dessus, après on a mal, puis on finit par se parler. L'espace public, c'est le mélange et les règles du mélange. Il y a bien des usages ou des usagers qui prennent le dessus, qui dominent. C'est l'automobiliste sur une «voie structurante». L'automobiliste doit nécessairement rentrer en ville. Il lui faut bien une place et des dispositifs spécifiques qui ne sont pas ceux du piéton. Sur la «voie structurante», les aménagements accordent la priorité aux automobilistes, à l'usage de l'automobile, non pas aux piétons. Là où le domaine est réservé au piéton, c'est l'inverse, le piéton prend le dessus. L'espace public est toujours un enjeu d'usages. Il y a des équilibres sans doute, mais toujours des confrontations entre, d'une part, les usages en cours et, d'autre part, les usages possibles.

Quand il n'y a plus de confrontation, c'est le plus souvent que nous sommes sortis de l'espace public. Par exemple, un jardin public n'est pas tout à fait un espace public. C'est un espace où se trouve du public, mais ce public s'y trouve justement dans un cadre de moindre confrontation. Le jeu est calmé. Le public est dans un jardin. Ce jardin est enclos, il y a des barrières, des portillons. Les automobiles y sont interdites, les mobylettes n'y rentrent pas, les vélos difficilement, les poussettes plus

² Notamment R. Dumont, 1978, *L'Utopie ou la mort*.

facilement. Le jardin remplit moins de fonctions, en ce sens il est bien moins conflictuel parce qu'il est le lieu d'usages restreints – ceux du repos, de l'attente, de l'immobilité, du quasi-silence, du bruit des enfants que les adultes surveillent assis sur des bancs. Sans doute la proximité des animaux domestiques, des chiens surtout, peut poser quelques problèmes et ce qui est réservé aux enfants peut être interdit aux chiens et à leurs propriétaires. Le plus souvent un interdit prévaut qui limite la confrontation. Du coup, c'est sur ce modèle de la réduction de la polyfonctionnalité des espaces que se rapproche la conception des espaces publics : ainsi, les acteurs de l'espace public se dispensent d'avoir à prendre en compte tous les usages en même temps. La voirie, en remplaçant la rue, élimine toute confrontation, rendant la rue aux seuls usages de la mobilité rapide aux dépens de tous les autres. La voie en marquant la fin de la rue, marque la fin de l'espace public.

17.2 RELATIONS ENTRE LA MAÎTRISE D'ŒUVRE ET LA MAÎTRISE D'OUVRAGE, LA CONSTRUCTION DES LÉGITIMITÉS

Les relations entre maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre sont circonstanciées. Il faudrait plutôt parler de mission de maîtrise d'ouvrage et de mission de maîtrise d'œuvre. Il n'y a pas une maîtrise d'ouvrage, il y a des situations et des relations que ces situations autorisent. Cela n'interdit pas de penser que certaines situations sont plus pertinentes que d'autres. La maîtrise d'ouvrage assume à la fois la décision de réaliser et la propriété de l'ouvrage, la maîtrise d'œuvre met en œuvre les moyens pour y parvenir. En quelque sorte, la maîtrise d'ouvrage assure la commande et les usages des édifices, la maîtrise d'œuvre fournit les moyens techniques de répondre à la commande et de satisfaire aux usages. Si nous revenons aux espaces publics, la maîtrise d'ouvrage relève de la décision des élus. C'est même ce qui définit la démocratie. Ce sont les élus qui doivent décider et qui doivent définir les objectifs du projet d'aménagement des espaces publics. C'est eux qui nous engagent dans le projet. Si la maîtrise d'ouvrage a bien assuré son travail, alors, au moment où nous entrons dans le projet, le débat a été un peu écumé. L'objectif politique a été confronté à la réalité du territoire et les objectifs qui s'imposent aux maîtres d'œuvre sont consistants.

Tout le problème tient dans cette consistance. La confrontation des objectifs politiques au programme et au territoire informe constamment le projet. Cette confrontation relève du travail de maître d'œuvre. C'est bien une mission de maîtrise d'ouvrage mais que le maître d'œuvre est en état d'assurer. C'est en ce sens que nous pouvons faire, en tant que maître d'œuvre, de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage, en apportant le point de vue ainsi que les conditions d'action de la maîtrise d'œuvre. Nous trouvons là une manière de tester le projet avant de lancer les opérations. Avant le démarrage du projet il faut que les élus aient bien conscience qu'ils ont une idée politique, une envie, des ambitions et un territoire sur lesquels ils vont en ce sens agir. C'est en joignant les deux, d'une part les intentions et d'autre part les potentialités du territoire, qu'il est possible de concevoir différents scénarii dans lesquels le maître d'ouvrage doit faire son choix avant de lancer la maîtrise d'œuvre en choisissant un maître d'œuvre. En effet, les scénarios peuvent relever du travail de maître

d'œuvre – quand ce dernier assiste la maîtrise d'ouvrage – mais le choix du scénario doit relever de la maîtrise d'ouvrage. Si ce choix revient à la maîtrise d'œuvre, cela n'est pas sans danger. Si la maîtrise d'ouvrage choisit un maître d'œuvre qui se définit comme obligation de toujours reformuler la question qui lui est adressée, la maîtrise d'ouvrage disposera toujours de scénarios. Si d'aventure, le maître d'œuvre choisi s'en tient à l'application des directives programmatiques de la maîtrise d'ouvrage, la situation devient catastrophique. Si le maître d'œuvre se dit, «moi je suis là pour mettre en œuvre ce qu'on m'a demandé, je le fais, un point c'est tout», il est évident que si l'on a une bêtise au départ (idée, programme, non-prise en compte des potentialités du territoire, etc.), on a une bêtise à l'arrivée.

Il y a là une évolution à produire, si ce n'est une révolution à faire : il faut que la maîtrise d'ouvrage devienne un élément majeur dans le projet, la cheville ouvrière du projet. Elle ne saurait être une simple instance de commande, un donneur d'ordre, mais elle se doit de se constituer en une véritable instance de conception. Il faut que la mission de maîtrise d'ouvrage, dès le départ, dès la décision de faire, teste ses intentions, ses objectifs, sa volonté de transformer le territoire. C'est en ce sens qu'il est absolument nécessaire de faire rentrer les maîtres d'œuvre dans la maîtrise d'ouvrage, de manière à ce que le maître d'ouvrage soit en état de décider en toute connaissance de cause – en toute conscience. Il ne s'agit pas de confondre les missions de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre, mais d'alimenter la maîtrise d'ouvrage des compétences élaborées dans le cadre de la maîtrise d'œuvre.

Tous les maîtres d'œuvre ne sont pas d'accord sur cette position. Une grande partie des maîtres d'œuvre pense que c'est une perte en termes de créativité. Autrement dit, nous posons là tout le problème de la posture du maître d'œuvre : doit-il sa légitimité au faire ou à sa participation au projet ? Il suffit d'ouvrir n'importe quelle revue d'architecture : il n'y a que le maître d'œuvre qui est mentionné. Lui seul est auteur. Le rôle de la maîtrise d'ouvrage est minimisé, nié pour ainsi dire. Tout se passe comme si les bâtiments, les espaces étaient le fait du maître d'œuvre. C'est une posture très grave. Résumer la maîtrise d'œuvre au faire est antidémocratique par excellence. Cela revient à croire, ou à faire croire, que la créativité du maître d'œuvre non seulement peut remplacer le pouvoir politique, mais serait capable de meilleurs résultats.

Il est vrai que c'est Le Nôtre qui a fait le parc de Versailles, mais c'est Louis XIV qui lui a demandé de le faire. Ce n'est pas tout à fait pareil. Il faut savoir reconnaître ce fait. Les espaces publics à Lyon sont d'abord le fait d'Henry Chabert. C'est lui qui met à pied d'œuvre Jean-Pierre Charbonneau et les autres. C'est lui qui met en place toute l'organisation qui a permis à tous d'œuvrer. Il a réussi à fonder une organisation qui a permis aux maîtres d'œuvre de pouvoir travailler, il a facilité leur travail, il en a organisé les conditions. Un pouvoir politique fort, de ce point de vue, n'est pas un pouvoir qui impose une architecture ou un aménagement, c'est un pouvoir qui impose les conditions optimales de travail, une bonne concertation entre l'ensemble des acteurs mobilisés dans le projet. La constitution des scénarios du projet ne peut se faire sans concertation entre l'ensemble des acteurs et les usagers. Mais cela suppose l'existence d'un pouvoir politique fort, c'est-à-dire capable d'imposer les règles de la concertation et de les opposer à tous les acteurs... Sinon, la

concertation peut vite devenir antidémocratique. Un groupe de pression peut prendre le pouvoir dans le projet et l'orienter contre tous les autres acteurs.

Les projets d'espace public posent un problème particulier. Ce type d'espace est justement public, c'est à dire qu'il évolue tout le temps. Il dépend essentiellement de la nature du public qui en use. Le projet est un moment de cet espace, un moment de la pratique dans cet espace. Si le projet s'oriente d'après les desseins d'un groupe de pression, l'espace public ainsi produit restreint les pratiques de tous les autres groupes. De cette manière, la maîtrise d'ouvrage prend le risque d'interdire l'évolution de l'espace public et, par conséquent, elle limite la pérennité de l'espace créé. Lorsque un maître d'œuvre crée un espace public, il faut toujours avoir en tête que cet espace a le pouvoir de durer. De ce point de vue, nous pouvons dire que le maître d'œuvre n'est qu'un maillon dans la fabrication : l'usage fait ces espaces, il les transforme inéluctablement. Le travail de la maîtrise d'œuvre n'est qu'un maillon dans le temps. L'espace public, c'est une histoire. Il y avait une histoire avant l'aménagement, il y en aura une après. C'est en ce sens aussi qu'il faut avoir en tête, quand on est maître d'œuvre, qu'il est impossible de maîtriser l'espace au-delà de la fabrication et des possibilités que, justement, cette fabrication offre aux usages. La création d'un espace public, son aménagement, impliquent que l'on respecte ce qui est donné, l'histoire, et qu'on laisse ouverte cette histoire à celle que vont instruire les usagers aujourd'hui, leurs enfants et petits-enfants par la suite. La mission de maîtrise d'œuvre ne peut être qu'humilité, seule manière de parvenir à une forme de continuité.

Il ne faut pas s'abuser des ruptures dans les aménagements. Ceux qui parlent directement ou indirectement de rompre l'existant dans la création d'espaces ne font, de toute façon, que créer de la continuité. Il y a des ruptures, même parfois des ruptures très franches. Quand il a été décidé sur la commune rurale de Vaulx-en-Velin de créer *ex nihilo* dix mille logements en dix ans, mille logements par an, la rupture a été forte. On est passé ainsi d'un bourg rural à un morceau de ville relativement complexe. Il y a eu rupture et on n'a toujours pas fini de consommer cette rupture. Peut-être le temps finira-t-il par aider à cette consommation ! Mais déjà, le travail de réaménagement tente de minimiser la rupture, de retrouver les continuités interrompues. Quelquefois, une géographie forte comme dans le cas de Marseille peut faciliter la consommation de ces ruptures. A Vaulx-en-Velin quand il y a trois canaux, beaucoup d'eau, un terrain mouillé très plat, la géographie est plutôt faible. Ceci dit, à Marseille les problèmes ne sont pas réglés pour autant. La géographie permet tout juste de retrouver des continuités territoriales quand les continuités d'usages se sont perdues.

17.3 LE PROJET COMME PARTAGE, LE RÔLE DE LA CONCERTATION

Peu nombreux sont les acteurs qui sont conscients qu'un projet se teste, qu'il se tord dans la confrontation des différents attendus de l'aménagement. Le projet s'oriente et change de sens selon qu'il est confronté aux problématiques politique, sociale (notamment les usages), technique, financière (ou économique) : le projet

ainsi confronté au territoire se transforme incessamment. Il s'agit, en fait, de généraliser les tests de faisabilité. La faisabilité économique, par exemple, ne pose aucun problème à aucun acteur. C'est un test légitime, normal, acquis. En revanche, parler de test sur les évolutions possibles, parler de scénarii d'évolution, de mutation et de continuité pour les espaces à aménager est bien plus difficile.

Nous venons de rendre un concours pour une ville moyenne française assez célèbre. Il s'agit d'aménager l'une des grandes places centrales. Le programme est assez radical : soit trois hectares à aménager – au-delà on ne touche pas –, il y a trop de voitures en centre ville, il ne doit plus y en avoir demain. Vous aurez à la place deux lignes de tramway. Débrouillez-vous ! Faites-nous cela pour soixante quinze millions de francs³, deux mille cinq cents francs le mètre carré ! C'est très bien. Sauf que nous ne sommes pas du tout certains que la proposition marche. C'est une image qui n'a jamais été confrontée en amont à l'évolution du lieu et à tous les problèmes que cette évolution sans automobile pose. Cet espace, qui est un carrefour, doit devenir un centre de ville dégagé de toutes les contraintes de circulation automobile. Ce n'est pas possible du jour au lendemain. C'est encore moins possible par l'intermédiaire d'un concours de maîtrise d'œuvre anonyme. Le projet ne démarre pas bien. Si nous avons une chance de gagner, nous savons que nous pouvons remettre les choses un peu mieux à leur place. Mais si nous gagnons, il faudra remettre l'ouvrage sur le métier.

Le projet se partage. Le plus souvent, ce partage est observé négativement, notamment par les acteurs de la maîtrise d'œuvre. Pourtant le projet aujourd'hui, quoi qu'on en dise, est un territoire de négociations – et cela malgré le silence sur la question dans les revues de professionnels de la maîtrise d'œuvre. Les politiques et les maîtres d'œuvre voient souvent la négociation de manière négative. Ce n'est pas la bonne position. La négociation a cela de positif qu'elle fait rentrer l'«autre» dans le projet. Ainsi elle élargit le nombre des partenaires. Plus le projet est argumenté et moins le concepteur sera en état de faire des erreurs. Pour le concepteur tout le problème est d'intégrer dans le dessin la logique de l'ensemble des acteurs. D'une certaine manière, pour ne pas se tromper, pour ne pas faire d'erreurs, le concepteur a intérêt à intégrer dans sa logique d'action les logiques des acteurs que le projet mobilise. Ce sera conflictuel sans doute, mais alors rien n'échappera à la conception.

Le conflit, la discussion sont souvent perçus comme des pertes de temps. Dans une ville célèbre du Sud sur la côte méditerranéenne, nous avons travaillé sur le passage du tramway. Les ingénieurs d'une non moins célèbre société d'économie mixte d'aménagement passent leur temps à fermer le projet, à l'enfermer dans une problématique technique. Ils ne veulent pas prendre en compte l'ensemble du projet, ils ne veulent pas entendre parler de l'environnement du tramway, pas plus qu'ils ne veulent s'interroger sur les effets de leurs actions sur l'évolution de la ville : ce n'est pas leur problème. La difficulté c'est que lorsque nous serons au stade de l'enquête publique, il faudra perdre beaucoup de temps à corriger le tir. C'est là où est l'erreur fatale. Si on ne confronte pas un projet avant que les choix deviennent irréversibles, si on ne dit pas que la négociation fait partie du projet, la confrontation se fait après,

³ Soit 11 433 676 Euros et 381,12 Euros / m².

aux dépens des réalisations elles-mêmes. La confrontation se fait de toute façon au moment où l'aménagement entre en service mais il est trop tard. C'est ainsi, souvent, que l'on dépense beaucoup d'argent pour des résultats très médiocres.

La concertation ouvre le projet à la négociation et plus encore au débat. C'est une nouvelle façon d'agir et de procéder aux aménagements. Cela veut dire aussi qu'il faut inventer de nouvelles méthodes de travail. Ces méthodes devront s'organiser autour de la prise en compte des intérêts des territoires (son histoire notamment, sa morphologie), des acteurs agissant sur l'aménagement de ces territoires et des intérêts des gens qui peuplent ces mêmes territoires. Dans tous les cas, il ne faudra pas oublier ceux qui étaient avant et ceux qui seront après. Les uns et les autres font partie intégrante de la fabrication présente des aménagements. Contrairement à ce que de nombreux acteurs tendent à croire, ce n'est pas parce qu'il y a beaucoup de gens mobilisés dans le projet que chacun perd son pouvoir. C'est cette inquiétude autour du pouvoir qui est sans doute le plus grand frein au renouvellement des méthodes de conduite de projet en aménagement, notamment dans l'aménagement des espaces publics.

Les acteurs mobilisés dans le projet d'espace public n'ont souvent pas du tout compris que la négociation sert les relations de pouvoir. Sans être machiavélique, le pouvoir ne se perd pas dans une négociation, il s'affermi, il se construit parce qu'il se légitime dans la confrontation. C'est la peur de la confrontation qui mine les ingénieurs qui s'occupaient du tramway dans une ville du Sud, c'est la peur de la confrontation qui interdit d'ouvrir le débat sur la place publique pour aménager l'une des grandes places centrales d'une ville moyenne en France. Aucun de ces acteurs, ici les ingénieurs, là les politiques, ne se rend un instant compte que dans la confrontation, il peuvent construire un argumentaire : c'est dans cette confrontation que le projet s'argumente et, ce faisant, prend forme. C'est tout le contraire que l'on fait habituellement. Le projet impose une forme dont on cherche ensuite à comprendre les impacts. Ce sont alors les études d'impacts qui vont permettre d'argumenter le projet : le projet, dans ce cas, n'a pas argumenté la forme qu'il permet de produire. Alors on passe son temps à remplir des cases, à justifier, à segmenter, et les aménagements perdent en intérêt au profit des formes, de l'imposition des formes. Ce n'est pas très prudent comme pratique... En revanche, dans un projet argumenté, en fin de compte, la forme va tout simplement de soi.

Ce qui est dit à propos des ingénieurs et des politiques est aussi vrai pour les autres acteurs et notamment pour les concepteurs en architecture, en urbanisme ou en paysage. Vous avez des concepteurs qui ne sortent jamais des formes. De ce point de vue, il n'y a aucune différence avec un ingénieur qui s'enferme dans sa technique ou un politique dans son idéologie. La différence, c'est qu'une forme est facile à démonter. Pour la technique, c'est bien plus difficile. Il faut rentrer dans le mode de calcul de l'ingénieur. Cette situation est liée aussi à une forme de division du travail et de répartition des tâches. Il est extrêmement difficile d'intégrer la culture des uns et des autres. Il existe un problème de culture entre les architectes, les paysagistes, les urbanistes, les ingénieurs. Les uns et les autres ont bien du mal à lâcher sur leurs prérogatives ou ce qu'ils imaginent telles. Mais il est difficile aussi dans les relations que nous entretenons avec les différents bureaux d'études de disposer d'interlocuteurs stables qui suivent chaque affaire du début jusqu'à la fin. Du coup,

chaque fois que l'interlocuteur change, les différences culturelles sont réactivées aux dépens du partage entre tous les acteurs mobilisés dans le projet. Depuis quelque temps, l'obligation est faite de recourir aux ingénieurs qualité. Cette obligation pose typiquement le problème du projet d'aménagement. Voilà un spécialiste de la qualité qui intervient sur un ensemble de projets sans en connaître aucun. C'est terrible, parce que sa tâche consiste à expliquer à chacun comment il doit travailler. Il s'évertue à faire rentrer les gens dans un cadre, sans interroger ni le cadre, ni surtout ouvrir le projet.

Ce qui est intéressant, c'est que les ingénieurs puissent faire de l'architecture, de l'urbanisme ou du paysage. Il ne s'agit pas de mélanger les rôles, mais au contraire de disposer d'une double ou triple culture pour pouvoir justement se parler. Le fait d'être paysagiste n'interdit pas de faire de l'urbanisme. En tant que paysagiste, on est conduit à faire de l'urbanisme en restant paysagiste, on parle avec les ingénieurs, avec les spécialistes de la circulation, avec les ethnologues, les sociologues, les politiques, etc. En ce sens nous cumulons les cultures et de cette manière on dépasse sa propre culture, sa propre technicité.

Le problème n'est pas seulement culturel – au sens de pratiques professionnelles différentes – il est aussi un problème organisationnel. Quand un projet dure quatre ou cinq ans, les entreprises – les organisations sur le modèle de l'entreprise, comme les bureaux d'études techniques – ne sont pas très adaptées. Dans ce cas-là, l'agence d'architecture ne traite pas pendant cette durée avec le même interlocuteur. C'est le même problème avec l'administration. Vous expliquez pendant deux, trois ans à quelqu'un les enjeux du projet, vous le formez même. Au moment où cette personne a tout compris, où elle devient opérationnelle, elle disparaît. Il faut tout reprendre à zéro avec celle qui la remplace. Pendant ce temps le projet a avancé. La continuité du projet est de moins en moins assurée par les acteurs – par les professionnels. Le projet du point de vue de la fabrication est un processus de rupture. La continuité est assumée ailleurs, par la technique qui reste stable. Le risque est grand de voir se durcir cette tendance. A moins que nous ne trouvions une alternative du côté du public, des usagers. La négociation entre les acteurs s'élargit au public. Le public peut assurer d'une certaine manière la continuité du projet en assumant la définition des finalités de l'aménagement. Il va falloir négocier toujours plus avec le public et là, il va bien falloir adapter le projet et les acteurs vont devoir suivre en adaptant leurs méthodes et leurs organisations.

Mais cette révolution n'est pas acquise. Le politique constitue le levier des changements en cours. Il n'y a que lui qui dispose d'une légitimité suffisante pour initier et arbitrer la confrontation et les débats. Du reste, le politique ne doit pas être au centre du débat. Il doit l'initier. Il doit obliger les acteurs à débattre, à se confronter. Ce n'est pas au maire d'aller prendre des coups dans les réunions publiques. Ce n'est pas son travail. Au contraire, c'est aux techniciens qui doivent assurer la conception, la mise en œuvre et ensuite la maintenance, d'aller se frotter aux usagers. Ils doivent rendre compte des réactions aux élus qui seuls, sont habilités à décider de l'orientation du projet. L'élu écoute chacun qui, amenant la matière première pour ainsi dire, fabrique la culture que tous partagent dans le projet.

17.4 POURQUOI DONC LYON ET PAS UNE AUTRE ?

L'expérience lyonnaise est étonnante. Pourquoi Lyon et non pas les autres villes ? Si vous essayez de trouver trois ou quatre espaces publics de référence que l'on peut citer, c'est extrêmement difficile. Il y a des espaces publics qui sont produits partout ailleurs. Il se passe des choses, dans une ville comme Rennes par exemple. En fait, l'expérience lyonnaise conduit à penser que rien n'est possible sans volonté politique, sans «portage» politique du projet. S'il n'y a pas d'objectifs politiques, il ne peut pas y avoir de projet d'espace public. On peut faire ce que l'on veut, on peut parler en termes de projet urbain, cela ne change rien. Il est vrai que l'on dit que le projet urbain produit obligatoirement de l'espace public. La proposition n'est pas réversible. C'est un autre débat. A Lyon, l'espace public a été un lieu de négociations et en ce sens il était fatalement politique. L'espace public a été posé comme l'espace de la cité. C'était même la cité.

Bien des choses ont été faites sur le plan de la formalisation mais ce n'est qu'une première approche. En fait, Lyon a été longtemps une ville fermée, opaque. Il était impossible d'y travailler sans y être préalablement connu. La politique d'espace public a été conçue comme une ouverture. Les modes de contrôle du politique sur le projet ont changé. Ce qui était un contrôle par la fermeture est devenu un contrôle sur le projet lui-même. C'est ce passage d'un mode de contrôle à un autre qui a constitué l'ouverture, et là est sans doute la spécificité de Lyon. Aujourd'hui à Lyon, l'ouverture est grande et tout le monde peut y travailler, mais le projet est extrêmement contrôlé dans sa qualité et tout au long de son déroulement. Les politiques insistent sur l'adéquation entre les objectifs et les résultats. Le maître d'œuvre n'est pas le seul maître à bord, et cela n'empêche nullement la créativité. C'est vrai que les contraintes sont grandes. Le mobilier urbain constitue un solide référent. Cela n'empêche pas la grande diversification des espaces. La question de la ligne de mobilier urbain est un faux problème. En fait, les référents servent d'appui aux échanges. Les concepteurs souvent très différents dans leurs attitudes professionnelles ont accepté les règles du jeu. Il est vrai qu'ils n'avaient pas le choix. Ces règles ont permis de trouver un ensemble d'éléments qui, commun à tous les aménagements, permet de faire le lien sans renoncer à la différence des écritures. Chaque concepteur a décliné à sa manière les référents qui s'imposaient à lui.

L'ouverture à Lyon n'a pas amené le chaos. L'ouverture a amené une diversité, mais à partir de règles. Ces règles ont permis d'engendrer une diversité qui se décline en une identité, une quasi-signature lyonnaise.

Cette transformation, cette ouverture, est contrôlée et dans ce contrôle, l'organisation a été fondamentale. Le service voirie a été réorganisé et il a ainsi contribué à cette ouverture. Lors d'aménagement d'espaces publics, les ingénieurs à Lyon participent volontiers. Ils se sentent responsables des aménagements. Ils deviennent ainsi architectes de la voirie. Mais dans le même temps, ils n'imposent pas leur dessin aux architectes ou au paysagiste. Au contraire même, ils attendent plutôt un dessin qui nourrisse leurs ambitions qualitatives et techniques. C'est tout à fait différent et bien plus riche d'opportunités. Le partage alors se fait et la réalisation va de soi. Il est évident que quand tous les partenaires s'aident, c'est-à-dire, quand tous les acteurs sont dans la situation où leurs ambitions sont nourries du travail des au-

tres, alors le déroulement du projet est moins chaotique et bien mieux contrôlé. Cette tentation du partage des cultures, ces attentes d'une culture envers les autres constituent peut-être le secret de la réussite lyonnaise.

QUATRIÈME PARTIE

ESPACE PUBLIC, UN
ÉTAT DES LIEUX
BIBLIOGRAPHIQUE

ESPACE PUBLIC, UN ÉTAT DES LIEUX BIBLIOGRAPHIQUE¹

La recherche d'informations sur l'espace public est une gageure dans un domaine aussi large que diversifié. Il a paru essentiel d'organiser la recherche autour des thèmes «user», «observer», «programmer» et «fabriquer». Ces quatre thèmes d'entrée ont été complétés par les mots clés répartis dans les différentes contributions. A ces filtres, s'ajoutent les domaines scientifiques et techniques des contributeurs et les différents auteurs qu'ils ont cités à l'appui de leurs thèses.

Ces approches thématiques ont été regroupées ensuite de manière à obtenir des axes d'interrogation des bases de données documentaires existantes et des catalogues qui correspondent le plus largement possible aux contenus des contributions. Cinq axes ont été de la sorte repérés :

- axe 1 : méthode, programmation et espace public ;
- axe 2 : usages, usagers, pratiques et espace public ;
- axe 3 : arts, architecture, paysage urbain et espace public ;
- axe 4 : théorie et espace public, approches sociologique, anthropologique, philosophique ;
- axe 5 : vidéos.

Les critères de sélection des réponses ont été assez souples :

- L'ensemble des approches «transport», «intégration» ou «communication» qui peuvent constituer des entrées sur le thème «espace public» a été éliminé dans la mesure où ces approches étaient susceptibles de produire leur propre bibliographie.
- La pluralité des documents a été privilégiée, articles, rapports, thèses, ouvrages et documents multimédia. Toutefois les documents vidéos ont été contingentés pour des raisons de place.
- Aucune date butoir n'a été retenue, notamment en ce qui concerne l'axe 4.
- Les travaux concernant la Région Rhône-Alpes ont été privilégiés même si les dimensions nationale, européenne et internationale n'ont pas été pour autant mésestimées.
- Les petits travaux, les monographies de quartiers ou les travaux de type «diagnostic, analyse ou atelier, etc.» – que l'on peut consulter par exemple à l'Agence d'Urbanisme de la Communauté Urbaine de Lyon – ont été éliminés.

¹ Par Chantal Gérard, responsable du Pôle documentaire Unité Mixte de Recherche du CNRS 5600 «Environnement, ville, société».

- Les articles de moins de 15 pages ont été également rejetés. Toutefois quelques exceptions ont été faites. La discrimination dépend en principe des auteurs.
- A quelques exceptions près, les références ont été limitées aux travaux disponibles en langue française.

Les arguments des lecteurs des différentes contributions lors du séminaire d'introduction à l'ouvrage ont permis de travailler directement à partir de l'«esprit» général de ce recueil. Il s'agissait de soutenir les intuitions produites par la lecture des résumés extraits lors des interrogations des catalogues et des bases de données : les bases de données spécifiques, celle de l'Agence d'Urbanisme de Lyon et celle du CERTU² spécialisées en Urbanisme et Aménagement du Territoire³. Ce premier balayage a été complété par l'interrogation de CD-ROM : Electre, Urbamet, Francis⁴.

A ces bases de données s'ajoute l'interrogation des catalogues des Universités Rhône-Alpes. Cette bibliographie ne peut être exhaustive compte tenu de la pléthore de références dans le domaine. Il a donc fallu faire des choix, lesquels ont été faits, en dernier ressort, à l'issue de la lecture des différentes contributions.

AXE 1 : MÉTHODE, PROGRAMMATION ET ESPACE PUBLIC

Actes du séminaire, 1992, *Qualités sonores et lumineuses dans l'espace public urbain*, CRESEU, Ecole d'architecture, Grenoble, 23 p.

Agence d'Urbanisme et de Développement de la Région Flandre-Dunkerque, 1992, *Dunkerque. Espaces publics centraux*, rapport, Communauté Urbaine de Dunkerque, Dunkerque, 123 p.

Agence d'Urbanisme, Grand Lyon, 1992, *Plan bleu : schéma d'aménagement des berges de la Saône et du Rhône*, Lyon, 78 p.

Allaman M., avril 1995 «Espaces publics : liberté identité-continuité», *Diagonal*, n° 112, pp. 10-33.

Allegret J., Allegret L., Chevalier K., Orliac M., Navarro A., 1997, *Espaces publics Perpignan / Barcelone. Chronique d'une programmation*, rapport, sous la direction de G. Dubois-Taine, Plan Construction et Architecture, CAUE 66, Perpignan, 320 p.

Amzert M. (dir.), 2000, *Du cadre de vie à l'espace public. Les paradoxes des jeux de l'échange entre associations d'habitants et élus locaux. CIL/ UCIL dans l'agglomération lyonnaise*, 2 volumes, rapport, METL, Paris-La Défense, 338 p.

Annales de la Recherche Urbaine, n° 62-63, 1994, «Universités et territoires», pp. 2-267.

² Centre d'Etudes sur les Réseaux, les Transports, l'Urbanisme et les constructions publiques.

³ Nous remercions tout particulièrement leurs documentalistes ainsi que Madame Bourgeois de l'Université Lyon 2.

⁴ En langue anglaise, les bases de données «Currents Contents», «Sociological Abstracts» ont été consultées également, mais elles n'ont pas donné lieu à une exploitation, compte tenu du format de la présente recherche.

Annales de la Recherche Urbaine, n° 68-69, 1995, «Politiques de la ville. Recherches de terrains», pp. 2-210.

Apter D., Lavergne Ph. (de) (trad.), sept. 1987, «Espace public / espace privé», *Politiques et management public*, vol. 5, n° 3, pp. 185-203.

Bavoux P., Berthet J.M., 1995, *Citoyenneté et DSU ou les incertitudes du territoire : deux exemples lyonnais, les quartiers place du Pont et Mermoz*, rapport, Trajectoires - Plan Urbain, Lyon, 104 p.

Bedarida M., Charbonneau J.P., 1995, «Lionne : la politica degli Spazi pubblici. Lyon : la politique des espaces publics», in *Casabella*, n° 629, pp. 8-23.

Berthier I., Allaman M., Lemonier M., janvier 2000, «Prospective et projets urbains», *Diagonal*, n° 141, pp. 14-25.

Bonamy J., Brachet O., 1979, *L'urbanisme au quotidien. Réflexions sur une méthode d'observation et d'aménagement des détails des espaces extérieurs*, Symposium «Espace public», Royaumont, 9-10-11 mai 1979, Agence d'Urbanisme de Lyon, Communauté Urbaine de Lyon, IAURIF, Lyon, 90 p.

Bourlon A.M., Micheloni P., Pendzel Th., Schlaeintzauer L., Vaucheret P., 1999, *Paris-Rive-Gauche. Secteur Austerlitz. Nouvelle proposition d'aménagement*, rapport APUR, Paris, 32 p. + annexe.

Cahiers du CCU, n° 1 à 15, 2000, «Comité Consultatif d'Urbanisme, une méthode lyonnaise de concertation», 130 p.

CETUR, 1990, *Evaluations perceptives. Contribution pour une méthodologie d'évaluation d'aménagement : CD 60 à Chevilly-Larue*, rapport CERTU, Bagneux, 96 p.

CETUR, 1991, *Voiries et espaces publics : règles de mise en œuvre des pavés et des dalles en béton ou pierre naturelle*, rapport CETUR, Bagneux, 88 p.

Chalas Y., Couic M. C., Duarte P., Torgue H., 1997, *Urbanité et périphérie. Connaissance et reconnaissance des territoires contemporains. La Ville émergente*, sous la direction de G. Dubois-Taine, Programme Cité-Projets, MELTT, éd. Plan Construction et Architecture, Paris, 194 p.

Chambat P., Offner J.M. (dir.), 1987, *Services publics et espaces collectifs, modèles de gestion et cultures d'entreprises*, éd. IRIS, Paris, 348 p.

Chelkoff G., Thibaud J.P., 1992, «L'espace public, modes sensibles. Le regard sur la ville», *Annales de la Recherche Urbaine*, n° 57-58, pp. 7-16.

Courrier des maires et des élus locaux, n° 06, 17/02/1999, «Concevoir une politique du bruit dans la ville», pp. 22-27.

Courrier des maires et des élus locaux, n° 10, 801/11/1998, «Créer des aires de jeux sans risque», pp. 32-36.

Davoine G., 2000, «La Plaine-Saint-Denis : l'émergence d'une ville plurielle», *Le Moniteur architecture*, n° 104, pp. 101-129.

- Demanet M., Majot J.P., 1995, *Manuel des espaces publics bruxellois*, IRIS Editions, Bruxelles, 163 p.
- Demangeon A., Werquin A.C., 1986, *Le boulevard et la ville, genèse d'un espace public, 1896-1906*, tome I, éd. Atelier Thales, Paris, 154 p.
- Demangeon A., Werquin A.C., 1986, *Le boulevard et la ville, genèse d'un espace public, 1905-1935*, tome II, éd. Atelier Thales, Paris, 150 p.
- Dubois-Taine G. et Chalas Y. (dir.), 1998, *La ville émergente : constats pour renouveler les lignes d'action publiques*, éd. Plan Construction Architecture, Paris, 207 p.
- Galley J.C., Guerlavas G., Faure A. et alii, 1996, *Entre les tours et les barres, restructurer les espaces publics des grands ensembles*, rapport, Délégation Interministérielle à la ville, CERTU, Lyon, 205 p.
- GEPC, 1996, *Petite ceinture : le livre blanc*, Groupement d'Etudes pour la Petite Ceinture – IAURIF, Paris, 178 p.
- Gicquel J.M., Renault J.P., Broudic J.Y., 1990, *Habitat adapté – habitat intégré. Rennes, cité Charles Géniaux*, éd. Plan Construction Architecture, Paris, 56 p.
- Gutierrez H., 1998, *Aménagement des bas-ports rive gauche du Rhône : éléments d'analyse et concepts pour le cahier des charges*, Agence d'Urbanisme du Grand Lyon, Lyon, 72 p.
- Hountou M., Etivant L., 1981, *Influence d'une opération de réhabilitation d'un centre-ville sur l'espace public – organisation et gestion des chantiers*, rapport Architectures et Paysages, Paris, 138 p.
- Jaccoud Ch., Zepf M., Leresche J.Ph., 1999, *Gérer l'espace public*, rapport de recherche n° 143, IREC-DA-EPFL, Lausanne, 138 p.
- Lacaze J. P., Richard P., Piron O., 1994, «Où va l'Etat ? Aménagement : quels rôles pour les pouvoirs publics ?», *Repères prospectifs*, n° 14, pp. 1-27.
- Landau B., 1992, «La fabrication des rues de Paris au XIX^e siècle, un territoire d'innovation technique et politique», *Annales de la Recherche Urbaine*, n° 57-58, pp. 24-45.
- Le Bris E. (dir.), 1999, *Espaces publics municipaux*, éd. Karthala, Paris, 217 p.
- Loiseau Van Baerle F., 1991, *La loi, l'espace public, et l'innovation en Europe. Etude comparative des réglementations en matière de réaménagement de l'espace public aux Pays-Bas, en Allemagne fédérale, en Suisse et en Grande-Bretagne*, coll. Dossiers CETUR n° 49, CETUR-ADTS, Lavoisier Industrie, Paris, 223 p.
- Malverti X., Picard A. (dir.), Belli-Riz P., 1995, *La fabrication des villes*, Ecole d'Architecture de Normandie, éd. Picard, Paris, 270 p.
- Mangin D., Panerai Ph., 1999, *Projet urbain*, éd. Parenthèses, Marseille, 192 p.
- Mini C., Dupuis D., Laboure Ph., 1988, *Cité internationale. Espaces publics*, 2 volumes, thèse ENPC, Noisy-le-Grand, 143 + 12 annexes.

Mission Presqu'île, 1995, *Synthèse générale du Plan Presqu'île – 1990-1995*, Grand Lyon, Ville de Lyon, rapport, Lyon, 76 p.

OCDE, 1980, *La gestion de l'espace urbain*, rapport Organisation de Coopération et de Développement Economiques, Paris, 152 p.

Paris-Projet, n° 30-31, 1993, «Espaces publics», 271 p.

Picon-Lefebvre V., 1997, *Les espaces publics modernes : situations propositions*, coll. Architextes, éd. du Moniteur, Paris, 237 p.

Picon-Lefebvre V., Guffroy J.F., Hesters J.L., Lefebvre J.M., 1994, *Constats sur la conception d'espaces publics contemporains dans des tissus urbains récents*, éd. Plan Construction Architecture, Paris, 226 p.

Poitevin J., Chalaux E., Mauclair C., Camus M.L., Dubost G., 1993, *Les espaces verts et boisés publics de la région Ile-de-France : création d'une banque de données des espaces ouverts au public*, 3 volumes, rapport IAURIF, Paris, 77 + 41 + 112 p.

Projet Urbain, n° 12, fév. 1998, «Rennes : de la planification au projet urbain», 27 p.

Projet Urbain, n° 4, mai 1995, «Stratégique, l'espace public», 119 p.

Revue de géographie de Lyon, vol. 72, n° 2, 1997, «Une nouvelle culture de l'aménagement des villes», 69 p.

Rosales S., 1991, *L'avenue Berthelot-Mermoz : un axe majeur des transports publics. Analyse et propositions d'amélioration de l'espace public*, Agence d'Urbanisme de Lyon, SYTRAL, Lyon, 61 p.

Roubieu N., Voisin B., 1998, *Méthode cartographique : programmation et évaluation des projets urbains en quartiers DSU*, rapport de l'agence d'Urbanisme de Lyon, Communauté Urbaine de Lyon, DDE du Rhône, Lyon, 41 p.

Sander A., 1993, *Les méthodes de conception et production des «espaces de transit» : un état des lieux*, rapport CNRS-Plan Construction et Architecture, Paris, 56 p. + Annexes.

Sardan J. P. O. (de), 1999, «L'espace public introuvable. Chefs et projets dans les villages nigériens», *Tiers-Monde*, n° 157, pp. 139-167.

Skriabine P., Margail F., 1994, *Les enjeux des politiques de déplacement dans une stratégie urbaine*, rapport CETUR, Bagneux, 368 p.

Toussaint J. Y., Zimmermann M. (dir.), 1998, *Projet urbain, ménager les gens, aménager les villes*, éd. P. Mardaga, Liège, 202 p.

Urbanisme et architecture, supplément n° 3, 1993, «Recomposer la ville», 74 p.

Urbanisme, n° 294, 1997, «Maîtrise d'ouvrage complexe», pp. 54-87.

Urbanismo Revista, n° 3, sept 1985, «West front or express way», pp. 39-48.

AXE 2 : USAGES, USAGERS, PRATIQUES ET ESPACE PUBLIC

Actes du colloque d'Arc-et-Senans, 1991, *L'espace du public, les compétences du citoyen*, colloque d'Arc-et-Senans, 8-10 novembre 1990, Plan Urbain, éd. Recherches, Paris, 152 p.

Actes du séminaire, 1993, *Scénographie et espaces publics. Les lieux de la représentation dans la ville*, Plan Urbain, Paris, 375 p.

Actes, 1999, *Espaces publics mosaïques : acteurs, arènes et rhétoriques des débats publics contemporains*, textes de la Table Ronde «Transformations culturelles de l'Espace public» de mai 1996 à Aix-en-Provence, éd. Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 322 p.

Adamkiewicz E., 1998, *Les usages sportifs autonomes de la ville, analyse des pratiques, aménagements et management des espaces*, thèse, Université Lyon1 / sciences, Lyon, 333 p.

Annales de la Recherche Urbaine, n° 26, 1985, «Développement social des quartiers», pp. 3-112.

Annales de la Recherche Urbaine, n° 61, 1994, «Les Saisons dans la ville», 139 p.

Annales de la Recherche Urbaine, n° 83-84, 1999, «Au risque des espaces publics», pp. 3-201.

Augé Marc, 1992, *Non-Lieux. Introduction à une anthropologie de la surmodernité*, coll. La librairie du XX^e siècle, éd. Seuil, Paris, 154 p.

Bardyn J.L., Chelfkoff G., 1991, *Aux écoutes de la ville, la qualité sonore des espaces publics européens. Méthode d'analyse comparative. Enquête sur trois villes Suisses*, rapport de recherche, IREC, Lausanne, 320 p.

Barrand L., 1997, *Sécurité, mobilité et débat public. Quelle place pour les acteurs sociaux ? Le cas de la sécurité routière et de l'aménagement urbain*, rapport, travaux de fin d'études, ENS de Fontenay-St-Cloud, Fontenay-aux-Roses, 444 p.

Bavoux P., Foret C., 1990, *En passant par le centre... La rue de la République à Lyon. Anthropologie d'un espace public*, Plan Urbain, éd. CERFISE, Marseille, 96 p.

Belmessous H., Ghorra-Robin C., Glasze G., Dilet M., Perouse de Monclos M.A., Comby J., 2000, «Villes privées ou privatisées ?», *Urbanisme*, n° 312, pp. 60-85.

CAUE du Rhône, 1999, *Jardins citoyens*, plaquette, Communauté Urbaine de Lyon, 10 fiches.

Centre de Recherche pour l'Innovation Sociale : Tourisme Aménagements Loisirs, 1983, *Villeneuve la Garenne, ensemble d'habitations «la caravelle». Mesures en faveur de l'amélioration du vécu quotidien, de l'espace urbain, des tissus de banlieue. Programme expérimental sur le paysage urbain, action d'animation pédagogique*, Rapport, CAUE des Hauts-de-Seine, Boulogne-Billancourt, 96 p.

CETE Méditerranée, 1993, *Accessibilité pour tous. Guide méthodologique d'adaptation de l'espace collectif urbain*, rapport CETE Méditerranée, Aix-en-Provence, 190 p.

Coutras J., 1987, *Des villes traditionnelles aux nouvelles banlieues. L'espace public au féminin*, éd. SEDES, Paris, 172 p.

Devillard V., Jannièrre H., 1997, *Espaces publics, communauté, voisinage dans la reconstruction allemande (1945-1955)*, éd. Epicure, Paris, 119 p.

Espaces et Sociétés, n° 73, 1993, «Espaces et styles de vie», pp. 7-189.

Espaces et sociétés, n° 90-91, 1997, «Les langages de la rue», pp. 9-227.

Esprit, n° 202, 1994, «Dans la jungle des villes», pp. 5-88.

Felonneau M.L., 1997, *L'étudiant dans la ville. Territorialités étudiantes et symbolique urbaine*, éd. l'Harmattan, Paris, 310 p.

Gotman A. (dir.), 1997, *Ville et Hospitalité, Textes du séminaire 1995-1996*, Plan Construction et Architecture, Maison des Sciences de l'Homme, Paris-la-Défense, 247 p.

Grosbois L.P., Joseph I., Sautet P., 1998, *Habiter une ville accessible : des usages à la conception*, Rapport sous la direction d'A. Gotman, Programme Evolution et Gestion du Parc Existant, Plan Urbanisme, Construction, Architecture, Paris-la-Défense, 194 p.

Groupe de travail «espaces publics», 1987, *La civilité tiède. Recherche sur les valeurs urbaines dans les «nouveaux centres»*, rapport final, EDRESS-CERCLES, Aix-en-Provence, 182 p.

Honorat A., Sansot P., 1994, «Qu'est-ce qu'une rue gaie ?», in *Annales de la Recherche Urbaine*, n° 64, «Parcours et Positions», pp. 77-80.

Joseph I., Jeannot G., 1995, *Les métiers du public : les compétences de l'agent et l'espace de l'usager*, éd. du CNRS, Paris, 416 p.

Korosec-Serfaty P., 1986, *La grand'place. Fonctions et pratiques quotidiennes de Stortorget à Malmo*, éd. du CNRS, Paris, 116 p.

Laplantine F., 1996, *La description ethnographique*, coll. Sciences Sociales, éd. Nathan, Paris, 128 p.

Larsen S.E., Petersen A.B., Cauquelin A., 1997, *La Rue, espace ouvert*, Odense University Press-IAURIF, Odense, 220 p.

Lauriac N., 1999, *Montebello : un quartier de la Guillotière*, Agence d'Urbanisme du Grand Lyon, Lyon, 46 p.

Lazri Y., 1999, «Mutation d'espace urbain public en Algérie», *Journal of Urban History*, vol. 25, n° 2, pp. 226-257.

Leménorel A.(dir.), 1994, *Dans La rue, lieu de sociabilité ? Actes du colloque de Rouen*, Publication de l'Université de Rouen, n° 214, Rouen, 465 p.

Leménorel A., Dumoulin O., 1994, «La rue contemporaine : socialité ou sociabilité ?», in *Dans La rue, lieu de sociabilité ? Actes du colloque de Rouen*, Publication de l'Université de Rouen, n° 214, Rouen, pp. 425-461.

Les Cahiers du DSU, n° 13, 1996, «Projets urbains en DSU», 47 p.

Les Cahiers du DSU, n° 18, 1998, «Revisiter les enjeux du DSU : contributions aux débats», 47 p.

Les Cahiers millénaire 3, n° 14, 1999, «L'agglomération lyonnaise en perspectives : l'exemple du quartier Moncey», Communauté Urbaine de Lyon, 62 p.

Levy A., 1997, *Explorer l'espace public*, rapport, Université Paris VIII, laboratoire Théorie des Mutations Urbaines en Pays Développés, IFU, Marne-La-Vallée, 124 p.

Loukaitou-Sideris A., 1993, «Privatisation of public open space : the Los Angeles expérience», *Town Planning*, vol. 64, n° 2, pp. 139-167.

Mele P., 1997, «Quelques places centrales pour les grandes métropoles mexicaines : Guadalajara et Monterey», *Revue de Géographie de Lyon*, vol 72, n° 2, pp. 103-110.

Mialet F., 1997, *Voirie urbaine rapide en surface et espaces publics : enquête en France et dans certains pays voisins*, rapport, sous la direction de G. Dubois-Taine, Programme Cité-Projets, Plan Urbanisme Construction, Architecture, Paris-la-Défense, 236 p.

Moley Ch., 1990, *Les extérieurs du logement*, Plan Construction et Architecture, Paris, 84 p.

Monnet J., Capron G., 2000, *L'urbanité dans les Amériques : les processus d'identification socio-spatiale*, éd. Presses Universitaires du Mirail-Toulouse, Toulouse, 220 p.

Ouvrage collectif, 1991, *L'espace du public. Les compétences du citoyen*, colloque d'Arc et Senans du 8-10 novembre 1990, éd. Recherches, Plan urbain, Paris-la-Défense, 152 p.

Ouvrage collectif, 1993, *La rue... un espace à inventer ensemble*, congrès, MNE, Lille, 1993, 64 p.

Paquot T., Zimmermann A., Damery C., 1999, «L'utilisateur», *Urbanisme*, n° 307, pp. 51-90.

Payet J.P., 1987, *De mémoires d'espaces. La fondation des espaces publics dans un grand ensemble HLM et ses effets sur la structuration de la vie sociale*, rapport, Plan Urbain, Paris, 174 p.

Pétonnet C., 1994, «Juin, mois des jardins», in *Annales de la Recherche Urbaine*, n° 64, «Parcours et Positions», pp. 71-76.

Picheral J.B., Toulotte M., Hagege C., Mahey P., 1996, *Place des habitants et leur participation aux processus d'élaboration des projets urbains*, recherche-action, rapport FNAU-DAU-DIV, Paris, 78 p.

Pinon P., 1991, *Lire et composer l'espace public*, les éditions du STU, Paris, 79 p.

Pipard O., 1995, *Etude de l'usage des espaces extérieurs du quartier de la darnaise après requalification : Minguettes Vénissieux*, Communauté Urbaine de Lyon, Lyon, 40 p.

Planté A., Zirotti J.P., 1994, «Un espace de libre débat du projet Université 2000», in *Annales de la Recherche Urbaine*, n° 62-63, «Universités et Territoires», pp. 169-178.

Pornon Ch., 1996, *Colonisation d'une place vide : les Terreaux*, ENTPE ALEAS, Lyon, 180 p.

Quéré L., Brezger D., 1992, «L'étrangeté mutuelle des passants, le mode de coexistence du public urbain», *Annales de la Recherche Urbaine*, n° 57-58, pp. 89-100.

Rivas G., 1998, *Nationalités et minorités en Europe, identité et altérité dans les espaces publics et privés. Conférence internationale : Nationalities and minorities in Europe*, Forum Europe, éd. Tassili, Paris, 330 p.

Rosales S., 1991, *L'avenue Berthelot-Mermoz : un axe majeur des transports publics. Diagnostic et analyse de l'usage de l'espace public*, Agence d'Urbanisme de Lyon, SYTRAL, Lyon, 74 p.

Rue de l'Avenir, n° 2, 1997, «La rue n'est pas la route : pour une nouvelle approche de l'aménagement des axes principaux en localité», 20 p.

Rueff J., 1993, «Les Jardins urbains : un luxe nécessaire», *Urbanisme*, n° 264-265, pp. 37-57.

Sablet M. (de), 1990, *Des Espaces urbains agréables à vivre : places, rues, squares et jardins*, éd. du Moniteur, 285 p.

Salomon L., Wittner L., Coanus T., Jeanneret J., 1990, *Meyzieu, opération centre-ville. De l'habitat à l'urbanité*, éd. Plan Construction et Architecture, Paris, 109 p.

Sanchez J., Velche D., 1996, *Vécus et usages de la gare de Lyon par des personnes handicapées*, CNTNEHRI-Plan Urbain, Paris, 147 p.

Saunier P. Y., 1994, «La ville en quartiers : découpages de la ville en histoire urbaine», *Genèses*, n° 15, pp. 103-114.

STU, 1978, *Les Français et les espaces verts publics urbains. Enquête nationale de l'IFOP. Enquête Hiram*, rapport, ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie, Paris, 28 p.

Tortel L., 1999, *Une autre lecture de l'espace public. Les apports de la psychologie de l'espace : Interventions réalisées sur ce thème lors de l'atelier «perception de l'espace»*, compte rendu des journées «perception de l'espace», rapport, CERTU, éd. CETE, Lyon, 48 p.

Traganou J., 1999, «Transit et destination dans l'espace public japonais», *Annales des Ponts et Chaussées*, n° 89, pp. 65-73.

Tsang V. K. L., 1984, *Espace public, espace privé dans deux Housing estates de Hong Kong*, thèse sous la direction de P. Merlin, SCNS, 228 p.

Urbanisme, n° 307, 1999, «L'utilisateur», pp. 50-90.

Verpraet G., Keniz M., 1994, *La socialisation urbaine : transitions sociales et transactions culturelles dans la cité périphérique*, éd. l'Harmattan, Paris, 256 p.

Wang D., 1998, «Street Culture : Public Space and Urban Commoners in Late-Qing Chengdu», *Modern-China*, n° 24, pp. 34-72.

Warin Ph., Reboton F., 1988, *Espace privé, espace public. Programme conception et usage de l'habitat. Malléabilité de l'espace et souplesse de ses usages*, rapport final, GETUR, Plan Construction et Architecture, Grenoble, 136 p.

Wright T., 2000, «New urban spaces and cultural representations : social imagineries, social physical space, and homelessness», *Research in Urban Sociology*, n° 5, pp. 23-57.

AXE 3 : ARTS, ARCHITECTURE, PAYSAGE URBAIN ET ESPACE PUBLIC

Actes des journées d'études nationales, 16-17 juin 1996, *Art, architecture université : le 1% culturel à travers les constructions universitaires*, Pôle Européen Universitaire et Scientifique, UPMF, Grenoble, 178 p.

Aminde H. J. (dir.), 1994, *Plätze in der Stadt*, actes du congrès de Stuttgart, éd. G. Hatje, Stuttgart, 153 p.

Annales de la Recherche Urbaine, n° 85, 1999, «Paysages en villes», pp. 3-206.

Architecture d'Aujourd'hui, n° 303, 1996, «Alexandre Chemetoff», pp. 41-73.

Ballion R., Amar L., Grandjean A., 1983, *Le parc de la Villette. Un espace public à inventer*, rapport, Ecole Polytechnique, Paris, 310 p.

Benech C., 1995, *Le mobilier urbain : critères de choix et d'insertion. Etude de cas sur Grenoble*, mémoire de DESS sous la dir. de J. Tucny, IUG, Grenoble, 134 p.

Bénévolo L., 2000, *Histoire de la ville*, éd. Parenthèses, Marseille, 512 p.

Bertrand M. J., Listowski H., 1984, *Les places dans la ville, lectures d'un espace public*, éd. Dunod, Paris, 92 p.

Beyhum N., David J.C., 1992, *Composition et recomposition des espaces publics dans le centre-ville. Espaces publics, communautaires, privés dans la ville moyen-orientale (Alep, Beyrouth)*, rapport, Plan urbain, Paris, 43 p.

Beyhum N., David J. C., 1993, dossier «Espaces publics dans les villes arabes», *Cahiers de l'IRMAC*, n° 2, 70 p.

Boespflug F., 1990, *La rue et l'image*, éd. du Cerf, Paris, 1990, 164 p.

Bogart M. H., 1999, «Public space and public memory in New York's city hall park», *Journal of urban history* (U.S.A), vol 25, n° 2, pp. 236-257.

- Bonillo J. L., Borruey R., Graff Ph., Savignat J. M., 1997, *Nouvelles architectures des voiries rapides urbaines (V.R.U.)*, sous la direction de G. Dubois-Taine, programme Cité-Projets, éd. Plan Construction et Architecture, INAMA, Marseille, 108 p.
- Boyer A., Deboaisne D., Rojat-Levebvre E., 1991, *Le mobilier urbain et sa mise en scène dans l'espace public*, rapport, CAUE 78, Versailles, 32 p.
- Boyer A., Rojat-Lefebvre E., 1994, *Aménager les espaces publics. Le mobilier urbain*, coll. Techniques de conception, éd. Le moniteur, Paris, 328 p.
- Cahier de l'Institut pour l'Art et la Ville*, n° 16, 1998, «Design et espace civique : mégalopole», 83 p.
- Cahier de l'Institut pour l'Art et la Ville*, n° 2, 1993, «L'esthétisation de l'espace public», Givors, 37 p.
- Cahiers du CREPIF*, n° 56, sept 1996, «Le mobilier urbain à Paris», 135 p.
- Candon N., 1996, *La composition urbaine. Note et essai bibliographique*, rapport MELTT/DAU/CDU, éd. Villes et Territoires, Paris-la-Défense, 84 p.
- Carnet du paysage*, n° 1, 1998, «Le paysage comme espace public», pp. 68-124.
- Cartier J., 1998, *Lumière sur la ville : l'aménagement et la ville nocturne, de la pratique professionnelle à l'usager*, mémoire, Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat, Aléas, Lyon, 130 p.
- CAUE 78, 1990, *Le mobilier urbain et sa mise en scène dans l'espace public*, IAURIF, Versailles, 32 p.
- Chabert H. (dir.), 1993, *Espaces publics, espaces de vie, les réponses lyonnaises*, éd. Horvath, Saint-Etienne, 80 p.
- Charbonneau J.P., 1994, *Arts de ville*, éd. Horvath, Lyon, 93 p.
- Charbonneau J.P., 1997, «Lyon : des oasis de verdure en centre-ville», *Paysage-Actualités*, n° 203, pp. 55-59
- Charbonneau J.P., 2000, «Lyon et Saint-Etienne : la politique de l'espace public», *Urbanisme* n° 311, pp. 40-45.
- Charre A., 1992, *Art et espace publics*, OMAC-Maison du Rhône, Givors, 127 p.
- Charre A., Vieux J., 1996, *Art et mégalopole. RN 86*, éd. Mardaga, Liège, 103 p.
- Chaudoir Ph., 2000, *Discours et figures de l'espace public à travers les arts de la rue : la ville en scène*, éd. l'Harmattan, Paris, 318 p.
- Chelkoff G., Thibaud J.P., 1992, *Les mises en vue de l'espace public*, rapport, Ecole d'architecture, Grenoble, 232 p.
- Cohen J. L., Grumbach A., 1999, *Conférences au pavillon de l'Arsenal 1997. Territoires, Aménagements-déménagements*, éd. du pavillon du L'Arsenal, Paris, 64 p.

- Combe L., Deroche M., Deroche J., 1990, *Orly, gare des saules. Une image pour un quartier : des immeubles villas*, rapport PCA, programme Conception et Usage de l'Habitat, OPAC 94, Creteil, 70 p.
- Communauté Urbaine de Lyon, 1995, *Le Vocabulaire des espaces publics. Les références du Grand Lyon*, plaquette, COULY, Lyon, 44 p.
- Comunidad de Madrid, 1999, *Obras y proyectos de arquitectura 1995-1999*, Rapport, Madrid, 247 p.
- Dally-Martin A., Delfante C., 1994, *100 ans d'urbanisme à Lyon*, coll. Sciences et Techniques, éd. Lugdunum, Lyon, 236 p.
- Darin M., Meillerais O., Saudrais P., 1991, *Transformations de places à Nantes depuis deux siècles*, rapport Plan urbain, Commissariat général du plan, école d'architecture, Nantes, 256 p.
- Delage B., 1983, «Droit de cité pour les artistes. Dossier enquête sur le un pour cent», *Diagonal*, n° 46, pp. 9-26.
- Ducret A., 1994, *L'art dans l'espace public : une analyse sociologique*, éd. Seismo, Zurich, 294 p.
- Ecole Régionale des Beaux-Arts de Rennes, 1994, *La ville : de l'événementiel au permanent*, éd. PUR, cahiers n° 2, 80 p.
- Fabre X., Speller V., 1995, «Le décor comme expérimentation», *Cahier de l'Institut pour l'Art et la Ville*, n° 12, pp. 18-27.
- Faivre d'Arcier B., 1992, *La voirie urbaine : de l'accumulation à la gestion patrimoniale*, thèse, Sciences Economiques, Lyon 2, 139 p. + annexes.
- Garnier E., 1999, *Patrimoine, identité, modernité, l'exemple des centres bourgs de l'agglomération lyonnaise*, mémoire de DESS Urbanisme et Aménagement, sous la direction de J. Jeanneret, IUG, Grenoble, 112 p.
- Ghorra-Gobin C., 1997, *Los Angeles. Le mythe américain inachevé*, éd. du CNRS, Paris, 196 p.
- Gotlieb C., 1998, *Architecture et projet urbain en Espagne*, éd. DGUHC / CDU, Paris, 39 p.
- Gras P., Jaubert A., Guy F., 1995, *Révélateurs de ville : Lyon, travaux récents de l'agence d'urbanisme*, éd. Margada, Liège, 192 p.
- Groupe Central des Villes Nouvelles, 1978, *L'art et la ville. Art dans la vie. L'espace public vu par les artistes en France et à l'étranger depuis 10 ans*, éd. La Documentation Française, Paris, 163 p.
- Gutierrez H., 1998, *Concours de la place Bellecour. Prescriptions architecturales et paysagères*, rapport Agence d'Urbanisme de Lyon, Communauté Urbaine de Lyon, Lyon, 52 p.
- Guy H., 1992, *Barcelone, dix années d'urbanisme, la renaissance d'une ville*, éd. du Moniteur, Paris, 174 p.

Héran F., 2000, *Transport en milieu urbain, les effets externes négligés : monétarisation des effets de coupure, des effets sur l'affectation des espaces publics et des effets sur les paysages*, éd. La Documentation Française, Paris, 114 p.

Institut Français d'Architecture, 1995, *Art et ville. Bilan des rencontres*, France Culture, Délégation Interministérielle à la ville, IFA, Paris, 112 p.

Joseph I. (dir.), 1995, *Prendre place. Espace public et culture dramatique*, colloque «Espaces publics. Esthétiques de la démocratie 23 au 30 juin 1993, Cerisy-la-Salle», éd. Recherches, Paris, 300 p.

Kellenberger S., 1998, *Pratiques artistiques et nouvelles formes d'engagement politique en milieu urbain*, mémoire de DEA, sous la direction de I. Joseph, Ministère de la Culture, Mission du Patrimoine Ethnologique, Paris, 146 p.

Klaic D., 1997, *Le théâtre et l'espace public*, éd. Transeuropéennes, Paris, 182 p.

Lamarche-Vadel G., 1998, *Les œuvres d'art dans l'espace public : le parti pris de la ville*, rapport, Ecole des Beaux Arts de Dijon, Plan Urbain, Association Dijonction, Dijon, 182 p.

Les Carnets du paysage n° 1, 1998, dossier «Le paysage comme espace public», ENSP, Actes Sud, pp. 68-124.

Lucan J., 1993, «Les Espaces publics du Grand Lyon», *Le Moniteur Architecture*, n° 44, pp. 28-42.

Lucan J., 1996, *Paris des faubourgs : formation transformation*, éd. Picard, Paris, 222 p.

Marietan P. (dir.), 1997, *La musique du lieu. Musique, architecture, paysage, environnement, textes, projets, réalisations, événements*, Commission Nationale Suisse pour l'UNESCO, Berne, 276 p.

Matossian C., 1996, *Espace public et représentations*, coll. Théorie, éd. la Part de l'œil, Bruxelles, 190 p.

Maubant J. L., 1990, *La ville, l'art & la voiture*, Art / édition, Villeurbanne, 141 p.

Narboni R., Jousse F., 1995, *La lumière urbaine, éclairer les espaces publics*, coll. Techniques de conception, éd. Le Moniteur, Paris, 264 p.

Norberg-Sculz C., 1997, *L'art du lieu : architecture et paysage, permanence et mutations*, éd. Moniteur, Paris, 312 p.

Orum A. M., 1998, «The urban imagination of sociologists : the centrality of place», *Sociological Quarterly*, n° 39, pp. 1-10.

Ouvrage collectif, 1995, *Architecture des espaces publics modernes ; définition, lexicque, limites, vitesse*, Séminaire de recherche 1994-1995, éd. du PCA, Paris-La-Défense, 112 p.

Ouvrage collectif, 1997, *La place dans l'espace urbain*, actes du colloque du 18 et 19 janvier 1996, éd. Presses Universitaires, Rennes, 102 p.

- Paris M., Marjour Y., 1984, *Les équipements de la rue. Le mobilier urbain : sa conception, son insertion et son implantation*, rapport, CETUR, Bagneux, 68 p.
- Pinon P., Dupré-Henry D., 1992, *Composition urbaine. Tome 1, Repères*, Service Technique de l'Urbanisme, éd. du STU, Paris, 106 p.
- Pinon P., Dupré-Henry D., 1992, *Composition urbaine. Tome 2, Projets*, Service Technique de l'Urbanisme, éd. du STU, Paris, 119 p.
- Pinon P., Dupré-Henry D., 1992, *Lire et composer l'espace public*, Service Technique de l'Urbanisme, éd. du STU, 80 p.
- Plan Urbain, 1993, *Les rendez-vous de lieux publics. Un art urbain au pied du mur*, rencontres, palais du Pharo 29-30 janvier 1993, rapport, Centre National de Création pour les Arts de la Rue, Marseille, 103 p.
- Projet urbain*, n° 2, 1995, «Tisser la ville sur la ville», 23 p.
- Sablet M. (de), 1986, «Réconcilier art et espace public», *Paysage-Actualités*, n° 88, pp. 28-36.
- Sauvage A., Lemoine A., 1994, *Réception de l'art public urbain*, rapport, LARES, Plan Construction et Architecture, Rennes, 134 p.
- Scoffier R., 2000, *Les villes de la puissance, Athènes, ville en éclats*, coll. Architecture, éd. Jean-Michel Place, Paris, 62 p.
- Simonet G., 1978, *Un pour cent à Villeneuve d'Ascq ou l'art dans la ville*, rapport, EPALE, Lille, 96 p.
- Strom M. U., 1980, *L'art public : intégration des arts plastiques à l'espace public, étude appliquée à la région de Stockholm*, éd. Dunod, Paris, 200 p.
- Techniques et Architecture*, n° 420, 1995, «Espaces publics couverts», 128 p.
- Topos 92*, n° 16, 1995, «L'art contemporain, l'homme, la ville. Histoire, méthodes, observatoire», 159 p.
- Urbanisme*, n° 284, 1995, «Paysages territoires et cultures», pp. 53-91.
- Vanthomme Ch., 1986, *Recherche musique architecture environnement. Travail sur l'espace sonore urbain à Paris*, rapport, Ecole Nationale du Paysage, Versailles, 160 p.
- Widder L., 1997, «In the «flatland», projects by Linda Pollak. Water city west 8», *Daidalos*, n° 63, pp. 110-115.

AXE 4 : THÉORIE ET ESPACE PUBLIC, APPROCHES SOCIOLOGIQUE, ANTHROPOLOGIQUE, PHILOSOPHIQUE

- Arendt H., 1972, *La crise de la culture, huit exercices de pensée politique*, coll. essais, éd. Gallimard, Paris, 379 p.
- Arendt H., 1983, *La condition de l'homme moderne*, éd. Calmann-Lévy, Paris, 404 p.

Bastienier A. Dasseto F., 1993, *Immigration et espace public : la controverse de l'intégration*, éd. l'Harmattan, Paris, 318 p.

Boespflug F., 1990, *La rue et l'image : espace public et circulation d'images, une question d'éthique sociale*, éd. Cerf, Paris, 164 p.

Boucher M., 2000, *Les théories de l'intégration entre universalisme et différencialisme : des débats sociologiques et politiques en France. Analyse de textes contemporains*, éd. L'Harmattan, Paris, 338 p.

Castex J., Cohen J. L., Depaule J. C., 1996, *Histoire urbaine, anthropologie de l'espace*, Programme Interdisciplinaire de Recherches sur les Villes, rapport CNRS, Paris, 135 p.

Choay Françoise, 1965, *L'urbanisme, utopies et réalités. Une anthologie*, coll. Points, éd. Seuil, Paris, 446 p.

Choay Françoise, 1980, *La règle et le modèle, sur la théorie de l'architecture et de l'urbanisme*, coll. Espacements, éd. du Seuil, Paris, 376 p.

Cottureau A., Ladière P. (dir.), 1992, *Pouvoir et légitimité. Figures de l'espace public*, coll. Raisons pratiques, éd. de l'EHESS, Paris, 296 p.

Davis Taïeb H., Bekkar R., David J.C. (dir.), *Espaces publics, paroles publiques au Maghreb et au Machrek*, ouvrage Issu de la table ronde «Espaces publics, paroles publiques au Maghreb et au Machrek», Lyon, 6-9 janvier 1994, Maison de l'Orient Méditerranéen, éd. l'Harmattan, Lyon, Paris, Montréal, 254 p.

Dubet F., Martucelli D., 1998, *Dans quelle société vivons-nous ?*, éd. du Seuil, Paris, 323 p.

Espaces et Sociétés, n° 62-63, 1991, «Espace public et complexité sociale», Paris, 214 p.

Flichy P., 1997, *Une histoire de la communication moderne : espace public et privé*, éd. La Découverte, Paris, 294 p.

Foret C., 1994, «Recherche-action et espace public», in *Annales de la Recherche Urbaine*, n° 64, «Parcours et Positions», pp. 17-22.

Goffman E., 1973, *La mise en scène de la vie quotidienne. Les relations en public*, Tome 2, éd. de Minuit, Paris, 376 p.

Grafmeyer Y., 1994, *Sociologie urbaine*, éd. Nathan Université, Paris, 128 p.

Grafmeyer Y., Joseph I., 1998, *Ecole de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*, coll. Champs Urbain, éd. Aubier, Paris, 367 p.

Habermas J., 1986, *L'espace public : l'archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, éd. Payot, Paris, 328 p.

Hall T. E., 1978, *La dimension cachée*, traduit de l'américain par A. Petita, *The Hidden Dimension*, éd. Doubleday & C° à New York, éd. du seuil, coll. Points, Paris, 254 p.

Hannerz U., 1983, *Explorer la ville*, première édition 1980, sous le titre «Exploring the City», traduction d'I. Joseph, coll. Le sens commun, éd. Minuit, Paris, 420 p.

Hermès – Cognition, communication, politique, n° 10, 1992, «Espaces publics, traditions et communautés», éd. du CNRS, Paris, 360 p.

Hermès – Cognition, communication, politique, n° 13-14, 1998, «Espaces publics en images», CNRS édition, 444 p.

Herzog A., 1997, *Penser autrement la politique. Eléments pour une critique de la philosophie politique*, éd. Kimé, Paris, 336 p.

Heurtin J. Ph., 1999, *L'espace public parlementaire*, éd. PUF, Paris, 281 p.

Joseph I., 1984, *Le Passant Considérable. Essai sur la dispersion de l'espace public*, coll. Sociologie des formes, éd. Librairie des Méridiens, Paris, 148 p.

Joseph I., 1998, *La ville sans qualités*, éd. de l'Aube, La Tour d'Aigues, 281 p.

Joseph I., Chambat P., Wachsmann P. et alii, 1994, «Espaces publics», *Informations sociales*, n° 33, éd. de la Caisse Nationale des Allocations Familiales, pp. 2-113.

Le Temps de la Réflexion, n° spécial v. 8, 1987, «La ville inquiète», Revue Historique, Gallimard, Paris, 308 p.

Lévy J., 1994, «Urbanité : à inventer. Villes : à décrire», in *Annales de la Recherche Urbaine*, n° 64, «Parcours et Positions», pp. 11-16.

Monnier R., 1994, *L'espace public démocratique, essai sur l'opinion à Paris, de la Révolution au Directoire*, coll. Le sens de l'histoire, éd. Kimé, Paris, 288 p.

Mons A., 1992, *La métaphore sociale. Image, territoire, communication*, éd. PUF, Paris, 270 p.

Neveu C., 1999, *Espace public et engagement politique, enjeux et logiques de la citoyenneté locale*, actes de la table ronde «Citoyenneté et territoire» du 10-11 déc. 1997 à Roubaix, éd. l'Harmattan, Paris, 308 p.

Ouvrage collectif, 1999, *La démocratie locale. Représentation, participation et espace public*, CRAPS-CURAPP, éd. PUF, Paris, 424 p.

Paillart I. (dir.), 1995, *L'espace public et l'emprise de la communication*, Ellug, Grenoble, 211 p.

Paquot Th., Younès Ch. (dir.), 2000, *Ethique, architecture, urbain*, coll. Armillaire, éd. La Découverte, Paris, 224 p.

Perez-Diaz V., 1996, *La démocratie espagnole vingt ans après. L'espace public et le citoyen*, éd. Complexe, Bruxelles, 168 p.

Pinçon M., Pinçon-Charlot M., 1994, «De l'espace social à l'espace urbain. Utilité d'une métaphore», in *Annales de la Recherche Urbaine*, n° 64, «Parcours et Positions», pp. 51-53.

Quéré L., 1982, *Des Miroirs équivoques, aux origines de la communication moderne*, éd. Aubier Montaigne, Paris, 214 p.

- Ragon Michel, 1985, *L'homme et les villes*, éd. Berger-Levrault, Paris, 212 p.
- Reynié D., 1998, *Le triomphe de l'opinion publique : l'espace public français, XVI^e-XX^e siècle*, éd. O. Jacob, Paris, 352 p.
- Rodger J. J., 1985, «On the degeneration of the public sphere», *Political Studies*, n° 33, pp. 203-217.
- Roman J., 1998, *La Démocratie des individus*, éd. Calmann-Levy, Paris, 222 p.
- Segaud M., 1994, «Vers un a priori spatial. Révolution neuronale», in *Annales de la Recherche Urbaine*, n° 64, «Parcours et Positions», pp. 46-50.
- Sennett R., 1969, *Classic essays on the culture of cities*, éd. Appleton-Century-Crofts, New-York, 234 p.
- Sennett R., 1973, *Les Tyrannies de l'intimité*, trad. de «The Fall of public man», éd. du Seuil, Paris, 286 p.
- Sennett R., 1990, *Histoires de villes, culture et économie politique des espaces urbains*, éd. Erès-UNESCO, Paris, 444 p.
- Sennett R., 1992, *La ville à vue d'œil. Urbanisme et société*, 1990 pour la première édition en langue anglaise sous le titre «The Conscience of the Eye. The Design and Social Life of Cities» traduit de l'américain par Dominique Dill, éd. Plon, Paris, 320 p.
- Sennett R., 2000, *La Conscience de l'œil, urbanisme et société*, éd. de la Passion, Paris, 222 p⁵.
- Sennett R., Drosso F., 1982, *Autorité*, éd. Fayard, Paris, 286 p.
- Tucker K. H., 1996, «Harmony and transgression : Aesthetic imagery and the public sphere in Habermas and Poststructuralism», *Current Perspectives in Social Theory*, n° 16, pp. 101-120.

AXE 5 : VIDÉOS

- Architectures de Nancy : a) Les temps d'une ville, b) Les temps d'une école*, Chilocwicz J., 1994, Yenta Productions, Ecole d'architecture de Nancy, Images Plus, reportage n° V00437, durée 78 mn, Vidéo V-349-AB.
- Autant savoir, nos bâtiments publics*, Hayois G., Simon M., 1995, RTBF, reportage n° V00378, durée 22 mn, Vidéo V-309.
- Berlin Alexanderplatz : un lieu en quête d'identité*, Behrend J.P., 1994, SBF, Arte, reportage n° V00590, durée 60 mn, Vidéo V-439.
- Cahiers intimes*, Moretti N., 1993, reportage n° V00462, durée 90 mn, Vidéo V-365.

⁵ cf. nouvelle édition de l'ouvrage paru en 1992, sous le titre «La ville à vue d'œil».

Comité Consultatif d'Urbanisme du 27 novembre 1998. L'arbre et la ville, des espaces à composer, Agence d'Urbanisme de Lyon, Communauté Urbaine de Lyon, MEDIAPRO, 1998, reportage n° V00708, durée 5 mn, Vidéo V-530.

Comité Consultatif d'Urbanisme : espaces publics, Agence d'Urbanisme de Lyon, Communauté Urbaine de Lyon, 1992, reportage n° V00151, durée 20 mn, Vidéo V-139.

Culture et quartier. Arrêt sur images, ça ressemble à des choses qui n'existe pas, Gordey S., 1992, Faut Voir, DIV, reportage n° V00224, durée 25 mn, Vidéo V-191.

Culture et quartiers. Arrêt sur images, c'est beau c'est clair, Gordey S., 1992, DIV, FAUT VOIR, reportage n° V00226, durée 20 mn, Vidéo V-191.

Dani Karavan : la forme et le lieu, Collin P., 1990, La Sept, Imago Star, reportage n° V00244, durée 26 mn, Vidéo V-203.

Les fontaines de Paris, Pimentel J. P., 1993, Framimage, reportage n° V00386, durée 28 mn, Vidéo V-314.

Paris, roman d'une ville, Neumann S., 1991, La Sept, les films d'ici, reportage n° V00144, durée 52mn, Vidéo V-132.

Quel Paris pour demain ?, Roux E. (de), Le Bayon M., La Sept-Arte, 1996, reportage n° V00530, durée 65mn, Vidéo V-394.

Saint-Petersbourg, voyage d'étude, Agence d'Urbanisme de Lyon, 1991, reportage n° V00153, Vidéo V-141.

CONCLUSION

L'ESPACE PUBLIC EN DÉBAT¹

L'expérience lyonnaise d'un aménagement centré sur l'espace public semble illustrer dans le développement urbain contemporain la tendance au réinvestissement politique de la ville. Elle consiste dans une position relative au statut politique fait à la ville contemporaine. Cette expérience tend à concevoir l'espace à partir de la question sociale : en quelque sorte, l'orientation des rapports sociaux y serait posée comme configuration de la cité elle-même. L'aménagement des espaces publics consisterait à orienter des rapports sociaux de manière à faire advenir une cité caractérisée par la solidarité. Le projet politique – ou ce qui se proclame tel en justifiant les opérations d'aménagement – vise la solidarité. Plus exactement, le projet politique devient un projet de restauration de la solidarité après avoir constaté le péril de la distension continue du «lien social». Ainsi, l'aménagement de l'espace public devient-il un quasi-instrument politique.

L'aménagement, dans l'expérience lyonnaise, tend à réinvestir les espaces *du* public comme parties intégrantes du domaine public. En fait, cette expérience touche au statut de ces espaces : sont-ils publics ou privés ? Elle tranche en faveur du public. L'expérience lyonnaise illustre une stratégie de «domanialisation», une stratégie instaurée contre la privatisation de l'espace public. L'aménagement est ici un moyen radicalement politique de s'opposer à la «privatisation fonctionnelle» des espaces ouverts à tous et, de ce fait, libres de droit d'usage. En effet, cette stratégie d'aménagement vise à libérer l'espace public des objets qui l'encombrent : objets dont la présence dépend des services (électricité et gaz, téléphone, propreté urbaine, circulation-stationnement, signalétique, etc².) qui ont pu constituer l'espace public en

¹ Par Jean-Yves Toussaint et Monique Zimmermann. Ce texte est une interprétation (une impossible reconstitution) du débat organisé à la fin de la journée de séminaire le 26 mai 2000 à partir de la lecture des textes des différents auteurs. Les thèmes qui ont émergé de cet «espace public» forment le découpage de cette conclusion. L'interprétation ici restituée est une reprise de ces «libres» discussions. Ces dernières renvoient à la pensée de ceux qui ont été mis en situation d'émettre un avis sur l'expérience contemporaine de l'espace public à partir de l'expérience lyonnaise. Mais cette liberté des discussions présente un inconvénient sur le plan concret de la restitution. En effet il s'avère impossible de référer cette pensée au-delà de la responsabilité des débatteurs... C'est pour préserver cette liberté de ton que cette restitution fait l'impasse sur les références scientifiques – références présentes cependant dans les textes des auteurs. Le discours ainsi restitué est donc à lire avec précaution, il s'entend comme restitution de positions dans un débat et non pas comme vérité posée ou proposée. Mais c'est aussi en vertu de la possibilité du débat que s'institue la vérité politique ; c'est, ou ce devrait-être, cette institution qui constituerait l'essentiel de l'expérience de l'espace public...

² Il faut ajouter aux services, les effets des redécoupages des sols après aménagement. En effet ces redécoupages constituent des propriétés relevant d'institutions publiques (ou analogues). Ils ont été utilisés notamment dans les zones à urbaniser en priorité et dans les quartiers des grands ensembles. Ils conduisent à une forme de «privatisation fonctionnelle» des espaces collectifs dans la mesure où ils attribuent à une multitude d'institutions et d'organisations

moyen, ceci le plus souvent au nom de l'intérêt général. Ces services ont pu d'une manière ou d'une autre privatiser l'espace public pour les besoins de leur fonctionnement – en cela il peut être question d'une «privatisation fonctionnelle» qui serait l'effet de l'asservissement des espaces libres et disponibles aux besoins de service. Autrement dit, la politique d'espace public dans l'expérience lyonnaise tend au recouvrement de la puissance publique sur les espaces urbains.

À sa manière, l'expérience lyonnaise illustre ce qui pourrait constituer une tendance profonde, le fait que ville et société se confondent : en quelque sorte, elle révèle une manière de réactualisation de la cité comme unité sociale, spatiale et politique. Cette unité n'est pas considérée à partir d'une totalité autonome, mais comme une «nappe» dans une totalité hiérarchisée qui la dépasse et qu'évoquent les termes de mondialisation et de globalisation, voire de métropolisation. Ainsi, Lyon serait une nappe dans ce complexe qui irait du plus haut au plus bas, du plus englobant au plus englobé, du monde aux quartiers en passant par l'Europe, la nation (la France), la région³ (Rhône-Alpes), l'agglomération et les communes constitutives de l'agglomération.

Dans l'expérience lyonnaise, à partir des années 1990, l'espace public n'est plus observé comme un reliquat, comme un ensemble d'espaces contingents de la construction, comme des vides constitués par le construit en autant d'interstices, de restes, de délaissés. L'espace public est constitué en territoire, c'est-à-dire en moyen d'une socialisation. Il est, de ce point de vue, le seul territoire urbain possible. En effet, l'espace qui n'est pas public est un espace qui n'est pas socialisé : c'est donc un espace qui est justement privé⁴. C'est en ce sens que l'espace public est éminemment politique : l'espace public constitue le lieu de la confrontation politique par laquelle se définit et s'institue la société. Cette confrontation n'est pas limitée aux seuls «événements» que sont les barricades, les défilés, les manifestations ou les fêtes. Elle s'étend au quotidien avec la mise à l'épreuve des comportements de chacun relativement aux comportements des autres. C'est à partir de ces frictions que les groupes sociaux et les individus éprouvent les valeurs et les normes qu'ils défendent ou tentent d'imposer comme autant d'universaux.

la responsabilité et l'entretien de ces espaces – bailleurs de logements sociaux, collectivités territoriales, pour l'essentiel.

³ La région qui, comme chacune de ces nappes, n'est pas totalement une entité administrative, mais aussi historique. En découpant des territoires, chaque nappe tendrait à intégrer et à lier les résurgences historiques par lesquelles s'instituent constamment le local en opposition au global, le singulier en opposition à l'universel et l'altérité en opposition à l'identité.

⁴ C'est ainsi que l'on pourrait opposer les villes méditerranéennes aux villes anglo-saxonnes. Pour les premières, les espaces libres sont peu importants et ont beaucoup de sens. Pour les secondes, à faible densité, les espaces vides sont très nombreux mais n'ont d'autres sens, généralement, que fonctionnels – liés à la circulation ou au régime de propriété. Cette même observation peut être faite dans ce qui oppose la ville européenne (gothique pour aller vite) et la ville contemporaine que constituent les grands ensembles ou d'une autre manière les lotissements péri-urbains.

QU'EST-CE QUE L'ESPACE PUBLIC ? D'OÙ VIENT QUE CETTE QUESTION EST UNE QUESTION POLITIQUE ?

L'histoire des villes montre que la transformation spatiale s'accompagne d'évolutions sociales et, sans doute, de transformations des mentalités. Ce sont souvent les luttes qui ont conduit aux transformations sociales qui sont aussi à l'origine des transformations spatiales. Les dynamiques des luttes ont joué sur l'émergence, la disparition et la résurgence des espaces publics. Les espaces publics du Moyen Age résultent en bonne partie de tensions sociales et politiques. Une bonne partie des places publiques des villes italiennes, entre autres, sont l'œuvre de l'abaissement des familles vaincues dans les luttes pour le pouvoir dans la cité. Ces places résultaient du vide laissé par la destruction des biens des familles vaincues. Aujourd'hui, les luttes idéologiques, tout comme le changement de régime des croyances, se traduisent aussi par la modification symbolique des espaces. Les parvis des églises perdent de leur superbe à mesure que les pratiques religieuses non seulement régressent mais deviennent l'enjeu d'un dialogue intime entre les individus et le mystère. Dans le même temps, les places de l'Hôtel de Ville perdent leur force symbolique depuis que le discours ne vient plus des balcons où se tiennent les orateurs mais des médias qui les introduisent comme autant de personnes familières dans l'intimité du foyer.

L'aménagement des espaces publics n'est-il pas en soi un paradoxe ? Comment aménager le vide ? De nombreux aménagements, surtout les plus modernes, font état d'espaces libres, d'espaces verts ou encore d'espaces collectifs. Qu'est-ce qui distingue ces derniers des espaces publics ? Dans un certain nombre de grands ensembles, on qualifie d'espaces publics les espaces vides entre les constructions, voire entre les immeubles et la voirie. Le vide vient-il du nombre d'objets qui y sont (ou pas) disposés ? Vient-il de la pratique de ces lieux ? Il semble bien que ce soit le sens donné par la pratique de l'espace qui donne sens à l'espace disponible. L'aménagement ne se situerait pas alors dans les objets qui forment l'espace public. En cela le paradoxe entre non-aménagement et sur-aménagement n'en serait plus un : ce sont les pratiques sociales qui mettent en œuvre des objets. Plus exactement ce sont les objets qui, placés entre les individus, les réunissent en un public. L'espace est objet de pratiques. C'est en cela sans doute que l'espace peut être objectivé, puis projeté en autant de sortes d'objets situés dans l'espace que de sphères de pratiques.

Les pratiques sociales et politiques tout à la fois forment et relèvent de situations d'interaction entre les individus. Parler d'espace est en ce sens toujours restrictif. Il paraît plus intéressant de parler de situations et par conséquent d'introduire dans l'espace la dimension temporelle, le déroulement. En effet, les pratiques sociales et politiques s'effectuent pour ainsi dire dans un déroulement, dans un temps. Ce déroulement implique l'espace non pas comme espace homogène mais comme successions d'espaces, de types d'espace. Les espaces publics, les espaces domestiques, les espaces fonctionnels et surtout les espaces intermédiaires ou les espaces frontières permettent de passer d'un état pratique à un autre. Le cheminement est toujours à la fois intentionnel, temporel et spatial : passer d'un espace à l'autre, c'est passer d'un mode pratique à un autre. Ainsi, passer par une entrée et franchir un seuil dans un sens ou dans un autre, entre deux espaces, c'est avant tout et ce faisant, changer d'attitude. Passer un seuil, franchir une frontière c'est pour chacun modifier ses at-

tentes envers autrui et, par conséquent, modifier son propre comportement, l'ajuster non pas aux lieux, mais au fait que ces lieux sont d'abord des lieux de pratiques sociale et politique. Ainsi, chaque endroit est chargé des objets qui, placés entre les individus, représentent la situation d'interaction dans laquelle ceux-ci évoluent et cheminent.

Il est vrai que l'expérience lyonnaise tend à donner une représentation de l'espace public où l'idée de vide est extrêmement valorisée avec le projet de mise en ordre. De ce point de vue, les travaux de Richard Sennett montrent comment il peut en être tout à fait autrement. Le désordre, le plein, l'encombrement, l'excès peuvent caractériser aussi l'espace public : les objets qui encombrant l'espace sont aussi là pour arrêter le passant dans sa course, pour le ralentir, pour orienter son chemin, voire le contraindre à une manière de rencontre. L'agora n'est pas ce vide en attente d'une foule qui viendrait lui prêter vie, c'est au contraire un espace plein qui laisse peu de place, une foule d'objets contre lesquels et par lesquels s'effectue un ensemble de pratiques : l'échange, la rencontre, la discussion, le regard des autres, la reconnaissance, la rumeur, l'affirmation des valeurs et des comportements respectables, etc.

Poser la question de l'espace public, d'un public occupant un espace, c'est poser fondamentalement la question du débat et de sa possibilité. Le débat implique l'existence de la pluralité de la diversité sociale. La fin de la pluralité n'est-elle pas tout à la fois la fin du débat et la fin de l'espace public ? Cette question est manifestement centrale dans le problème du traitement et de la gestion des espaces dans les grands ensembles. Quand les grands ensembles ont été construits il n'a jamais été question d'espaces publics, il a été question d'espaces collectifs. Ce n'est pas tout à fait la même chose. Dans le cas de l'espace collectif, il n'est pas question d'un public mais d'une communauté qui dispose d'un bien en partage – un bien collectif. C'est en ce sens une vision communautariste et un espace communautaire qui ont été conçus. Ce qui est étrange, c'est que justement ce type d'espace, les espaces collectifs, émerge au moment même où, dans le champ politique et dans le champ de la recherche sociologique, la communauté est discutée, voire violentée et fracturée. Du reste, la tentative de transmuter ces espaces collectifs en espaces publics, de les aménager pour manifester ce changement de statut, se justifie comme tentative de reconstruction du lien social considéré comme particulièrement distendu.

Cette représentation d'une société anomique n'est pas sans ambiguïtés. Dans les grands ensembles, la solidarité peut être très forte entre les habitants. Elle y est même bien plus forte que partout ailleurs. L'aspect communautaire est sans doute une marque, une caractéristique, une singularité de ces quartiers. Pourquoi donc se constitue ce discours sur la nécessité d'affermir le lien social, sur cette nécessité, posée politiquement, d'un espace public à recouvrer ? Sans doute la ville comme totalité s'opposant à l'ensemble des quartiers fournit-elle une partie de la réponse. Les espaces publics doivent porter – et apporter – la centralité. Ils sont un point de convergence qui donne à la ville son identité. La centralité comme l'identité semblent devoir être d'autant plus fortement et puissamment affirmées que les développements péri-urbains produisent un essaimage de formes communautaires nouvelles – du lotissement au grand ensemble.

Les espaces collectifs s'opposent pour ainsi dire aux espaces publics. Dans le premier cas, l'espace est en partage. Qu'advient-il de l'espace public ? En fait cette distinction renvoie à sa définition même. L'expérience du monde arabo-musulman peut sans doute servir de point d'appui dans cette distinction, puisque justement les observateurs ont souvent dénié aux villes arabo-musulmanes la capacité à produire autre chose que des espaces communautaires.

Dans les villes du monde arabe, notamment au Moyen Orient, en particulier à Alep, à Damas, à Beyrouth ou au Caire, les recherches contredisent des critères urbains, notamment les critères européens, définissant l'espace public. Ce que nous appelons en France et plus particulièrement à Lyon, «espace public», n'existe pas dans la ville arabe traditionnelle. Il n'y a pas de places, de jardins publics, d'avenues, il n'y a pas de boulevards et pas de rues bordées de trottoirs. Les architectes et les urbanistes en ont déduit qu'il n'y avait pas d'espaces publics dans la ville arabo-musulmane. Ces espaces existent dans les extensions coloniales de ces villes. Pourtant, les recherches un peu plus précises et moins orientées par les représentations normatives de la ville montrent qu'il existe des espaces endogènes qui remplissent des fonctions analogues aux espaces publics. Ce sont les *souks* et les rues principales qui y conduisent ; la grande mosquée et les grands espaces de rencontre que sont les cafés, les *madâfa*, *magyal*, *dîwâniyya*, etc. Ces derniers existent ou ont existé en tant qu'espaces publics politiques au Yémen, au Koweït et dans d'autres régions. Toutefois, seuls les *souks* proposent un espace dans lequel les définitions communautaires ne s'affichent pas. Des espaces publics existent dans les villes traditionnelles du monde arabo-islamique, dans les *médinas*, sous une forme qui n'est pas la même : c'est-à-dire dans des espaces qui ne contiennent pas les mêmes objets que dans les villes occidentales.

La période coloniale a introduit dans ces villes de nouvelles formes spatiales. C'est ainsi qu'ont été créés les jardins publics, les places publiques, les boulevards, les avenues, les rues et les trottoirs, etc. Ces espaces ont été définis, du point de vue des villes du Moyen Orient, *a priori* comme des espaces publics. Mais les recherches ont permis de constater qu'ils ne sont devenus réellement publics qu'à partir du moment où les citoyens les ont investis et leur ont donné un sens comme espaces de leurs pratiques, comme espaces leur permettant d'effectuer un certain nombre d'usages propres à leur condition d'habitants des villes du Moyen Orient. Ainsi donc, ces espaces publics que l'histoire coloniale a légués, reconduisent, par exemple, l'opposition homme-femme propre à la société traditionnelle urbaine arabo-musulmane. L'espace public est un espace essentiellement masculin, au point même que l'on peut s'interroger sur le statut public de ces espaces (du point de vue des sociétés coloniales) puisque les femmes en sont exclues. Autrement dit, ce qui est intéressant de retenir dans cette expérience de la ville arabo-musulmane et du legs colonial, c'est que justement l'espace n'a de sens que relativement aux usages qu'il permet d'effectuer à travers un ensemble de pratiques sociales et politiques. Ces exemples permettraient de relativiser la définition de l'espace public et d'en rendre compte à partir non pas de sa forme, mais de son accessibilité prise comme institution du public : qui a droit d'apparaître en public, et de quelle manière ?

L'espace public urbain traditionnel entre en compétition avec l'émergence de nouveaux endroits où se concentre un public : ce sont des espaces concrets et des espaces virtuels.

Parmi les espaces concrets il semblerait que le développement des marchés hebdomadaires favorise une manière de survivance du rôle des places publiques, notamment celles qui n'ont pas véritablement de rôle central dans l'agglomération. C'est dans le même sens que l'espace public traditionnel se trouverait concurrencé par les centres commerciaux. Ces derniers, aujourd'hui, captent quatre-vingt pour cent des échanges marchands. Il est vrai que ces derniers ont sans doute eu un rôle éminent dans l'émergence des espaces publics de la ville européenne. Les échanges marchands ont pu constituer une forme de socle à l'ensemble des autres échanges. La rue et ses magasins offrent de ce point de vue une illustration de cette possibilité d'échange et de rencontre que peuvent induire les échanges marchands. Mais la fonctionnalisation des espaces autour des seuls échanges marchands – pour les maximiser et les optimiser – peut-elle produire des espaces publics ? Les galeries marchandes, les super- et hypermarchés constituent-ils une forme fonctionnalisée et d'une certaine manière appauvrie d'espace public ?

L'espace public urbain traditionnel est aussi concurrencé par des espaces virtuels. Déjà des discussions ont opposé les spécialistes, urbanistes, aménageurs ou planificateurs (au sens américain du terme), sur le devenir des espaces publics dans un monde où les informations usent de médias qui vont à la vitesse de la lumière. Certains de ces spécialistes ont pris position ouvertement contre les espaces publics urbains traditionnels, déclarés inutiles dès lors que les populations disposaient de la radio et de la télévision. L'information peut circuler et le public peut se former en s'épargnant les rencontres et la fréquentation des lieux publics.

La ville proposée par Le Corbusier et ses disciples est une ville où les lieux publics sont virtuels. Dans cette conception, la ville est un ensemble d'appartements individuels reliés par un système de réseaux. Il y a les réseaux fonctionnels qui permettent de servir l'appartement et ses habitants (énergie, information, eau et alimentation, etc.), de les desservir (assainissement, élimination des déchets, ventilation, etc.) L'espace public prend ici la forme des réseaux d'information. Sa fréquentation consiste en raccordements et connexions : l'espace concret ainsi libéré est redonné à la nature. Cet espace, devenu libre et vert, s'ouvre à la dimension hygiéniste nécessaire non plus à la sphère politique, mais à la sphère biologique de la vie et de la société. Mais les réseaux de radiodiffusion et de télévision sont aujourd'hui eux-mêmes largement concurrencés par l'interactivité que propose un réseau – ou le réseau des réseaux – comme Internet. Les réseaux électroniques d'information sont aujourd'hui plus ouverts que n'ont jamais été les espaces publics traditionnels, puisque même l'apparence des individus en relation disparaît, effaçant du même coup les distinctions sociales, morphologiques, raciales... Le monde n'est peut-être pas devenu un grand village comme le supposent les aficionados de ces réseaux, mais une seule et même grande ville...

USAGES, PRATIQUES ET COMPORTEMENTS, OBSERVATIONS ET PARTICIPATIONS, POLITIQUE ET DÉMOCRATIE

Peut-on vraiment croire aujourd'hui que la conception des espaces urbains, et notamment la conception des espaces publics, est beaucoup plus respectueuse des usagers ? Peut-on croire aux efforts de participation, ou encore aux efforts produits pour comprendre les pratiques des habitants afin de mieux concevoir des espaces adéquats qui satisfairaient *a priori* les destinataires, parce qu'ils répondraient à leurs attentes identifiées et connues. Ces pratiques réputées démocratiques améliorent-elles vraiment les rapports entre les politiques, les techniciens, les responsables d'un côté, et les bénéficiaires, les usagers, les clients, les habitants, les mandants de l'autre ?

L'urbanisme des années 1960 et, plus généralement, le travail des techniciens après la Seconde Guerre mondiale ont été outrageusement orientés par des positions privilégiant les fonctions urbaines et l'économie – les unes n'allant pas sans les autres, dans la mesure où l'identification des fonctions urbaines relève de la rationalisation économique de la réalité urbaine. En France, cette tendance a même été soutenue par l'Etat largement impliqué par le biais de ses cadres et, notamment, par la prédominance des ingénieurs des Ponts et Chaussées. Cette vision fonctionnelle, technique et économique a donné les voies-express qui ont souvent coupé les fleuves et les rivières de leurs rives urbaines, des villes éventrées par les autoroutes urbaines, l'urbanisme de dalle, bref tout ce qui est aujourd'hui stigmatisé et voué aux gémonies. Mais il semble bien qu'aujourd'hui les habitants, les usagers, les citoyens, les clients, les bénéficiaires, les citoyens, etc., ne soient pas plus entendus par les élus et les techniciens que par le passé, et cela malgré l'arsenal de moyens mis en œuvre pour les «entendre». Le *Moniteur des Travaux Publics* signalait, en décembre 1999, que soixante-dix pour cent des Français déclaraient vouloir habiter en maison individuelle, c'est-à-dire hors de la ville. Il semble qu'au travers des discours sur l'espace public une image de la ville se mette en scène ; image qui serait hors du champ des préoccupations des habitants, cela malgré les moyens de plus en plus subtils mis en œuvre dans les interventions publiques.

Une autre contradiction apparaît. L'espoir des politiques de prendre appui sur les usages et sur les pratiques des habitants n'est-il pas vain ? Il semble illusoire de croire que peut exister un groupe d'habitants unanimes dont les discours seraient directement exploitables par les aménageurs. D'où provient cette idée d'aller chercher çà et là la parole des habitants pour en déduire des espaces adéquats ? De qui s'agit-il, quand il est affirmé, ici et là, «les habitants ont dit», ou «ils disent que», «ils pensent que» ? Au nom de qui agissent les responsables quand ils s'appuient sur les attentes des habitants ? Les habitants existent-ils ? Généralement, quand on parle d'utilisateur, on entreprend la passivité de l'habitant. L'utilisateur est celui qui bénéficie, il est l'habitant fonctionnel, celui qui stimule le service ou le réseau. Lorsque l'on parle d'habitant c'est alors un acteur qui est visé, un être capable de volonté, capable de faire valoir un dessein dans son environnement. Il reste un échelon qui n'est guère mentionné, celui du citoyen, c'est-à-dire celui au nom duquel l'élu politique est en devoir d'agir, celui que l'élu représente légitimement à l'issue de l'expression démocratique de l'ensemble des citoyens informés de projets politiques concurrents. Pourquoi toutes ces catégories se superposent-elles ? Que signifient ces superpositions et

l'étagement des discours relativement à ces catégories ? Oublier le citoyen pour mieux penser l'habitant ? Mais alors, qu'en est-il du fonctionnement de la représentation dans les démocraties contemporaines ? Qui représente qui ? L'élu représente le citoyen, mais s'il décide au nom de l'habitant ou de l'utilisateur des services, qui représente-t-il ? L'association, le service, l'entreprise représentent aussi des mandants : l'une ses sociétaires, l'autre ses bénéficiaires, l'autre encore, ses actionnaires. Qui est plus légitime à parler au nom des autres quand tous se proposent de représenter l'intérêt général, du point de vue des sociétaires, du point de vue des bénéficiaires, du point de vue des actionnaires ? Qui est le meilleur représentant ? Et en dernier ressort, quel est le meilleur régime démocratique ? Il semblerait qu'il y ait remise en cause de la représentation politique. Ainsi par exemple, l'efficacité économique comme mesure de l'efficacité de l'action est aujourd'hui en état de mettre en cause l'action politique, laquelle ne peut se mesurer qu'à la promesse faite et à l'engagement pour faire advenir ce qui était promis.

L'expérience lyonnaise serait exemplaire d'une tentative de réintroduction du politique dans la cité, l'aménagement des espaces publics devenant un dispositif central dans l'action politique à Lyon. Plus généralement, avec les espaces publics ressurgit le politique à un moment du développement de la société industrielle et urbaine de masse. Cette réintroduction semble intervenir quand la frontière entre public et privé se dilue dans une privatisation généralisée. On note un certain paradoxe à parler des espaces publics comme d'un retour du politique dans les affaires de la cité. En fait, il semble bien que la stratégie d'aménagement centrée sur les espaces publics apparaît quand le politique est fortement mis en cause, quand le personnel politique très disqualifié est en état de disparaître. Avec la déréglementation, les privatisations et la normalisation, la place du politique devient difficile. Il semble cependant que la complexité des processus urbains appelle à nouveau le politique.

Il y aurait de plus en plus besoin du politique. En effet, les intérêts privés, les privatisations ne conduisent ni à la fin des conflits ni à une société consensuelle : c'est le contraire qui advient. Les luttes d'influences et d'intérêts, les effets des stratégies des intérêts privés dévoilent aussi l'impossibilité d'un consensus et l'inégalité des chances sociales. Les luttes sociales existent et ne peuvent s'arbitrer que relativement aux seuls intérêts des uns contre les autres. C'est en cela que le politique et surtout le projet politique est de première nécessité. Sans doute aussi, le problème contemporain tient-il au fait que politique et social sont intriqués et ne peuvent se distinguer l'un de l'autre. Comment le social, qui est une sorte de prolongement du privé, s'étend-il au politique ? Cette question que pose Hannah Arendt est sans doute essentielle relativement aux conditions d'existence contemporaine. Le social consiste en processus là où le politique consiste en modalité d'action. Le social est contingence là où le politique est choix et, par conséquent, liberté.

La question de l'engagement pourrait permettre de sortir de la mesure de l'efficacité de l'action. Par-delà l'expérience lyonnaise, ce qui est profondément en jeu dans la question des espaces publics pourrait être le projet du public, le projet du commun. En quelque sorte cela reviendrait à poser un regard sur le monde en terme de valeur : s'engager en ce sens, c'est faire des choses de valeur. D'une certaine manière, faire des choses de valeurs c'est avoir la volonté de faire le monde. En cela, la question de l'engagement peut valoir comme restauration du politique. Concrète-

ment, c'est un peu le dilemme des politiques dites de la ville. Depuis 1988, en France, il y a d'un côté ceux qui tentent de trouver des critères objectifs d'action sur la ville et d'un autre côté, ceux qui reconnaissent qu'après tout, c'est le jugement politique qui l'emportera, entendu que toute situation urbaine est construction, c'est-à-dire résultat de l'action et des choix politiques et donc résultat des engagements. Autrement dit, d'un côté il y a les partisans de l'objectivité qui s'en remettent aux processus sociaux, à la nécessité et à la contingence sociales – ainsi en est-il de la soumission par exemple aux lois économiques et aux lois des comportements sociaux⁵, de l'autre il y a les partisans de l'engagement qui considèrent que rien n'est dans l'absolu déterminé au-delà des conditions que politiquement les sociétés s'imposent. Les représentants démocratiquement élus, ceux qui agissent politiquement, oscilleraient constamment entre ces deux tendances, entre la volonté de s'en remettre à la connaissance intime des processus sociaux objectivés, et la volonté de s'en remettre à l'action, comme modalité de production du destin...

A Lyon ce ne sont pas les espaces publics qui étaient intéressants, mais les transformations dont ils ont été le prétexte. Ce ne sont pas les observations du mode de vie qui sont intéressantes, ce sont leurs transformations. On retrouve ici la question du choix politique. Nous sommes dans une société dans laquelle il y a des conflits, des contradictions, des jeux d'acteurs et des relations de pouvoir. Cette société est une démocratie. Il faut pour y participer avoir les moyens de s'engager. Un bon politique, ce n'est pas seulement quelqu'un qui sait faire de la politique. C'est aussi et surtout quelqu'un qui s'engage, qui fait ce métier de politique pour pouvoir agir. Dire par exemple que l'on investit autant dans les grands ensembles de logements sociaux que dans le centre ville, procède d'un choix, et d'un choix qui a un sens. Lorsqu'on se bat à Lyon contre le fait que, pendant trente ans, la ville a été construite à partir de logiques sectorielles et contingentes, lorsqu'on se bat pour réinstaurer une manière d'agir plus horizontale, en ajustant l'action à la complication des jeux d'acteurs sans s'en remettre à la complexité des logiques d'action, c'est un véritable engagement politique. Mais cela n'est possible qu'en renonçant à l'absolu, à l'efficacité, au sens économique du terme ; ceci au profit de choix efficaces, mais dont l'efficacité est l'objet de discussions et d'accords. Autrement dit, l'engagement politique n'a de force que comme instruction d'une vérité, non pas relative et flottante, mais instituée. Les choix politiques sont fondés et se doivent de l'être non pas dans une vérité transcendante – fût-elle par ailleurs politique – mais relativement à des vérités instituées, à partir desquelles il est possible de s'accorder entre ce qui est juste et ce qui ne l'est pas.

PROJET D'ESPACE PUBLIC ET MISE EN ŒUVRE DE LA DÉMOCRATIE

Le projet d'espace public comme mobilisation des acteurs renvoie constamment à la démocratie : «pour qui» ?, «pourquoi» ?, «avec qui» ? selon «quels moyens» ?

⁵ Qu'il convient d'étudier pour ajuster l'action au plus près du processus inéluctable.

Autrement dit, il s'agit de faire des choix qui conduiront à transformer un lieu par rapport à des intentions et relativement à des volontés. Arriver à comprendre et, surtout, à articuler l'ensemble des logiques en jeu, la complexité même des rôles sociaux, politiques, économiques et technologiques mis en jeu dans la simple articulation des propositions «pour qui ?», «avec qui ?», «selon quels moyens ?», constituent l'enjeu démocratique des gouvernements contemporains dans leur rapport avec les publics qu'ils représentent.

D'une certaine manière, le projet d'espace public comme mobilisation des acteurs de l'aménagement constitue un espace public lui-même. Il est souvent question, à propos du projet d'espace public, d'espace de négociation. Le projet comme mobilisation des acteurs dans la cité est un moyen de transformation. C'est en ce sens, une clé de l'engagement politique. C'est un moyen d'engager les acteurs à la transformation politique de la cité. Mais il y a peut-être une limite qui est le projet d'aménagement lui-même. Il semble qu'il y ait, spontanément, dans le projet d'aménagement une propension à discuter entre gens de connaissances, entre acteurs reconnus aptes à penser l'aménagement, à agir sur l'aménagement. Dans tous les cas se pose la question de l'ouverture du projet. Si l'on définit le projet d'espace public comme un espace public, comment alors se construit et s'institue la légitimité de la parole de chacun de ceux qui sont mobilisés dans et par le projet ? Qui a droit d'y parler et d'y faire valoir ses arguments et ses bonnes raisons ? Dans le cas du projet d'aménagement, l'espace public est restreint au public que forment les professionnels et les experts, qui peuvent toujours opposer à toutes les autres voix l'objectivité des arguments techniques et scientifiques. La science et la technique – l'expertise scientifique et technique⁶ – s'opposent à tous les autres discours, y compris au discours politique. Plus exactement la science et la technique opposent à tous les discours l'efficacité de l'instrumentation des processus intimement connus. Elles fondent le discours de l'action «efficace». Elles permettent d'argumenter les formes d'action «contingente» qui, seules, autorisent le calcul des moyens et des fins en prenant appui sur la connaissance intime des processus singuliers et réguliers qu'elles instrumentent.

L'expertise technique permet de renouer avec la métaphore théâtrale. La connaissance des rôles permet de jouer sur la pièce (en l'interprétant). Ainsi pourrait-on poser l'urbaniste dans le rôle de metteur en scène. Au politique reviendrait pour ainsi dire le rôle de réalisateur... L'expérience lyonnaise de ce point de vue ouvre la porte en séparant définitivement la maîtrise d'ouvrage urbaine et la maîtrise d'œuvre, le travail de la commande et celui de la conception. Mais le metteur en scène, l'urbaniste, se trouve souvent démuné quand il est confronté au public ; public qui use et qui abuse des objets mis à sa disposition. Qu'advient-il du metteur en scène dont les acteurs interprètent le texte à leur guise ? Qu'advient-il de l'urbaniste quand ses créations produisent – sur le plan politique – des pratiques déviantes ? Il n'y a pas que frustration de créateur, il y a aussi responsabilité vis-à-vis du projet politique... La métaphore théâtrale ne cesse pourtant pas là. En effet, le metteur en scène a besoin d'un réalisateur puissant. De même tout projet d'aménagement est voué à

⁶ Souvent comme moyen de l'économie.

l'échec sans un engagement politique puissant, fort et sans concession. La ville de Vaulx-en-Velin, au sein de la Communauté Urbaine de Lyon, qui s'est développée quasi exclusivement à partir d'une politique de grands ensembles, est une succession de chefs-d'œuvre, à la fois esthétiques (formels et urbanistiques), techniques (constructives, urbanistiques) et sociaux (solidarités et assistances au plus défavorisés). Mais l'association de chefs-d'œuvre ne forme pas plus une ville que l'association de beaux mots ne forme une pièce de théâtre...

Il existe une autre expertise sur laquelle il n'est pas facile de statuer, l'expertise économique et son rôle dans le projet. Dès qu'on parle d'espace public, on se situe hors de la sphère économique. Ainsi entend-on : «ça ne coûterait pas plus cher de faire de la qualité». Le débat porte souvent sur ce thème. La qualité a-t-elle un prix ? Accepter un projet en procédant par essais et erreurs, par itérations, ne peut pas être économiquement viable. Le passage par l'économie est important pour comprendre un certain nombre de situations ; à commencer par la situation de certains espaces et de certaines constructions dans les quartiers périphériques. Les espaces publics privés – pour autant que ceci ait un sens (par exemple, les espaces collectifs des copropriétés) – soumis par conséquent à une logique économique très stricte, sont en règle générale conçus différemment de ceux qui relèvent de la puissance publique. Toutefois, si on en revient à l'économie vue sous l'angle du service rendu par les espaces publics, la question se pose autrement. En effet, la qualité n'est pas seulement le recours à des matériaux coûteux, à des mobiliers luxueux. La qualité, c'est le plus souvent la capacité à gérer la complication des jeux d'acteurs sans soumettre le projet à la complexité des logiques d'action. Par exemple, à Lyon, au sein du Service des Espaces Publics, on considère généralement que l'un des moyens de la qualité dans les processus de conception des espaces publics relève du sens et plus précisément du sens donné aux espaces publics. C'est même pour cela qu'au sein des projets sont «recrutés» des artistes, attendu que les artistes peuvent disposer des objets comme objets de culture – par culture il faut entendre le fait de prendre soin de toutes ces choses qui constituent le monde, à la fois le monde advenu et celui qu'il convient de faire advenir. Dans tous les cas, la médiocrité a aussi un coût. Il n'y a pas plus coûteux que de reprendre un espace mal conçu, que de refaire une bordure de trottoir, que de reprendre une chaussée ou une plantation...

La question de la concertation et de la participation relève également de la démarche qualitative : il s'agit de produire des espaces en adéquation avec les pratiques sociales. Mais la question de la participation pose constamment la question de l'ouverture de cet espace public que constitue le projet d'aménagement. Qui a droit de faire partie du public en état de faire valoir une opinion sur le destin spatial de la cité ? L'observation constitue une stratégie pour éviter la question. En effet, user de l'expertise scientifique – sociologique, anthropologique notamment – pour connaître les habitants, pour produire une connaissance des habitants, permet de justifier d'une considérable progression de la représentation. Cette dernière tend à se fonder scientifiquement et à opposer la scientificité des arguments du représentant aux arguments du représenté. De ce point de vue, l'observation des pratiques sociales dans les espaces consiste à faire l'économie de la confrontation du représentant et du représenté. Dans le même temps, l'observation institue la finalité : observer consiste à produire la connaissance nécessaire aux acteurs du projet pour satisfaire techniquement aux

attentes des destinataires. La connaissance des comportements sociaux est, au même titre que la connaissance de la gravité et des lois de l'hydraulique qui permet de construire les dispositifs d'écoulement des eaux de pluies, nécessaire à la conception dans le projet d'aménagement des espaces publics.

Ainsi, on demande toujours aux habitants des quartiers les plus défavorisés de participer, d'être démocratiquement les plus actifs. Les quartiers défavorisés sont posés comme autant de zones à haut déficit démocratique. Tout se passe comme si la défaveur venait du manque de démocratie : en raccourci, cela pourrait se traduire par l'assertion selon laquelle les pauvres seraient partout où la démocratie viendrait à manquer. Dans le même temps, la pauvreté, ou la défaveur – puisqu'il s'agit de quartiers défavorisés – est supposée en relation avec une certaine perte de solidarité. Ce qui est sans doute vrai en regard de la distribution des richesses. Mais cette absence de solidarité globale n'est pas une absence de solidarité locale. La distension du lien social posée comme principe de défaveur ne saurait être la réalité des quartiers défavorisés. Or tout se passe au contraire comme si les quartiers défavorisés l'étaient, non pas parce que l'inégalité des chances sociales tend à constituer des ségrégations spatiales et sociales, mais parce que le manque de solidarité leur serait consubstantiel.

C'est typiquement le cas des lieux intersticiels, de tous ces lieux qui sont l'objet de réappropriation et qui sont détournés de leurs fonctions initiales. Ainsi en est-il de l'usage des caves qui deviennent des lieux de vie sociale. Les entrées d'immeubles et certains points clés de l'espace public sont également l'objet de détournement et sont constitués en lieux d'effectuation de pratiques sociales et politiques spécifiques. Ces actes de détournement, à leur manière, participent d'une forme de requalification d'espace inadéquat à la pratique des habitants. Que signifie alors la tentation de les réaménager dès lors que ces détournements, qui pourraient être observés comme des réajustements, sont observés plutôt comme des pratiques délinquantes ? Il ne s'agit pas de poser ici ces pratiques comme totalement innocentées de toute délictuosité, mais d'interroger le regard qui ne perçoit que l'aspect délictueux. Ces lieux et les pratiques qui s'y effectuent sont signifiants pour les habitants, dans la mesure où ils ne sont marginaux que du point de vue des pratiques de l'aménagement, du point de vue de l'aménageur et de ceux qu'il représente. Ces lieux et les pratiques dont ils sont l'objet orientent l'attitude des habitants. En ce sens, ils sont signifiants parce qu'ils sont, du point de vue des habitants, institués⁷. Quand, dans les procédures d'observation préalable aux aménagements, on oppose, sous forme de bilans, les zones dégradées et dysfonctionnelles aux zones non dégradées qui fonctionnent bien, c'est toujours le point de vue de l'observateur qui s'exprime. Qu'en est-il pour l'usager en situation d'effectuer les détournements d'usage ? Pour ce dernier, ce qui dysfonctionne pour l'observateur peut fonctionner pour lui. Alors, que visent les procédures d'observation des pratiques sociales sur les espaces existants pour prépa-

⁷ Ce qui ne saurait se confondre avec la satisfaction des habitants. L'institution en ce sens renvoie tout simplement au fait que ces lieux et ces pratiques qui existent sont produits par les habitants, par certains d'entre eux, et qu'elle manifeste une manière de rapport entre les différents habitants – en l'occurrence bien souvent, les différences entre classes d'âge, les différences d'origines migratoires et le statut d'étranger.

rer des actions de réaménagement ? Que tentent de mettre en place les procédures de participation des populations aux réaménagements de leurs espaces quotidiens ? Que transforment les stratégies de requalification des espaces qui posent comme principe d'action l'obligation de renouer les liens entre les formes spatiales et les pratiques sociales en détruisant les liens existants, mais stigmatisés par leur désordre ? Ces questions semblent aussi anciennes que la ville industrielle elle-même. Elles ne sont pas sans rappeler le désordre stigmatisé dans les faubourgs, les zones et les banlieues ouvrières quand, au XIX^e siècle, étaient radicalement identifiés, par ce désordre, des projets sociaux et politiques alternatifs à l'ordre qui rendait lisible le désordre...

Il est vrai aussi que les espaces publics ne sont peut-être pas l'objet des mêmes pratiques selon que l'on se trouve au centre ou dans les quartiers – qu'il s'agisse des quartiers traditionnels ou des grands ensembles. En effet, les espaces publics du centre, de l'hypercentre, sont sous le régime de l'anonymat et des relations impersonnelles. Ce qui compte alors dans ces espaces n'est pas la reconnaissance mais la monstration, la présentation de soi. Les comportements changent dès lors qu'il s'agit de revenir dans le quartier au sein duquel l'anonymat cesse, quand l'appartenance devient patente et que la reconnaissance n'est pas seulement la présentation de soi, mais la présentation des siens à travers soi. Sans doute le statut des espaces communs dans les quartiers de logements sociaux notamment, s'appuie-t-il plutôt sur la communauté que sur la formation d'un public. Mais il s'agirait dans tous les cas de communautés contraintes dans la mesure où il s'agirait de communautés de fait, liées non pas à la seule volonté d'appartenir mais au fait qu'il n'est pas possible, économiquement, d'échapper à la solidarité communautaire. En quelque sorte, la situation économique, en particulier dans les quartiers sociaux, interdirait l'émancipation des individus relativement à la communauté. La question de l'appartenance et, par conséquent, la collectivisation des espaces publics et les formes d'appropriation communautaire subséquentes, seraient la conséquence de cette impossible émancipation.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES, ARTICLES ET DOCUMENTS RÉFÉRÉS PAR LES AUTEURS

Alexander Christopher, 1977, *A Pattern Language*, Oxford University Press, New York, 1171 p.

Arborio Anne-Marie, Fournier Pierre, 1999, *L'enquête et ses méthodes, l'observation directe*, éd. Nathan, Paris, 128 p.

Agence d'Urbanisme du Grand Lyon, 1996, *Programmer, évaluer les aménagements des quartiers prioritaires*, Grand Lyon, Politique de la ville, document, Lyon, 50 p.

Akrich Madeleine, 1987, «Comment décrire les objets techniques», *Techniques et culture*, n°9, pp. 49-64.

Allaman Martine, 1995, «La griffe du Grand Lyon», in *Diagonal* n°112, dossier «espaces publics», pp. 15-18.

AMC-Le Moniteur Architecture n°44, 1993, «Lyon. Espaces Publics», éd. du Moniteur.

Aminde H.-J., 1996, *Stadtplätze*, Deutsches Architektenblatt.

Amzallag Michel, Morenfeld Gilles, 1993, «HLM : de plus en plus de ménages modestes», in *Données sociales*, éd. de l'INSEE, pp. 438-447.

Arendt Hannah, 1963, *Condition de l'homme moderne*, titre original, *The Human Condition*, traduit par Georges Fradier, Préface de Paul Ricœur, coll. Agora, éd. Calmann-Lévy, Paris, 406 p.

Arendt Hannah, 1972, *La crise de la culture, huit exercices de pensée politique*, traduit de l'anglais sous la direction de Patrick Lévy, titre original *Between Past and Future*, première édition en anglais 1954, coll. idées, éd. Gallimard, Paris, 380 p.

Arendt Hannah, 1995, *Qu'est-ce que la politique ?*, éd. Seuil, Paris, 216 p.

Ariès Philippe, 1993 *L'enfant et la vie familiale sous l'ancien régime*, éd. du Seuil, Paris, 501 p.

Ariès Philippe, 1979, «L'enfant et la rue, de la ville à l'anti-ville», in *Urbi II*, pp. III-XIV.

Ariès Philippe, 1993 *L'enfant et la vie familiale sous l'ancien régime*, coll. Points Histoire, éd. du Seuil, Paris,

- Augé Marc, 1992, *Non-Lieux. Introduction à une anthropologie de la surmodernité*, coll. La librairie du XX^e siècle, éd. Seuil, Paris, 154 p.
- Barthez Jean-Claude, 1974, *La culture et les subcultures, contribution à l'ethnographie des milieux urbains*, thèse de doctorat de 3^e cycle, Université de Lyon II, ronéo, Lyon, 198 p.
- Barthez Jean-Claude, 1998, «Mémoire et identité d'un quartier», in *Les Cahiers Millénaires 3, citoyenneté et insertion*, n°8, Grand Lyon, pp. 39-43.
- Baudelot Christian, Establet Roger, 2000, «Aujourd'hui il en faut plus pour avoir moins», *Le Monde des débats*, n°10, «Dossier : mobilité sociale, plus haut que nos parents ?», pp. 15-16.
- Beaud Stéphane, Weber Florence, 1998, *Guide de l'enquête de terrain, produire et analyser des données ethnographiques*, éd. La Découverte, Paris, 324 p.
- Beck U., 1993, «Vom Verschwinden der Solidarität», in *Süddeutsche Zeitung*.
- Beck U., 1996, «Die offene Stadt», in *DAB*, München.
- Belgenio Giovanni, Brun Séverine, Coudene Barbara, Guénin Sidonie, 2000, *Le projet d'espace public, concertation et prise en compte des usages*, Projet Initiation à la Recherche Développement, sous la direction de Jean-Yves Toussaint et Monique Zimmermann, ronéo EDU-INSA, Lyon, 90 p. + annexes.
- Beguïn François, 1977, «Les machineries anglaises du confort», *Recherches*, n°29, «L'haleine des faubourgs, ville, habitat et santé au XIX^e siècle», éd. Recherches, Paris, 453 p.
- Benevolo Leonardo, 1983, *Histoire de la Ville*, éd. Parenthèse, Marseille, 509 p.
- Benjamin Walter, 1989, *Paris, capitale du XIX^e siècle. Le livre des passages*, éd. Cerf, Paris, 974 p.
- Blanquart Paul, 1998, *Une histoire de la ville : pour repenser la société*, éd. La Découverte, Paris, 193 p.
- Bloc Notes Grand Lyon*, numéro spécial, 1996, «Plan de mandat 1996-2001. Pour une stratégie d'agglomération», Document d'orientation générale, Communication Interne, Lyon, 23 p.
- Bourdieu Pierre, 1980, *Le sens pratique*, coll. «le sens commun», éd. de Minuit, Paris, 475 p.
- Boyer Annie, Rojat-Lefebvre Elisabeth, 1994, *Aménager les espaces publics. Le mobilier urbain*, Coll. Techniques de conception, éd. Le moniteur, Paris, 328 p.

- Broillard Cyrille, Leblanc David, Lopez Alberto, 1996, «L'accès au logement des populations à très bas revenus dans l'agglomération lyonnaise», in *Données sociales*, éd. de l'INSEE, pp. 512-517.
- Canetti Elias, 1966, *Masse et puissance*, coll. NRF, éd. Gallimard, Paris, 256 p.
- Castells Manuel, 1997, *The Power of Identity*, Blackwell Publishers Ltd, Massachusetts, 461 p.
- Castells Manuel, Cherki Eddy, Godard Francis, 1974, *Sociologie des mouvements sociaux urbains, enquête sur la région parisienne*. Vol. 1. *Problématique théorique, méthodologie, analyse des tendances générales*. Vol. 2. *Crise du logement et mouvements sociaux*, éd. EHESS, Paris, 858 p.
- Castoriadis Cornelius, 1975, *L'institution imaginaire de la société*, 5^e édition revue et corrigée, coll. Esprit, éd. Seuil, Paris, 504 p.
- Chabert Henry (sous la direction de), 1993, *Espaces publics, espaces de vie, les réponses lyonnaises*, éd. Horvath, Saint-Etienne, 80 p.
- Chamboredon Jean-Claude, Lemaire Madeleine, 1970, «Proximité spatiale et distance sociale. Les grands ensembles et leur peuplement», *Revue Française de sociologie XI*, pp. 3-33.
- Chenu Alain, 1993, «Une classe ouvrière en crise», in *Données sociales*, éd. de l'INSEE, pp. 476-485.
- Cherki Eddy, 1979, «A propos des mouvements de défense de l'environnement, les luttes sur le transport», in *Annales de la Recherche Urbaine*, n°3, pp. 72-100.
- Cherki Eddy, Mehl Dominique, 1977, *Crise des transports, politique d'Etat et mouvements d'usagers, enquête sur la région parisienne, (1968-1977)*, éd. Centre d'étude des mouvements sociaux, Paris, 578 p.
- Cherki Eddy, Mehl Dominique, 1979, *Les nouveaux embarras de Paris, de la révolte des usagers des transports en communs aux mouvements de défense de l'environnement*, éd. F. Maspero, Paris, 218 p.
- Choay Françoise, 1965, *L'urbanisme, utopies et réalités. Une anthologie*, coll. Points, éd. du Seuil, Paris, 446 p.
- Choay Françoise, 1980, *La règle et le modèle, sur la théorie de l'architecture et de l'urbanisme*, coll. Espacements, éd. du Seuil, Paris, 376 p.
- Chobeaux François, 1994, «Identité collective de jeunes en difficulté d'insertion sociale», in *Hommes et Migrations*, n° 1180, pp. 23-29.
- Clerc Paul, 1967, *Grands ensembles, banlieues nouvelles, enquête démographique et psycho-sociologique*, éd. PUF, Paris, 472 p.
- Coing Henri, 1966, *Rénovation urbaine et changement social*, coll. L'évolution de la vie sociale, éd. Ouvrières, Paris, 296 p.

Communauté Urbaine de Lyon, Ville de Lyon, 1990, *Quel projet pour le centre Presqu'île ? Élément de débat*, éd. Agence d'Urbanisme, Lyon, 52 p.

Communauté Urbaine de Lyon, Ville de Lyon, 1991, *Le plan du centre Presqu'île de l'agglomération lyonnaise*, éd. Agence d'Urbanisme, Lyon, 30 p.

Coster, Léon et Xavier (de), 1990, *Quatorze promenades dans Prague*, Editions Universitaires, Paris, 364 p.

Dagnaud Monique, 1977, *Le Mythe de la qualité de la vie et la politique urbaine en France, enquête sur l'idéologie urbaine de l'élite technocratique et politique, (1945-1975)*, éd. La Haye : Mouton, EHESS, Paris, 326 p.

Delongeaux Guy, 1968, *Du quartier des bâtisseurs au quartier des habitants*, thèse pour le doctorat du troisième cycle, Université des Lettres et Sciences Humaines, ronéo, Lyon, 453 p.

Devillers Christian, 1974, «Typologie de l'habitat et morphologie urbaine», *Architecture d'Aujourd'hui*, n°174, Paris, pp. 18-22.

Dion Stéphane, 1984, «Les politiques municipales de concertation : néo-corporatisme et démocratie», in *Sociologie du travail* n°2/84, vol. 26, pp. 121-140.

DIV, 1997, *Les politiques de la ville depuis 1977*, URL, http://193.55.67.175:591/DIVBib/doc/historique_politique_ville.pdf.

Dodier Nicolas, 1995, *Les Hommes et les Machines. La conscience collective dans les sociétés technicisées*, éd. Métailié, Paris, 385 p.

Dubet François, Lapeyronnie Didier, 1992, *Les quartiers d'exil*, éd. Seuil, Paris, 245 p.

Dumont René, 1978, *L'utopie ou la mort*, éd. du Seuil, Paris, 190 p.

Duvignaud Jean, 1995, «Relecture d'Halbwachs», in *Ville, espace et valeurs*, ouvrage collectif sous la direction de JL. Gourdon, Plan urbain, éd. L'Harmattan, Paris, 582 p.

Epron Jean-Pierre (sous la direction de), 1992, *Architecture une anthologie. Tome 1, La culture architecturale*, éd. Mardaga, Liège, 382 p.

Flusser V., 1995, *Der Flusser -Reader zu Kommunikation, Medien und Design*, Bollmann Verlag, Mannheim.

Foret Catherine, Bavoux Pascal, 1990, *En passant par le centre... La rue de la République à Lyon. Anthropologie d'un espace public*, éd. Cerfise-Plan Urbain, Marseille, 96 p.

Garnier Juliette, 1996, «Grand Lyon. Une politique de cohérence», in «Document : Grand Lyon. Espaces publics et la politique de développement social urbain», *AMC*, n°71, éd. du Moniteur, Paris.

- Gaudin Jean-Pierre, 1993, *Les nouvelles politiques urbaines*, coll. Que Sais-je, éd. PUF, Paris, 128 p.
- Gehl Jan, 1987, *Life between Buildings*, Van Nostrand Reinhold Company, New York, 202 p.
- Genestier Philippe, 1997, «Ville culturelle et espace touristique : sur quelques logiques et réification à l'œuvre dans l'économie post-industrielle» in *L'espace public dans la ville méditerranéenne*, éd. de l'Esperou, Montpellier.
- Gernet Louis, 1968, *Anthropologie de la Grèce antique*, coll. Textes à l'appui, éd. François Maspéro, Paris, 461 p.
- Girouard Mark, 1987, *Des villes et des hommes, architecture et société*, première édition en anglais en 1985, sous le titre , *Cities and People, a Social and Architectural History*, Yale University press, Londres, trad. J. Bouniort, éd. Flammarion, Paris, 397 p.
- Godbout Jacques T., 1987, *La démocratie des usagers*, éd. Boréal, Montréal. 190 p.
- Goffman Erving, 1975, *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps*, première édition en anglais, 1963 sous le titre *Stigma*, éd. Prentice-Hall, traduit par Alain Kihm, coll. Le Sens Commun, éd. de Minuit, Paris, 178 p.
- Goldstein Kurt, 1951, *La structure de l'organisme*, éd. Librairie Gallimard, Paris, 446 p.
- Gotman Anne, 1981, *L'habitat fabriqué, innovation technique, innovation architecturale. Le cas du logement social en France 1945-1980*, recherche LASSAU-CSTB, Paris, 124 p.
- Goyet Hélène, 2000, «La chimie de Pont de Chaix en ébullition», in revue *Acteurs de l'économie Rhône Alpes*, n°22, pp. 26-37.
- Grand Lyon, a1994, *Rencontre Maître d'Ouvrage – Concepteurs. Réflexions sur la politique d'espaces publics du Grand Lyon*, Compte rendu de la réunion du 7 octobre 1994, Document Communauté Urbaine de Lyon, Développement Urbain, Lyon, 42 p.
- Grand Lyon, b1994, *Dossier de presse*, Service des Espaces Publics, Lyon, non paginé.
- Grand Lyon, 1995, *Le vocabulaire des espaces public. Les références du Grand Lyon*, introduction par Henry Chabert, Communauté Urbaine de Lyon, Service Espaces Publics, Lyon, 44 p.
- Habermas Jürgen, 1962, *Strukturwandel der Öffentlichkeit, Suhrkamp*, Frankfurt am Main, 399 p.
- Habermas Jürgen, e1993, *L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, première édition en langue allemande en 1962 sous le titre, *Strukturwandel der öffentlichkeit*, traduit par Marc B. de Launay, coll. Critique de la politique, éd. Payot, Paris, 324 p.

- Halbwachs Maurice, 1970, *Morphologie sociale*, éd. A. Colin, Paris, 190 p.
- Hammouche Abdelhafid, 1994, *Mariages et immigration, la famille algérienne en France*, éd. PUL, Lyon, 184 p.
- Heers Jacques, 1974, *Clan familial au Moyen-Age. Etude sur les structures politiques et sociales des milieux urbains*, éd. PUF, Paris, 272 p.
- Heidegger Martin, 1994, *Introduction à la métaphysique*, première édition en allemand, 1952, sous le titre *Einführung in die Metaphysik*, traduit par Gilbert Kahn, première édition en français 1958, coll. Tel, éd. Gallimard, Paris, 228 p.
- Henry Guy, 1992, *Barcelone : dix années d'urbanisme, la renaissance d'une ville*, Edition du Moniteur, Paris, 175 p.
- Herzlich Guy, 2000, «L'implosion de la classe ouvrière», *Le Monde des débats*, n°10, «Dossier : mobilité sociale, plus haut que nos parents ?», pp. 15-16.
- Ilich Ivan, 1973, *La convivialité*, version américaine publiée sous le titre *Tools for conviviality*, coll. World Perspectives, éd. Harper & Row, New York, éd. du Seuil, Paris, 159 p.
- INSEE, 1999, *Villes et quartiers sensibles face à la montée de la précarité*, dossier, éd INSEE, n°130, 100 p.
- Jaccoud Christophe, Zepf Marcus, Leresche Jean-Philippe, 1999, *Gérer l'espace public*, rapport de recherche n°143, IREC-DA-EPFL, Lausanne, 138 p.
- Jacobs J., 1963, *Tod und Leben großer amerikanischer Städte*, Ulstein Verlag, Frankfurt am Main/Berlin.
- Joliveau Thierry, 1987, *Associations d'habitants et urbanisation, l'exemple lyonnais (1880-1983)*, éd. CNRS, Paris, 235 p.
- Joseph Isaac, 1984, *Le Passant Considérable. Essai sur la dispersion de l'espace public*, coll. Sociologie des formes, éd. Librairie des Méridiens, Paris, 148 p.
- Joseph Isaac, 1992-1993, «L'espace public comme lieu d'action», in *Les Annales de la Recherche Urbaine* n° 57-58, METT, Paris.
- Joseph Isaac, Fritsch Philippe, 1977, «Disciplines à domicile. L'édification de la famille», in *Recherches*, revue du CERFI, n°28.
- Kopp Anatole, 1975, *Changer la vie changer la ville, de la vie nouvelle aux problèmes urbains, URSS 1917-1932*, coll. 10-18, éd. Union Générale d'éditions, Paris, 506 p.
- Lacroix Michel, 1997, *Le principe de Noé ou l'éthique de la sauvegarde*, coll. Essais, éd. Flammarion, Paris, 158 p.
- Lagrée Jean-Charles, 1985, «Interactions locales dans l'espace résidentiel», in *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n° 27, pp. 57-67.

- Le Corbusier, éd. 1970, *Sur les quatre routes*, coll. Médiations, éd. Denoël/Gonthier, Paris.
- Lefèbvre Henri, 1968, *Le droit à la ville*, suivi de *Espace et politique*, 1972, coll. points, éd. Anthropos, 1986, Paris, 284 p.
- Leguay Jean-Pierre, 1984, *La rue au Moyen Age*, éd. Ouest France, Rennes, 253 p.
- Leménorel A.(sous la direction de), 1994, *Dans La rue, lieu de sociabilité ? Actes du colloque de Rouen*, Publication de l'Université de Rouen, n° 214, Rouen, 465 p.
- Lynch Kevin, 1960, *The Image of the City*, The M.I.T. Press & Harvard University Press, Cambridge/Massachusetts, 194 p.
- Mangin David, Panerai Philippe, 1999, *Projet Urbain*, coll. eupalinos, éd. Parenthèses, Marseille, 192 p.
- Marié Michel, 1982, *Un territoire sans nom. Pour une approche des sociétés locales*, Librairie des Méridiens, Paris, 174 p.
- Marié Michel, 1989, *Les terres et les mots. Une traversée des sciences sociales*, éd. Méridiens Klincksieck, Paris, 214 p.
- Martel Pascale, 1996, «Urbanisme local et valorisation du patrimoine architectural», *Les Petites Affiches*, n° 9.
- Martuccelli Danillo, 1999, *Sociologies de la modernité*, coll. Folio Essais, éd. Gallimard, Paris, 709 p.
- Mauss Marcel, 1968, *Essais de sociologie*, coll. Points, éd. du Seuil, Paris, 254 p.
- Méda Dominique, 1996, «Travail, emploi, activité : de qui parle-t-on ?», in *Données sociales*, éd. de l'INSEE, pp. 104-109.
- Merlin Pierre, Choay Françoise, 1988, *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, éd. PUF, Paris, 723 p.
- Micoud André, Péroni Michel (sous la direction de), 2000, *Ce qui nous relie*, éd. de l'Aube, Paris, 369 p.
- Milanezi Sylvia, 1994, «La voie comique : quelques remarques sur la sociabilité à Athènes», in A. Leménorel, *Dans La rue, lieu de sociabilité ? Actes du colloque de Rouen*, Publication de l'Université de Rouen, n° 214, Rouen, pp. 33-41.
- Mission Presqu'île, 1995, *Synthèse générale du Plan Presqu'île – 1990-1995*, Grand Lyon, Ville de Lyon, rapport, Lyon, 76 p.
- More Thomas, éd. 1987, *L'utopie ou Le Traité de la meilleure forme de gouvernement*, éd. GF Flammarion, Paris, 248 p.

- Ouvrage Collectif, 1990, *L'école de Chicago, naissance de l'écologie urbaine*, présentation, Y. Grafmeyer et I. Joseph, nouvelle édition, coll. Res-Champ Urbain, éd. Aubier, Paris, 378 p.
- Ouvrage Collectif, 1999, *La démocratie locale, représentation, participation et espace public*, éd. PUF, Paris, 424 p.
- Paul-Levy Françoise, Segaud Marion, 1983, *Anthropologie de l'espace*, coll. alors:, éd. CCI, Paris, 348 p.
- Payet Jean-Paul, 1985, «L'insolence», in *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n° 27, pp. 49-55.
- Pérec George, 1976, *Espèces d'espaces*, éd. Denoël Gonthier, Paris, 136 p.
- Pirenne Henri, 1939, *Villes et les institutions urbaines*, tome 1 et 2, éditeur inconnu, Paris, Bruxelles.
- Pornon Christophe, 1996, *Colonisation d'une place vide : les Terreaux*, ENTPE ALEAS, Lyon, 180 p.
- Quéré Louis, 1982, *Des miroirs équivoques. Aux origines de la communication moderne*, éd. Aubiers, Paris, 216 p.
- Quéré Louis, Brezger Dietrich, 1993, «L'étrangeté mutuelle des passants. Le mode de coexistence du public», in «Espaces publics en ville», *Les annales de la recherche urbaine* n° 57-58, pp. 88-99.
- Querrien Anne, 1985, «Jeunes urbains ès qualités», in *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n° 27, pp. 3-4.
- Ragon Michel, 1985, *L'homme et les villes*, éd. Berger-Levrault, Paris, 212 p.
- Raymond Henri, 1974, «Habitat, modèles culturels et architectures», dossier : modèles culturels et production de logements, *Architecture d'aujourd'hui*, n° 174, janvier-avril 1974, Paris, pp. 50-53.
- Raymond Henri, 1984, *L'architecture, les aventures spatiales de la raison*, coll. alors:, éd. CCI, Paris, 293 p.
- Raymond Henri, 1988, «Urbain, convivialité, culture», *Les Annales de la recherche urbaine*, n°37, MELATT/Gautier Villars, Paris, p 3-8.
- Rey Jacques, 1998, «Une nouvelle manière de faire la ville ?» in Toussaint Jean-Yves, Zimmermann Monique (sous la direction de), 1998, *Projet urbain, ménager les gens, aménager la ville*, coll. Architecture + Recherches, éd. Mardaga, Paris, 202 p.
- Ricoeur Paul, 1990, *Soi-même comme un autre*, éd. Seuil, Paris, 422 p.
- Rouby Stéphane, 1994, *Pour une intégration des mobiliers-émergences de réseaux dans l'espace public*, thèse de doctorat sous la direction de Monique Zimmermann, INSA, ronéo, Lyon, 180 p.

Sabiet Michel (de), 1990, *Des espaces urbains agréables à vivre*, éditions du Moniteur, Paris, 285 p.

Sayad Abdelmalek, 1991, *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*, éd. De Boeck Université, Bruxelles, 331 p.

Sébillotte Violaine, 1994, «La patrie dans la rue. La rue comme espace politique à Athènes au IV^e siècle avant JC», in A. Leménoel, *Dans La rue, lieu de sociabilité ?* Actes du colloque de Rouen, Publication de l'Université de Rouen, n° 214, pp. 309-316.

Senge Peter M. et al., 1994, *The Fifth Discipline Fieldbook*, Breadley, London, 593 p.

Sennett Richard, 1979, *Les tyrannies de l'intimité*, première édition en langue anglaise, 1974, sous le titre *The Fall of Public Man*, éd. du Seuil, Paris, 283 p.

Sennett Richard, 1990, «La conscience de l'œil» in *Vers de nouveaux développements du Programme espaces publics*, Colloque «Espaces publics», Arc-et-Senans, Agence d'Etudes Urbaines de l'agglomération nantaise¹.

Sennett Richard, 1991, «La conscience de l'œil» in *L'espace du public. Les compétences du citoyen*, actes du colloque d'Arc-et-Senans, Plan Urbain, éd. Recherches, Paris, pp. 32-35.

Sennett Richard, 1992, *La ville à vue d'œil. Urbanisme et société*, pour la première édition en langue anglaise, 1990, sous le titre *The Conscience of the Eye. The Design and Social Life of Cities* traduit de l'américain par Dominique Dill, éd. Plon, Paris, 320 p.

Simmel Georg, 1990, «Métropoles et mentalités» in Ouvrage collectif, *L'école de Chicago, naissance de l'écologie urbaine*, nouvelle édition, coll. Res-Champ Urbain, éd. Aubier, Paris, pp. 61-77.

Soler-Couteaux Pierre, 1996, «Les incertitudes de la règle d'urbanisme applicable à l'acte de construire», *Les Petites Affiches*, n° 86.

Tomas François, 1998, «Vers une nouvelle culture de l'aménagement des villes», in Toussaint Jean-Yves, Zimmermann Monique (sous la direction de), 1998, *Projet urbain, ménager les gens, aménager la ville*, coll. Architecture + Recherches, éd. Mardaga, Paris, 202 p.

Toussaint Jean-Yves, 2000, «Le statut du destinataire de l'œuvre architecturale et la responsabilité de l'architecte», in *Ethique, architecture, urbain*, ouvrage collectif sous la direction de Ch. Younès et T. Paquot, éd. La découverte, Paris, pp. 180-200.

Toussaint Jean-Yves, Zimmermann Monique (sous la direction de), 1998, *Projet urbain, ménager les gens, aménager la ville*, coll. Architecture + Recherches, éd. Mardaga, Paris, 202 p.

¹ Une version de ce texte a été publiée par le Plan Urbain aux éditions de la Recherche.

Toussaint Jean-Yves, Zimmermann Monique, «De quelques difficultés à prendre en compte les usages dans la conception de produits. Le cas des dispositifs techniques et spatiaux de l'urbain», in ouvrage collectif, *Conception des pratiques et des méthodes*, Presses polytechniques et universitaires romandes, Collection des Sciences Appliquées, Lausanne, à paraître.

Val Valdiviesco Maria Isabel (del), 1994, «Les rues castillanes au XV^e siècle : miroir d'une société», in A. Leménorel, *Dans La rue, lieu de sociabilité ? Actes du colloque de Rouen*, Publication de l'Université de Rouen, n° 214, Rouen.

Verret Michel, 1979, *L'ouvrier Français 1. L'espace ouvrier*, coll. U, éd. Armand Colin, Paris, 232 p.

Verret Michel, 1982, *L'ouvrier Français 2. Le travail ouvrier*, coll. U, éd. Armand Colin, Paris, 238 p.

Verret Michel, 1996, *La culture ouvrière*, éd. L'Harmattan, Paris, 296 p.

Ville de Saint-Nazaire, 2000, «Ils arrivent de partout pour construire des paquebots», URL, <http://www.mairie-saintnazaire.fr/actualite/Chantiers>.

Vincent Jean-Yves, 1994, «L'espace de la ville et la publicité», *Les Petites Affiches*, n° 83.

Weber Max, 1971, *Economie et société*, tome premier, traduction réalisée à partir de la quatrième édition allemande, éd. Plon, Paris, 650 p.

Weber Max, 1982, *La ville*, Coll. Champ urbain, éd. Aubier Montaigne, Paris, 218 p.

Wicker Allan W., 1987, «Behaviour settings reconsidered : temporal stages, ressources, internal dynamics, context», In Stockols, D. & Altman, I., *Handbook of Environmental Psychology*, Wiley, New York, pp. 613-653.

Zepf Marcus, 1999, *Concevoir l'espace public. Les paradoxes de l'urbanité : analyse socio-spatiale de quatre places lausannoises*, Thèse n° 1994, IREC, DA, EPFL, Lausanne, 250 p.

ANNEXE

AUTEURS, LECTEURS ET
OBSERVATEURS DU SÉMINAIRE DU
26 MAI 2000

AUTEURS

Malika Amzert, chercheur au laboratoire RIVES à l'Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat.

Jean-Louis Azéma, directeur du Service Espaces Publics du Grand Lyon.

Jean-Claude Barthez, sociologue, chef de Projet en DSU de 1990 à 1992.

Jean-Pierre Charbonneau, consultant, conseiller technique de la Ville de Lyon et du Grand Lyon.

Davyd Chaumard, ingénieur de recherche, Equipe Développement Urbain de l'INSA de Lyon.

Jean-Claude Galléty, délégué du Directeur aux Collectivités Locales, Centre d'Etudes sur les Réseaux, les Transports, l'Urbanisme et les constructions publiques (CERTU).

Chantal Gérard, responsable du Pôle documentaire Unité Mixte de Recherche du CNRS 5600 «Environnement, ville, société».

François Gindre, directeur de Lyon Parc Auto.

Jean Grané, directeur d'études au sein de DIALOGIE, directeur de la Maîtrise d'Œuvre Sociale de LOGIREL SA-HLM.

Abdelhafid Hammouche, maître de conférences, Université Lumière Lyon 2, chercheur au CRESAL-CNRS.

Véronique Hémerly, avocate au Barreau de Lyon.

Bernard Lensel, urbaniste à la Communauté Urbaine de Lyon.

Alain Marguerit, paysagiste.

Olivier Pipard, consultant au sein de DIALOGIE.

André Sauvage, professeur à l'Ecole d'architecture de Bretagne, chercheur au LARES.

Jean-Yves Toussaint, maître de conférences en sociologie, INSA de Lyon, département GCU, chercheur au sein de l'UMR 5600, «Environnement-Ville-Société».

Bruno Voisin, sociologue-urbaniste, Agence d'Urbanisme du Grand Lyon.

Marcus Zepf, docteur ès Sciences Techniques, chercheur à l'Institut de Recherche sur l'Environnement Construit, Ecole polytechnique fédérale de Lausanne.

Monique Zimmermann, professeur en urbanisme, INSA de Lyon, département GCU, chercheur au sein de l'UMR 5600, «Environnement-Ville-Société».

LECTEURS

Jacques Bonnet, géographe, professeur à l'Université Lyon 3, directeur de L'Unité Mixte de Recherche 5600 du CNRS «Environnement-Ville-Société»

Frédérique Bourgeois, chargée de recherche, Economie et Humanisme.

André Bruston, conseiller à la Direction interministérielle de la Ville.

Philippe Chaudoir, maître de conférences à l'Institut d'Urbanisme de Lyon.

Jean-Claude Conesa, chargé de mission, inspection générale de l'enseignement artistique.

Jean-Claude David, chercheur au GREMMO.

Amilear Dos Santos, architecte associé, NOVAE-Architectes à Lyon.

Gabriel Dupuy, professeur au Département Géographique et Aménagement, Université de Paris X-Nanterre.

Jacques Rey, architecte au GERAU à Lyon.

Edoardo Salzano, présidente del corso di laurea in pianificazione territoriale, urbanistica e ambientale, Istituto Universitario di Architettura di Venezia.

André Sauvage, professeur à l'école d'architecture de Bretagne, chercheur au LARES.

Jean-Jacques Terrin, architecte, directeur du Département du Génie des Systèmes Urbains, Université de Technologie de Compiègne.

Chris Younès, professeur à l'école d'architecture de Clermont-Ferrand.

OBSERVATEURS

(Etudiants présents chargés de prendre des notes et responsables de la transcription de l'ensemble des questions émergentes dans les différents débats.)

Séverine Brun, étudiante ingénieur Génie Civil et Urbanisme, INSA de Lyon.

Barbara Coudène, étudiante ingénieur Génie Civil et Urbanisme, INSA de Lyon.

Belgenio Giovanni, étudiant ingénieur Génie Civil et Urbanisme, INSA de Lyon.

Sidonie Guénin, étudiante ingénieur Génie Civil et Urbanisme, INSA de Lyon.

Les étudiants étaient associés à ce travail par leur projet d'Initiation à la Recherche Développement :

- *B. Coudène* et *S. Guénin* étaient associées dans le projet portant le titre : «Espaces publics, usage et programmation»,
- *G. Belgenio* et *S. Brun* étaient associées dans le projet portant le titre : «Espaces publics et participations des usagers».

User, observer, programmer et fabriquer l'espace public

Les connaissances portant sur la pratique d'aménagement des espaces publics se focalisent souvent soit sur celle des habitants soit sur les pratiques de programmation formelle et technique. En mettant en relation ces divers éléments, cet ouvrage collectif veut contribuer à l'amélioration des connaissances sur la programmation et l'usage des espaces publics.

La valorisation scientifique de la pratique d'aménagement originale de Lyon permet d'aborder l'embrayage de ces diverses connaissances et de comprendre comment il oriente la fabrication des espaces publics: place faite aux habitants, modes de programmation et de décision, formalisations architecturales et techniques. Le recours au concept d'espace public conduit en outre à privilégier la multiplication des points de vue et l'association de compétences hétérogènes, liées à la complexité de cet objet à la fois politique, économique, social, technique et organisationnel.

Ouvrage inédit de synthèse qui ne cherche pas à dissimuler l'hétérogénéité de la question, ce livre comporte un important état des lieux bibliographiques rendant compte de cet éclatement des connaissances.

Cet ouvrage s'adresse aux étudiants, professeurs, chercheurs et praticiens en aménagement, urbanisme, paysagisme, sociologie urbaine, génie civil, architecture ainsi qu'aux responsables politiques de l'aménagement et de planification, élus locaux.

ISBN 2-88074-471-7

